

HISTOIRE
DE
LA RÉVOLUTION
DE 1688.

A LONDRES,

**COLBURN, SAUNDERS ET OTLEY. — MARTIN BOSSANGE
ET C^o. — TREUTTEL ET WURTZ, TREUTTEL FILS ET
RICHTER.**

A LEIPSIG,

BOSSANGE FRÈRES. — ZIRGÈS.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,

RUE JACOB, N^o 24.

B. 21.058

669498

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

DE 1688,
EN ANGLETERRE,

PAR F. A. J. MAZURE,
INSPECTEUR - GÉNÉRAL DES ÉTUDES.

« Minui jura, quotiens gliscat potestas :
« nec utendum imperio, ubi legibus uti
« possit. » (TACIT. *Annal.* III, 69.)

TOME PREMIER.



PARIS,

LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN,
SEUL ÉDITEUR DES ŒUVRES COMPLÈTES DE SIR WALTER SCOTT

MDCCCXXV.



AVANT-PROPOS.

LORSQUE j'ai entrepris d'écrire cette histoire, on s'attachoit à répandre, comme autrefois sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, je ne sais quelles comparaisons entre les Révolutions d'Angleterre et de France, pour venir à cette conséquence fatale, que les deux restaurations auroient une conclusion semblable.

Incapables de saisir et d'apprécier les différences les plus décisives, les peuples réfléchissent peu, et ne voient les faits que dans leurs ressemblances générales. Sans doute, il n'étoit pas difficile de montrer, dans la restauration des Stuarts, une longue et douloureuse déception. Mais, en parlant de

ce fait, malheureusement irrécusable, on nous amenoit, par une fausse et perfide analogie, à douter si la Providence ne nous avoit pas condamnés à voir les mêmes catastrophes, c'est-à-dire une autre Révolution de 1688.

Cependant, on ne nous disoit pas la différence qui caractérise particulièrement les deux révolutions et les deux restaurations. Pour ne parler que de celles-ci, Charles II, en remontant sur le trône sanglant de son père, laissa indéçises toutes les questions de droit qui avoient armé le Parlement contre Charles I^{er}. Non-seulement c'étoit un malheur, c'étoit encore une faute irréparable; car les Parlements d'Angleterre avoient des droits aussi anciens, aussi inviolables que ceux de la Couronne. Aussi, la cause première de la Révolution subsista toujours, et ne cessa que par le *Bill des droits*,

imposé à Guillaume III qui détrôna Jacques II.

En a-t-il été ainsi de la France? La cause directe d'une révolution nouvelle est-elle restée mêlée à la restauration, pour la corrompre, comme en Angleterre? Non. Le Roi, frère de Louis XVI, bien plus sage que le fils de Charles I^{er}, a commencé la restauration par où elle a fini en Angleterre. La déclaration de Saint-Ouen et la Charte ont remplacé pour nous le *Bill des Droits*. Simultanés à la restauration même, ces deux actes du Législateur légitime l'ont affermie par l'heureuse alliance des droits de la souveraineté avec les vœux, les libertés et les nécessités du siècle. La Charte françoise eût-elle survécu à la bataille de Waterloo, si elle n'eût été qu'une malheureuse déception comme la déclaration de Breda? Que nos augustes Princes, que la

France me pardonnent cette odieuse comparaison ! Je n'avois pas d'autre langage pour réfuter de tristes et dangereuses calomnies.

Donc, une révolution, analogue pour nous à celle de 1688, seroit tout à la fois un crime, un crime inutile et inhabile, qui n'auroit pas même pour motif cette excuse commune des factions, la liberté ou la nécessité. Ce fait capital détruit seul toute analogie entre les deux restaurations, à part toute différence des temps et des lieux, des mœurs et des lois, de la Religion et surtout des Princes.

Ce fut le désir de démontrer ces vérités par la seule force des faits, qui me fit entreprendre l'histoire que je vais publier.

Si l'on a jusqu'ici présenté, avec plus ou moins de vérité, les événements accomplis, très-peu d'historiens, et je n'en excepte pas même les plus célèbres, ont pu parvenir

jusqu'à la connoissance exacte et réelle des causes mystérieuses qui ont successivement préparé; produit et rendu insurmontable la catastrophe de 1688. Le chevalier d'Alrymple, vers la fin du 18^e siècle, fut le premier qui, en remontant aux sources mêmes, ait fait entrevoir comment la diplomatie avoit contribué, sans le vouloir, aux malheurs de la maison royale des Stuarts. Au commencement de celui-ci, M. Fox alla un peu plus loin. Mais il abandonnoit ses recherches à des copistes, ou les indiquoit seulement par un coup de crayon; il n'étoit donc pas difficile de trouver ce qu'il n'a pas même soupçonné. D'ailleurs on sait que la mort interrompit ses travaux, et qu'il a écrit seulement les cinq ou six premiers mois du règne de Jacques II.

Après lui, ont paru les mémoires de Jac-

ques II lui-même, recueillis par J. S. Clarke. Ces mémoires ont tous les caractères de l'authenticité. Ils ont été écrits de bonne foi. Ils répandent sans doute de grandes lumières sur le caractère du royal historien. On aime à suivre dans leurs développements ces idées malheureuses qui ont constamment dominé ce Prince, jusqu'à la fin de sa carrière. Mais, pour l'histoire elle-même, ils sont peu de chose. Les faits les plus importants sont représentés sous un jour douteux. En un mot, on s'aperçoit trop souvent que ces mémoires ne peuvent soutenir une comparaison judicieuse et franche avec les actes authentiques de son Gouvernement, de ses ministres et de ses ambassadeurs.

Mais quelques reproches que l'on puisse justement faire à ce Roi malheureux, il ne faut pas injustement dédaigner un Prince qui

inspira, comme guerrier, une grande estime à Turenne, et qui agrandit réellement la puissance navale de l'Angleterre. Malheur aux vaincus! Si Carthage eût été victorieuse, on n'eût pas dit sans doute la *Foi Punique*, mais la *Foi Romaine*. En d'autres temps, Jacques II eût été un Roi distingué, peut-être même un grand Roi. Son malheur fut de naître à une époque où les hommes et les choses étoient plus forts que lui, et de ne pas s'en apercevoir.

Plus tard, je publierai les causes qui ont complété sa chute après sa triple fuite de Londres, de Rochester et de Dublin: Je dirai par quel enchaînement de fautes toujours renouvelées sa propre restauration fut toujours impossible, malgré cent mille Irlandois armés pour sa cause et les magnanimes efforts de Louis XIV. On y verra par quelles pas-

sions absurdes et désordonnées les Princes recouvrent si difficilement un trône qu'ils ont une fois abandonné ou perdu.

Quant à l'ouvrage que je publie actuellement, les deux règnes de Charles II et de Jacques II ne mériteroient que les seuls regards de la curiosité, comme tant d'autres, si l'on ne s'attachoit qu'à représenter fidèlement des fautes et des erreurs, des perfidies et des conjurations : toutes choses que l'on trouve dans l'histoire de tous les peuples. Mais il faut s'élever plus haut, et voir ici le combat continué des plus fortes passions qui aient remué le monde.

La révolution de 1640 en Angleterre, la première chute des Stuarts, leur seconde et irrévocable chute, ne sont que la continuation de cette chaîne immense de révolutions, qui commence au Pontificat de Léon X, dont

Charles-Quint voulut briser les premiers anneaux, et que Philippe II, son fils, étendit sur le monde entier. Ce Prince ayant employé la Religion à son ambitieuse tyrannie, Henri IV et le cardinal de Richelieu fondèrent ce système de défense qui alla chercher des auxiliaires partout où l'Autriche avoit des ennemis. Charles I^{er} étoit allié de l'Espagne : Richelieu s'allia aux Covenantaires de Glasgow et au long Parlement. Louis XIV veut tout à la fois continuer, contre la cause protestante le système de Charles-Quint, et contre l'Autriche le système de Richelieu : alors l'Autriche s'allie aux Puissances Protestantes, et Rome elle-même devient l'auxiliaire indirecte du prince d'Orange contre un Roi qui veut rétablir dans ses États la Religion Catholique. Voilà toute l'histoire des Stuarts.

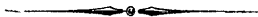
Considérée de ce point de vue élevé, elle

a pour la France un intérêt tout national, en expliquant deux époques mémorables du règne de Louis XIV : la conquête de la Hollande en 1672, qui prépara la grandeur du jeune Prince d'Orange; et la révocation de l'édit de Nantes, qui le fit chef de la coalition de tous les Princes Protestants ou Catholiques, ennemis de la France. Considérée sous un autre point de vue, plus restreint, mais non moins important, cette histoire montre ce qu'a été la restauration d'Angleterre, et ce que ne peut être, sous aucun rapport, la restauration de France....

La mort du Patriarche des Rois, du Roi Législateur, du Roi qui, en dix années, comme Charles V, a relevé notre belle patrie de ses tristes ruines; l'avènement si touchant, si noble, si populaire de notre Roi Charles X; l'aspect de cette royale famille,

si vertueuse et si françoise ; ce mélange attendrissant de douleurs et de vertus , de grandeur et de simplicité ; tant de souvenirs qui ne seront point renfermés dans cette tombe ouverte encore ; tant d'espérances qui environnent et nos Princes et le berceau du royal enfant , ne me laissent pas la possibilité d'achever les réflexions que j'avois commencées. Tout est dit , tout est fini , tout devient irrévocable dans notre heureuse restauration. La France n'a plus qu'à aimer et bénir.

23 octobre 1824.



RÉVOLUTION

DE 1688.



LIVRE PREMIER.



1660 — 1662.

SOMMAIRE.

1660 — 1662.

De l'état du Gouvernement après les Tudors. — Prérogatives de la Couronne et du Parlement. — Changements opérés dans le principe du Gouvernement par l'aliénation du domaine royal. — Caractère des Stuarts. — Contradiction de leurs principes avec leur Religion et les lois du Pays. — Testament de Charles I^{er}.

Restauration des Stuarts en 1660. — Convention. — Charles II. — Le duc d'York. — Le duc de Gloucester. — Enthousiasme de la nation. — Popularité du Roi. — Déclaration de Breda. — Hyde (Clarendon), Chancelier. — Premiers actes du Parlement et du Ministère de Clarendon. — Amnistie et Régicides. — L'armée est licenciée. — Tumulte des Millénaires. — Mécontentement des Royalistes.

Effets de la restauration en Écosse. — Gouvernement tyrannique dans ce Royaume. — Procès du marquis d'Argyle et de son fils. — Parlement violent. — Épiscopat. — Amnistie dérisoire et cruelle.

Premiers symptômes d'une double direction dans le Gouvernement en Angleterre. — Mort du jeune duc de Gloucester. — Nouveau Parlement. — Projet de réunion des sectes protestantes à l'Église Anglicane. — Acte d'uniformité. — Les Presbytériens chassés de leurs Églises. — Rigueurs de l'Église anglicane. — Procès des Régicides, de Henri Vane et du général Lambert.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

DE 1688,

EN ANGLETERRE.

LIVRE PREMIER.

A l'avènement des Stuarts au trône d'Angleterre, les Parlements sous les Tudor n'avoient été qu'un instrument de tyrannie. Lorsque Henri VIII voulut consacrer ses nombreux divorces, changer et changer encore l'ordre de la succession royale, précipiter ses femmes, reines d'un jour, de son lit et du trône à l'échafaud, combler enfin l'abîme de ses prodigalités, il ne put même, par l'inconstance de ses cruels caprices, fatiguer la constante servilité des Lords et des Communes. Son règne, signalé par un schisme violent, par le mépris des libertés publiques, et par soixante-douze mille condamnations capitales,

fut long et paisible pour le tyran. Il est vrai qu'en usurpant la suprématie religieuse, il avoit su créer pour la maintenir des intérêts toujours puissants sur le cœur des hommes. Dans une seule année il avoit prodigué le domaine de plus de quatre mille établissements de l'Église catholique à ses courtisans et aux grands du royaume. D'ailleurs, le schisme se trouvoit depuis long-temps préparé dans la nation par les vives résistances du Parlement et du Clergé aux maximes de la Cour de Rome.

Le fils de Henri VIII, né de Jeanne Seymour, monta enfant sur le trône et mourut à seize ans. Pendant sa minorité le Parlement revendiqua des libertés presque abolies.

Après lui, Jeanne Gray se laisse proclamer par ses ambitieux parents; elle ne fit que montrer, durant quelques jours, les graces et la douceur d'une jeunesse innocente sur ce trône environné d'orages. Marie, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, jadis déshéritée par son père, la précipite : armée, il est vrai, de ses justes droits, mais peu capable de pardonner ce règne d'un moment. Jeanne Gray, quelque temps prisonnière, subit avec une résignation douce et pieuse, la peine de son usurpation involontaire.

Marie eut bientôt fait annuler le divorce prononcé contre sa mère, et le Parlement rétablit la Religion catholique. Un Cardinal de l'Église romaine

vint absoudre le Parlement et le royaume. Toutefois de grands intérêts temporels se trouvoient déjà enracinés depuis le schisme et par le schisme; le Parlement ne consentit au rétablissement de la discipline ancienne que sous une condition formelle : les biens du clergé resteroient entre les mains de leurs possesseurs actuels. En échange des promesses de la Reine et du Souverain Pontife, le Parlement remet en vigueur les lois portées contre les hérétiques. La Reine fit exécuter ces lois avec ferveur jusqu'à son dernier soupir.

Ce règne fut court et misérable. Marie ne laissoit point de postérité. Il ne dépendit pas d'elle que son mari, l'austère et terrible Philippe II, ne lui succédât, car il affectoit des droits personnels au trône d'Angleterre. Mais la fille d'Anne de Boulen et de Henri VIII, saisit hardiment la couronne. Tout conspiroit pour Élisabeth, la religion protestante récemment abolie et cruellement persécutée, les intérêts alarmés par le dernier règne, la terreur de Philippe et l'ardeur des passions religieuses. A sa voix le Parlement renverse encore la religion catholique, et ce changement fut le quatrième en trente années. Élisabeth cependant, non moins impérieuse que son père, disoit aux parlements : votre seul droit est de dire oui ou non, sur ce que je vous demande. Née d'un mariage illégitime aux yeux de la religion qu'elle venoit de proscrire, illégitime,

on ne peut le nier , aux yeux même de la loi civile, eût - elle osé tenir ce langage , si son despotisme n'eût été en quelque sorte le bouclier de la religion nouvelle ? Ce fut là , sans doute , ce qui lui inspira l'audace , inexplicable autrement , de faire tomber sur l'échafaud , la tête de Marie Stuart , reine d'Écosse : Marie Stuart étoit catholique. Élisabeth , par cette inique et sanguinaire sentence , notifioit aux deux religions qu'il n'y avoit plus de traité possible.

C'étoit au milieu de cette irritation des esprits que Jacques Stuart , roi d'Écosse , premier du nom pour l'Angleterre , montoit sur le trône de la Grande Bretagne. Il succéda à la reine Élisabeth , soixantedix ans après le premier renversement de l'autorité du S.-Siège dans ses nouveaux états ; grand espace dans la vie des peuples modernes !

Jacques I^{er} , élevé en Écosse dans les principes de la faction qui avoit détrôné sa mère , avoit cependant conçu peu à peu un juste dégoût pour la secte fanatique de ses premiers maîtres. Dès sa majorité , il chercha sans cesse à ramener les églises d'Écosse aux formes plus élevées , plus nobles , plus monarchiques de l'Épiscopat conservé en Angleterre par Henri VIII et par Élisabeth. Mais devenu roi de deux peuples qui se haïssoient , parce que de temps immémorial ils se redoutoient , il n'en vit pas moins constamment les Puritains d'Écosse unis aux factions de son nouveau royaume. Cette union

fut la perte de son fils et de son petit-fils. Le Parlement anglais d'ailleurs comprit sur-le-champ que l'avènement d'une dynastie nouvelle devoit être une occasion de rétablir d'anciennes libertés foulées aux pieds par les Tudors.

Jacques I^{er} apportoit sur le trône un caractère qui fut particulier à ses successeurs. Zélé sectateur de la religion protestante, de cette religion dont le premier principe est de ne reconnoître aucune autorité que celle de la raison, il affectoit cependant la souveraineté, par droit divin, souveraineté pleine, entière, sans limites, sur les sujets, comme celle de Dieu sur la nature. Henri VIII, il est vrai, en établissant le schisme dans son royaume, avoit attaché à la constitution de l'Église anglicane le dogme de l'obéissance passive. Mais les grands et le clergé d'Angleterre obéissoient passivement à sa tyrannie, parce que la révolution religieuse et la spoliation des établissemens catholiques se consommoient tyranniquement à leur profit.

Cette distinction, Jacques I^{er} pouvoit-il la faire? Cependant la royauté dont il prenoit possession n'étoit plus celle des Tudor, et moins encore celle qu'il concevoit par son expression chérie du droit divin. En remontant au droit public d'Angleterre, on trouve perpétuellement des lois dont l'observance est jurée de règne en règne. « En 1258, dit un historien, tous les évêques et tous les abbés étant

assemblés en conséquence (c'est-à-dire, pour recevoir le serment de Henri III), ayant tous à la main un cierge allumé, la grande charte fut lue en leur présence, et ils proclamèrent une sentence d'excommunication contre tous ceux qui violeroient ses dispositions. Éteignant alors leurs cierges et les jetant à terre, ils s'écrièrent : « Puisse l'âme de qui-
« conque encourra l'excommunication portée par
« cette sentence se corrompre ainsi en enfer! —
« Ainsi soit-il, ajouta le Roi. Je jure d'observer
« inviolablement toutes ces dispositions, comme
« homme, comme chrétien, comme chevalier et
« comme Roi couronné et sacré. »

Depuis la conquête par les Normands, le droit féodal institué par Guillaume étoit réciproque entre lui et les sept cents vassaux de sa couronne. Il étoit leur souverain. Noblesse et clergé, comme possesseurs des sept cents terres primitives, devoient un service, mais un service réglé selon la terre même dont chaque baron étoit investi. Hors de là nul ne devoit rien, parce que le domaine réservé à la couronne suffisoit aux besoins de l'état et à la dignité du trône. Si des besoins extraordinaires exigeoient des secours extraordinaires, les barons, réunis en Parlement, délibéroient, accordoient ou refusoient; ainsi des Communes, quand elles furent convoquées par Édouard I^{er} et ses successeurs.

Peu à peu le domaine de la couronne s'aliéna ;

les subsides devinrent un besoin plus fréquent, surtout depuis Henri VI, époque où l'Angleterre perdit enfin les plus belles provinces de la France. L'intervention des Parlements devenoit donc de plus en plus nécessaire. La sanglante querelle des York et des Lancastre agrandit les pertes du trône et l'ascendant des Communes. Sous les Tudor, il y eut des taxes arbitraires, mais ils eussent été entraînés par leur caractère et par la nécessité, à suivre l'exemple des empereurs romains, c'est-à-dire, à soutenir le fisc déjà indigent par des proscriptions, si la dépouille immense du clergé catholique ne se fût offerte à eux comme une proie. Henri VIII la dévora seul. Élisabeth, qui n'avoit plus cette ressource, domina encore les Parlements, et obtint des subsides; mais le plus souvent elle fut contrainte d'éluider leurs résistances déjà sérieuses quoique timides, en aliénant tout ce qui restoit encore du domaine royal.

Ainsi, à l'avènement des Stuarts, l'aristocratie féodale, sans parler de l'ascendant naissant des Communes, se retrouvoit dans toute la vigueur primitive de ses droits légitimes. La royauté au contraire n'avoit plus qu'une indigence toujours croissante qui la forçoit de livrer ses droits affaiblis, ses besoins perpétuels, ses prétentions et ses actes à la discussion légale et par conséquent à l'opposition naturelle d'un corps ombrageux, qui pouvoit mettre un prix

à ses dons, et qui n'oublioit ni l'oppression qu'il venoit de subir sous les Tudor, ni l'oppression qu'il avoit fait subir à plusieurs rois des précédentes dynasties. Enfin l'Angleterre se trouvoit tourmentée par des sectes religieuses, qui, selon leur force ou leur faiblesse, cherchoient naturellement un appui ou un refuge dans les factions politiques. La religion devenoit une arme d'autant plus redoutable que sa puissance étoit mystérieuse.

Le premier Stuart qui montoit sur le trône en de telles conjonctures, entroit donc dans un monde qu'il ne connoissoit pas, ou qu'il ne pouvoit encore bien connoître. Jacques I^{er} en effet, prince d'un caractère doux, mais dissimulé comme tous les princes dont l'enfance a été contrainte et opprimée, joignoit à sa foiblesse naturelle, une intelligence et des lumières peu communes. Il avoit tout à la fois le sentiment de la foiblesse actuelle du trône, et celui des droits de la souveraineté. Sa raison lui disoit que la souveraineté n'existe pas, si elle est dépendante; mais cette souveraineté qu'il voyoit alors uniquement dans la personne royale, il ne comprenoit pas que la force du temps et des choses l'avoit peu à peu placée dans le Roi et le Parlement réunis. Ce n'étoit pas le droit de la souveraineté qui étoit changé, mais le mode de son exercice et de sa manifestation légale; car les droits de la souveraineté sont les mêmes dans tous les gouver-

nements. Pour la faire rentrer dans la personne royale exclusivement, il eût fallu à Jacques I^{er} un caractère qu'il n'avoit pas et des ressources qu'il ne pouvoit avoir. Prodigue, foible et pauvre, il dut subir l'intervention, plus que jamais inévitable, des deux chambres. Mais quand il réclamoit un subside, il exposoit d'abord que de droit divin il pouvoit ordonner ce qu'il vouloit bien demander par respect pour d'antiques usages. Les Communes qui sentoient leurs forces protestoient contre de telles formules, et mettoient un prix à leurs secours. Le Roi prenoit alors le fier langage d'Élisabeth; il lui arriva même de déchirer le registre du Parlement. Mais le plus souvent il répondoit aux Communes et aux écrits publics par des thèses en forme sur le droit divin de sa pleine puissance. Une fois ouverte sur les droits respectifs de la couronne et des chambres, la discussion devint universelle dans le public, et il fallut reconnoître enfin que lever des taxes arbitraires n'appartenoit pas à l'autorité royale d'Angleterre. Cette lutte entre la souveraineté du roi expirante, et la souveraineté parlementaire qui commençoit à se manifester, dura pendant tout le cours du dix-septième siècle.

Après un règne assez doux, mais toujours agité par ces controverses dangereuses, Jacques I^{er} laisse au jeune Charles I^{er} son fils l'héritage d'un trône dont les bases n'avoient plus de fixité, ses maximes

chéries du pouvoir absolu , les embarras d'une guerre commencée imprudemment et sans ressources pour la soutenir , et la fatale autorité de l'insolent Buckingham , son favori et son ministre. Ce fut cet homme pernicieux autant que présomptueux qui suscita les orages où son jeune et vertueux maître devoit enfin périr.

Un écrivain célèbre a reproduit de nos jours cette pensée de Platon que la royauté , considérée dans sa durée , demeureroit perpétuellement et infailliblement responsable de ses fautes ; que la personne qui en revêt la majesté , accepte l'héritage des fautes commises et leur perpétuelle solidarité ; que par cela même , quoique personnellement innocente et inviolable devant les hommes , la personne royale est justement punie , même de mort , dans l'ordre de la justice divine. Si cette pensée est vraie (on ne la rappelle ici qu'en tremblant) , le roi Charles I^{er} , quoique innocent de tout ce qui appartenoit à ses prédécesseurs , auroit été la victime expiatoire de la royauté devenue coupable. Et en effet , le crime le plus dangereux de cette royauté dont il avoit accepté l'héritage , étoit le renversement d'une religion qui seule consacroit et rendoit ses droits inviolables. Or une fois la contradiction établie par les lois entre les dogmes religieux et les droits politiques , le roi cessoit d'être une personne mystérieuse et sacrée , pour devenir un homme soumis aux lois de la

terre¹. Ainsi avoit péri Charles I^{er}. Le récit de ses malheurs ne peut appartenir à cette histoire. On ne

¹ Cet ordre d'idées appartient à M. de Maistre, qui l'a emprunté de Platon. L'on doit ajouter, qu'il appartient plus directement qu'il ne le paroît au système de cet écrivain : *la souveraineté des Papes*. Ce n'est point le lieu d'examiner un tel système. On peut, cependant, faire observer en passant à ceux qui l'adoptent, qu'une logique rigoureuse les forceroit d'en admettre la conséquence, qui est *la souveraineté du peuple*. S'ils en doutent, on les renvoie aux savants écrits d'un homme qu'ils ne récuseront pas, et qui a passé toute sa vie à établir par le droit divin, la suprématie temporelle des Papes sur les Rois. Cet homme est le P. Bellarmin, jésuite et cardinal. La justesse et l'étendue de son esprit ne lui permettoient pas d'échapper à une telle conclusion; et il fit de la souveraineté du peuple un principe. Aussi qu'arriva-t-il de son temps? La Cour de Rome avoit exclu du trône de France Henri de Bourbon, roi de Navarre; aussitôt la ligue invoque la souveraineté du peuple pour légitimer l'usurpation. La Cour de Rome ayant déclaré aussi la reine Élisabeth, indigne du trône et même de la vie, les sujets furent déliés du serment de fidélité. Or délier les sujets du serment de fidélité, n'est-ce pas, dans une telle circonstance, proclamer que les peuples ont un droit supérieur à celui des rois? L'Angleterre nia, il est vrai, la suprématie du Pape, mais elle adopta la conséquence qui en émane : *la souveraineté du peuple*. Si le Pape affectoit le droit de déposer les rois, les peuples acceptèrent celui de les juger, de les mettre à mort ou de les bannir. Ainsi, toute doctrine absolue n'est qu'un glaive à deux tranchants. Qu'ils y réfléchissent mûrement ceux qui en France répètent si témérairement avec M. de Maistre et ses émules : *Εἰς κοίρανος ἔστω!*

doit marquer ici que les faits qui amèneront la chute de son second fils.

Charles I^{er}, avant de mourir, avoit laissé la dernière expression de ses pensées; admirable testament d'une âme pure, d'une raison élevée, d'une clémence royale et presque divine! Les cœurs endurcis par le fanatisme se sentirent émus; et Charles, par son supplice même, releva un trône que sa valeur et ses vertus n'avoient pu soutenir. Heureux ses enfans, s'ils eussent été capables de comprendre la sagesse et la nécessité de ses conseils!

« Gardez-vous bien, leur disoit-il, de favoriser quelque faction que ce soit!... »

« Non; il n'y a point de plus souveraine injustice qu'un pouvoir souverain, qui s'exerce tyranniquement par l'étroite observance de la loi. »

Ayant donné de sages conseils sur ce qu'il nomme le maniement des affaires de la première grandeur (la religion et la justice), il ajoute, dans le naïf langage de son temps :

« Après, donnez-vous garde de vous laisser emporter, par la perverse et mauvaise humeur ou l'opinion particulière de certains revêches et passionnés officiers, à aigrir et jeter dans les extrémités ces factions dont les fondemens sont de plus légers conséquence (que la religion et la justice.) »

« Croyez fermement, comme je fais, que la plus part de ceux qui ont failli envers moi dans chaque

« parti, ne se sont pas portés à ce mal par une malice
 « délibérée, mais pour n'avoir pas été bien infor-
 « més des affaires ou pour les avoir mal comprises. »

« Je ne voudrais pas aussi que vous vinssiez à
 « nourrir en votre âme aucun dégoût ou aversion
 « pour les Parlements, qui, certainement, dans leur
 « droite institution, accompagnés de franchise et
 « d'honneur, ne feront jamais de tort à votre gran-
 « deur et ne la diminueront en rien; mais qui,
 « plutôt, seront comme autant d'agréables alterna-
 « tives d'amour, de loyauté et de confiance réciproque
 « entre le prince et le peuple.

« Ni même ce funeste Parlement n'eût pas eu
 « d'autre succès, (quoique les factions l'eussent fait
 « *gauchir* par l'élection briguée de ses membres) si
 « on l'eût pu défendre des volontés insolentes du
 « peuple et des impressions tumultuaires »... (*Éikon
 basilikè*, ou Portrait du Roi ¹).

¹ *Ni même ce funeste Parlement!* Quel mot touchant dans la bouche de Charles I^{er}! Il rappelle ce mot fameux : *oui, la Convention elle-même*, si amèrement, et si injustement reproché à un de nos hommes d'état, (feu M. Deserre).

Quant à l'*Éikon basilikè*, il y eut en Angleterre une controverse très vive sur le véritable auteur de ce monument. Ce qui est singulier, c'est que les ennemis de Charles I^{er} avouoient qu'il en étoit l'auteur; entr'autres le comte de Lothian qui soutenoit lui en avoir entendu réciter des phrases entières, mot pour mot, tandis que le duc d'York, depuis Jacques II, dit en 1673 au

En écrivant ces mémorables paroles dans sa captivité, Charles I^{er} avoit acquis un sentiment juste et profond des lois et usages du royaume. C'est pour les avoir mal connus dans sa jeunesse, que, malgré la droiture naturelle de son cœur, il suscita entre lui et le Parlement ces terribles débats qui amenèrent la République et le Protectorat de Cromwell. L'une et l'autre firent naître des intérêts nouveaux et puissants. Telle étoit cependant la force des institutions primitives, que la royauté renversée par les Communes ne fit pas même place à une république démocratique; et le Lord Protecteur n'étoit,

docteur Burnet, que ce livre n'étoit point de son père, et que le docteur *Gawden* l'avoit composé. Le duc d'York est ici une faible autorité, puisqu'il étoit encore très jeune pendant la captivité de Charles, et qu'il n'étoit plus en Angleterre. D'ailleurs, il témoignoit peu d'estime pour la conduite politique de son père; et dans le moment où il parloit ainsi de *τὴν βασιλικήν*, il étoit devenu catholique. C'étoit même à cette occasion, que le docteur Burnet argumentant avec lui sur la religion anglicane se prévaloit de l'autorité, de l'exemple et des maximes du Roi son père. Quoi qu'il en soit, Burnet qui professe une vénération profonde pour ce livre, déclare que jusqu'à cette époque de 1673, il l'a toujours attribué à Charles I^{er}; mais dans les doutes que lui inspira la dénégation de Jacques II, il ajoute : « Une chose seulement est certaine, c'est que *Gawden* n'a jamais rien écrit qui fût de la même force. A juger de lui par les ouvrages qui portent son nom, personne ne le croira capable d'un livre aussi distingué. »

à vrai dire, que le général d'une armée qui comprimoit, en la redoutant, l'ancienne aristocratie féodale. Aussi la République et le Protectorat disparurent comme une ombre. Mais Cromwel avoit fait respecter la nation sur toutes les mers et dans tous les états de l'Europe. Le malheur perpétuel des fils de Charles I^{er} fut de l'avoir profondément humiliée : malheur coupable que les peuples ne pardonnent point. •

La restauration s'opéra au moment même, qu'abandonnés de l'Europe entière, les Stuarts désespéroient de revoir jamais le palais paternel. Charles II fut reçu avec transport. Sa jeunesse encore florissante, une figure noble et gracieuse, l'intérêt touchant et sacré du malheur, ses manières affables et populaires entraînèrent ou plutôt saisirent tous les cœurs. Un Parlement élu dans la première ivresse courut au devant même de ses désirs : et, par une inconcevable fatalité, ce fut dans ce Parlement si dévoué que se prépara la révolution dont on va retracer l'histoire.

Que l'on pardonne à l'étendue de ces détails. Ils étoient nécessaires pour montrer l'enchaînement des causes et des conséquences. Une révolution est le produit d'une longue succession d'erreurs, involontaires même, et de fautes antérieures que les fautes actuelles rendent irréparables.

Charles II avoit reçu de la nature un esprit vif, d'une extraordinaire pénétration pour les sciences,

et toutes les qualités extérieures qui feroient adorer la puissance, pardonner même à la tyrannie, si le mépris des hommes et des lois se pouvoit pardonner. Mais l'adversité ne fortifie que les âmes fortes. Elle n'avoit appris à Charles II que l'usage de cette force dangereuse et factice des âmes foibles et vicieuses : la défiance et la dissimulation. Envoyé en France durant les premiers orages de la guerre civile, il y trouva le compagnon de son enfance, Buckingham, qui eut bientôt pris sur lui ce facile ascendant que les graces unies à l'emportement du vice peuvent donner sur un cœur naturellement ouvert à toutes les contagions. Hobbes, qui lui enseigna les mathématiques à Paris, fut un maître bien plus dangereux encore ; il l'abreuva de ses doctrines désespérantes sur le despotisme et la fatalité.

Jacques, duc d'York, son frère, s'étoit trouvé au contraire dès l'âge de treize ans, captif du long Parlement, après la prise d'Oxford. Il raconte lui-même par quelle persévérance de discrétion et de petites ruses, il parvint à se soustraire, un an après, à la surveillance de ses gardiens. Il se rendit en Hollande chez le prince d'Orange, son beau-frère, père de ce Guillaume qui depuis fut son gendre et le détrôna. Les détails de son évasion dénotent déjà le trait particulier de son caractère, dans un excès de précautions détournées et longuement méditées, que n'avoit pu décourager la découverte d'un

premier projet mal conçu. Le Duc avoit d'ailleurs des qualités qui annonçoient un grand prince. Tous ses ennemis conviennent que dès sa jeunesse il montra un cœur capable d'amitié, un esprit appliqué, un caractère persévérant. Turenne, quand le Duc étoit sous ses ordres au service de France, avoit conçu de son courage et de sa capacité militaire une haute estime. Le Duc s'étoit montré particulièrement habile et appliqué à la marine. Sa réputation sur ce point si cher à l'Angleterre étoit universelle en Europe; et tandis que le général Monk s'occupoit de renverser la République à l'insu même des princes fugitifs, le duc d'York chassé de France par le traité des Pyrénées, recevoit en Espagne le titre de Grand-Amiral et de Prince de la mer.

A côté de ces deux princes, paroissoit le duc de Gloucester, leur frère, âgé de vingt ans. Lorsque la Reine sa mère voulut aussi, pendant la guerre civile, l'emmener avec Charles, Prince de Galles, le duc d'York alors très-jeune encore donna dans cette circonstance un exemple remarquable de ce zèle religieux qui depuis lui devint si fatal, parce qu'il étoit peu éclairé. Nourri dans le sein de l'église anglicane, et poussant jusqu'à l'âpreté contre sa mère la ferveur de son intolérance naturelle, il empêcha que son frère ne passât en France, dans la crainte que cet enfant n'y reçût la foi catholique avec les tendresses maternelles. Ainsi le duc de Gloucester,

devenu captif avec son père , fut témoin des scènes tragiques de Withe-Hall. Avant de monter sur l'échafaud , Charles I^{er} le prit sur ses genoux et lui dit : mon fils , ils vont me couper la tête , et ensuite peut-être ils voudront te proclamer Roi. Mais la couronne n'appartient qu'à Charles ton frère. Promets-moi devant Dieu , de te laisser tuer. s'il le faut , plutôt que d'accepter un héritage qui ne t'appartiendrait pas ! Emu par ces vives images , le jeune duc , qui depuis fut soustrait à sa captivité , conserva toujours dans son cœur le souvenir de cette leçon terrible et sublime. Il prit de plus en plus le caractère d'un grand prince ; et quand il reparut , brillant de jeunesse et de graces , au milieu des Anglais attendris sur les malheurs de cette noble famille , on se plut à trouver , à réunir dans sa personne , toutes les qualités des deux frères , sans y appercevoir le moindre de leurs défauts. Il mourut peu de temps après la restauration , pleuré de plus en plus comme Germanicus , quand on vint à comparer plus tard et les promesses prodiguées et les espérances toujours trompées.

Lorsque le général Monk eut fait prononcer la dissolution du *Rump Parlemt* , les deux chambres qui furent immédiatement convoquées , avoient reçu avec enthousiasme la proclamation que Charles II avoit envoyée de Breda aux Communes , et s'étoient constituées en *Convention* , mot qui exprime qu'elles

sont réunies sans convocation du Roi. Elles ne prirent le titre solennel et toujours vénéré de Parlement que quand Charles II, qui avoit traité avec elles, eut légitimé à son retour leur existence parlementaire suivant les antiques lois du royaume. Ainsi reconstitué, le Parlement reconnut le *crime de rébellion*, et reçut avec de vives acclamations l'amnistie royale pour ce crime; tant reste profondément gravé le sentiment et le besoin de l'ordre légal dans les peuples même qui l'ont renversé avec le plus de violence!

Quoique le parti presbytérien dominât dans la chambre des Communes, la déclaration de Brèda n'avoit inspiré à tous les cœurs que cette vive et naturelle impatience de réparer dans la personne des enfants tous les malheurs du père; et les presbytériens, unis alors aux royalistes, contre les vieux parlementaires et contre les républicains, avoient rappelé le Roi et les princes avec cet enthousiasme qui exclut la réflexion même pour l'avenir. Ce fut une faute, trop noble dans son principe, pour être jugée sévèrement. Cependant cette faute eut des suites funestes pour l'état, et surtout pour la famille royale. C'étoit laisser indéçises toutes les fatales questions qui avoient amené la révolution en 1640.

«—Nous ne desirons rien tant,» disoit Charles dans sa déclaration de Breda, «qu'une exacte observation de la justice, et Nous sommes prêts d'y ajouter tout

« ce que raisonnablement on peut espérer de notre
« indulgence; or, afin que la crainte du châtement
« n'engage pas ceux qui se sentent coupables à per-
« sévéraler dans le crime et à empêcher qu'on ne rende
« la tranquillité à l'état, en s'opposant au rétablis-
« sement du Roi, des Pairs, de la monarchie et des
« peuples qui la composent, chacun dans ses droits
« légitimes, anciens et fondamentaux, Nous déclara-
« rons, par ces présentes, que nous accordons un
« libre et général pardon, lequel nous serons prêts,
« quand nous en serons requis, de sceller du grand
« sceau d'Angleterre, à tous nos sujets, de quelque
« qualité qu'ils soient, qui, dans quarante jours après
« la publication de cette déclaration, s'en tiendront
« à notre présente grâce, et en feront leur soumis-
« sion par un acte public, promettant d'être à l'a-
« venir de bons et fidèles sujets; de laquelle grâce
« Nous n'exceptons personne que ceux que notre Par-
« lement jugera à propos d'en excepter; hors ceux-
« là, tous les autres, quelque coupables qu'ils soient,
« doivent se reposer sur notre parole, comme sur
« la parole d'un Roi, que Nous donnons solennelle-
« ment par la présente déclaration; entendant qu'au-
« cun crime de ceux qu'ils auront commis contre
« Nous, ou contre le feu Roi notre père, avant cette
« même déclaration, ne s'élève en jugement contre
« eux, et ne soit mis en question à leur préjudice,
« à l'égard de leurs vie, biens, liberté, non pas

« même autant qu'il est en Nous , à l'égard de leur
« réputation , par aucun reproche , ni terme , qui les
« distingue de nos autres sujets ; car notre vouloir
« et plaisir royal est que dorénavant , parmi nos su-
« jets , soient mises en oubli toutes marques de dis-
« corde , de séparation , de différents partis : désirant
« avec passion qu'ils lient ensemble une amitié et
« une correspondance parfaite pour l'établissement
« de nos droits et des leurs , dans un libre Parle-
« ment , les conseils duquel Nous prétendons suivre ,
« sur notre parole royale.

« Et parce que les passions des hommes et l'ini-
« quité des temps ont produit dans les esprits di-
« verses opinions touchant la Religion ; et que de là
« sont nés des partis et des animosités mutuelles :
« pour contribuer à les adoucir par le commerce et
« la facilité de converser les uns avec les autres ,
« Nous donnons la liberté aux consciences , et dé-
« clarons que dorénavant personne ne sera inquiété
« sur les opinions différentes en matière de religion ,
« pourvu que l'on n'abuse point de cette indulgence
« pour troubler l'État ; et Nous sommes prêts d'ap-
« prouver tels actes qu'il semble bon au Parlement
« de nous présenter , après une mûre délibération ,
« pour confirmer et établir plus solidement ce der-
« nier article.

« De plus , comme il est arrivé dans les révolu-
« tions fréquentes qui affligent depuis quelques an-

« nées ce royaume, qu'il s'est fait plusieurs dons et
 « acquêts de biens que les possesseurs pourroient
 « être contraints à restituer selon les lois, Nous dé-
 « clarons que notre bon plaisir est que tous les dif-
 « férends et tous les procès qu'on pourra intenter
 « sur ce point soient terminés dans le Parlement :
 « ce tribunal étant le plus propre à procurer aux
 « intéressés la juste satisfaction qu'ils pourroient
 « prétendre.

« Enfin Nous déclarons que nous sommes dispo-
 « sés à donner notre consentement à tous actes du
 « Parlement, touchant les articles ici exprimés, de
 « même qu'à ce qui concerne les arriérés dus aux
 « officiers et soldats de l'armée du général Monk,
 « que nous promettons de recevoir à notre service
 « avec la même paie, et sous les mêmes conditions
 « dont ils jouissent maintenant. » (Breda, 14 avril
 1660).

Cette déclaration si sage, si paternelle, avoit été reçue aux acclamations unanimes de l'Angleterre. Elle promettoit tout à la fois le triomphe de la justice, des lois et de la clémence. Toutes les démarches, toutes les paroles du roi répondirent en effet d'abord à ces nobles promesses. « Il m'arrivera plutôt, » disoit-il au Parlement, « de brûler la Grande Charte que de violer l'amnistie ! » Lorsque les ministres presbytériens lui furent présentés, il leur répondit : « Je vous rendrai aussi heureux que je le suis moi-

« même. » S'il entendoit parler de quelque mécontent : « Qu'ai-je donc fait? » disoit-il, avec un charme inexprimable de bonhomie ; « je veux faire connaissance avec ce gentilhomme, et lui donner satisfaction. » Edouard Hyde, qu'il avoit créé comte de Clarendon et Lord Chancelier, répétoit sans cesse et partout qu'étant ambassadeur en Espagne, Charles, durant son exil, lui avoit sévèrement ordonné de justifier la nation anglaise du meurtre de son père et de rejeter le crime sur un petit nombre d'hommes factieux et pervers. Enfin lui-même, quand il parloit des besoins de la couronne, disoit dans un langage qu'il avoit l'art exquis de faire paraître naïf : « Je serois fâché que tant de loyaux députés qui viennent me voir à Withe-Hall, fussent obligés, par ma pauvreté, de s'en retourner sans diner. Je ne serois pas moins honteux, si je restois dans l'impossibilité de pourvoir à la subsistance de ces *Cavaliers* qui se sont ruinés pour mon père. » On nommoit ainsi pendant la révolution les royalistes qui, de leur côté, appeloient *Têtes-rondes* les parlementaires et les républicains.

Cette gracieuse affabilité du Roi charmoit les cœurs les plus chagrins ; et les premiers soins qu'il donna au gouvernement confirmèrent toutes les espérances qui s'attachoient au nouveau règne. Les faveurs alloient chercher les vieux et les nouveaux serviteurs. L'Amiral Montagu fut créé comte de Sandwich, et

Monk, créé duc d'Albermale, fut généralissime d'Angleterre. Ashley-Cooper, devenu si fameux dans la suite sous le nom de Shaftsbury, Denzib Holles et Annesley, tous trois chers au parti populaire, furent élevés à la pairie. Le second avoit jadis été arrêté de la main même de Charles I^{er} dans la chambre des Communes. Ashley-Cooper étoit digne de toutes les grandeurs par son génie, s'il y a de véritable génie sans la vertu. Mais alors il méritoit son élévation par de grands services récents. Le Roi enfin prit deux de ses chapelains parmi les ministres presbytériens, pour qui cependant il avoit une réelle aversion.

Son ministère fut couvert de l'approbation publique. Edouard Hyde, maintenant comte de Clarendon, avoit aplani tous les obstacles d'une restauration inespérée. Fidèle ami de son maître dans les jours de l'adversité, dans les tristes vicissitudes de l'exil et de l'abandon, il devint Lord Chancelier d'Angleterre et premier ministre du Roi dans les jours de prospérité. Outre l'autorité de ses éminents services, le Chancelier, par son assiduité laborieuse aux affaires, obtenoit un heureux empire sur les faibles volontés de Charles trop vivement livré aux plaisirs. Des mœurs graves, une profonde connaissance des lois du pays, un respect non moins profond pour elles, rassuroient d'ailleurs les esprits, toujours ombrageux après d'aussi brusques changements. L'office

de Lord Trésorier fut remis au vertueux et sage Southampton qui l'occupoit dès le règne de Charles I^{er}. Southampton avoit dévoué toute sa vie à la cause royale. Sa fidélité inébranlable, sa vieillesse vénérée, un attachement éclairé aux droits du trône et aux libertés publiques, lui donnèrent un heureux ascendant sur l'administration nouvelle. Le chevalier Edouard Nicolas fut Secrétaire d'État; et ces trois personnages, unis avec le marquis d'Ormond, dernier vice-roi d'Irlande, donnèrent le rare exemple d'une concorde fondée sur une estime réciproque et sur l'amour du bien public. Le Conseil privé qui est le Conseil d'État d'Angleterre, reçut aussi des hommes distingués par leurs noms et leur autorité, soit dans le peuple, soit dans la nouvelle cour.

Ce n'étoit pas seulement le gouvernement d'Angleterre qu'il falloit établir, mais encore le gouvernement d'Ecosse et celui de l'Irlande.

En Angleterre, il y avoit à régulariser l'amnistie royale de Breda, le revenu de la couronne à fixer, l'établissement de l'Église à reconstituer, sans altérer l'essence de la hiérarchie, et sans violer les promesses royales faites aux églises presbytériennes. L'armée d'Ecosse qui avoit suivi le Général Monk, et l'armée de la République, exigeoient une prudence ferme et délicate. D'autres intérêts non moins graves, et entr'autres les établissements de Cromwel en Irlande, établissements qu'il étoit tout à la fois im-

prudent de renverser et inique de confirmer ; tant de réparations enfin , tout à la fois nécessaires et impossibles , suivant que l'équité naturelle ou la politique les considère , occupoient sérieusement les esprits pénétrants , tandis que la multitude s'abandonnoit avec une sorte d'yvresse aux premières douceurs d'un changement si vif et si heureusement effectué.

Tous les ordres de l'État conspirèrent avec ardeur à l'affermissement de la restauration. Les Communes, quoique presbytériennes, offrent au Roi un revenu qui surpassoit tout ce que la couronne avoit jamais possédé. Le soin est abandonné au Roi de rétablir la hiérarchie épiscopale dans l'Église qui étoit devenue presbytérienne depuis l'établissement de la République. Le pouvoir militaire est restitué à la couronne. La doctrine de la résistance est flétrie de l'anathème religieux. Tout enfin s'expédie avec rapidité , unanimité , enthousiasme. De son côté, le Roi ne parle ni de rétablir la Haute Cour ecclésiastique, ni la Chambre étoilée, tribunaux odieux à la nation, et qui avoient disparu dans les derniers orages. Il abandonna aussi quelques droits fiscaux de la couronne, que la suite des temps avoit rendus onéreux aux familles, et que les Communes remplacèrent par un revenu plus facile et plus doux.

L'amnistie de Breda soumettait au Parlement les exceptions que Charles n'avoit pas voulu prononcer.

Tous les cœurs honnêtes avoient senti profondément ce qu'il y avoit de noble dans ce pardon général, où cependant il n'étoit ni possible au Roi de comprendre formellement les meurtriers de son père, ni convenable à sa dignité de les désigner comme un objet de vengeances personnelles. Il avoit donc laissé à la Nation elle-même, assemblée en parlement, le soin de satisfaire tout à la fois à la clémence et à la justice. Les Communes montrèrent de l'indulgence. La chambre des Lords se montra rigoureuse jusqu'au point de commettre la parole du Roi. Charles, avant que l'amnistie ne fût légalement fixée, avoit publié une proclamation qui enjoignoit aux juges de son père de se constituer prisonniers, dans un délai de quinze jours, sous peine d'être exclus de la paix du Roi. Dix-neuf obéirent, le reste se dispersa et quelques-uns furent pris dans leur fuite. Le Parlement procéda cependant à l'acte d'amnistie, et Southampton, qui vouloit dégager la parole royale, demanda vivement pour ceux qui s'étoient rendus à la merci du Roi, qu'il leur fût accordé, pour sortir d'Angleterre, un délai égal à celui qui leur avoit été assigné pour se constituer prisonniers. « La nation, » dit un historien, « respecta sa candeur et sa pitié; le Roi respecta son courage. » Le Roi en effet concourut secrètement lui-même à faire limiter les exceptions. Les régicides que la mort avoit déjà frappés, entr'autres Cromwell, Ireton son gendre et

Bradshaw , qui avoit présidé le tribunal , dix -sept juges , le chevalier Henri Vane et le général Lambert , qui depuis eut sa grâce , furent déclarés indignes du pardon. Un tribunal fut institué pour les juger , et , parmi les trente-quatre commissaires qui le composèrent , il s'en trouvoit quinze qui s'étoient montrés les ennemis les plus vifs de Charles I^{er}. Ces républicains ne furent pas les moins sévères , et l'histoire l'a remarqué. Les cadavres de Cromwell , d'Ireton et de Bradshaw exhumés , traînés à la place des exécutions et suspendus à la potence , furent enterrés sous le gibet. Six des juges de Charles I^{er} furent exécutés , Harrison , Scott , Carew , Clément , Jones et Scrope. Le chevalier Henri Vane et Lambert restèrent d'abord en prison. La violence du fanatisme qui avoit animé tous les hommes de la révolution dernière peut se peindre par cette expression de Carew , l'un des régicides condamnés ; il reconnut l'autorité de ses juges : « Sauf les droits de notre « seigneur Jésus-Christ , » dit-il , « au gouvernement « de ce royaume. » Il étoit de la secte des Millénaires ou de la Sainte Monarchie , dont il sera bientôt parlé.

Les promesses faites à Breda sur l'armée ne comprennoient que les *officiers* et *soldats* du général Monk. Mais outre cette armée qui avoit été amenée d'Écosse , il y avoit l'armée anglaise du général Lambert. L'une et l'autre étoient l'ouvrage de Cromwell , et formoient un corps de cinquante mille hommes.

De ce nombre étoient une foule de jeunes gens , cadets de familles nobles ou commerçantes , que le Protecteur y avoit attirés par une haute-paie et par l'attrait de l'ambition militaire. L'intérêt de l'armée avoit donc de profondes racines dans la nation même. C'étoit une grande question à résoudre que de licencier ou de conserver un corps si imposant et qui formoit alors la plus belle armée de l'Europe. Le duc d'York insistoit pour la conserver. La suite des événements a prouvé que ce prince eut constamment le desir d'établir en Angleterre une armée permanente. Le Chancelier y voyoit de grands périls et pour le trône et pour la liberté. Ce fut Monk , duc d'Albermale , qui décida la question. « Je connois « trop bien , » dit-il , « le parti que j'ai tiré , le parti « que tout ambitieux peut tirer d'une armée , pour « ne pas conseiller d'abolir à perpétuité cet abus. Il « ne peut être que fatal au royaume. L'Angleterre « n'a besoin que d'une bonne marine et de l'exacte « observation des lois. » Ce conseil prévalut , toute l'armée fut licenciée , même celle de Monk qui avoit fait la restauration.

Le bill du Parlement qui ordonnoit cette grande mesure contenoit de magnifiques éloges sur la gloire et les services de l'armée. L'instinct vif et prompt des soldats y aperçut des couleurs moins brillantes. D'abord ils dirent que ce bill étoit leur éloge funèbre. Mais quand le moment de se séparer fut ar-

rivé, on remarqua des regards farouches et irrésolus, alternativement jetés sur le Roi et sur les rangs qui alloient se dissoudre. Cependant la dissolution s'effectua sans aucun désordre.

Dans cet instant même, il arriva un tumulte qui affermit le duc d'York dans son système d'armée permanente. Quarante ou cinquante fanatiques de la secte des millénaires étoient sortis de leur église, tout enivrés de leurs extases et de leurs inspirations prophétiques. Ils courent les rues de Londres, criant : Vive Jésus-Christ ! Poursuivis et retranchés dans une maison où ils s'étoient réfugiés, ils se font tuer jusqu'au dernier plutôt que de se rendre. Leur folie étoit de ne reconnoître que la Sainte monarchie, c'est-à-dire, le seul règne du Christ, dont le temps étoit venu. Leur chef ou leur apôtre, Verner, fut relevé percé de dix-neuf blessures ; il respiroit encore ; on le guérit à grande peine pour l'exécuter. Le sang n'éteint point le feu de telles maladies.

Au moment de la sauvage irruption de ces fanatiques, le Roi présidoit lui-même à la séparation de l'armée. Le duc d'York, resté à Londres, se hâta de l'informer de ce qui arrivoit, et le supplia instamment de suspendre le licenciement. Il n'étoit plus temps. Mais le Roi délivra sur le champ des commissions pour enrôler des hommes et former des régiments. Cette mesure, que la conjoncture du moment pouvoit rendre plausible, pouvoit aussi réveiller les

anciennes querelles du Parlement et de la Couronne sur les subsides et l'armée. Ce qui étoit plus dangereux, c'étoit l'ordre donné immédiatement aux officiers licenciés de sortir de Londres, précisément à l'occasion de ce tumulte des millénaires. La défiance avouée démentoit ainsi les éloges prodigués peu de jours auparavant.

Ces deux points essentiels de la déclaration de Breda se trouvoient réglés, l'amnistie et l'armée. D'autres difficultés, moins évidentes, mais non moins importantes peut-être, se présentoient en foule : les affaires de la religion qui furent moins fixées ou conciliées, qu'ajournées à un autre Parlement, et les intérêts des vieux et malheureux défenseurs de la couronne.

Ces intérêts devenoient personnels à Charles II, puisque le Parlement avoit accordé spontanément au roi des subsides assez abondants pour qu'il donnât au moins des secours à ceux qui s'étoient ruinés pour son père ou pour lui. Mais Charles, livré aux plaisirs, et naturellement prodigue, négligea entièrement ces Cavaliers pour lesquels il avoit cependant parlé avec tant d'effusion. Son indifférence, ou plutôt son aversion pour les affaires qui gêneroient son repos, lui fit bientôt connoître qu'il ne pouvoit satisfaire à toutes les prétentions; et peut-être qu'à ses yeux les services récents méritoient politiquement la préférence. D'ailleurs les Cavaliers

s'isoloient et se divisoient entre eux. Leur système de royauté absolue, sans égard aux temps passés sans retour, comme aux nécessités présentes, ne les rendoit applicables à rien de ce qui se passoit sous leurs yeux. Leur parti étoit sans cohésion et perpétuellement exclusif. Chagrins et frondeurs, leur aspect ne pouvoit qu'attrister une cour déjà voluptueuse. La faveur que les plus habiles s'étoient ménagée ne faisoit qu'enflammer la jalousie des autres. Ainsi nul ne se fioit qu'à lui-même, et nul ne trouvoit de raison que dans ses propres idées. Le plus petit gentilhomme de la province la plus reculée sembloit dire au roi : C'est mon épée qui a relevé le trône ! Et Charles n'aimoit pas à deviner ces reproches. Irrités d'ailleurs de la distinction que la cour sembloit faire des anciens et des nouveaux services, tous ne s'accordoient que sur un seul point : « L'amnistie du Roi, » disoient-ils, « est le pardon des ennemis et l'oubli des amis de sa majesté. » Charles II en effet les oublioit jusqu'à l'ingratitude, comme il venoit d'oublier l'armée de Monk, et comme il oubliera bientôt le Chancelier Clarendon.

La sagesse du ministère et l'ascendant du Chancelier imprimoient aux affaires d'Angleterre un mouvement régulier. Il eût été même difficile aux ennemis secrets des ministres de faire prévaloir leur opposition et leurs vues particulières. Mais en Irlande et en Écosse, ils pouvoient donner un libre

cours à leurs pensées de domination et de vengeance. L'Écosse en fut le premier théâtre dans le temps même que l'horizon politique sembloit si pur en Angleterre.

La déclaration de Breda n'avoit été envoyée qu'à la chambre des Communes par l'intermédiaire du général Monk, et d'Annesley, président du Conseil d'état de la République. Les promesses qu'elle contenoit furent vivement contestées quand on s'occupa de les appliquer au royaume d'Écosse. « Violerez-vous la foi donnée? » répétoit sans cesse le Chancelier. « L'amnistie, » répondoient ceux qui voyoient d'immenses confiscations en Écosse, « n'a été accordée qu'au seul royaume d'Angleterre. » Quels mystères dévoilés dans ce seul mot !

La manière d'établir la restauration en Écosse devoit avoir sur l'Angleterre et sur la famille royale une action heureuse ou funeste, suivant le principe juste et sincère, inique et perfide qui seroit adopté. L'Écosse, dans ses mœurs, dans sa religion, dans ses lois, n'avoit rien de commun avec l'Angleterre. Une haine profonde et héréditaire séparoit les deux peuples. Si l'Angleterre avoit en aversion l'Église romaine, elle tendoit naturellement à un culte exact, régulier, par l'autorité de l'épiscopat. L'Écosse, au contraire, qui avoit adopté le calvinisme dès son origine, avoit en horreur et l'église romaine et l'épiscopat conservé dans les églises luthériennes. De là

étoient partis les orages qui accablèrent Charles I^{er}. Lorsque ce malheureux prince, qui s'attachoit à suivre le sage plan de son père, avoit voulu soumettre les fanatiques extravagances des puritains à la discipline de l'épiscopat, un cri universel d'horreur s'étoit élevé. Un pape! un pape! s'écria le peuple d'Édimbourg, à l'installation du Primat d'Écosse. Alors des armées sortent comme du sein de la terre, et les Communes d'Angleterre se liguent avec elles contre le Roi. Depuis la mort tragique de Charles I^{er}, Montrose défendit la cause royale par une héroïque audace, et alors fut déployée tour à tour une sauvage férocité, qui fut enfin surpassée par celle des puritains vainqueurs. Après ces mouvements furieux, qui furent successivement domptés par Cromwell et par le général Monk, le gouvernement des églises presbytériennes fut établi en Écosse de même qu'en Angleterre : sorte de discipline qui tenoit le milieu entre l'anarchie puritaine et l'autorité de l'épiscopat. Cette forme étoit devenue chère à l'Écosse, et lorsque la famille royale rentra en Angleterre, un des premiers soins du conseil de Charles fut d'examiner si cette forme de gouvernement ecclésiastique seroit abolie ou maintenue.

Parmi les seigneurs écossais qui se trouvoient à la cour, on distinguoit surtout le général Middelton, et Lauderdale. Tous deux avoient rendu d'immenses services à la cause royale : le premier, attaché aux

royalistes du parti vaincu de Montrose ; le second , ennemi passionné de l'épiscopat , mais dévoué aux royalistes presbytériens qui avoient rappelé Charles II. Quand l'Écosse secoua le joug du Parlement d'Angleterre , Lauderdale avoit été fait prisonnier à la bataille de Worcester , où Cromwell abattit toutes les espérances de Charles II. Depuis cette époque jusqu'à la restauration , Lauderdale avoit subi une longue et dure captivité.

Ces deux hommes , divisés dans le Conseil du Roi sur la manière de traiter l'Écosse , proposèrent des vues absolument contraires. Lauderdale conseilla au Roi de maintenir les églises presbytériennes , lui faisant espérer que satisfaite sur ce point , l'Écosse auroit sur tout le reste une complaisance aveugle. Le Chancelier et le duc d'Ormond craignirent au contraire que les presbytériens d'Écosse ne se liguassent avec les presbytériens d'Angleterre ; et Charles II , qui avoit un vif souvenir des traitements qu'il avoit reçus d'eux , lors même qu'ils lui avoient rendu un fantôme de royauté , se prononça formellement pour l'établissement de l'épiscopat. « Le « presbytéranisme , dit-il au comte de Lauderdale , « ne peut être la religion d'un gentilhomme , et je « ne saurois consentir à ce qu'il subsiste plus long-« temps en Écosse. »

Lauderdale fut plus heureux sur une question non moins importante. Après avoir subjugué l'Écosse ,

le Protecteur y avoit élevé des forts et placé des garnisons qui tenoient cette nation sous la dépendance de l'Angleterre. On délibéra long-temps si elle seroit rétablie dans sa liberté, ou si l'on continueroit de la tenir asservie en conservant les forts et les garnisons. Lauderdale, secondé par les ministres, obtint que son pays seroit rendu à la liberté.

Mais la question de l'amnistie tenoit à des intérêts plus vifs, la vengeance et la cupidité. Lauderdale fit entendre vainement la voix de la raison, de la prudence et de la justice. « L'Écosse, » disoit-il, « est le berceau même de la famille royale. C'est l'Écosse qui la première a secoué le joug du Parlement rebelle d'Angleterre; c'est elle qui la première, indignée du meurtre de Charles I^{er}, a reconnu et rappelé son fils. La traiterez-vous plus sévèrement que l'Angleterre, où les seuls régicides sont exclus de l'amnistie royale? J'en conviens, » répondoit Middleton. « Mais donnez-moi donc d'autres moyens de récompenser les services du bon parti. » Il obtint en effet les moyens de récompenser les services du bon parti, et il fut envoyé en Écosse, sous le titre de Lord-Commissaire, pour assembler le Parlement, consentir aux bills qui devoient régler les affaires tant de l'État que de l'Église, et fixer les conditions de l'amnistie. Mais avant d'y consentir, le nouveau gouvernement d'Écosse devoit frapper les imagina-

tions par un grand exemple. Le comte d'Argyle fut particulièrement choisi.

Argyle, presbytérien exalté, avoit signé, après de longues hésitations, le serment d'union de la fameuse assemblée ou *Covenant* de Glasgow. Une fois décidé, son caractère intrépide le porta sans peine à se soutenir les armes à la main. Presque roi des montagnes par ses immenses possessions, et par l'autorité patriarcale qu'exerçoient depuis un temps immémorial les chefs des anciennes tribus celtiques, Argyle fut bientôt promu au premier rang des chefs de la guerre civile. Mais cette accession et cette participation active à une rébellion universelle, se trouvoient effacées par les traités et par l'amnistie de Charles I^{er} en 1641. Depuis la mort du Roi, Charles II fut rappelé en Écosse. Il y avoit signé le *Covenant*, et proclamé une seconde amnistie en 1651. Lorsque enfin la victoire de Cromwell à Worchester eut anéanti les espérances du Roi et les libertés de la nation, Argyle se soumit, fit son traité avec le général Monk, et vécut paisible jusqu'à la restauration. Mais quelle qu'eût été sa conduite, l'amnistie de Breda devoit le rassurer, puisqu'elle étoit générale, excepté pour les régicides, et qu'Argyle ne pouvoit être enveloppé dans cette juste exception. De plus, il avoit fait porter au Roi lui-même sa soumission pleine et entière par son fils, le lord Lorn, célèbre par d'illustres services rendus à la cause royale.

Une réponse favorable de Charles II avoit attiré Argyle de ses montagnes au palais de Withe-hall, où son fils l'avoit déjà précédé. Mais Argyle étoit riche et puissant; Charles refuse de le voir, le fait mettre à la tour, et l'envoie prisonnier en Écosse, pour y subir un jugement. Le comte de Middleton l'avoit condamné d'avance. Argyle, cependant, soutient l'accusation avec courage. Il invoque les trois amnisties, mais on lui répond toujours : « Il n'existe « point encore d'amnistie pour l'Écosse ! »

Lorn, de son côté, appuyé par le Chancelier Clarendon, obtient enfin du Roi l'ordre d'imposer silence au Solliciteur ou avocat-général, sur tous les faits antérieurs à l'année 1651, et d'envoyer au Conseil tout le procès avant que le Parlement ne prononçât la sentence. Il faut croire que le Roi étoit sincère; mais le comte de Middleton, forcé d'exécuter la première partie de l'ordre qu'il avoit reçu, n'en résolut pas moins de faire condamner Argyle. Vainement l'amnistie publiée en Angleterre n'exceptoit du pardon que les juges de la Haute Cour qui avoit condamné Charles I^{er}; Middleton inventa une accusation inouïe jusque-là : ce fut la *présomption* de complicité dans le procès et le jugement du Roi. Cependant l'accusé repoussa l'accusation d'une manière si victorieuse, qu'il fut absous pleinement sur ce point. Inutile victoire sur ses ennemis.

L'infatigable Middleton s'étoit procuré des lettres

que Monk, duc d'Albermale, eut l'infamie de lui livrer. Celui-ci, quand il gouvernoit l'Écosse avec tant de rigueur pour Cromwell, les avoit reçues d'Argyle, qui sans doute avoit un grand intérêt à se maintenir en paix avec les maîtres de l'Écosse. Quelles que fussent d'ailleurs ces lettres, l'amnistie de Breda sembloit les effacer toutes. Mais, comme on ne cessoit de le répéter : « L'amnistie de Breda n'a été promise qu'à l'Angleterre ! » Et les lettres confiées à la foi de Monk, général de Cromwell, livrées par Monk, devenu généralissime de l'armée royale, deviennent un nouvel acte d'accusation. Les amis d'Argyle découragés se retirent du Parlement ; la condamnation à mort est prononcée ; Middelton n'envoie au Roi ni les pièces du procès, ni le jugement ; il ordonne enfin l'exécution de la sentence, et le vieux Argyle monte à l'échafaud.

Tel fut le premier acte du gouvernement de fer qui s'établit en Écosse. L'héroïsme de la mort d'Argyle émut profondément les ames, que l'iniquité de son jugement ouvroit aux plus justes alarmes. Ce vieillard, marchant au supplice avec le calme intrépide qui lui étoit propre, atteste pour la dernière fois son innocence ; recommande ses enfants à la clémence du Roi ; bénit la providence, qui, sans doute, dit-il, le punissoit justement de ses fautes passés, par cet injuste arrêt des hommes ; fait un noble adieu à ses amis ; se recueille un moment avec

une religieuse ferveur; adresse à Dieu ses dernières prières, et reçoit le coup mortel.

Les malheurs de cette illustre famille, et les iniquités dont elle fut la victime, eurent plus tard des résultats si funestes pour la famille royale, qu'il est nécessaire d'en raconter la suite.

Après la mort de son père, lord Lorn, qui croyoit avoir de justes droits à la reconnaissance du Roi, par ses services personnels, sollicita vivement la restitution des biens confisqués d'Argyle. Mais cette proie somptueuse, qu'il disputoit à ses ennemis, étoit une présomption de crime contre lui; aussi fut-il réclamé par le Parlement d'Écosse, pour être jugé lui-même. On l'accusoit d'avoir semé la division entre le prince et ses sujets. Voici quel fut le motif de cette accusation.

Dans une lettre qu'il écrivoit au lord Duffus, il se plaignoit amèrement des intrigues de ses ennemis auprès du Roi. Mais, disoit-il, je suis parvenu à les connoître, et je suis assuré de la protection du Chancelier, qui me fera rentrer dans mes biens. Il ajoutoit, qu'un seigneur accrédité à la cour s'étoit prêté à le soutenir dans ses démarches, en acceptant mille livres sterling pour prix de cet important service. La lettre, interceptée en Écosse, servit de texte à l'accusation d'avoir semé la division entre le prince et les sujets. Cependant le Roi lui-même n'y trouvoit rien de criminel, et n'y voyoit qu'une indiscre-

tion. Mais il vouloit complaire à un Parlement qui manifestoit d'ailleurs un zèle très-ardent pour l'autorité royale; et croyant concilier la justice avec cette complaisance, il fit partir le lord Lorn, sur parole et sans gardes, pour Édimbourg, et notifia l'ordre exprès et particulier au comte de Middleton, de ne point exécuter la sentence que prononceroit le Parlement, si Lorn étoit condamné.

Lorn, à son arrivée, est arrêté, accusé, jugé et condamné à mort. Seulement, on laisse à Middleton la faculté de fixer le jour de l'exécution. Ainsi se mettoit en pratique, dès l'aurore de la restauration, cette maxime de Charles I^{er} dans son testament : « Il n'est point de plus souveraine injustice que le « pouvoir souverain, exercé tyranniquement par l'é-
« troite observation de la loi. » Cependant on pallioit l'iniquité de ce jugement barbare, en disant que le fils d'Argyle ne couroit aucun risque pour sa vie. Mais la sentence du père n'avoit-elle pas été exécutée? Lorn obtint sa grace, et plus tard le Chancelier le fit rétablir dans ses biens. Plus tard encore, et sous le gouvernement du duc d'York, Lorn, devenu ainsi comte d'Argyle, subit un jugement capital, plus monstrueux que les deux premiers. Il n'y échappa que par l'ingénieuse tendresse de sa fille; et poussé au désespoir, il attaqua enfin le trône que jadis il avoit défendu.

Le jugement du lord Lorn ne fut prononcé que

dans la seconde année de la restauration. Mais le jugement du père fut le premier acte qui annonçât ce que l'on entendoit par la restauration en Écosse.

Le Parlement de ce royaume ne ressemble point à celui d'Angleterre. Composé d'une seule chambre pour les lords spirituels et temporels, comme pour les députés des comtés et de la bourgeoisie, l'institution antique d'un comité que l'on nommoit *les lords des articles*, y prévenoit, ou du moins atténuoit tous les périls inséparables d'une grande et unique assemblée formant la représentation nationale. Ce comité se composoit ainsi. Les deux ordres du clergé et de la noblesse nommoient séparément chacun huit lords; les seize nommés de cette manière choisissoient huit députés des comtés. Ceux-ci réunis aux seize premiers nommoient huit députés de la bourgeoisie. Tels étoient les Lords des articles. Nulle proposition ne se pouvoit faire dans le Parlement sans leur examen préliminaire, sans leur consentement. Cette forte barrière contre l'emportement d'une seule assemblée dans les occasions difficiles, n'empêcha pas cependant les orages qui éclatèrent sous Charles I^{er}. Le renversement violent de l'épiscopat avoit converti en *Covenant* ou *Convention* ce Parlement, qui devint ainsi tour à tour tyrannique, et esclave des fureurs populaires. Mais enfin Charles II, à la restauration, avoit convoqué le Parlement. Les anciennes formes avoient été sui-

vies. Les Lords des articles concouroient fortement au succès de la cause royale. L'épiscopat rétabli, les évêques rentrèrent au Parlement : grande et heureuse victoire pour l'ordre public, si la cour eût montré moins d'indifférence, de mépris même pour le sacerdoce dans le choix des évêques. Ceux-ci se montrèrent tout à la fois avides, persécuteurs et dissolus. Le comble de la témérité fut dans la nomination du Primat, Archevêque de saint-André. Sharp, naguère encore, violent puritain, fanatique prédicant, et l'un des plus ardents fauteurs de la ligue du covenant, s'étoit subitement converti au royalisme et à l'épiscopat. La première dignité de la nouvelle église d'Écosse fut le salaire de cette conversion. Ses récentes ferveurs se signalèrent bientôt par le scandale de ses mœurs, et par un esprit effréné de pillage et de persécutions contre la secte qu'il avoit abandonnée. Il la poussa au désespoir.

Le Parlement s'occupa enfin de l'amnistie. Elle fut réglée sur les plans que Middelton avoit emportés d'Angleterre. Le but avoué, comme il le disoit au Conseil, étoit de récompenser les services du bon parti ; et le moyen qu'il fit approuver par le Roi, fut de reculer les limites de l'amnistie jusqu'à l'année 1651, de rechercher tous les crimes d'état commis depuis cette époque, et de les punir par les peines qu'il plairoit d'imposer, la mort exceptée. Ces

peines furent généralement la confiscation ou d'énormes amendes. Mais il pouvoit arriver que le Roi ne refusât pas toujours de remettre aux enfants les biens de leurs pères condamnés ou proscrits. Alors Middelton fit porter une loi inconnue au siècle même de Tibère : la clémence fut interdite au Roi. Quiconque intercéderoit pour les enfants des condamnés, seroit condamné lui-même ; et, par un raffinement d'iniquité, la loi ne disoit pas quelle peine méritoit ce crime de la pitié. Fixer une peine, disoient les adorateurs serviles de l'autorité, ne seroit que limiter les droits de la couronne. Enfin cette cruelle et dérisoire amnistie devint une source inépuisable de concussions particulières et publiques. Elle n'avoit pas d'autre fin.

L'ordre des faits que l'on vient de raconter semble prouver que, si la restauration s'établit simultanément et sans obstacles en Angleterre et en Écosse, la double action du gouvernement sur ces deux royaumes ne procédoit pas d'un même principe. En Angleterre, la force même des choses rendoit nécessaires la retenue et la modération, parce que ce fut le parti même de la liberté qui renversa l'anarchie républicaine. Mais en Écosse, on laissa un libre essor à la réaction des passions, devenues victorieuses, même sans combat : et quoique l'une et l'autre nation, chacune occupée de ses propres affaires, ne connût pas immédiatement le système différent mis

en œuvre à côté d'elle, cependant la vérité ne pouvoit long-temps échapper aux esprits attentifs, qui en conçurent de tristes présages.

Ce fut alors (septembre 1660) que la mort du jeune duc de Gloucester vint troubler et les fêtes de la cour, et la première ivresse de l'Angleterre, et l'espérance des plus sages amis de la liberté. Peu de temps après (décembre), la chambre des Communes fut dissoute, et la réunion d'un nouveau Parlement fixée au mois de mai suivant.

Si l'on considère l'ensemble des actes de cette *Convention* célèbre, on doit reconnoître qu'elle fut animée d'un esprit sage, loyal, dévoué tout à la fois au prince et au pays. Toutes les questions épineuses furent écartées. De grandes concessions se firent au besoin de l'ordre et à la justice qui veut réparer bien plus que punir. Sans abandonner, ou négliger même les intérêts de la liberté, les Communes comprirent que, dans de tels moments, une généreuse confiance à de libres promesses est plus salutaire qu'une prudence difficile et contentieuse. L'avenir prouvera sans doute qu'elles se trompèrent. Mais quelle assemblée vraiment nationale n'eût pas été attendrie aux infortunes d'un prince qui se montrait si populaire, si miséricordieux, et n'eût pas cédé au charme décevant de ses paroles ?

En attendant l'assemblée du nouveau Parlement, l'état de l'Église occupa sérieusement le ministère. La couronne avoit recouvré l'autorité suprême sur

les affaires de la religion; ou plutôt, les Communes avoient eu la prudence de ne pas agiter la question du maintien ou du renversement de la discipline actuelle. Mais, comme l'épiscopat et la liturgie ne se trouvoient abrogés par aucun pouvoir légal, l'établissement actuel du presbytérianisme par le Parlement rebelle se trouvoit annulé de fait et de droit. Seulement les évêques se trouvoient légalement exclus de la chambre haute, parce que Charles I^{er} avoit sanctionné le bill de leur exclusion. A la vérité, Charles II, plus qu'indifférent à toute religion, n'écoutoit guère que l'instinct de sa politique, s'il donnoit quelque préférence à l'épiscopat anglican. Mais Clarendon et les royalistes y voyoient l'affermissement de la royauté : avec cette différence, que ceux-ci ne songeoient pas encore que si l'épiscopat devenoit une barrière insurmontable aux doctrines républicaines, il n'étoit pas moins un obstacle invincible aux prétentions éventuelles du pouvoir absolu. Le nouveau Parlement devoit régler ces intérêts si vifs pour l'Angleterre, et concilier les promesses du Roi et la raison d'état. Cependant les presbytériens, quelle qu'eût été leur conduite au commencement de la révolution, méritoient aujourd'hui les plus grands égards. C'étoit leur réunion au parti des royalistes, qui avoit soutenu le général Monk dans sa marche long-temps inexplicable, et donné à l'opinion populaire, quand il eut passé le Twède, une force irrésistible contre l'armée de la République.

Le ministère essaya d'abord de résoudre tant de difficultés, en proposant un Acte d'union entre les Presbytériens et les Anglicans. Pour cela des conférences furent ouvertes à Londres, au mois de mars (1661), entre les théologiens de l'un et l'autre parti. Mais ces conférences de la *Savoie* ne pouvoient pas mieux réussir que le colloque de *Poissy* et tant d'autres, dont l'histoire a démontré l'inutilité. Il fallut donc en référer à l'autorité du Parlement.

Charles II avoit obtenu le pouvoir de réformer les corporations et communautés. Il faut croire que l'épuration faite sous les auspices du Chancelier ne fut pas injuste, si elle fut sévère. Les élections ne pouvoient pas être abandonnées à la domination des sectes républicaines. Clarendon, anglican zélé, voyoit le triomphe de la royauté dans le triomphe des anglicans, et son zèle ne fut pas infructueux. Ici fut abandonnée l'alliance des Royalistes et des Presbytériens. Les élections ne donnèrent à la chambre des Communes que cinquante-six presbytériens : mais par leur naissance, leur caractère, leur fortune et leur crédit populaire, ils étoient l'élite de la nation. Du reste, jamais le Roi et la cour ne pouvoient désirer des Communes plus devouées à l'épiscopat et à la royauté. Aussi, dans les deux premières années, tous les actes qui pouvoient affermir le trône, rétablir la religion de l'état, réprimer l'essor des sectes

républicaines, furent consentis avec un zèle que soutenait toujours l'ardeur de la nation.

Cependant l'*Acte d'uniformité* qui imposait la liturgie anglicane et l'autorité de l'épiscopat à toutes les églises protestantes, trompa cruellement les espérances des ministres presbytériens. Il leur étoit enjoint de reconnoître la liturgie et de recevoir l'ordination des évêques, dans un délai déterminé, sous peine d'être dépossédés de leurs églises. Deux mille s'y refusèrent et furent chassés le même jour, 24 août, terme fixé (1662). Cette résistance inattendue étonna la cour et la nation, qui nomma cette journée la Saint-Barthélemy des Presbytériens. Alors ils se rappelèrent avec amertume cette parole que leur avoit adressée le Roi : « Je vous rendrai « aussi heureux que je le suis moi-même ! »

Le parti des anglicans triomphoit pleinement, et avec eux le parti des royalistes. Les évêques étoient rentrés à la chambre des Lords, et leur concours imprima aux affaires un mouvement vif et sévère qui formoit un contraste remarquable avec le spectacle d'une cour toute abandonnée aux voluptés. Les évêques s'attachèrent à persécuter rigoureusement les *Non-conformistes*, et par là même attirèrent la pitié du peuple sur les persécutés. D'un autre côté, la cour fit rechercher dans les pays étrangers ceux des régicides qui avoient pris la fuite. Okey, Berkstead et Cobbet traînoient dans l'exil une vie tourmentée par la misère. Ayant long-temps erré d'asyle

en asyle, ils vinrent secrètement d'Allemagne en Hollande. Downing, jadis Chapelain du régiment d'Okey, tour à tour dévoué à Cromwell comme à la République, se trouvoit maintenant à La Haie ministre du Roi et zélé royaliste. Il fit saisir brusquement les trois pros-crits, et les envoya en Angleterre où ils furent exécutés.

On commença aussi le procès du général Lambert et du chevalier Henri Vane, qui n'avoient pas été exceptés de l'amnistie, mais que les Communes avoient recommandés à la clémence du Roi. En prison depuis deux ans, ils furent mis en jugement. Il devenoit manifeste que l'esprit du gouvernement étoit changé ou du moins dominé par une puissance plus forte que les conseils modérateurs du Chancelier. Ces deux procès tinrent l'Angleterre attentive. Henri Vane se défendit surtout avec une intrépidité qui remua dans les cœurs des sentiments qu'il falloit tenir assoupis, puisque la vindicte sociale avoit été satisfaite par le premier Parlement. D'ailleurs, ni Lambert ni Henri Vane n'étoient régicides. Ils furent condamnés. Vane fut exécuté. La crainte que le peuple ne fût ému de sa constance et de ses dernières paroles fit imaginer une précaution qui indique assez la situation des esprits. On plaça sous l'échafaud des tambours qui étouffèrent sa voix, au moment où il prit la parole suivant l'usage de tous les Anglois condamnés. Lambert eut sa grace, et fut relégué dans l'île de Guernesey, où il vécut encore trente ans, obscur et oublié.

Pour fixer les inconstances du Roi, susciter des héritiers directs à la monarchie, et cimenter une alliance utile à l'Angleterre, il avoit conclu le mariage d'une Infante de Portugal avec Charles; et dans la dot de cette princesse il avoit fait comprendre la place de Tanger, située sur la plage africaine du détroit de Cadix. Mais il se trouva que la nouvelle Reine possédoit peu de ces attraits de l'esprit et du corps, qui pouvoient, sinon contenir, du moins rappeler Charles dans les liens de la vie et des affections de famille. La Reine enfin étoit stérile: ce malheur fut un crime du Chancelier qui certainement, disoit-on, avoit voulu faire passer la couronne dans sa maison par les enfants de sa fille. De plus, Charles s'abandonna entièrement à la femme d'un gentilhomme catholique, nommé Palmer, dont il consola la disgrâce par le titre de comte de Castelmaine; et cette favorite, créée duchesse de Clèveland, étoit, dit un célèbre historien¹, prodigue, rapace, dissolue et vindicative. Il n'en falloit pas tant pour qu'elle devînt l'ennemie du ministre sévère qui s'efforçoit de poser quelque digue aux prodigalités du Roi.

Jadis Cromwell avoit consolé la fierté angloise de la perte de Calais par l'acquisition de Dunkerque et de Mardick. Charles n'étoit pas encore au dix-

¹ Hume.

huitième mois de la restauration qu'il avoit vendu et livré à Louis XIV cette possession si importante pour la France. Cinq millions furent le prix de cette première transaction politique de deux jeunes rois, dont l'un n'aspiroit qu'à la gloire, et l'autre sembloit se montrer déjà prêt à vendre son pays même, pour vivre en paix dans ses voluptés. L'Angleterre en fut profondément blessée. Mais on étouffa ces premières clameurs en élevant bien haut l'acquisition de Tanger. Cependant malgré l'importance réelle de cette acquisition pour la protection du commerce anglois dans la Méditerranée, lorsque la place de Tanger devint plus tard un prétexte pour lever des troupes, et que le Parlement, d'abord si dévoué, eut conçu de justes ombrages, il aima mieux la voir abandonnée que de fournir les subsides nécessaires à son entretien.

La discorde régnoit autour du Roi. Il existoit un double Conseil; et dans celui qui étoit confidentiel, venoient se résoudre les affaires les plus délicates. Là dominoit le comte de Bristol, qui s'étoit déclaré catholique sur le continent, peu de temps avant la restauration. Tant qu'il vécut en bonne intelligence avec Clarendon et le vertueux duc d'Ormond, la marche du gouvernement fut contenue plutôt que dirigée dans les voies de la modération et de la sagesse. Mais devenu jaloux, peut-être aussi entraîné par un système de domination absolue que le Chan-

celier croyoit dangereux de favoriser, il s'attacha incessamment à la ruine de son adversaire et l'accusa formellement devant le Roi. Quoique Charles ne vît plus dans Clarendon qu'un censeur incommodé et fâcheux, il n'osa pas encore lui retirer les marques extérieures de sa confiance. Soutenu d'ailleurs par le duc d'York, qui, sans approuver son système, respectoit ses vertus, Clarendon conserva ses dignités et perdit tout son crédit à la cour. La duchesse de Cléveland prépara surtout sa ruine, en faisant éloigner le chevalier Édouard Nicolas, Secrétaire d'état. Nicolas étoit ami intime du Chancelier, qui vit arriver à la place vacante son ennemi déclaré, le chevalier Bennet, créé lord d'Arlington. Ainsi fut brisée l'heureuse alliance des quatre ministres d'Angleterre qui présidèrent à la restauration.

Ces divisions ne pouvoient rester ensevelies dans les intrigues de White-Hall. Propagées au dehors, il s'éleva une défiance vague et incessamment répandue. Les déprédations de la cour sembloient expliquer la vente de Dunkerque. L'impulsion rigoureuse donnée au gouvernement d'Écosse fit naître aussi de sinistres conjectures. Alors les hommes d'un caractère élevé, ceux qui voyoient dans l'avenir, ceux même qui avoient concouru activement au rétablissement de la famille royale, commencèrent à former une opposition régulière et ferme dans le Parlement.

Sans jamais refuser les subsides, ils firent tomber dès l'origine le droit, affecté par le Roi, de dispenser de l'exécution des lois pénales, dans son Édít d'indulgence. Mais comme la religion catholique, dont faisoit profession le comte de Bristol, étoit considérée comme un moyen d'établir le pouvoir absolu, ce fut par elle que l'opposition naissante donna un crédit populaire à ses résistances. Les Jésuites espagnols et portugais se réunissoient en effet de toutes parts autour de la Reine : un bill renouvela les anciens bills qui ordonnoient leur bannissement.

Cependant le duc d'York se livroit, comme Grand-Amiral du royaume, à tous les soins qu'exigeoient le rétablissement de la marine et la protection du commerce dans les deux Indes. Ce temps fut l'époque de sa gloire et d'une gloire véritable, parce qu'elle étoit toute nationale. Heureux s'il eût toujours compris, quand il devint Roi, que là étoit le principe de sa force, puisqu'il se trouvoit dans le génie et dans les besoins de l'Angleterre. Les dissensions civiles, les querelles de religion et de liberté pénètrent peu dans les habitudes laborieuses et toujours périlleuses du marin. Il faut d'ailleurs, après une longue et sanglante révolution, il faut ouvrir de larges issues et de nouvelles destinées aux hommes ardents, inquiets, aventureux. Lorsque les Puritains, trente ans auparavant, couroient en foule chercher un asyle et la liberté du fanatisme dans le

nord de l'Amérique, Hampden et Cromwell eux-mêmes alloient partir. Déjà le vaisseau qui devoit emporter leurs destinées vagabondes étoit à la voile sur la Tamise, quand on eut l'imprudence fatale de les retenir et de réprimer cette heureuse émigration. Mais la Providence, qui se joue de la folle sagesse des hommes, les avoit marqués tous deux de sa main pour donner aux peuples et aux rois de grandes et terribles leçons : Hampden commença la Révolution, et ce fut Cromwell qui la consumma ! Quelle que fût cependant la pensée du gouvernement actuel sur les nouveaux armements, le duc d'York se livroit tout entier aux soins de la flotte. Les magasins étoient vides, les ressources navales épuisées. Sur son rapport au Roi, le Parlement alloua tout ce qu'il avoit demandé. Enfin il étendoit sa juste sollicitude sur le commerce. La compagnie des Indes orientales ; celles de la Turquie, de Hambourg et des Canaries reçurent des encouragements et une protection efficace. Il en érigea une pour le commerce de la Guinée ; il fit établir des comptoirs sur la Côte d'or pour surveiller et réprimer les Hollandois. Il recouvra sur eux en Amérique toute la contrée aujourd'hui connue sous le nom de New-York, que déjà ils avoient usurpée. Lorsque enfin la voix du peuple et du Parlement eut rendu la guerre inévitable, le Duc se mit en mer avec la plus belle flotte qui jamais eût flatté l'immense orgueil de la nation.

L'objet de cette histoire n'est pas de raconter des faits d'armes plus ou moins glorieux pour l'une ou l'autre puissance belligérante , mais de signaler dans leur cours des événements qui déjà , quoique inaperçus alors , sembloient commencer les hautes destinées du jeune prince d'Orange , si fatales à la maison royale d'Angleterre. Les historiens du temps s'épuisent en conjectures sur les motifs qui déterminèrent Charles II à une violente rupture que réprouvoit le Chancelier par toutes les forces de son crédit mourant. Il est certain que la guerre pouvoit être évitée. Elle commença même par des hostilités contraires au droit des gens ; et il semble qu'enhardi par le vœu national , Charles écouta aussi la voix de la cupidité , s'il est vrai qu'il espéra une ample moisson dans les subsides extraordinaires et dans l'immense pillage du commerce des Provinces-Unies. Quoi qu'il en soit , tous les justes sujets de plaintes du gouvernement se trouvoient antérieurs au renouvellement des anciennes alliances , qui s'effectua en 1662. Mais Downing , ministre du Roi auprès des États généraux , poussé par le nouveau Secrétaire d'état , lord d'Arlington , et par la violence impérieuse de son caractère , fit évanouir toute espérance de conciliation.

Les Provinces-Unies se trouvoient alors gouvernées par le Grand Pensionnaire Jean de Wit , magistrat intègre et populaire , homme d'état , également

passionné pour la gloire et pour la liberté de sa patrie. Attaché au parti républicain qui avoit aboli le Stathoudérat dans la personne du dernier prince d'Orange, (beau-frère de Charles II ,) il étoit aussi le tuteur du jeune prince d'Orange, qu'il élevoit , avec une surveillance inquiète et jalouse, dans les maximes de la liberté. Si Charles II voulut humilier, renverser même le parti de la République, pour relever la fortune de son neveu encore enfant, et donner ainsi à l'Angleterre une sorte de dictature sur la puissance batave, c'est une question maintenant stérile, que le caractère mieux connu du Roi ne permet plus de soutenir. L'ordre des faits semble prouver au contraire que la guerre n'eut pas d'autre motif que l'espérance, pour lui, d'un immense butin, pour son frère, d'une grande gloire militaire, et pour tous deux peut-être, de l'autorité absolue à établir par les trésors de la victoire et l'appui d'une armée victorieuse.

La première campagne, en 1665, fut glorieuse pour l'Angleterre et surtout pour le duc d'York. Avec quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre, le Duc se présente à l'ennemi. C'étoit la première fois que la marine angloise observoit un ordre régulier de bataille, par les signaux que le Duc avoit inventés ou du moins perfectionnés. La flotte ennemie comptoit cent treize vaisseaux; elle en perdit vingt; elle perdit aussi quatre amiraux et dix mille hommes.

On ignore par quelle raison le Roi rappela subitement son frère, qui n'acheva point cette mémorable campagne. Mais le Parlement lui décerna 120,000 livres sterling comme un témoignage de la gratitude nationale, et en vota 1,256,000 pour continuer la guerre. ¹

Ces heureux commencements furent suivis des plus terribles désastres. La France, à qui Charles II offroit de garantir toute la Flandre, si elle vouloit abandonner son alliance avec les États-généraux, rejeta cette offre séduisante et prit les armes. Le Danemark imita cet exemple, et, comme le disoit Louis XIV, les Anglois ne virent plus que des côtes ennemies depuis Bergues jusqu'à Bayonne. C'étoit l'œuvre de la politique ferme et habile du Grand Pensionnaire. Les forces navales des deux puissances déployèrent toute l'énergie du courage, de la rivalité nationale et même du désespoir, dans cette fameuse bataille des Quatre Jours, qui commença le 1^{er} juin 1666, et recommença chaque matin pour se terminer le 4 par une victoire indécise. Mais les Anglois y éprouvèrent des pertes énormes, et perdirent surtout ce prestige d'invincibilité qui animoit leur fierté patriotique depuis les guerres maritimes du Protecteur. Leur perte fut de vingt-trois vaisseaux

¹ La livre sterling représentoit alors un peu plus de 13 livres tournois, et le marc d'argent valoit 26 livres 10 sous de France.

et de six mille hommes. Si l'année précédente le duc d'York avoit assuré la supériorité du pavillon britannique par le perfectionnement des signaux, le Pensionnaire assura, dans cette bataille, la victoire à la flotte hollandoise par son invention des boulets à chaîne. Cependant les Anglois, malgré tant de pertes, recouvrent un moment leur supériorité. Devenus encore maîtres de la mer, ils pénètrent dans la rade de Ulie, brûlent cent quarante navires de commerce, deux vaisseaux de guerre et un riche village de la côte. Les négociants en poussèrent de longs cris de douleur; et, de ce moment, ils se réunissent au parti renversé de la maison d'Orange contre le Grand Pensionnaire. Ainsi se préparoit déjà la fortune du jeune Guillaume qui sortoit à peine de sa quinzième année.

Avant cette campagne, où les calamités furent égales de part et d'autre, la ville de Londres avoit été la proie d'un des plus terribles fléaux qui puisse affliger l'espèce humaine. La peste y avoit dévoré soixante-huit mille habitants; cette année, ce fut un incendie, où l'Hôtel de ville, la cathédrale de Saint-Paul, quatre-vingt-neuf églises et treize mille deux cents maisons furent la proie des flammes dans six cents rues (3 septembre 1666).

Ces malheurs, qui devoient rapprocher les hommes, les rendirent plus ennemis, plus implacables. Si l'on n'avoit pu en 1665 imputer la peste

aux factions, elles ne manquèrent pas, en 1666, de s'accuser mutuellement de l'incendie. Les sectaires protestants et les catholiques s'attribuoient tour à tour un crime auquel toutes les recherches du Parlement ne trouvèrent aucune vraisemblance. Mais les sectaires étoient alors cruellement persécutés; ils excitoient la pitié du peuple, dont la vieille haine contre les catholiques se réveilla tout à coup au milieu des malheurs publics; les préjugés de la haine prévalurent contre la vérité même, et les catholiques restèrent convaincus, au moins par l'inscription du monument érigé en mémoire de ce grand désastre, d'avoir commis cet absurde crime. Les suites de cette grande calomnie politique furent cruelles pour le duc d'York, qui déjà étoit secrètement catholique, au moins dans son cœur¹. Le Parlement sollicita aussi le Roi de faire exécuter contre les prêtres étrangers, et en particulier contre les Jésuites, les bills qui prononçoient leur bannissement. Les Non-conformistes ou sectaires protestants étoient déjà l'objet des bills les plus rigoureux.

Les défiances et les divisions s'étoient accrues entre la cour et toutes les classes de la nation. Pour la première fois, le Parlement, qui s'étoit montré

¹ Le duc d'York, devenu Roi, fit effacer la partie de l'inscription qui accusoit les catholiques. Elle fut rétablie après la révolution de 1688.

si dévoué depuis 1661, mit de la lenteur et de la réserve dans l'octroi des subsides. Il avoit accordé 1800,000 livres sterling, dans l'hiver de 1666, pour continuer la guerre avec une vigueur nouvelle. Mais le Roi, emporté par le fatal désir de couvrir ses dettes et ses prodigalités en s'appropriant une grande partie du subside, avoit désarmé *par économie* et malgré les instances du Prince Grand-Amiral, les vaisseaux de première et de seconde grandeur : il fit demander la paix, et, en attendant l'issue des négociations, se contenta d'armer en course les autres bâtimens. Alors le Grand Pensionnaire, accueillant et prolongeant les négociations, se prépara secrètement à venger les désastres d'Ulie. Tout à coup Ruyter, devenu maître de la mer, paroît à l'embouchure de la Tamise, brûle dix-neuf vaisseaux de guerre et jette la terreur dans la capitale même, étonnée, humiliée, désespérée de voir ses ports impunément insultés sous ses yeux. Charles II lève à la hâte une armée de douze mille hommes et assemble le Parlement. La première condition des Communes fut de licencier cette armée qui leur parut dangereuse pour les libertés publiques. Charles proroge aussitôt le Parlement jusqu'à l'hiver et signe le traité de Breda, traité humiliant sans doute, mais devenu nécessaire, (juillet 1667.)

Ici va commencer une longue série d'événements, alors incompréhensibles, et d'incroyables vicissi-

tudes : le Roi signant le bannissement de l'homme sage à qui seul peut-être il devoit son heureuse restauration ; signant tout à la fois la Triple Alliance contre Louis XIV et une alliance occulte avec lui ; usant de ses ministres protestants pour établir l'église catholique , et envoyant les catholiques à l'échafaud ; exilant son frère ; toujours prêt à l'abandonner aux vengeances du Parlement , et se servant de lui pour abaisser le Parlement : au milieu de tout cela , des mœurs dissolues , le mépris des lois humaines et divines , l'athéisme et des persécutions religieuses ; le fanatisme servant de voile aux conjurations ; et pour terme de tant de passions orageuses , l'expulsion d'un prince qui n'a su que les rendre implacables. Cette époque sembleroit appartenir aux jours de Tibère , si les mœurs de la nation eussent été corrompues dans les profondeurs même de la société. Mais la corruption n'étoit qu'à la surface. Le fanatisme n'est que l'emploi déréglé des forces de l'ame ; un peuple abruti et corrompu n'en a point.

Le fanatisme des puritains et l'esprit persécuteur du clergé anglican avoient laissé dans quelques ames fières un mépris pour toutes les sectes protestantes non moins prononcé que leur haine contre l'église romaine. Ainsi dégagées de toute espèce d'autorité positive en religion , il ne leur restoit plus à choisir entre l'athéisme et , si l'on peut parler ainsi , cette vague *religiosité* qui survit long-temps à de longues tradi-

tions, et qui demande encore à la seule raison des forces qu'une foi ruinée n'est plus capable de donner. Tels alors étoient les Sidney, les Essex, les Russel dans les hauts rangs de la société : tels encore dans l'église les Tillotson, les Sherlock, les Cudworth et les Wilkins.

Les premiers, affranchis de toute soumission religieuse, avoient naturellement adopté les principes de l'indépendance politique : se formant dans l'esprit un gouvernement idéal et rationnel comme leur religion ; capables toutefois de se soumettre paisiblement à l'ordre établi ; assez fiers pour assigner aussi des bornes à leur soumission ; persuadés surtout que si le souverain doit trouver des limites dans les lois, les lois violées appellent des protecteurs, et enfin des vengeurs. Ainsi, dans un état comme l'Angleterre, le rôle de ces hommes étoit fixé ; ils montraient également les bornes que le peuple pouvoit respecter, les protecteurs ou les vengeurs qu'il devoit se promettre. Telle fut l'origine de la nouvelle opposition parlementaire.

Les autres, dans l'église, avoient déploré les fureurs d'un aveugle et féroce fanatisme, plus vivement encore déploré les ravages irréparables de l'athéisme, si ouvertement soutenu de leur temps par Hobbes et ses imitateurs. Ennemis d'ailleurs de l'Église catholique et versés dans la science des langues sacrées, ils combattoient également ce qu'ils nommoient l'i-

dolatrie des papistes et les corruptions de l'athéisme. Ce sont eux qui dans ces temps-là fondèrent cette école fameuse de Cambridge, où sembloit renaître l'école platonicienne d'Alexandrie. Leur éclectisme religieux étoit bien moins une religion fixée dans ses dogmes, quoique soumise aux rites et à la discipline de l'épiscopat, qu'une contemplation philosophique des lois naturelles, qui s'élevoit cependant et se rapportoit à l'auteur de la nature. Donnant ainsi une grande latitude aux opinions religieuses, ils ne rejetoient formellement aucune des réformes récentes des églises déjà réformées ; et de même qu'Arminius en Hollande et Caméron en Écosse avoient adouci la désespérante rigueur des dogmes de Calvin, ceux-ci pour adoucir ce qu'il y avoit d'âpre et de farouche dans les sectes presbytériennes d'Angleterre et d'Écosse, vouloient tolérer ce que l'extérieur de ces cultes divers pouvoit avoir d'innocent. Néanmoins ils insistoient sur les formes plus décentes, plus sensibles, moins abstraites du culte anglican : non pas qu'à leurs yeux elles fussent précisément et absolument nécessaires, mais parce qu'elles pouvoient retenir ou rappeler la multitude dans une croyance commune, plus générale, et ainsi plus favorable au maintien de l'ordre politique. En un mot, philosophes dans le chistianisme, et arminiens secrets dans l'église protestante, ils n'étoient réellement que les modernes sectateurs des Platon, des Cicéron ou

des Plotin, sous la discipline d'un culte réglé par les lois de l'état. Les anglicans rigides leur donnoient, pour cette raison, la dénomination de *latitudinaires*. Mais les catholiques d'Angleterre leur donnoient un nom plus décisif et plus vrai, celui de déistes et même de sociniens : terme inévitable et nécessaire de toutes les fractions de l'Église protestante. Au reste cette philosophie passa de l'Université de Cambridge dans celle d'Oxford, et peu à peu dans l'esprit des chefs de l'épiscopat.

Les doctrines athées qu'ils s'efforçoient de combattre avoient une origine récente en Angleterre. Après avoir uni sa fortune à celle des Stuarts fugitifs, Hobbes étoit revenu à Londres sous Cromwell; mais le fanatisme des sectaires lui inspira un dégoût mêlé d'horreur, et son esprit, tourné sans cesse vers les idées extrêmes et absolues, ne lui montra pour remède à la double folie religieuse et politique de ce temps-là que l'athéisme et le despotisme. Alors parut son *Léviathan*, livre bizarre, mais affreux dans les principes et dans les conséquences. A couvert sous la doctrine des *décrets absolus* de Calvin, il établit d'abord que l'homme est un agent nécessaire. Mais l'homme a-t-il une âme? Oui, sans doute; et il ne le nioit pas. Quelle est cette âme? Le produit d'un mouvement d'atômes, particules insaisissables et indéfinies, douées cependant de la pensée. L'intérêt et la crainte ayant seuls réuni les hommes en so-

ciété, c'étoit donc par l'intérêt et la crainte qu'il les falloit gouverner. Or, une religion, considérée comme instrument de terreur, pouvoit servir utilement la politique; donc une religion n'étoit, ne devoit être qu'une loi, ou plutôt un instrument de l'état. Mais les lois ne peuvent être que la volonté même du prince. Quant à la morale publique et privée, que sera-t-elle, découlant d'une telle source? La doctrine des intérêts, balancée, il est vrai, par les intérêts d'autrui. Ces dogmes, comme on voit, n'étoient pas nouveaux, quand ils s'introduisirent en France dans le dernier siècle. Les classes supérieures de la société en Angleterre s'en étoient imbuës avec avidité, le Roi surtout par un double sentiment : le dégoût pour les extravagances d'un siècle farouche et bizarre, et l'espèce de légitimité que ces fatales doctrines semblent donner aux passions, surtout aux passions sur le trône. L'athéisme, s'il existe, est la religion des cœurs pervers; et le despotisme qui en émane est bien digne des hommes qui le subissent, comme des princes qui l'exercent, chacun à leurs risques et périls.

La cour de Charles II étoit le sanctuaire de cet athéisme raffiné. Le duc de Buckingham, son compagnon d'enfance, d'infortunes et de prospérités, avoit pris sur lui cet ascendant, toujours facile, d'un esprit brillant et emporté sur un cœur très-foible. Bientôt il eut aguerri le Roi dans la débauche et l'impiété,

par ce ton spirituel et dérisoire , qui déracine si aisément un principe mal affermi, flétrit toute vertu, éteint jusqu'aux dernières lueurs d'un sentiment religieux. Buckingham tomba plus tard dans la disgrâce, après avoir tenté quelques entreprises qui n'eussent pas été sans danger pour son maître, s'il avoit eu la force de caractère que demandoit son génie remuant. Alors il s'attachoit surtout à ruiner le Chancelier dans l'esprit du Roi.

Dominoient et brilloient à la cour, auprès de lui, ce Wilmot, comte de Rochester (qu'il ne faut pas confondre avec Rochester, fils du Chancelier), le comte de Dorset, et le chevalier Charles de Sidley. On disoit l'éclair moins rapide et moins éblouissant que l'imagination de Sidley. Le génie de Rochester pouvoit effacer les plus beaux génies de l'Angleterre. Sa douceur naturelle, la gracieuse modestie de sa jeunesse, vinrent se dissoudre, se perdre dans les emportements de la cour, qu'il surpassa enfin lui-même par tout ce que l'intelligence peut mettre de force à inventer des dérèglements inconnus. Dorset, au premier abord, paroissoit allangui, assoupi dans je ne sais quelle léthargie de corps et d'esprit. Mais les premières fumées du vin allumoient soudainement ce feu caché sous la cendre d'un volcan. Nul n'avoit plus de malignité dans ses écrits satiriques, ni de bonté dans son cœur. Le premier indigent qui s'offroit à ses yeux s'en alloit presque riche de ses largesses.

Favori du Roi, il supportoit impatiemment la fatigue d'un tel rôle : se livrant cependant aux voluptés d'une cour qu'il détestoit, et versant à pleines mains le sel de la satire sur le Roi lui-même qu'il méprisoit. « Jamais, disoit-il, je ne découvre en lui une « étincelle d'amitié ni de générosité. »

Dryden, intendant du théâtre, avoit perfectionné pour la cour cette école naturelle de la débauche. C'est là que Buckingham et les maîtresses titrées alloient chercher les moyens de conserver leur empire, et d'effacer dans le cœur du Roi les derniers sentiments d'égards qui lui restoient pour la Reine. Telle étoit la licence des courtisans, que Buckingham osa lui offrir un jour d'enlever cette princesse dans un bal masqué, et de la faire transporter dans une colonie où elle resteroit à jamais inconnue. Mais il n'est pas temps encore d'expliquer le mystère de cette audacieuse proposition.

Quel étoit donc cet homme, ce prince à qui de tels projets, de telles conceptions ne parurent que les accès d'une gaieté folle ? Un célèbre historien s'est efforcé de l'assimiler à Tibère. Cette comparaison n'est qu'odieuse. Il en eut tout au plus la dissimulation ; mais il n'étoit pas sans bonté. Charles ressembleroit plutôt à ces dieux d'Épicure, qui, dans leurs célestes régions savourent les inépuisables douceurs d'une immortelle volupté, toujours indifférents aux crimes ou aux vertus de la terre. Mais Charles

ne pouvoit, comme eux, rester ni étranger ni toujours indifférent aux passions qui frémissaient autour de lui; et lorsqu'elles le touchoient enfin trop vivement, il savoit sortir un moment de son repos ou de ses plaisirs, surmonter son aversion pour les affaires, les saisir au point décisif, y trouver même des ressources désespérées.

Le duc d'York offroit, par les habitudes continues de sa vie, un contraste frappant et singulier avec le caractère du Roi son frère. Toujours appliqué, subordonnant ses plaisirs obscurs au soin des affaires, laborieux jusqu'aux plus minutieux détails, il se trouvoit, par là, tellement engagé dans des voies détournées et périlleuses, qu'il se perdoit souvent dans un labyrinthe sans issue. Naturellement économe par le sentiment de l'ordre, il devint avare par prévoyance, et cupide par ambition du pouvoir absolu, quoique fastueux, mais fastueux par vanité ou par émulation de grandeur. Son front chargé de soucis et de fierté sembloit annoncer une ame sévère et invincible. On remarquoit en lui un penchant malheureux à choisir le parti le plus rigoureux dans les rigueurs de la justice, et, avant de régner, il assistoit aux tortures avec une curiosité bien effrayante dans un prince. Tel n'étoit pas Charles II, il prodiguoit à ses courtisans et à ses favorites les revenus de sa couronne, les subsides du Parlement et enfin les secrètes pensions de la France. Un vi-

sage toujours libre et ouvert, un langage toujours séducteur, charmoient les cœurs les plus moroses, et lui ramenoient bientôt les affections populaires; mais indifférent à la justice, à la clémence, à l'iniquité légale, il s'en servoit tour à tour pour régner, et il ne régnoit que pour vivre dans ses plaisirs. Tous deux avoient un goût prononcé pour la puissance arbitraire, le Duc par orgueil, le Roi par amour du repos. Long-temps séparés dans leur exil par la seule différence de leurs caractères, ils l'étoient aussi alors par des ombrages qu'avoit conçus le Roi, l'homme du monde qui sut le mieux couvrir un abîme de dissimulation par les dehors de la franchise et l'abandon le plus gracieux. Mais celui-ci, du moins, qui méprisoit les hommes, savoit les connoître. Il avoit donné sa confiance et une confiance absolue au vertueux Hyde (Clarendon), qui lui ouvrit toutes les avenues du trône; tandis que son frère, agissant par lui-même et se livrant à des hommes emportés, qui ne lui montroient jamais que des rebelles à punir, s'engageoit témérairement alors, (triste présage pour l'avenir !) dans des intrigues mal ourdies, toujours dominées et quelquefois dirigées par la politique et les agents de Cromwell.

Depuis qu'ils étoient réunis dans le palais paternel, l'ascendant du Chancelier, soutenu long-temps par son propre mérite, par le crédit et l'amitié du comte de Southampton, Lord Trésorier, par son

alliance enfin avec le duc d'York, devenu son gendre, avoit contenu et, pour ainsi dire, neutralisé tout ce que ces deux caractères avoient d'incompatible avec les sages principes qui avoient présidé à la restauration. Mais une fois le Chancelier sacrifié à ses ennemis, une scène toute nouvelle va s'ouvrir ; le Roi et le Duc vont s'y montrer tels qu'ils sont, et deux faits principaux vont marquer surtout le règne de Charles II, si extraordinaire par sa complication : d'abord, une antipathie secrète des deux frères, toujours voilée par la respectueuse soumission de l'un, par l'impassible dissimulation de l'autre ; ensuite l'idée constante et fixe qui les domina jusqu'à la fin, que leur cause n'étoit pas celle de l'Angleterre.

Réunis par cette idée qui leur est commune, ils marchent donc vers un but commun, l'anéantissement du Parlement : le Duc par système, le Roi par instinct, et par son insatiable besoin d'argent. De là pour le Duc des combinaisons politiques souvent inconnues de son frère ; pour tous deux des iniquités et des cruautés judiciaires dont la réaction fut terrible ; enfin des alliances clandestines et vénales, dont le mystère, inconnu alors, mais justement soupçonné, servit à couvrir toute l'Angleterre d'un voile hideux et lugubre, pendant les jours honteux de ce que l'on nomma la Conspiration des Papistes.

Le Chancelier s'étoit opposé à la guerre de Hol-

lande. Les malheurs publics justifièrent sa prévoyance; et pour en arrêter le cours, il signa le traité de Breda. Ce fut le dernier acte de son administration politique. Depuis la disgrâce de son ami Nicolas, Secrétaire d'état, remplacé par le lord Arlington, il se soutenoit encore par le souvenir de ses vieux services. Mais la mort du comte de Southampton, Grand Trésorier, le laissa enfin sans défense devant les cupides inimitiés de la cour. Bristol, Arlington, la duchesse de Cléveland, Buckingham, tous ceux peut-être qui auroient voulu que la restauration se fit en Angleterre comme en Écosse, n'eurent pas de peine à décider le Roi déjà fatigué lui-même. Au dehors, tous les partis se réunissoient également contre lui. Si à la cour les partisans du pouvoir absolu ne lui pardonnoient pas d'avoir fermé l'oreille à quelques projets insinués à la Convention de 1660 pour rendre désormais inutile toute assemblée de Parlement, les Non-conformistes lui imputoient le système rigoureux du clergé anglican; les catholiques n'osoient concevoir aucune espérance tant qu'il conserveroit quelque autorité dans l'état; les *cavaliers*, négligés par le Roi jusqu'à l'ingratitude, se persuadoient facilement que cet abandon étoit l'œuvre du premier ministre; et le peuple, au milieu de ce déchaînement universel, lui imputoit tous les maux actuels, depuis la vente de Dunkerque jusqu'aux désastres humiliants de Chatham.



A ces clameurs publiques il faut ajouter un grief plus réel aux yeux du Roi. Clarendon, véritable ami de l'état, s'opposoit à des projets de divorce contre la Reine, qu'avoit conçus le comte de Bristol, que Buckingham pressoit vivement et que Charles écou-toit sans les approuver ni les blâmer. Charles s'étoit épris d'un amour très-vif pour une jeune et belle Écossoise, fille d'un gentilhomme nommé Stuart. Cette fantaisie devint une véritable passion qui s'en-flammoit par toutes les résistances que la vertu de la jeune héroïne sut opposer aux séductions, aux brillantes promesses d'un amant si dangereux. Cla-rendon, à qui l'histoire de son pays rappeloit tant de guerres sanglantes pour la succession royale, voulut prévenir le retour de ces calamités, et peut-être aussi qu'il songea aux enfants de son gendre, le duc d'York, héritier présomptif de la couronne. Il eut l'habileté de négocier secrètement et de con-clure le mariage de la belle Stuart avec le duc de Richemond. Mais Charles ne lui pardonna jamais; il saisit avidement le prétexte spécieux de satisfaire à l'opinion publique, avant l'assemblée prochaine du Parlement. Clarendon fut éloigné, et le grand sceau donné au chevalier Bridgeman. Cette disgrâce n'ap-paisa point la violence des ressentiments publics, et ce grand citoyen fut mis en accusation par les Com-munes devant la chambre des Lords. Ceux-ci ne trouvèrent pas les griefs suffisants, mais il se fit

une sorte de transaction entre les deux Chambres et le Roi, qui signa enfin un bill de bannissement perpétuel contre l'accusé. Clarendon mourut en exil.

Les Communes étoient devenues ombrageuses, et le Roi se trouvoit pressé par l'indigence ; il demanda un subside. Au lieu de s'en occuper, les Communes font entendre des vérités sévères et ordonnent une enquête sur les maux publics et les humiliations de la dernière campagne. Mais alors s'ouvrit tout à coup en Europe une scène nouvelle qui détourna cette enquête. Un subside fut accordé, pour d'autres vues, il est vrai, que celles du Roi. L'Angleterre voulut arrêter le premier essor de Louis XIV.

En effet, la politique du Roi de France commençoit à s'étendre sur l'Europe entière. Lorsque son mariage avec Marie-Thérèse, Infante d'Espagne, fille du premier lit de Philippe IV, cimentait la paix des Pyrénées, Marie-Thérèse renonça solennellement à tous ses droits héréditaires sur les états de Philippe. Mais la politique trouve aisément des nullités en de pareilles transactions. Philippe IV venoit de mourir, laissant pour unique héritier de la fortune de Charles-Quint, un fils presque au berceau, né d'un second mariage avec Marie-Anne d'Autriche. Ce roi enfant survivoit à trois autres frères morts en bas âge : lui-même débile et malsain comme eux. Louis XIV et Léopold, devenu Empereur, Léo-

pold, à qui Marie-Thérèse avoit été promise avant le traité des Pyrénées, se partagent secrètement la succession future. L'Espagne sera pour l'Empereur, et les Pays-Bas pour Louis XIV. Mais Louis XIV n'attend pas la mort du jeune Roi. Il découvre d'autres droits que ceux de son traité secret avec Léopold; et les jurisconsultes lui prouvent que si la renonciation de Marie-Thérèse sa femme est valide relativement à la couronne d'Espagne, elle ne peut l'être pour la souveraineté des Pays-Bas. Présument d'ailleurs, et avec raison, que l'Empereur sera retenu par le secret promis au traité de partage, il s'arme, triomphe en courant, et prend possession de la Flandre et de la Franche-Comté.

Au bruit de cette invasion inattendue, l'Europe entière est saisie d'alarmes; l'Empereur fait secrètement des préparatifs; la Hollande, quoique alliée de Louis XIV, ne voit pas sans terreur un si redoutable voisin; la Suède n'est pas moins inquiète de l'alliance du Danemark avec la France. L'Angleterre, malgré ses inimitiés récentes, verra-t-elle avec indifférence les Provinces-Unies menacées par la conquête de la Flandre? La voix publique et celle du Parlement forcent le Roi de s'unir, au moins en apparence, à toutes les alarmes du continent. Le chevalier Temple, Résident du Roi à Bruxelles, est envoyé secrètement à La Haie. Ardent ami de son pays, cinq jours lui suffisent. Il détache les Pro-

vinces-Unies de leur alliance avec Louis XIV. Lui, Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande, et le comte de Dhona, ambassadeur de Suède, proposent, concluent et signent le célèbre traité de la *Triple Alliance*. Charles n'ose refuser de le ratifier..... Ainsi arrêté subitement dans sa course, Louis XIV propose la paix et restitue la Franche-Comté; mais irrité contre la Hollande, il se réserve les places fortes de la Flandre, et se promet d'accabler un jour, et bientôt peut-être, cette république orgueilleuse, qui le forçoit d'abandonner sa proie.

Charles II avoit une haine secrète contre la Hollande. Beau-frère du dernier prince d'Orange, que les États-généraux avoient dépouillé du Stathoudérat, il voyoit avec peine son neveu, le jeune Guillaume, déshérité des honneurs de ses ancêtres. Quelques historiens lui attribuent également un dessein assez vaste, qui étoit de rendre l'Angleterre maîtresse du commerce universel, en ruinant la Hollande. C'est dans cette vue, dit-on, qu'il avoit offert à Louis XIV de lui garantir toute la Fandre, dans la guerre terminée par le traité de Breda, si la France vouloit abandonner son alliance avec les États-généraux. Le Roi d'Angleterre ne signa réellement que malgré lui le traité qui avoit si subitement arrêté les courses triomphales de Louis XIV. Il le ratifia le 23 janvier 1668, et, dès le lendemain, Buckingham entama des négociations secrètes avec la sœur du Roi son

caché d'usurper le droit de dispenser des lois. Depuis, le Parlement soupçonna encore un autre dessein, celui de favoriser le parti des catholiques; de là deux bills successifs pour bannir les religieux de l'institut des Jésuites. Lorsqu'enfin, le Roi proposa des adoucissements aux bills contre les sectaires, et lorsqu'on essaya encore un acte de réunion entre les Presbytériens et les Anglicans, le Parlement répondit à ces propositions par un nouveau bill contre les sectaires; mais les Communes étoient dévouées aux Anglicans qui persécutoient sans pitié les Non-Conformistes pour avoir le droit de réprimer les Catholiques. Déjà en effet on soupçonnoit que le Roi les favorisoit, si même il n'étoit secrètement Catholique, malgré le scandale de ses foiblesses.

Ce qui étoit vrai, c'est que la Duchesse d'York et le Duc lui-même s'étoient convertis secrètement à l'Eglise Romaine. Buckingham le découvrit par un service éminent que la Duchesse venoit de rendre à la Reine. En voici l'occasion.

La stérilité de la Reine occupoit vivement la Cour et la Nation. Buckingham avoit déjà proposé au Roi d'enlever cette Princesse et de la reléguer dans une île lointaine. Le comte de Bristol, en haine de Clarendon et de ses enfants, entretenoit Charles des moyens et de la nécessité d'un divorce. Les rôles étoient déjà distribués dans les deux Chambres pour agiter cette question. Mais le Roi eut la sagesse de

s'y refuser. Alors on fit suggérer à la Reine, par son confesseur, le dessein de se retirer dans un couvent, pour faciliter ainsi les projets de divorce et par conséquent d'un nouveau mariage. Ces projets s'ils étoient effectués écartoient nécessairement le Duc d'York et ses enfants de la succession royale. Toute son activité devoit tendre à les déjouer ; aussi de concert avec sa femme et la Duchesse de Cléveland, il mit tout en oeuvre pour en détourner l'effet. Celle-ci affermit le Roi dans son éloignement pour un divorce, et la Duchesse d'York écrivit à la cour de Rome qui envoya des instructions au confesseur de la Reine et qui fit renoncer aux projets de couvent. Mais on apprit par là que certainement le duc d'York étoit Catholique.

Alors, Buckingham se tourna du côté du jeune duc de Monmouth, fils naturel du Roi, né sur le continent avant la restauration, objet brillant et cher des tendres complaisances de son père. Jacques Scot, duc de Monmouth, avoit reçu en naissant tous les dons qui séduisent la multitude. Son éducation au milieu de la jeunesse des universités, en faisoit le héros de la génération nouvelle. Son mariage avec la duchesse de Buccleugh, héritière d'une illustre et puissante famille d'Écosse, lui donnoit dans ce royaume un crédit égal à l'immense crédit que la tendresse de son père lui ouvroit sans limites en Angleterre. Son tuteur, soit ambition ou

conviction, lui avoit persuadé facilement qu'il étoit né d'un mariage légitime, et Buckingham formoit le projet de lui ouvrir le chemin du trône. Mais le duc d'York, son oncle, comme s'il eût déjà entrevu son rival et son compétiteur, affectoit d'humilier ce jeune et superbe courage. « Monmouth, disoit-il sans cesse, ce présomptueux Monmouth, qui se croit le fils du Roi, n'est que le fils de mistriss Barlow et de Robert Sidney. » Ni Monmouth ni le Roi ne goûtèrent ces amères confidences.

Au milieu de ces intrigues, tristes symptômes du présent et de l'avenir, le Roi toujours assiégé de nouveaux besoins demanda au Parlement un nouveau subside. Aussitôt, les murmures éclatent de toutes parts. On parloit déjà de mettre en accusation la duchesse de Cléveland, pour effrayer les dilapidateurs de la Cour. « Gardez-vous-en bien, dit le vieux lord Mordaunt. Ce sont au contraire des statues qu'il faudrait élever aux maîtresses de Sa Majesté. Sans elles, vous n'auriez point de Parlement. » On n'érigea point de statues et l'on accorda un léger subside. Mais le Roi, qui d'ailleurs avoit déjà d'autres vues, n'attendit pas que le bill des subsides fût terminé. Il prorogea le Parlement. Ici commencent les négociations dont les résultats ont si profondément remué l'Angleterre et l'Europe.

On a déjà vu que Buckingham, le lendemain même du jour où Charles II ratifia la Triple Alliance,

avoit noué de secrètes intelligences avec la duchesse d'Orléans. Buckingham dont le génie désordonné embrassoit avidement tout ce qui paroissoit extraordinaire, gigantesque ou périlleux, avoit négocié pour négocier. Il lui falloit du mouvement, des nouveautés hardies ; mais il ne savoit pas le véritable but des intrigues dont il s'étoit chargé.

Le Roi, dégoûté des Parlements, avoit tourné ses regards vers la France. Un instinct secret lui disoit que Louis XIV devoit être plus généreux que les Communes. Le duc d'York lui avoit avoué sa conversion à l'Église Romaine¹. Charles II alors s'ouvre à quelques Seigneurs Catholiques, et leur témoigne un désir ardent de rendre Catholiques ses états et lui-même. Une conférence est assignée entre lui et son frère, avec le lord Arundel de Wardor, le lord d'Arlington et le chevalier Clifford, pour le jour de la conversion de Saint-Paul. « Le Roi, dit le duc « d'York, avoit les larmes aux yeux. Il pria ces messieurs de faire ce qui étoit convenable à des hommes « sages et à de bons Catholiques. » On mit dans la confiance Colbert de Croissy, alors ambassadeur de Louis XIV, et Arundel fut envoyé en France avec de pleins pouvoirs.

Ceci se passoit au commencement de 1669. Cette année même, le jeune prince d'Orange vint en An-

¹ Mém. de Jacques II.

gleterre. Il vouloit engager le Roi son oncle à seconder ses projets pour le rétablissement du Stathoudérat. Le Roi essaya, dit un historien ¹, de le dégoûter de sa religion : « Qu'est-ce, je vous prie, « lui dit-il, que votre religion protestante ? Des fac- « tions qui se font une guerre cruelle. Approfondissez « un peu les choses, continua-t-il ; et que vos bœufs « de Hollandais ne vous abrutissent pas tout à fait « l'esprit. » *Le Prince n'avoit que vingt ans. Ce discours le frappa, et lorsqu'il en eut le secret deux ans après, il osa combattre toute la puissance de la France et de l'Angleterre, conjurées pour la destruction de son pays. C'étoit déjà Thémistocles méditant l'abaissement du Grand Roi.*

Arundel cependant poursuivoit sa négociation, dont le but véritable n'échappoit certainement pas à Louis XIV. Louis vouloit de la grandeur, et Charles quelques cent mille livres sterling. Aussi les deux clauses fondamentales de l'alliance projetée furent le partage des Provinces-Unies après la conquête, et l'établissement de la Religion Catholique en Angleterre. Seulement Louis XIV vouloit commencer par la conquête, et Charles par la Religion. Ce fut le zèle ardent et tout nouveau du Roi d'Angleterre pour la conversion de son royaume qui

¹ Mém. de Burnet.

l'emporta; et le traité fut signé secrètement au commencement de 1670. Le duc de Buckingham n'en connut pas les articles.

Par ce traité le Roi d'Angleterre s'obligeoit 1^o à établir la Religion Catholique dans ses États. 2^o A se réunir aux armes de la France pour abolir la république des Provinces-Unies, immédiatement après le grand œuvre de la conversion britannique. Les conquêtes seroient partagées entre les deux Rois. On préleveroit cependant sur les dépouilles une principauté qui seroit conférée au prince d'Orange.

Quant à Louis XIV, il s'engageoit à donner 200,000 livres sterling par an, payables par quartier, dit le duc d'York, pour mettre le Roi d'Angleterre en état de convertir ses trois royaumes. Le traité fut signé ainsi, continue le Duc, et les premiers paiemens furent faits conformément aux stipulations.

Le duc d'York, dans toute la ferveur d'un nouveau converti, ne trouvoit rien que de facile dans une telle entreprise; et ses moyens d'exécution, il les énonce avec une rare ingénuité. Rassuré par le petit nombre de troupes qui restoient encore sur pied, il pensoit que les officiers seroient tout dévoués aux projets de la Couronne¹. Un seul Colonel lui paroissoit douteux, et ce Colonel étoit le lord Russel. L'Église Anglicane alors n'étoit pas, dit-il,

¹ Mém. de Jacques II.

très-animée contre les Catholiques; et d'ailleurs, la plupart des gens n'ont plus de religion. Quant aux Presbytériens, aux Anabaptistes, aux Quakers et aux Puritains, tous désignés par la dénomination de Non-Conformistes, les sectateurs les plus ardents de l'Église Anglicane, *excités sous main, les poursuivront en justice, afin qu'ils sentent mieux le repos dont ils jouiroient, si les Catholiques avoient le dessus.*

En effet, pour encourager les Évêques de l'Église Anglicane, une loi fut portée cette année même en Écosse, contre les assemblées religieuses des Non-Conformistes. Ceux qui se réunissoient dans les maisons pour célébrer leur culte étoient soumis à de grosses amendes. Ceux qui se réunissoient dans les champs, encouroient la confiscation et la mort. Quatre cents marcs d'Écosse étoient promis à quiconque saisiroit un coupable, avec impunité du meurtre, s'il le tuoit en voulant le saisir. Pour avoir des témoins, la loi soumettoit à la prison, à l'amende ou à la déportation dans les Colonies, ceux qui refuseroient, sur la sommation du Conseil, de faire leur déposition sous serment. Que l'on compare cette loi aux promesses de Breda ¹.

¹ Pour démontrer le danger politique de ces lois en Écosse, indépendamment de leur absurdité cruelle et de la honteuse cupidité qui en étoit le principe, il suffit de dire que sur une po-

Quant à Louis XIV et à Charles II, le temps ne tarda pas à manifester le but réel de leur politique. Bientôt, en effet, Charles représente à la cour de France les difficultés d'une œuvre aussi compliquée, aussi périlleuse. Comment renverser aussi vite la religion protestante et l'église anglicane, avec un Parlement tout anglican et dans un pays où le protestantisme est considéré comme le boulevard de la constitution et des libertés nationales? D'ailleurs, les catholiques sont en si petit nombre! Déjà toute la nation se livre à une jalousie inquiète, et le Roi lui-même ne pourroit, sans témérité, laisser même soupçonner sa propre conversion. Il faut donc la suspendre. A ces représentations Louis XIV fait répondre par la menace de suspendre aussi les paiements déjà commencés. Enfin, le fameux et mystérieux voyage de Madame, duchesse d'Orléans, à Douvres, ramène Charles son frère au véritable but des conventions premières : de l'argent pour Charles II et la Hollande pour Louis XIV. En peu

pulation de 1800 mille âmes, on compte 28 mille Épiscopeaux Écossais, et 4,000 Épiscopeaux Anglois. Tout le reste, excepté 50 mille Catholiques, est Presbytérien, Remontrant ou Méthodiste. — Voyez les Tables Statistiques de l'Écosse, imprimées dans les *Éléments d'Économie Politique*, en 1817, à Paris, chez Fantin. — Ce savant ouvrage, qui ne porte point le nom de son auteur, est de M. le comte d'H***, Conseiller d'État.

de jours le traité fut changé; la conversion du Roi et de ses trois royaumes est stipulée encore, mais ajournée après la conquête; Charles reçoit son argent; et le Duc son frère, qui, seul de bonne foi dans cette merveilleuse comédie, insistoit toujours pour convertir d'abord le Roi et la Grande-Bretagne, ne fut pas écouté. La duchesse d'Orléans laissa auprès de Charles II la jeune et brillante Kéroualle, *qui servit bien la France*, dit un historien français¹. Mademoiselle de Kéroualle succéda immédiatement à la duchesse de Cléveland, et devint elle-même duchesse de Portsmouth.

Le nouveau traité fut signé le 22 mai 1670, et le Roi éprouva aussitôt de nouveaux scrupules. Avec ce traité mystérieux, inconnu à ses ministres, et au Conseil privé comme au Parlement, sera-t-il possible de faire subitement passer l'Angleterre sous les drapeaux de Louis XIV? Le traité de la Triple Alliance, qui avoit ramené la popularité au Roi, n'est-il pas devenu la loi diplomatique de l'Angleterre, depuis que l'ambition de Louis XIV s'est révélée par l'invasion de la Flandre et de la Franche-Comté? Le chef-d'œuvre de la politique seroit donc de faire renouveler ce traité, dans les formes accoutumées de la diplomatie, et de faire décider le renversement de la religion protestante en Angle-

¹ Hénault.

terre par un ministère protestant et même populaire. Dans cette vue, le Roi nomma commissaires avec le duc d'York, Buckingham, Lauderdale et Ashley-Cooper. Un traité ostensible est en effet conclu par eux le 2 janvier 1671, et la destruction de la Hollande est irrévocablement décidée. Mais ni Buckingham, ni Lauderdale, ni Ashley-Cooper, ne connurent les stipulations secrètes; seulement dans la suite, et lorsque le Roi voulut abandonner ses ministres nouveaux à l'indignation du Parlement pour y échapper lui-même, ils en soupçonnèrent ou en découvrirent assez, surtout Ashley-Cooper, pour faire trembler le Roi, se venger de son frère, et rejeter sur celui-ci toutes les fatales conséquences de ces transactions.

Cependant on remarqua peu à peu que les affaires prenoient une marche nouvelle, ou plutôt recevoient une mystérieuse direction. Ni le Garde du grand sceau, Bridgeman, ni le duc d'Ormond, ni les autres ministres dont le caractère ou les sentiments d'honneur étoient une garantie pour le public, n'étoient appelés aux délibérations intimes du cabinet. Cinq personnages avoient ou paroisoient avoir toute la confiance du Roi : le chevalier Clifford, le lord Ashley-Cooper, le duc de Buckingham, le comte d'Arlington, et le comte, depuis duc, de Lauderdale.

On a dépeint le caractère de Buckingham; il

suffit d'ajouter ici que, par inconstance ou autrement, il s'étoit récemment associé aux intérêts de l'opposition.

Arlington, déjà Secrétaire d'État, et Buckingham étoient ennemis mortels; mais la duchesse d'Orléans venoit de les réconcilier, si toutefois les haines de l'ambition peuvent se réconcilier. Arlington joignoit à une grande expérience une profonde connaissance des affaires étrangères. Il étoit catholique dans le cœur; mais il faisoit profession extérieure du culte public et d'une indulgence ouverte pour les non-conformistes.

Le chevalier Clifford, dit le P. d'Orléans, avoit une solide raison, et son âme s'élevoit aux plus nobles sentiments de la vertu. D'autres historiens ¹ lui sont moins favorables sous certains rapports, quoiqu'ils se montrent plus indulgents que prévenus sur Charles II. S'ils conviennent que le chevalier Clifford eut un jugement sain et des talents, ils ne lui accordent qu'une habileté médiocre; ils lui refusent même le courage nécessaire pour suivre les mouvements de son caractère impétueux, et l'intégrité plus nécessaire encore pour se livrer aux *bonnes intentions* qui lui étoient naturelles. Ces derniers mots, bonnes intentions, s'expliquent dans la bouche de Hume par l'inclination qu'il attribuoit à

¹ Hume.

Clifford pour le parti populaire. Clifford, en effet, s'étoit associé au projet de la Triple Alliance avec le chevalier Temple. C'est par là qu'il avoit acquis une grande autorité sur la chambre des Communes, quoiqu'il fût assez ouvertement catholique. Mais comme le Roi ne fut jamais sincère, ni dans la conclusion ni pour le maintien de ce grand acte politique, il est permis de croire que son ministre n'étoit pas plus sincère que lui.

Lauderdale avoit porté les armes contre Charles I^{er} pour le *covenant*, en Écosse; mais lorsque les covenantaires proclamèrent Charles II, qui signa aussi le *covenant*, Lauderdale s'unit à sa cause, combattit pour lui et avec lui, fut prisonnier à la fatale bataille de Worchester, et renfermé à la Tour de Londres jusqu'à la restauration. Déjà l'on a signalé sa première et vive opposition aux conseils rigoureux du comte de Middleton contre l'Écosse, leur patrie commune; mais alors il servoit encore la cause du presbytéranisme, et depuis il perfectionna tous les systèmes d'iniquité inventés contre ce malheureux pays. Quoiqu'ennemi dans son cœur de la religion catholique, de l'église anglicane et de l'autorité absolue, il sut mériter les faveurs du Roi et la protection de son frère, par une abnégation entière de toute volonté personnelle et par un dévouement aveugle aux conseils les plus désespérés. Quelques talents naturels et acquis, de l'érudition, une obs-

bition désordonnée, son ardeur pour la vengeance, et l'inquiétude de son ame factieuse le montrera incapable de s'arrêter devant un crime ou de s'effrayer devant un péril; et cependant les historiens les plus graves doutent encore si l'Angleterre, qui lui doit l'*Habeas corpus*, eut jamais un plus habile Chancelier. Tel étoit l'homme que Charles II alloit placer à la tête du conseil et de ses inextricables affaires.

Ce ministère fut promptement jugé par le peuple qui, dans son instinct naturel, lui donna le nom de *Cabale*. Le hasard voulut en effet que l'initiale du nom de chacun des Quinquenvirs composât précisément le mot anglais *cabal* qui est resté dans l'histoire. On se méprit d'abord sur les réelles intentions du Roi et de la Cour. On pensoit que pour amortir le feu des clameurs populaires, ou pour diviser l'opposition, Charles avoit choisi ses principaux ministres dans l'opposition même. Tels étoient Buckingham, récemment associé à ce parti; Ashley-Cooper, cher au peuple et pour ainsi dire le chef de la chambre haute; Clifford enfin lui-même que le traité de la Triple Alliance rendoit recommandable au public. Mais que pouvoit produire cet assemblage de qualités si contraires, d'ambitions déréglées et d'inimitiés couvertes, mais extrêmes? Buckingham et Arlington se haïssoient, quoique politiquement réconciliés; le Roi craignoit et haïssoit Ashley-Cooper qu'il faut maintenant nommer le comte de Shaftsbury; tous haïs-

soient Lauderdale sans l'estimer. Lauderdale enfin, Buckingham et Shaftsbury se montraient jaloux et inquiets de l'ascendant que prenoit le duc d'York sur le Roi, tandis que le duc d'York, Arlington et Clifford, tous trois catholiques, avoient seuls le secret de cette machine monstrueuse.

Dans l'intervalle des deux traités de 1670 à celui de 1671, conclus entre Charles II et Louis XIV, il s'étoit passé des événements en Europe qui appelloient nécessairement l'attention de l'Angleterre. Le Roi de France avoit eu l'habileté de séparer la Suède de la Triple Alliance, à laquelle la Régence avoit accédé pendant la minorité de Charles XI. L'Empereur se trouvoit trop occupé des troubles de la Hongrie pour ne pas se détacher peu à peu des États-Généraux; et cependant l'Électeur de Cologne, entièrement dirigé par son ministre, Furstemberg, vendu à la France, venoit de céder à Louis XIV Nultz et Keiservert qui livroient le bas Rhin aux Français. L'Évêque de Munster, par un semblable traité, leur ouvroit également tous les passages de la Hollande. L'Espagne seule, gouvernée par la Reine-mère, étoit fidèle à ses alliés, malgré les menaçantes sollicitations du marquis de Villars, ambassadeur de Louis XIV. Étonnante révolution! L'Espagne soutenoit alors les Provinces-Unies, qui naguères encore à ses yeux n'étoient que des provinces rebelles; et c'étoit l'Angleterre qui conjuroit leur ruine.

Mais le Parlement ignoroit complètement cette conjuration ; et quand le Roi vint en personne ouvrir la session d'octobre 1670, il demanda des subsides capables de maintenir le traité de la Triple Alliance, et de réprimer l'ascendant déjà trop dangereux, disoit-il, de la marine française. Il chargea le Garde du grand sceau, Bridgeman, de développer dans toute leur étendue les nécessités présentes ; et Bridgeman, qui n'étoit pas dans le secret de cette perfidie, s'étendit avec complaisance sur un objet devenu si cher à la nation. Jamais les Communes ne s'étoient montrées si libérales ; elles votèrent des fonds pour équiper une flotte de soixante vaisseaux.

Le subside, réglé par différents bills particuliers, consistoit en diverses taxes, dont quelques-unes excitèrent les réclamations du commerce. Ces réclamations parurent justes à la chambre des Lords qui les accueillirent. Mais les Communes se plainquirent avec hauteur de ce qu'elles nommoient une violation de leurs privilèges, car elles affectoient le droit de pouvoir seules régler les subsides ; et ce fut la dernière fois en effet que les Pairs essayèrent de le contester. Mais cette affaire eut des suites graves, puisqu'il fut impossible aux deux chambres de se concilier sur ce point, et que le Roi, pour terminer leur différent, se crut obligé de proroger le Parlement, sans obtenir le bill des taxes contestées. Cependant le Par-

lement ne fut prorogé que le 22 avril, et il s'étoit assemblé le 24 octobre précédent.

Il est permis de croire que cette querelle de privilèges n'eût pas été soutenue avec tant de constance et de vivacité, si, dans ce long intervalle, tout ce qui se passoit en Europe à l'occasion de la Hollande n'eût éclairé ou alarmé les esprits. L'invasion subite de la Lorraine par Louis XIV, et le rappel inopiné du chevalier Temple donnèrent sérieusement à penser. L'aventure du chevalier Coventry achève probablement de disposer les Communes à ne pas transiger sur l'affaire du subside, dans leur repentir peut-être d'avoir été trop libérales ou trop confiantes.

L'opposition qui étoit en minorité se refusoit d'abord à toutes les demandes du Roi, et fit des investigations sévères sur l'emploi des subsides accordés dans la session précédente. Mais lorsque la majorité se fut prononcée en faveur du gouvernement, et que l'on discuta sur les moyens de pourvoir au subside voté, l'opposition proposa comme par dérision une taxe sur la comédie.

Le parti de la cour comprit la nullité ridicule d'un pareil secours, et quelqu'un objecta que le théâtre ne pouvoit être soumis à des taxes, puisqu'il faisoit partie de la maison et des plaisirs du Roi. Ce fut alors que le chevalier Coventry, membre de l'opposition, laissa échapper une insolente et amère plaisanterie : « Les acteurs comme les actrices, dit-il,

«sont-ils compris dans les plaisirs de Sa Majesté?» Le Roi entretenoit alors à grands frais deux actrices. Il ne put se défendre des tristes conseils de la vengeance. Il donna, ou laissa donner l'ordre à quelques soldats de sa garde de chercher Coventry et de lui couper les narines. L'ordre fatal est exécuté. Un soir qu'il rentrait chez lui, Coventry, assailli à l'improviste, se défend comme un lion surpris dans un piège. Armé de sa seule épée, il blesse plusieurs des assassins. Mais l'ignominieux traitement qu'il devoit subir, et qu'il subit enfin, lui devint un signe glorieux. Le public admire sa vaillance; les Communes irritées vengent son outrage par un bill qui porte son nom. La mutilation est déclarée un crime capital et irrémissible; enfin les satellites qui avoient commis celui-ci furent condamnés au bannissement, sans que le Roi osât leur faire grace. Quant à Coventry lui-même, d'habiles chirurgiens guérirent parfaitement sa blessure, dont la suture devint peu à peu invisible.

Au milieu de ces débats, Charles faisoit des levées et des mouvements de troupes; des garnisons étoient placées à Berwick, Yarmouth et Plymouth; la plus grande activité régnoit dans les arsenaux maritimes, et le duc d'York donnoit à ces préparatifs toute l'ardeur que pouvoit inspirer la cause sainte, mais secrète, qu'il croyoit défendre. Ces démonstrations cependant, que l'on jugeoit d'abord toutes favorables au maintien de la Triple-Alliance, parurent équi-

voques à mesure que l'on vint à réfléchir sur le voyage de la duchesse d'Orléans , sur l'ambassade somptueuse de Buckingham à Versailles , sur l'immense développement des forces de Louis XIV , et particulièrement sur le rappel du chevalier Temple , à qui l'on donna pour successeur , malgré les instances des États-généraux , l'impétueux et altier Downing.

Déjà livrée à de justes inquiétudes , la nation fut surtout éveillée comme d'un songe quand elle apprit ce qu'un petit nombre d'observateurs soupçonnoient déjà , mais qui restoit encore ignoré ou du moins obscur pour la masse du public. La duchesse d'York , depuis long-temps languissante , abjura la profession de foi anglicane et mourut dans le sein de l'Église catholique. Vainement le Roi , qui prévoyoit les conséquences de cette abjuration dans les conjonctures présentes , avoit ordonné à son frère un impénétrable secret sur les cérémonies de l'abjuration et des sacrements. Il étoit bien difficile qu'une Princesse née dans l'Église anglicane , en un mot , qui étoit la femme de l'héritier présomptif de la couronne , mourût en échappant , pour ainsi dire , à la surveillance des Évêques , déjà inquiets sur la religion du Prince , et jaloux de leur prérogative. Le secret de sa conversion fut connu enfin. Cependant Laurent Hyde , comte de Rochester , frère de la duchesse , n'en eut pas le moindre soupçon , ou feignit de ne rien voir , quoique protestant zélé. Mais son frère aîné , Lord Cornbury , depuis comte de

Clarendon, mieux informé que Rochester, ne voulut pas voir sa sœur, durant tout le cours de sa maladie. Cette rigidité, ou plutôt cette dureté indique assez peut-être les préventions ou les craintes du public sur le progrès des Catholiques. Enfin le duc d'Yorck ne tarda pas à confirmer ces préventions ou ces craintes en se déclarant lui-même ouvertement catholique.

Les historiens qui cherchent à peindre l'effet extraordinaire de cette démarche éclatante sur l'esprit de la nation supposent que le Prince y fut encouragé par la confiance qu'il puisoit dans une alliance nouvelle, inconnue alors, mais évidente à leurs yeux; et cette alliance, que l'Angleterre soupçonnoit avec raison, ils la désignent comme une conjuration contre le peuple. Mais il est plus naturel et plus juste d'en croire le Duc lui-même, puisqu'une fois déclaré, jamais les plus grands périls ne l'engagèrent à dissimuler ou à mitiger ses véritables sentiments. Il avoit cru long-temps, dit-il dans ses mémoires, qu'avec une dispense du souverain Pontife, il pouvoit extérieurement se conformer au culte public, tant qu'il seroit dangereux pour lui et pour les Catholiques de faire autrement. Mais détrompé, à la mort de la Duchesse, par le père Symons, Jésuite, il n'hésita plus et fit ouvertement profession de sa véritable foi religieuse: démarche qui devint terrible pour lui, sans doute, mais qui tout à la fois étoit noble et nécessaire puisqu'il étoit convaincu. Heureux si son courage eût

été plus éclairé sur d'autres points, ou guidé par des conseils moins passionnés.

Dans ce mouvement des esprits, le Roi qui ne pouvoit plus tromper le Parlement n'osa le réunir; aussi les prorogations devinrent fréquentes. Cependant la campagne devoit s'ouvrir au printemps de 1672; et déjà, depuis la session de l'automne en 1670, le produit des nouvelles taxes consenties se trouvoit absorbé par les dettes du Roi, ses prodigalités et les préparatifs de la guerre. C'étoit donc avec le salaire ou subside clandestin de Louis XIV, en un mot, avec 1,500,000 livres tournois, que le Roi de la Grande-Bretagne alloit s'abandonner à une entreprise qui, une fois commencée, montreroit au grand jour la foi publique trahie dans des vues si opposées au caractère et aux vœux de la nation. Mais la cour paroissoit compter sur une ressource à peu près certaine, quoique honteuse.

Il y avoit dans les eaux de Smyrne soixante-dix vaisseaux qui amenoient en Hollande les marchandises de l'Orient. L'Amiral Van-Ness protégeoit ce riche convoi que l'on évaluoit à 1,500,000 livres sterling. L'Amiral anglois, Robert Holmes, reçut ordre de le surprendre; et comme la guerre n'étoit point déclarée, Holmes invita Van-Ness, et fit inviter par ses capitaines, le Contre-Amiral hollandois et les autres officiers à monter amicalement sur leurs bords. Mais la prudence de Van-Ness déjoua ces politesses perfides; alors Robert Holmes attaque

violemment la flotte de Smyrne. L'agression, trois fois recommencée, est repoussée trois fois, et le convoi est sauvé, à l'exception de trois ou quatre médiocres bâtimens. L'Europe, l'Angleterre même donnèrent le nom de piraterie à cet événement, dont le plein succès n'auroit pas payé la honte. Quoi qu'il en soit, la cour voulut se justifier sous le prétexte d'un malentendu sur le salut et les honneurs du pavillon. Après cet acte de violence, les États-Généraux ne pouvoient plus espérer d'issue favorable aux négociations qu'ils entretenoient pour conserver la paix. L'ambassadeur Downing, par ses prétentions altières, multiplioit sans cesse les difficultés, et Charles II étoit résolu. De concert avec la France, il déclara enfin la guerre le 17 mars 1672; et, ce que l'on aura peine à croire, il professa encore dans son manifeste son inviolable attachement au traité de la Triple-Alliance. De son côté, Louis XIV marchoit contre la Hollande avec ses formidables armées.

Mais avant sa déclaration de guerre, le Roi, justement alarmé sur l'état de ses finances et n'osant ordonner formellement des taxes arbitraires, prit une mesure qui causa une commotion générale en Angleterre. Elle fut inventée par le génie entreprenant du comte de Shaftsbury qui la suggéra au chevalier Clifford. Celui-ci la proposa au Roi qui l'accueillit avec transport, et tout à coup l'Échiquier fut fermé. Par ce moyen, le Roi se vit maître d'un trésor inespéré. Pour expliquer ce coup d'État, il faut se rappeler qu'en

Angleterre les capitalistes et les banquiers viennent déposer à l'Échiquier les fonds qui leur appartiennent ou qui leur sont confiés. Ces dépôts se font en avance des subsides consentis par le Parlement, moyennant un intérêt convenu, et sont rendus à des termes fixés en proportion du recouvrement des taxes publiques. Il est vrai que le Gouvernement alloua un intérêt de six pour cent aux prêteurs ainsi frustrés du remboursement. Mais le nombre des faillites fut immense, et le commerce éprouva sur le champ une interruption générale. Cet expédient valut au chevalier Clifford la dignité de Lord Trésorier.

Le Roi publia aussi différents édits. Il ordonna entre autres le recrutement forcé, rétablit la Loi martiale, suspendit l'Acte de navigation, et fixa des peines sévères contre ceux de ses sujets qui tiendroient ou écouteroient des discours injurieux à sa personne et au Gouvernement. Ces édits, que les circonstances rendoient nécessaires, n'en étoient pas moins jugés comme une extension très-arbitraire de la prérogative royale. Mais celui qui parut dans l'opinion publique porter une atteinte plus profonde aux droits du Parlement fut l'Édit de tolérance ou d'indulgence.

Charles déclaroit par cet acte, que la suprématie religieuse étant inséparable de sa personne royale, et reconnue telle par les lois même, il usoit de sa prérogative en suspendant, de sa pleine autorité, les lois pénales portées contre les récusans, Non-conformistes et Catholiques. Aux premiers il accorderoit des

édifices publics pour leur culte, aux autres le libre exercice du leur, dans l'enceinte de leurs maisons. Tout en proclamant ainsi le pouvoir, déjà contesté en 1662, de suspendre les lois, il justifioit cette mesure moins encore par les principes de l'équité naturelle que par l'intérêt particulier du commerce Anglois. L'exercice de sa prérogative pour la tolérance, disoit-il, est un simple arrangement de politique, et n'a rien qui doive préoccuper les esprits. Son intention unique est d'attirer en Angleterre les négocians de Hollande par la douceur des lois religieuses. Mais toute l'Angleterre jugea autrement des intentions réelles du Roi.

Rien n'eût été plus noble, plus loyal, plus juste, que cette liberté de conscience; l'homme la tient de Dieu même, puisque l'homme a reçu de son créateur l'intelligence et par conséquent le libre arbitre. Mais un peuple trompé se défie même des plus grands bienfaits. D'abord le Garde du grand-sceau, Bridgeman, refusa de signer cet édit mémorable, indigné d'avoir été devant le dernier Parlement l'organe des fausses paroles du Roi; et ce fut alors que le comte de Shaftsbury fut élevé à la dignité de Lord Chancelier. Bientôt après, quand la guerre fut notifiée simultanément aux États-Généraux par Charles II et par Louis XIV; quand la résolution d'abolir la République des Provinces-Unies, parce qu'elle étoit hérétique, fut déclarée à l'Empereur, par l'Ambassadeur de France au nom du Roi son maître, et que cette déclaration fut connue en Angleterre, alors et

les Anglicans et les Non-Conformistes et tous les ordres de la Nation s'élevèrent contre cette tolérance, où ils n'apercevoient plus qu'un piège funeste et grossier. En même temps, ce pouvoir hautement proclamé de suspendre les lois, de lever des armées, de fermer l'Échiquier sans le concours du Parlement, réveillait le souvenir de ces fameux débats sur la prérogative qui commencèrent la Révolution, excitait jusques dans le peuple une agitation universelle, exaltoit l'ardeur des vieux Républicains, et jettoit de noirs pressentiments sur l'avenir dans les hommes qui ne voyoient de gloire et de repos pour l'Angleterre, que dans une alliance juste et sage de la monarchie et des libertés publiques. La première session du Parlement, quel que fût le terme de ses ajournemens réitérés, amèneroit enfin la discussion publique et légale, mais sévère sans doute et peut-être factieuse, de ces graves intérêts. Comment ne pas craindre le retour d'une lutte obstinée entre deux pouvoirs, défiants, jaloux et presque rivaux : l'un qui ayant ses racines dans les profondeurs du sol de la Patrie et aussi vieux qu'elle-même, ne reculera peut-être ni devant la guerre civile, ni devant l'anarchie ou l'usurpation pour défendre les libertés ; l'autre, qui, non moins défiant, parce qu'il est récemment encore et à peine rétabli sur un sol tremblant de toutes parts, ne verra peut-être de salut pour la monarchie que dans les périls et la vigueur du pouvoir absolu ?

SOMMAIRE.

1672 — 1678.

Invasion de la Hollande. — Princes d'Orange. — Élévation de Guillaume III. — Il intéresse toute l'Europe à la cause de son pays, et l'Angleterre elle-même. — Assemblée du Parlement. — Grievs de la nation, — Remontrances des Communes. — Brusque changement du Roi. — Il abandonne son ministère. — Comte de Shaftsbury. — Bill du Test. — Nouveau ministère. — Le comte Danby.

Suite de la guerre. — Assemblée du Parlement. — Les Communes s'opposent au mariage du duc d'York. — Le Parlement est prorogé. — Tumulte dans les Communes. — Nouvelle réunion du Parlement. — Son attitude sévère et hostile contre le ministère. — Habileté du Roi. — Il satisfait aux vœux publics en signant la paix.

Politique Française. — Politique vénale de Charles II. — Il se porte médiateur, et se vend à la Cour de France. — Inquiétudes publiques. — Assemblée du Parlement. — Il demande la guerre contre Louis XIV. — Il refuse de croire aux promesses du Roi.

Intrigues pour le duc de Monmouth contre le duc d'York. — Monmouth aspire à la succession Royale. — Il est déclaré Généralissime. — Voyage du Prince d'Orange à Londres. — Sa politique. — Son mariage avec la Princesse Marie. — Le Roi trompe le Parlement, son gendre et la France. — Louis XIV traite avec l'opposition. — Divise et annule l'Angleterre. — Se rend maître des négociations de Nimègue et dicte la paix. — Abaissement de la Cour d'Angleterre et grandeur du Prince d'Orange.

4

LIVRE III.

1672 — 1678.

MAIS la guerre étoit proclamée. Les événements qu'elle va produire sont si mémorables dans l'histoire du Protestantisme; ils expliquent si nettement les destinées du jeune Prince d'Orange, sa future dictature sur les puissances ennemies de la France, et enfin son élévation sur les ruines de la maison royale d'Angleterre, qu'il devient nécessaire de s'arrêter à cette origine de sa grandeur.

Lorsque la Reine Élisabeth eut refusé la souveraineté des Provinces-Unies, elle envoya cependant Leicester aux États-Généraux, avec une armée anglaise, et reçut en ôtage des places de sûreté. Leicester avoit part au gouvernement de la nouvelle République; il prenoit séance au Conseil d'État, et les États eurent bientôt à craindre l'ascendant de ce Protecteur équivoque et ambitieux. Pour lui opposer un nom illustre et cher à la République, Barneveldt, grand homme d'état, tira des écoles de Leyde, le jeune Maurice Prince d'Orange, à peine

âgé de dix-huit ans, et le fit nommer Stathouder de Hollande et de Zélande.

Dans le Conseil d'État résidoit la puissance exécutive, sous l'autorité et la souveraineté des États Généraux des sept provinces confédérées. Mais la présence obligée de Leicester et de ses successeurs à ce conseil étant devenue suspecte et enfin dangereuse, il arriva que peu à peu la puissance exécutive passa aux mains des magistrats civils ou dans les grandes charges militaires. Ainsi, pour éviter un mal présent, la République fut livrée aux perpétuelles rivalités de la démocratie et de l'aristocratie militaire. C'est à ce point délicat et presque inaperçu dans l'histoire qu'il faut assigner la première cause de ces dissensions furieuses entre le parti d'Orange et l'autorité civile.

Maurice et Barneveldt restèrent constamment unis, jusqu'au moment où il fallut se décider entre la continuation de la guerre et une trêve qui suspendroit enfin quarante années de combats. La chaire des ministres protestans, souveraine alors sur le peuple, ne retentissoit que pour la guerre, et Maurice, qui vouloit rester maître d'une armée, repoussoit toute conciliation avec l'Espagne. Alors encore, les esprits étoient enflammés par les violentes controverses d'Arminius et de Gomare sur les décrets absolus de Dieu et sur la grace. Maurice embrassa la secte d'Arminius qui tempéroit les farouches doctrines de

Calvin, et Barnevelt, tout en rejetant le dogme Calviniste sur la réprobation absolue, suivait la secte de Gomare. Ainsi divisés sur la Religion, parce qu'ils l'étoient réellement sur la politique, leurs haines devinrent implacables, Maurice vainqueur fit condamner et mettre à mort Barnevelt, jadis son bienfaiteur et son guide. Il s'aperçut trop tard que l'enthousiasme et l'adoration du peuple s'étoient convertis en horreur.

Après sa mort, Henri Frédéric, son frère, Arménien comme lui, accorde la tolérance universelle, rend d'éclatants services à la tête des armées, respecte la liberté des villes et des provinces, obtient enfin de la reconnaissance publique, la survivance du Stathoudérat pour son fils Guillaume II.

Guillaume eut de violents débats avec les États. Sa mère elle-même prend parti contre lui, et les États ordonnent que l'armée sera licenciée. Le Prince irrité fait renfermer au château de Louvestein les membres des États qui lui paroissoient le plus dangereux. Il marcha même contre Amsterdam pour la surprendre de vive force, et si Amsterdam fut sauvée, ce fut par un hasard extraordinaire. Ces actes d'autorité souveraine ne restèrent pas impunis. Le Stathoudérat fut aboli à perpétuité par un édit solennel. La mort de Guillaume arrêta tout à coup ses projets de vengeance. Alors sa femme, fille de Charles I^{er}, étoit grosse de huit mois; elle accou-

cha d'un fils, huit jours après. Ce fils étoit Guillaume III.

Guillaume, enfant posthume, né foible et mal sain, presque ruiné par les généreux secours qu'avoit prodigués son père à la famille royale d'Angleterre, deshérité, même avant sa naissance, des honneurs jadis prodigués à ses ancêtres, ne fut point abandonné de la République. Remis et confié à la tutelle du grand pensionnaire Jean de Witt, il reçut une éducation digne de son nom; les amis de la liberté en faisoient quelques fois des reproches à cet illustre magistrat. La destinée d'un Prince d'Orange, répondoit-il, ne peut rester ni obscure ni indifférente au milieu de la République. Si un jour il doit rétablir l'ascendant de sa maison, faut-il le rendre indigne d'un rang qu'il reprendra peut-être, et le laisser étranger aux maximes de la liberté?

Jean de Witt, élevé dans l'admiration des anciennes républiques, et partageant les ressentiments de son père, l'un des captifs de Louvestein, avoit très-vivement concouru à l'abolition du Stathoudérat; et s'il donnoit une éducation libérale au jeune Prince, où plutôt à ce jeune lion qu'il caressoit pour l'assouplir, il s'attachoit surtout à prévenir l'inévitable péril du pouvoir militaire. Mais au lieu de rétablir l'ancienne autorité du Conseil d'État, pour donner un contre-poids nécessaire aux oscillations du gouvernement, il augmenta le pouvoir po-

pulaire et s'appuya sur cette force inconstante. D'immenses services, et en particulier le traité de la Triple Alliance, l'avoient élevé aux premiers honneurs. Cependant la jalousie républicaine, et les désastres d'Ulie, si bien vengés par ceux de Chatam, pendant la première guerre de Hollande, avoient déjà porté les regards du peuple sur le jeune Guillaume, à qui toutes les villes s'empressoient de déférer le commandement particulier de leurs forces de terre et de mer.

Alors, et dans ses alarmes pour la liberté, le Grand Pensionnaire, observant avec sollicitude ce que peut cacher d'ambition le visage froid, sévère, impassible de son pupille, lui fait jurer tout à la fois de ne jamais aspirer au Stathoudérat, et de le refuser même s'il lui étoit offert. Fragile barrière qu'un serment aux ames que l'ambition aiguillonne et tourmente ! Guillaume, à peine âgé de dix-huit ans, étoit venu déjà au palais de White-Hall solliciter le Roi son oncle de l'aider à relever le Stathoudérat. Mais Charles II négocioit alors avec Louis XIV la destruction et le partage des Provinces-Unies.

Ainsi, au moment de cette mémorable guerre, les Provinces-Unies se trouvoient divisées par deux factions puissantes, les Républicains et les partisans d'Orange ; tandis que le Grand Pensionnaire et les États-Généraux, dans l'inquiétude que donne toujours une armée aux républiques maritimes, ne s'étoient

occupés que de leurs forces navales. Quel secours peuvent-ils attendre de l'étranger? Ni l'Empereur, ni la Suède, ni l'Espagne ne les peuvent secourir. Cologne et Munster ont livré leurs troupes et leurs passages à la France; Louis XIV en personne marche avec Turenne, Condé, Vauban, Louvois et 122,000 hommes. Quel spectacle! 25,000 soldats long-temps négligés ou levés à la hâte, un Capitaine général âgé de vingt-deux ans, voilà en apparence l'unique ressource de la République. C'est le moment décisif de la lutte infatigable des deux religions, Catholique et Protestante. Jamais le Protestantisme n'avoit couru de si grands périls. Jadis, Charles-Quint crut abattre la ligue de Smalcade par la captivité du duc de Saxe et du Landgrave de Hesse; mais l'astucieux Maurice de Saxe détruit subitement ce long ouvrage de Charles-Quint, et relève les Églises de Luther. Plus tard la Ligue des Catholiques en France, les victoires du prince de Parme dans les Pays-Bas, l'assassinat du premier prince d'Orange, et la flotte invincible de Philippe II, alloient renverser partout les Temples de la Religion nouvelle; mais Élisabeth surmonte les efforts de la politique et de la fortune; le Protestantisme reste debout et formidable. En 1630, la mort de l'électeur Palatin fait subir à toute l'Allemagne le joug de la maison d'Autriche; mais le Protestantisme est relevé encore par un seul homme, Gustave Adolphe. Louis XIV enfin et sa

brillante monarchie se lèvent et s'avancent; le pavillon de l'Angleterre Protestante se réunit aux drapeaux Catholiques des Français : Guillaume sera-t-il tout à la fois Maurice de Saxe, Élisabeth et Gustave Adolphe? Guillaume est âgé de vingt-deux ans.

Ni les fleuves, ni les remparts n'avoient pu suspendre la marche triomphale de Louis XIV; déjà maître des provinces de Gueldre, d'Overissel et d'Utrecht, menaçant tout à la fois Groningue et la Frise, n'ayant plus d'obstacles que dans la Zélande et dans la Hollande, où le jeune Guillaume a conduit les restes d'une armée fugitive et consternée, il peut entendre de toutes parts les cris de l'anarchie qui seule maintenant domine dans les villes que le vainqueur n'a pas encore soumises. Amsterdam cependant prenoit des résolutions généreuses, mais la confusion règne dans les États comme dans le peuple; et le Grand-Pensionnaire faisant enfin prévaloir sur des conseils désespérés le parti de la prudence, on envoie des députés pour demander la paix. Louvois et Pomponne étoient seuls alors auprès de Louis XIV à Utrecht. Pomponne conseille au Roi de ne garder pour prix de sa conquête que les places qui se trouvent extérieures à l'enceinte naturelle des Provinces-Unies, telles que Maestricht, Bois-le-duc, Breda et Berg-op-zoom. Louvois veut de plus une forte contribution de guerre, la partie de la Gueldre qui se trouve au delà du Rhin, diverses forteresses, le réta-

blissement du culte catholique, l'assujettissement des Provinces-Unies au Protectorat de la France, et la perte du droit essentiel à l'indépendance de toute nation, celui de faire la paix et la guerre. Telles sont les conditions que dicte Louis XIV.

D'un autre côté, les États avoient envoyé des ambassadeurs à Charles II qui refusa de les entendre. Ce n'est pas qu'il n'eût conçu déjà quelques inquiétudes sur les immenses et rapides progrès de son allié. Il n'avoit pas obtenu contre l'Amiral Ruyter les succès que sa flotte, combinée avec celle de France, devoit naturellement se promettre. La bataille de Solebay (28 mai 1672), quoique terrible, avoit plutôt montré la bravoure des trois peuples combattants que décidé la supériorité maritime. Ce n'étoit point une victoire; la flotte angloise y avoit été compromise, et ne fut même sauvée que par le dévouement héroïque et la mort du comte de Sandwich. Quant à Ruyter, unissant le courage et la prudence de Fabius, il avoit présenté le combat, il l'avoit soutenu avec gloire. Le lendemain il le présenta encore, mais la retraite de la flotte combinée fut pour lui un juste motif de se retirer lui-même. Il s'agissoit réellement de protéger le retour de la flotte des Indes, et de conserver à sa patrie envahie l'empire, ou du moins l'égalité de l'empire des mers. Il étoit rentré dans ses ports le 30 mai, tandis que le duc d'York ramenoit ses vaisseaux en Angleterre.

Vainement le Duc insista auprès du Roi son frère pour reprendre la mer. Charles s'y opposa constamment. Son refus sembloit annoncer au moins quelques incertitudes; et s'il feignit, par ménagement pour Louis XIV, de traiter avec rigueur les Envoyés des États-Généraux, il n'en fut pas moins inquiet des sentiments expressifs de pitié que tout le peuple fit entendre pour ces ambassadeurs et pour le malheureux peuple qui imploroit la compassion de l'Angleterre. Aussi envoya-t-il bientôt après leur départ, Buckingham, Arlington et Georges Saville, depuis marquis d'Halifax, pour négocier avec Louis XIV.

Cependant lorsqu'on eut appris en Hollande, même avant le retour des ambassadeurs envoyés à Londres, l'inutilité de leurs prières, de toutes parts le peuple en fureur crie à la trahison contre eux et contre le Grand Pensionnaire. Heureusement prévenus lorsqu'ils traversoient la Meuse, que ce peuple insensé se porte en foule pour les attendre à la Brille et à Maeslandsluys, ils débarquent sur un autre point, et se rendent furtivement à La Haie. Ainsi détourné un moment, l'orage éclate le lendemain, mais sur le Pensionnaire lui-même qui est investi par des furieux au sortir des États, et n'échappe à la mort que par son intrépide courage.

Un des séditieux, condamné au supplice, déclare au peuple, du haut de son échafaud, qu'il a voulu tuer le grand Pensionnaire, et qu'il l'a

voulu pour venger sur un traître la religion et la patrie. A ces mots, une pitié fanatique saisit tous les esprits. Un homme du peuple s'écrie aussitôt que le frère aîné de Jean de Witt l'a voulu suborner pour assassiner le Prince d'Orange. Alors la fureur n'a plus de frein, et la sédition se propage dans toutes les villes. Cependant le frère du Grand Pensionnaire, Corneille de Witt, qui avoit accompagné Ruyter comme député des États, est livré aux tribunaux, qui n'osent ni le condamner ni l'absoudre. Cet homme généreux subit la torture comme un criminel; mais il la subit en répétant les sublimes paroles du poëte qui montre le sage toujours inébranlable devant les tyrans et les fureurs populaires, comme sur les ruines du monde. Il est condamné au bannissement. Son frère indigné abdique son autorité, et conduit Corneille hors des portes de la ville. C'est là que tous deux enfin sont massacrés.

La fureur se propage incessamment au feu des prédications factieuses. Tout à la fois livré à l'anarchie et à la conquête, l'État ne peut plus être sauvé que par la Dictature. L'Édit perpétuel est révoqué; le Prince d'Orange est créé Stathouder et investi du commandement suprême de la République. Mais avant d'accepter cette dignité, objet de ses vœux ardents, Guillaume n'oublie pas les serments qu'il a prêtés. Il les fait annuler, précaution qui décèle toute la profondeur de l'ambition dans une ame encore si jeune.

Si la haine des républicains lui imputa le meurtre des deux frères, il ne fut pas coupable de ce crime dont il ne parloit qu'avec détestation, mais il en profita et sauva son pays. Bientôt en effet tout change de face. Il communique au peuple et aux magistrats la confiance et le courage qui l'animent. Les conditions dictées par la France et les propositions de l'Angleterre sont rejetées; il triomphe également des séductions de ces deux puissances qui lui offrent la souveraineté de la province de Hollande. « Que voulez-vous donc ? » lui disoit Buckingham étonné de ses refus. « Mourir, s'il le faut », dit le jeune prince, « dans les derniers retranchements de « mon pays ». De tels sentiments sont toujours le présage de la victoire. Déjà Guillaume a réveillé l'Empire et l'Empereur et l'Espagne. Déjà toute l'Angleterre, moins le Roi, s'unissoit à cette noble cause; et bientôt la république des Provinces-Unies, qui devoit périr, qui triomphera par sa constance dans ses revers, n'est plus qu'une auxiliaire dans cette universelle alliance des peuples qu'un jeune homme a ébranlés ou réunis contre Louis le Grand.

Avant la fin de cette campagne de 1672, la flotte alliée s'étoit approchée des côtes de Hollande, avec une armée angloise de débarquement, commandée par le comte de Schomberg, Allemand d'origine, officier-général au service de Louis XIV, et depuis Maréchal de France. Repoussée par une marée des

plus violentes et contrariée par les vents , cette armée rentra enfin en Angleterre. De son côté, Louis XIV, remettant les soins ultérieurs de la guerre à ses généraux, étoit revenu à Versailles, et Charles II avoit convoqué le Parlement pour le 4 février 1673.

Le Roi n'ignoroit pas les sentiments publics. Il prévoyoit tout ce qu'il rencontreroit d'opposition à ses desseins dans une assemblée qu'il redoutoit, qu'il avoit offensée par de longues prorogations, qui le craignoit lui-même, et à laquelle enfin il recouroit par la seule nécessité de ses affaires. Si son plan de conduite avec elle fut habile, celui du Parlement ne le fut pas moins. Schomberg étoit aux portes de Londres. Charles pouvoit s'abandonner à des conseils violents, et, sans paroître les soupçonner, le Parlement ne voulut pas les provoquer.

En ouvrant cette session, Charles II employa ce langage de cordialité mêlé d'autorité qu'il savoit rendre naturel. Glissant légèrement et avec une sorte de bonhommie sur les dernières prorogations, il parla de la guerre actuelle comme d'une guerre toute nationale qu'il falloit vigoureusement soutenir, prévint même les griefs de la nation sur les mesures qu'il avoit prises, telles que son Édit de tolérance et les levées de troupes; rejeta les soupçons contre tout projet de s'arroger le pouvoir absolu; annonça fortement sa résolution et de maintenir son édit et de faire des levées nouvelles, demanda enfin un sub-

side capable d'assurer le succès de cette guerre et l'accomplissement de ses vues pour l'honneur et les prospérités de l'Angleterre.

Après lui, le Chancelier, comte de Shaftsbury, déploya tous les secrets de son éloquence. La guerre étoit juste et nécessaire. La Hollande étoit l'ennemie *perpétuelle de l'Angleterre qui seule l'empêchoit de parvenir à un empire universel comme celui de Rome.* En un mot, cette guerre est votre guerre, dit-il, et il finit par cet axiome de Caton l'ancien : *Delenda est Carthago.*

Le Parlement se montra peu ému de ces fastueuses paroles ; et avant de passer selon l'usage au vote des subsides, les Communes revendiquèrent et firent respecter un de leurs privilèges que le Chancelier avoit récemment usurpé. Tant qu'un Parlement n'est pas dissous par le Roi, ce sont les Communes qui expédient par l'Orateur ou Président les circulaires aux communautés pour nommer de nouveaux députés en remplacement de ceux que la mort leur a enlevés. Du moins cet usage, qui remontoit jusqu'à l'année 1604, sans interruption, n'étoit pas contesté. Mais le Chancelier avoit expédié de lui-même, et de son autorité, les circulaires pour les élections qui devoient compléter la Chambre. Les Communes insistèrent sur leur droit, et les députés élus se retirèrent.

La discussion du subside fut modérée ; les fonds

alloués étoient plus que suffisants pour la continuation de la guerre. Mais les Communes évitèrent d'exprimer ce qu'elles pensoient de la guerre elle-même, en votant leur subside *pour les besoins extraordinaires du Roi*. Il y eut cela de particulier, qu'en l'accordant pour un an et demi, elles assignèrent une somme égale et fixe pour chacun des dix-huit mois. C'étoit pourvoir tout à la fois aux besoins publics, et mettre une limite certaine aux prorogations du Parlement.

S'étant ainsi montrées faciles et réservées sur l'objet principal de la réunion des deux chambres, les Communes examinent enfin la grande question des griefs de la Nation. Après une discussion vive, mais sans emportement factieux, elles représentèrent au Roi, dans une adresse respectueuse et ferme, que le pouvoir de suspendre les lois, énoncé dans l'édit de S. M. sur la tolérance, ne pouvoit appartenir uniquement à la Couronne et sans le concours du Parlement. Une réponse gracieuse, mais équivoque, du Roi est suivie d'une seconde adresse où les Communes demandent que S. M. s'explique en termes plus formels. Le Roi ayant gardé le silence, une troisième adresse plus explicite rappelle le texte des lois pénales, et demande qu'en exécution de ces lois non abrogées, tous les catholiques récusants, officiers des armées de terre et de mer, fussent renvoyés du service.

Quoique détournée en apparence, l'attaque devenoit directe contre le duc d'York, de qui la foi religieuse n'étoit plus un mystère. Charles avoit bien prévu que la conversion publique de son frère à l'Église Catholique deviendroit tôt ou tard un prétexte ou un motif de violentes discussions dans le Parlement. On pourroit croire que, si le Duc fut rappelé du commandement de l'armée navale après la bataille de Solebay, le Roi n'avoit agi que par le pressentiment d'un esprit éclairé sur ce point délicat. Du moins lorsqu'il eut convoqué le Parlement, il ne dissimula plus ses inquiétudes ; il conjura même son frère de participer publiquement, pendant les fêtes de Noël, à la Cène ou communion de l'Église Anglicane, tant il redoutoit la réunion des Chambres, qui étoit fixée au 4 février. Le Duc s'y étoit refusé avec une constante et noble fermeté, bien convaincu d'ailleurs qu'un tel mensonge ne seroit qu'une bassesse inutile.

C'étoient Shaftsbury et Buckingham qui avoient conseillé l'Édit de tolérance au Roi, pour attacher les Non-Conformistes au parti de la Cour ; mais les Non-Conformistes n'y virent bientôt qu'un bienfait suspect ; et l'espérance qui leur fut donnée par l'opposition, d'obtenir légalement un adoucissement à la rigueur des lois pénales, les réunit aux Anglicans qu'ils haïssoient, contre les Catholiques auxquels ils portoient une haine plus profonde.

Ainsi la troisième adresse de la Chambre des Communes étoit devenue l'expression des vœux universels de l'Angleterre, moins la Cour et les Catholiques. Le Roi se trouvoit donc parvenu à une alternative délicate, mais décisive : proclamer qu'il n'y avoit d'autre loi que la volonté royale, ou se dégager avec sa dextérité ordinaire, avec grace comme avec dignité. La tentation pouvoit être violente pour un parti vigoureux. L'armée de Schomberg étoit toujours aux portes de Londres; Lauderdale proposoit de mander l'armée d'Écosse; le duc d'York sans doute ne conseilloit pas de faiblesse. Mais Charles II, quoique porté au pouvoir absolu, n'y trouvoit d'autres charmes que la facilité de se livrer en paix à une vie tout épicurienne. Les historiens¹ supposent qu'il fut effrayé de la nécessité où il se trouveroit peut-être d'appeler à son secours une armée française. Ils se trompent. L'ambassadeur de France, Colbert de Croissy, lui conseilloit de céder aux Communes; et Charles y céda en effet, mais de bonne grace. Il demanda pour la forme l'avis des Pairs; c'étoit les prendre pour arbitres d'une question qu'il avoit déjà décidée. Après leur réponse, il se fait apporter l'Édit, en brise le sceau de ses propres mains, et mande aux Communes qu'il sanc-

¹ Hume.

tionnera tous les bills nécessaires à la réparation des griefs de la Nation.

Ce brusque changement de système excita les transports de la Chambre, qui en témoigna sa reconnaissance au Roi par une adresse. Mais le comte de Shaftsbury jugea d'un coup d'œil sa propre situation dans un état si nouveau. Sa résolution fut aussi prompte que celle du Roi même. « Un Prince « qui s'abandonne mérite, » dit-il, « d'être abandonné « à son tour. » Il prévit avec raison que Charles n'hésiteroit pas à le livrer, lui et tous ses ministres actuels, au ressentiment des Communes. Dès le lendemain il trouva et saisit une occasion éclatante qui se présenta pour montrer la souplesse de son génie entreprenant.

Le lord Trésorier devoit lire ce jour-là même à la Chambre des Lords, un plan de finances très-capiteux, dont le résultat, si le Parlement l'adoptoit, seroit d'assurer à la Couronne un revenu perpétuel et indépendant. Clifford l'avoit communiqué la veille et sans défiance au Chancelier dont il ne soupçonnoit pas le courroux et les projets. Clifford en expose tout le plan, et le Roi, qui aimoit à venir familièrement dans la Chambre des Lords, étoit présent avec le duc d'York. Dès que le Trésorier eut cessé de parler, le Chancelier prend la parole, et, avec tout le talent d'un homme consommé dans les affaires, toute l'ardeur d'un ami vigilant de

la patrie, la gravité même du chef suprême de la justice, interprète et conservateur des lois du Royaume, il analyse, discute et renverse le grand travail du lord Trésorier, ministre du Roi comme lui. « Ni la famille royale, » disoit-il enfin, « ni la « monarchie ne résisteroient à cette œuvre fatale, à « ce projet désastreux de rendre les Parlements inu- « tiles. » Au milieu de l'étonnement des Lords et la joie de l'opposition : « Quel fourbe de Chancelier « avez-vous là, » dit le duc d'York à l'oreille du Roi ! « Quel fou de Trésorier, » répliqua Charles, « m'avez- « vous donné, mon frère ? »

C'est ainsi que Shaftsbury rentra aussi subitement que le Roi, dans le parti populaire. Il y fut reçu à bras ouverts, il y prit tout à coup la supériorité que nulle inconstance politique n'étoit capable de lui faire perdre. Mais il rentroit dans ce parti, le calme sur le visage, la vengeance et le mépris dans le cœur. L'opposition jusque là s'étoit contenue dans les limites d'une fermeté jalouse et d'une surveillance légitime. Bientôt il l'entraînera, il la précipitera jusqu'à la rébellion, après l'avoir soumise à la domination de son génie et de ses factieuses fureurs.

Les Communes étoient satisfaites. Elles montrèrent de la modération, au moins sur les affaires d'état. Quoique le Roi eût promis de concourir par son autorité à la réparation des griefs exposés dans

les précédentes remontrances, elles passèrent sous silence et la violation manifeste de la Triple Alliance et la clôture de l'Échiquier. Elles portèrent même un bill d'*indemnité* en faveur des ministres. Elles réclamèrent cependant contre une taxe imposée arbitrairement sur les charbons; elles demandèrent le redressement des griefs sur les enrôlements forcés, les quartiers militaires et la loi martiale; enfin, et comme pour indiquer au Roi les vœux publics sur la fin d'une guerre que réprouvait la Nation, elles demandèrent aussi que l'armée fût licenciée à la paix. Cependant le règlement des taxes qui devoient assurer le subsidé, voté *pour les besoins extraordinaires de Sa Majesté*, n'éprouva point de difficultés; et satisfaites des communications gracieuses du Roi, les Communes s'ajournèrent d'elles-mêmes et se séparèrent.

Mais avant de régler ainsi le subsidé et le redressement des griefs, elles avoient assuré leur triomphe par le fameux bill du *Test* ou témoignage, qui fut sanctionné par le Roi.

Ni les anciens serments d'allégeance et de suprématie, ni l'obligation de participer à la cène Anglicane, ni les peines portées contre les *Récusants*, ne paroisoient maintenant offrir de garanties assez fortes, puisque deux fois le gouvernement s'étoit attribué le droit de suspendre les lois pénales. Tant que le Roi s'étoit borné en faveur des Catholiques

à une tolérance civile plus ou moins avouée, cette tolérance, qui n'étoit qu'une tacite application du droit naturel, étoit insensiblement passée en usage, et les mœurs publiques devenues plus douces auroient achevé le grand ouvrage de la paix religieuse. La seule présence des lords Catholiques à la Chambre haute, eût suffi même tôt ou tard pour produire enfin l'émancipation de toutes les Églises dissidentes du culte public. Mais la véritable question ne se trouvoit pas dans la Religion. Si les récusants étoient frappés par les lois pénales, c'étoit moins en leur qualité de Catholiques ou de Non-Conformistes, que comme ennemis présumés, ceux-ci de l'autorité royale, ceux-là des libertés publiques. Aussi depuis la restauration, les récusants Non-Conformistes étoient traités avec rigueur, tandis que les Catholiques étoient ouvertement protégés. Mais cette protection même qui accumula contre eux et la haine des sectaires et la jalousie des Anglicans, changea la situation respective des deux partis récusants. En effet, depuis l'alliance de Charles II avec Louis XIV contre la Hollande, et surtout depuis la conversion de l'héritier présomptif de la Couronne, les Non-Conformistes refusèrent la tolérance que leur donnoit le Roi, parce que cette tolérance n'étoit à leurs yeux qu'un moyen de faire prévaloir les Catholiques sur tout l'intérêt protestant ; ils préférèrent donc de s'allier aux Anglicans, leurs persécuteurs. L'union

fut complète et adoptée par le Parlement. Seuls redoutés maintenant, les Catholiques seront seuls persécutés. L'héritier présomptif est à leur tête; ses maximes sont connues sur l'autorité souveraine, son dévouement à la France ne l'est pas moins, c'est lui qu'il faut frapper : le bill du *Test* n'avoit pas d'autre but.

Ce bill obligeoit toute personne, chargée de quelque emploi ou charge dans l'Administration Publique et dans les Corporations Politiques et Religieuses, à signer le formulaire suivant : « Je déclare ne pas croire qu'il se fasse de Trans-Substantiation dans le Sacrement de la Cène du Seigneur, ni avant ni après la Consécration faite par quelque personne que ce puisse être. » Il faut remarquer que, les Pairs n'étant soumis à aucun serment, celui-ci n'atteignoit pas les Catholiques dans leurs droits de Pairs, mais seulement dans les dignités ou offices qu'ils pouvoient tenir du Roi.

Mais si les Catholiques, pour jouir de la paix civile, se soumettoient au serment d'Allégeance qui n'étoit qu'un serment de fidélité au souverain, dégagé de toute formule religieuse; si même pour obtenir ou conserver des emplois publics, ils croyoient pouvoir, Catholiques dans le cœur, allier leurs sentiments réels mais secrets, avec une sorte d'adhésion extérieure à l'Eglise anglicane, par dispense ou par tolérance du Gouvernement sur le serment

de Suprématie, aucun d'eux ne pouvoit plus capituler avec sa conscience. Le nouveau bill les forçoit de se montrer au grand jour Catholiques ou Anglicans. Nulle dispense ne les pouvoit soustraire à la nécessité de l'apostasie de fait, s'ils restoient dans leurs emplois ou s'ils en acceptoient. Ce bill fut donc décisif. Mais le coup devenoit mortel pour le duc d'York. Lui seul au fond étoit le but de cette arme nouvelle. Aussi résigna-t-il sa dignité de Grand-Amiral, et Clifford celle de Grand-Trésorier. Arlington resta Secrétaire d'État, parce qu'il faisoit profession extérieure du culte public.

Ainsi fut dissous tout le système de la *Cabale*, par la fermeté des Communes, par l'inconstance du Roi, par le ressentiment de Shaftsbury, par l'éloignement forcé de Clifford, et par les diverses résolutions qu'embrassèrent les autres ministres. Lauderdale, craignant de payer de sa tête le conseil donné de mander l'armée d'Écosse, feignit d'abord de chercher un refuge dans le parti populaire qui le rejetta. Buckingham se jeta aussi dans des entreprises gigantesques pour le jeune Monmouth, croyant tout à la fois plaire à Charles II et aux ennemis de l'héritier présomptif. Clifford mourut peu après dans ses terres. Cependant excepté lui, les mêmes hommes continuèrent encore à gouverner les affaires, ce qui en explique naturellement la direction souvent équivoque, plus souvent contraire, et toujours embarrassée. Mais le

Roi donna toute sa confiance à sir Thomas Osborn, créé comte de Danby, homme très habile, que Clifford et le duc d'York lui firent agréer pour l'office de Lord Trésorier.

Les affaires ainsi réglées dans l'intérieur, la flotte se mit en mer avec un appareil formidable, de concert avec la flotte de France. Trois grandes batailles navales furent livrées à Ruyter qui sut balancer le destin des armes avec des forces inférieures, et laissa toujours la victoire indécise. Mais sur le Rhin et dans les Pays-Bas, la campagne fut heureuse et glorieuse pour le Prince d'Orange. La République toute entière vit son territoire abandonné par les troupes françaises : Louis XIV ne conservoit que Maestricht après tant de conquêtes; et le Roi de Suède, par sa médiation, fit ouvrir un congrès à Cologne pour traiter de la paix générale.

Épuisé par cette campagne infructueuse, et n'ayant pu obtenir de Louis XIV un subside extraordinaire, Charles eut recours au Parlement qui s'étoit réuni le 20 octobre; mais il n'y trouva que des dispositions sévères, bientôt hostiles et enfin séditieuses. Les Communes s'élèvent d'abord contre un projet de mariage concerté entre la princesse de Modène et le duc d'York. L'héritier présomptif de la Couronne est déjà Catholique, disoient-elles; s'il épouse une Princesse Catholique et Italienne, où seront les garanties de l'Angleterre sur l'éducation des Princes

naturellement destinés à monter sur le trône? Le Roi répond à leurs remontrances qu'il ne lui est plus possible de les accueillir, et que le mariage est déjà célébré par procuration. Les Communes inquiètes de la double influence que pouvoient exercer, par ce mariage, les Cours de France et de Rome, font éclater leurs mécontentements à l'occasion du subside qui est demandé pour continuer la guerre : Il est temps de songer à la paix, de soulager la Nation du fardeau de l'armée, de contracter des alliances plus convenables aux intérêts de l'Angleterre; et à moins que les États-Généraux ne se refusent absolument à des conditions de paix raisonnables, aucun subside ne peut être accordé par les Communes.

Pour amortir le feu de cette fermentation, et surtout pour avoir le temps de consommer le mariage de son frère, Charles envoie sommer les Communes de venir, à la barre de la Chambre des Lords, entendre l'ordre de la prorogation du Parlement. C'étoit le 4 novembre 1673. Prévenus de ce dessein par l'approche de l'huissier à verge noire, quelques députés ferment subitement la porte, forcent l'Orateur de monter au fauteuil; et tandis que l'huissier frappe inutilement pour se faire ouvrir, on délibère en tumulte, et l'on propose de déclarer : « que les
« alliances de Sa Majesté sont funestes au pays; que
« le Roi est entouré de mauvais conseillers, et que
« l'éloignement de Lauderdale est nécessaire. » Pen-

dañt cette confusion, l'Orateur parvient à s'évader, il se rend avec une partie des Députés à la Chambre Haute; et le Roi, qui s'y trouvoit déjà, leur dit, avec cette simplicité qu'il savoit employer dans son langage, que la moindre apparence de division, entre lui et son Parlement, seroit trop favorable aux ennemis pour n'être pas funeste au royaume. Il ajourna ensuite les Chambres au mois de février suivant.

Pendant cet intervalle, Shaftsbury est dépouillé de sa dignité de Chancelier; le chevalier Hénéage Finch, créé comte de Nottingham, est nommé Garde du Grand-Sceau; des négociations s'ouvrent avec les États-généraux; et la jeune princesse de Modène, devenue duchesse d'York, arrive en Angleterre.

La réunion du Parlement, fixée au 7 janvier, n'eut lieu que le 7 février. Vainement le Roi croyoit avoir disposé les esprits à la modération par des réglemens qui sembloient satisfaire à quelques réclamations précédentes; les Communes demandèrent d'abord un jeûne public: c'étoit avertir la Nation qu'elle étoit ou menacée ou malheureuse. Bientôt les mesures hostiles succèdent aux remontrances chagrines. Pourquoi une garde particulière pour le Roi? cette milice, formée sans le concours du Parlement, est illégale et ne peut subsister sans péril pour les libertés nationales. La Religion de l'État n'a plus assez de garanties dans les anciennes lois et dans le bill sur le test. N'est-

elle pas incessamment bravée et menacée par le mariage de l'héritier du trône? il faut donc de nouvelles sûretés contre *le Papisme*. Quels sont les perfides conseillers qui ont fait rompre le traité de la triple alliance? Par qui fut conclu le dernier traité avec Louis XIV? Quel Ministre osa conseiller à S. M. d'attaquer la flotte de Smyrne au milieu de la paix? de fermer l'Échiquier? de lever une armée, d'en donner le commandement à un étranger, de la faire camper aux portes de Londres, sans doute pour intimider le Parlement? A-t-on daigné nous communiquer les déclarations de guerre aux États-généraux? et les subsides que nous avons prodigués, ne nous furent-ils pas demandés pour faire respecter, disoit-on, la puissance de l'Angleterre contre l'ambition démesurée de la France? Il faut connoître enfin le ministre pernicieux qui osa conseiller à Sa Majesté la prorogation du 24 novembre.

Shaftsbury étoit l'âme de tous ces mouvements, et les Communes, après avoir vivement agité ces griefs, en dressèrent comme un acte d'accusation contre le duc de Buckingham, qui fut mandé à leur barre. Soit que Buckingham fût d'accord secrètement avec Shaftsbury, soit que l'on ne trouvât point encore assez décidées ses démarches vers l'opposition, ce fut lui que l'on attaqua personnellement pour effrayer tous ceux qui comme lui restoient encore du ministère de la *Cabale*. Buckingham ré-

pondit avec esprit, mais d'une manière captieuse, et rejeta enfin toute sa responsabilité sur le Secrétaire d'état, comte d'Arlington.

Celui-ci fut accusé à son tour, mais le Roi se hâta de terminer ces débats dangereux en prenant un parti décisif. Les négociations commencées pour un traité avec les États-généraux lui en donnèrent les moyens. Il consulta les deux chambres avec cette affabilité qui lui ramenoit toujours les esprits, et cette communication fut accueillie d'enthousiasme. La paix avec les États fut immédiatement conclue¹ et publiée à Londres. Quatre jours après, Charles prorogea le Parlement, et la nation parut enfin satisfaite.

Louis XIV, en refusant le foible subsidé d'un million d'extraordinaire qui lui étoit demandé, avoit compris sans doute qu'un tel secours ne retiendroit pas Charles II dans son alliance, malgré le Parlement. Le but de la guerre s'éloignoit de plus en plus pour l'un comme pour l'autre. Il ne pouvoit plus être question de la conquête pour celui-là, ni de splendides dépouilles pour celui-ci. Quant aux motifs de religion qui sembloient avoir présidé aux fêtes et aux mystères politiques de Douvres, s'il est absurde d'imaginer que les deux Rois s'en fussent occupés

¹ Dix-neuf Février 1674.

sérieusement alors, croire que Charles II en fît maintenant le secret mobile de sa conduite, seroit plus absurde encore. Mais il n'en étoit pas ainsi de son frère. Aussi le cabinet de Versailles sut mettre en œuvre très habilement les dispositions de ce Prince, pour dominer le Roi, pour diviser l'Angleterre et pour empêcher que cette puissance n'allât plus loin que la neutralité.

Les quatre années qui suivirent le traité de paix avec les États-généraux jusqu'à la paix de Nimègue en 1678 restèrent long-temps inexplicables. Mais le temps, à qui nulle vérité ne peut échapper, a insensiblement révélé tous les mystères. Ces quatre années furent consumées péniblement dans les intrigues et les factions dont le secret se trouvoit à la cour de Versailles. Le Roi, qui craignoit le Parlement, s'abandonnoit à une politique vénale et tortueuse pour le tromper, tandis que le Parlement, se rappelant toujours l'emploi frauduleux du subside voté en 1670 pour le maintien de la Triple Alliance, ne cherchoit plus que dans la sévérité ses garanties contre la cour et contre les Catholiques dont le duc d'York étoit environné. Si la force de l'opinion jalouse et défiante faisoit reculer le Roi devant ses propres desseins, chaque concession amenoit une hostilité ouverte ou cachée, parce que le Parlement ne croyoit plus à la sincérité d'un retour aux intérêts véritables du pays, ni la Cour ne pouvoit croire

à la modération d'un parti résolu enfin de prendre ses sûretés contre le présent et l'avenir.

Le traité de paix avec les États-généraux étoit visiblement l'ouvrage du Parlement, et Louis XIV devoit craindre davantage. Les Communes qui desiroient vivement la guerre contre la France pouvoient séduire Charles par d'abondants subsides et par la gloire de dicter la paix ou la guerre sur le continent. Telle devoit être la politique de la Cour, et l'Angleterre eût adoré son Roi s'il eût été sincère en paroissant marcher dans cette voie. Mais tous les ressorts de l'habileté française furent tendus pour prévenir un danger si grand. D'un autre côté, le duc d'York, déjà frappé par le bill du Test, et signalé comme un ennemi de l'Angleterre par toutes les mesures adoptées ou proposées contre les Catholiques, s'attachoit plus intimement à la cour de Versailles, et ce fut lui qui proposa de tenter la foiblesse et l'indigence de Charles. « *Un ecclésiastique*, » dit-il à Rouvigny, Envoyé de France, « m'a conseillé de « demander 400,000 livres sterling, pour engager « le Roi mon frère à proroger le Parlement jusqu'à « la fin de la campagne actuelle (1674). » On devine sans peine par qui étoit suggérée l'idée de l'Ecclésiastique ; et l'affaire promptement négociée fut promptement terminée ; mais Charles n'obtint que 1,500,000 livres tournois, au lieu de trois millions auxquels il s'étoit borné d'abord : et pour un tel sa-

laire, il promit ou de proroger le Parlement jusqu'au mois d'avril 1675, ou, s'il le rassembloit dans l'automne de 1674, de le dissoudre, dans le cas où il n'en obtiendrait pas de subside. Alors, c'est-à-dire, si le Parlement étoit dissous, Charles recevroit une pension de 1,300,000 livres. Ces transactions clandestines, incessamment renouvelées, vont devenir la source des plus grands maux et d'une conspiration universelle contre le duc d'York.

Cependant Charles jouissoit d'une sorte de popularité, parce qu'il rentroit en apparence dans les intérêts politiques du Royaume. Il avoit offert sa médiation aux puissances belligérantes; mais déjà pensionnaire secret de la France, comment pouvoit-il agir avec l'intégrité d'un arbitre? Il devint bientôt suspect à toutes les puissances comme au Parlement. Buckingham venoit d'être éloigné ou disgracié. Buckingham maintenant dans l'opposition, et Shaftsbury, qui en étoit l'ame et le moteur, connoissoient trop bien et le caractère du Roi et les secrets de la cour, et le duc d'York et le comte d'Arlington, pour ne pas devenir redoutables. Le nouveau Trésorier-Osborne, comte de Danby, partageoit l'autorité avec le comte d'Arlington; mais tous deux s'observoient avec défiance, et leur jalousie passa jusqu'à la haine. Arlington, dévoué au duc d'York qui l'étoit à la France; Danby, économe autant qu'habile, mais Anglais, c'est-à-dire, ennemi dé-

claré de la France, ne pouvoient rester unis longtemps. L'un s'attachoit à faire prévaloir les principes secrets du ministère de la Cabale : l'autre, sans répugner aux mesures qui pouvoient agrandir l'autorité royale, s'attachoit à surmonter le penchant du Roi et l'ardeur de son frère pour les intérêts de Louis XIV.

Dans cette alternative de volontés contraires, Charles avoit envoyé le chevalier Temple à La-Haie, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour y exercer les nobles fonctions de médiateur, au nom de l'Angleterre; et ce Ministre, véritable citoyen, n'avoit pas voulu partir avant de bien connoître toute la pensée du Roi. La ferme loyauté de son langage fut reçue d'abord avec quelques marques d'impatience. Mais lorsqu'il eut cité ce mot connu d'un gentilhomme Français (Gourville) pour qui Charles avoit eu beaucoup d'estime : « Qu'un Roi
« d'Angleterre seroit le plus grand des Rois, s'il
« vouloit être l'homme de son peuple, et qu'il ne
« seroit rien, s'il vouloit être quelque chose de plus ; »
« Eh ! bien, » lui répondit Charles avec effusion, et lui prenant la main, « partez. Je veux être l'homme
« de mon peuple. » Cependant la médiation de l'Angleterre n'eut aucun succès. D'ailleurs Louis XIV acquit dans cette campagne une supériorité toujours glorieuse et constante, sur le prince d'Orange et les alliés. Charles II enfin qui n'oublioit pas son

traité secret, ne s'exposa point à entendre les remontrances du Parlement, et suivant ses conventions, il le tint ajourné jusqu'au printemps de 1675.

Le Parlement s'ouvrit enfin le 13 avril. Mais les grands succès de Louis XIV et l'apparente neutralité de Charles, qui cependant avoit laissé un corps de 10,000 hommes en Flandre au service de la France, avoient accru la jalousie et les défiances. D'ailleurs le courage des Hollandois, cette admirable constance d'un peuple surpris et trahi qui veut triompher par ses revers même de la rigueur des hommes et de la fortune, entretenoient l'admiration et la pitié de toute l'Angleterre. Ces nobles sentimens, les plus vifs qui puissent remuer une nation, étoient un danger de plus pour le gouvernement dont ils accusoient la politique fausse ou timide. Arrivés à ce point, la Cour et le Parlement s'observoient en ennemis. Toutes les délibérations dans les deux Chambres en offrent la preuve.

Les Communes dressèrent d'abord un nouveau bill contre les prêtres Catholiques. Elles renouvelèrent leurs instances par une adresse pour l'éloignement de Lauderdale. Sur la réponse évasive du Roi, elles persistent dans leur remontrance et y comprennent le lord Trésorier comte Danby. Leur plan suggéré par Shaftsbury étoit d'effrayer le Roi, ou du moins d'enchaîner ses Ministres par la terreur de la responsabilité. Elles demandent aussi le rappel

des troupes laissées au service de Louis XIV ; et peu satisfaites de la réponse du Roi, qui promet seulement de ne pas autoriser le recrutement, Elles s'occupent de mesures plus décisives. Elles prononcent par un bill la peine de haute trahison contre ceux qui oseroient lever des taxes non consenties par les deux Chambres. Un second bill déclare vacantes dans la Chambre élective les places de ceux qui auroient accepté quelque emploi ou office de la Couronne. Un troisième bill protégeoit la liberté civile et ne permettoit plus d'envoyer les prisonniers aux Colonies.

Pendant les discussions des Communes, qui soutenoient l'attention inquiète du peuple, la Chambre des Lords s'occupa elle-même avec chaleur d'une de ces propositions toutes métaphysiques dont l'examen public est lui-même un grand mal.

Dans une monarchie réglée par des lois et limitée par l'action nécessaire et inévitable des grands corps de l'État, le dogme de l'obéissance passive est impossible à définir ; et le principe de la non-résistance y tient de si près, que vouloir y assigner des limites certaines, c'est précisément reconnoître le droit de résister dans telles occasions que la loi n'aura pas prévues, que même elle n'osera jamais indiquer. Si ces questions délicates, qui d'ailleurs ne se rapportent qu'à des circonstances très-rares, ne sont pas déjà résolues par la Religion et les

mœurs publiques, il est inutile et toujours dangereux de les produire. En politique il faut souvent imiter la réserve du législateur d'Athènes qui n'avoit pas prévu le parricide.

La Cour cependant fit proposer par un lord de son parti, (le lord Lindesey,) un bill qui établissoit un nouveau *Test* ou serment. Il étoit conçu en ces termes :

« Je déclare qu'il n'est pas permis, sous quelque
 « prétexte que ce puisse être, de prendre les armes
 « contre le Roi; que j'abhorre cette maxime pleine
 « de trahison : que l'on peut prendre les armes par
 « l'autorité du Roi contre sa personne ou contre ceux
 « qui agissent *en vertu de ses commissions*¹; et
 « je jure qu'en aucun temps que ce soit, je ne ferai
 « aucun effort pour changer ou altérer le gouverne-

¹ Déjà en 1661, le Bill des Corporations imposoit un serment à peu près semblable. Cependant les mots *En vertu de ses Commissions* avoient excité de grandes discussions dans l'une et l'autre Chambre. Le Chevalier Vaughan, célèbre Jurisconsulte, avoit demandé aux Communes, et le Lord Southampton à la Chambre Haute, que l'on y ajoutât le mot *Légitimes*. Le Procureur-Général, Finch, répondit qu'une *Commission* qui ne seroit pas *Légitime*, ne seroit pas une Commission. La chose expliquée ainsi, passa dans ce sens. Mais n'étoit-ce pas laisser la difficulté dans toute sa force, ou plutôt déclarer qu'en certains cas, il étoit permis de résister par les armes aux officiers du Roi?

« ment de l'État ou de l'Église. Ainsi, Dieu me soit
« en aide. »

Le moindre danger d'une pareille déclaration , pour le moment actuel , étoit sans doute de renouveler les vieilles maximes du *Covenant*, et d'appeler ainsi toute la multitude à prendre une part active à des questions abstraites, qui sont inutiles quand l'État est bien réglé, qui le sont bien davantage quand les factions l'agitent. D'ailleurs si le Prince est fort, il n'a pas besoin d'un tel bouclier ; s'il est foible qu'en fera-t-il ?

La discussion dura pendant dix-sept jours consécutifs, et le bill ne passa qu'à deux voix. C'étoit constater la force respective des partis en présence, et déclarer à toute l'Angleterre que dans la Haute Chambre la moitié des lords reconnoissoit en certains cas le droit de prendre les armes contre le Roi. Que devoit-il donc arriver quand ce bill seroit discuté dans la Chambre des Communes ? Heureusement pour la Cour il s'éleva, sur une question de privilèges entre les deux Chambres, un différend très vif que rien ne put concilier. Le roi en prit occasion de proroger le Parlement, et aucun des bills respectivement proposés ne put avoir de suite.

La campagne de cette année étoit devenue funeste aux Français qui perdirent leur immortel Turenne ; et dans la retraite de l'armée en deçà du Rhin , le corps auxiliaire des Anglois qui soutenoit l'arrière-

garde, rivalisa d'ardeur avec les troupes Françaises pour venger la mort de ce grand homme. C'est dans cette campagne que le jeune Churchill, qui deviendra si fameux, essaya son génie pour la guerre. Monmouth aussi, à qui les factions déjà préparoient une destinée si orageuse, se faisoit remarquer par une brillante valeur et par les dons heureux que la nature lui avoit prodigués.

La situation de toutes les puissances belligérantes rendoit celle de Charles imposante et glorieuse, comme médiateur. Il assemble son Parlement le 13 octobre et présente le compte de ses dépenses. En avouant qu'il ne les avoit pas toujours soumises aux lois d'une économie exacte, il promettoit avec grace qu'il n'auroit plus maintenant ce juste reproche à se faire lui-même. Il demanda enfin un subside pour construire des vaisseaux et pour payer les dettes contractées.

Ce ton de prévenances n'adoucit point l'esprit défiant et chagrin des Communes; si elles accordèrent un subside (300,000 livres sterling) pour la marine, elles en stipulèrent l'usage par des clauses formelles. Quant aux dettes du Roi, elles refusèrent toute allocation, mais seulement à la majorité de quatre voix. Ainsi la force, ou plutôt la foiblesse du parti de la cour dans l'une et l'autre chambre, étoit maintenant connue. Cependant le différend qui avoit troublé la session dernière s'étant ranimé, les Com-

munes soutinrent leurs prétentions contre la chambre des Lords avec tant de hauteur, que l'on proposa dans celle-ci une adresse au Roi pour lui demander la dissolution du Parlement. La cour ne desiroit pas moins cette mesure que l'Opposition, et cependant l'extrême desir qu'en témoignoit l'Opposition suffisoit sans doute pour que le Roi y réfléchît sérieusement. L'adresse proposée ne fut pas adoptée. Charles d'ailleurs sut mettre un terme à ces dissensions en prorogant le Parlement, avec l'intention secrète de multiplier les prorogations.

Le congrès de Cologne n'avoit eu aucun résultat. Une seconde réunion de plénipotentiaires indiquée à Nimègue ne fut pas plus heureuse, pendant l'année 1676; du moins chaque puissance attendit encore l'issue de la campagne pour proposer une base quelconque aux négociations. Mais Louis XIV, qui luttoit à peu près seul contre toute l'Europe, depuis la Baltique jusqu'au Phare de Messine, craignoit toujours que l'Angleterre ne se joignît enfin aux forces de ses ennemis; et Charles mettoit à profit cette inquiétude. Le duc d'York et le duc de Lauderdale négocioient mystérieusement avec l'Envoyé de France une convention entre les deux Rois. Il s'agissoit d'un engagement réciproque. Ni Charles II ni Louis XIV ne pourroient faire de traité d'alliance sur le continent sans leur mutuel consentement. Quant à Charles II, il promettoit de dissoudre le

Parlement, s'il craignoit d'être forcé à rompre sa promesse envers la France.

Le Lord Trésorier Danby prenoit part à ces arrangements sans les approuver. Il y voyoit un péril extrême dont il développa l'étendue à Lauderdale. Quand il fut question de conclure, il éluda pendant dix jours; ensuite il voulut que tous les ministres et le Garde du grand sceau fussent présents. Charles répondit que sa qualité de Médiateur ne permettoit pas que l'on eût connaissance d'un traité quelconque avec la France. On pouvoit encore moins se servir du grand sceau. Enfin ce fut le Roi lui-même qui copia de sa main le traité dont l'Envoyé de France, Rouvigny, avoit dressé la minute. Aucun sceau de l'État n'y fut apposé. Un simple cachet, particulier au Roi dont il portoit le chiffre, attesta seul l'authenticité d'un acte qui pouvoit renfermer les destins de l'Angleterre et de l'Europe. Quand le secrétaire de Rouvigny apporta ce traité à la cour de France, la joie fut extrême autant que l'étonnement d'une transaction si importante et si peu vraisemblable. Louis XIV. faisoit de bons marchés avec le Roi d'Angleterre. Celui-ci ne coûta que 1,200,000 liv.

Au point où se trouvoit la guerre à la fin de 1676, les États-généraux desiroient vivement la paix, et le prince d'Orange ne pouvoit arrêter l'essor de leurs vœux qu'en leur montrant la double nécessité de s'assurer une barrière contre Louis XIV, et de ne pas

abandonner les alliés sans leur consentement. Une paix séparée avec la France étoit facile sans doute, mais alors tout le poids de la puissance française alloit accabler les Espagnols dans les Pays-Bas. Que seroient un jour pour la République les effets d'un si redoutable voisinage? L'Angleterre elle-même, quoique sa neutralité apparente l'eût rendue à peu près maîtresse de tout le commerce maritime, ne s'aveugloit pas sur de telles conséquences, puisque déjà la France, qui douze ans auparavant comptoit à peine deux ou trois vaisseaux de guerre dans ses ports, affectoit maintenant la domination des mers. Ainsi la raison d'État, les jalousies de nations, la haine même, l'intérêt enfin des factions tenoient l'Angleterre, vivement quoique diversement, occupée des grands intérêts du continent. Mais puisque la cour, et surtout le duc d'York, favorisoient visiblement la cause de Louis XIV, c'en étoit assez pour que la nation défiante et superbe embrassât avec ardeur des sentiments opposés. Aussi le cri public s'éleva si fortement pour une intervention efficace de l'Angleterre dans le nouveau congrès, que le Roi convoqua enfin le Parlement. Déjà il avoit envoyé à Nimègue le lord Berkley, le chevalier Temple et le chevalier Lyonnell Jenkins.

La session fut ouverte le 15 février 1677. Après avoir recommandé l'union aux deux chambres, et offert de concourir à toutes les mesures qui pour-

roient affermir la religion et les libertés publiques, Charles demanda un subside pour la marine, rappela aux Communes que les revenus fixés sur l'augmentation de l'accise pour neuf ans touchoient à leur terme; et sans parler précisément de la nécessité de fixer un fonds particulier pour acquitter ses dettes, il engagea les députés à se convaincre, par l'examen des recettes et des dépenses, que son revenu actuel étoit inférieur à ses besoins.

Les Communes accordèrent sans difficulté un subside considérable (586,000 liv. st.) pour construire trente vaisseaux, et prolongèrent de trois ans les revenus affectés en 1668 sur une augmentation de l'accise.

Mais à l'ouverture même de la session une difficulté assez grave s'étoit élevée sur la légitimité du Parlement. La prorogation avoit duré plus d'un an, et l'on invoqua dans la chambre haute une loi ou statut d'Édouard III qui portoit expressément : *Que les Parlements se tiendroient une fois l'an*. Shaftsbury, qui trouvoit que l'opposition dans les Communes n'étoit ni assez forte ni assez passionnée, insista sur la loi d'Édouard, et prétendit que le Parlement se trouvoit dissous, par le seul fait de la dernière prorogation qui avoit excédé les bornes légales d'une année. Buckingham, Warthon et Salisbury soutinrent obstinément avec lui cette assertion qui étoit fausse. En effet, le dernier bill triennal avoit

été révoqué en 1664, et l'acte qui le remplaçoit portoit: *Que l'interruption des assemblées ne dureroit que trois ans au plus.* Malgré ce texte formel, Shaftsbury et ces trois lords s'obstinèrent avec tant de véhémence qu'ils furent envoyés à la Tour, pour y rester tant qu'il plairoit au Roi et à la Chambre haute. Buckingham, Warthon et Salisbury firent des soumissions et furent mis en liberté; mais Shaftsbury, qui vouloit faire du bruit et se rendre populaire, invoqua l'autorité des tribunaux, se soumit enfin après un an, et ne sortit de la Tour que pour mettre l'État dans une horrible confusion.

Tandis que les Communes s'occupoient assez paisiblement de subvenir aux besoins extraordinaires du Roi, le Parlement fut troublé tout à coup par les nouvelles successives qui arrivoient du continent. Dès le mois de février, Louis XIV avoit ouvert la campagne en personne. Les trois plus fortes places des Pays-Bas venoient de succomber sous la vigueur de ses armes; le prince d'Orange, qui vouloit secourir S.-Omer, avoit été repoussé et battu dans une bataille sanglante; enfin ces avantages si brillants pour la France, mais si désastreux pour les alliés, étoient l'ouvrage de six semaines, et le reste de la campagne alloit sans doute répondre à ces commencements, si l'Angleterre abandonnoit la cause de l'Europe et la sienne même, dans ce moment décisif.

L'effet de ces nouvelles fut prodigieux sur la nation. Mais la guerre des négociations n'étoit pas moins active que celle des armes. Louis XIV avoit prévu que Charles seroit bien foible devant les cris du Parlement et de l'Angleterre. Aussi lui envoya-t-il deux millions d'extraordinaire, à condition que le Parlement seroit prorogé au mois d'avril 1678; et l'on vit bientôt Charles II, Roi de la Grande Bretagne, prostituer la dignité royale en achetant lui-même les ames vénales du Parlement, tandis que l'Envoyé de l'Empereur imitoit cet exemple dans un intérêt tout contraire. Ainsi l'Angleterre étoit mise à l'encan. Ce honteux commerce remontoit au chevalier Clifford qui l'avoit mis en pratique le premier depuis la restauration. Mais un gouvernement qui se vend et qui achète les consciences court le risque d'être vendu lui-même. C'est ce qui arrivera bientôt.

Effrayé des succès glorieux de Louis XIV, le Parlement, par une adresse commune des deux chambres, supplie le Roi : « de prendre en considération
« l'excessive grandeur de la France, et de garantir
« ses propres domaines par des alliances capables de
« rassurer son peuple. »

Sur la réponse évasive du Roi, une seconde adresse lui est immédiatement présentée. Le Parlement le presse d'un ton plus explicite : « de ne pas différer
« des alliances conformes aux vœux et aux besoins
« de l'Angleterre. Si même Sa Majesté se trouvoit

« par là engagée à une guerre contre la France, le
« Parlement accorderoit des subsides et des secours
« capables de faire respecter l'honneur de la nation. »
— « Donnez - moi donc , » répondit le Roi , « les
« moyens de vous défendre. »

Soit que l'or français produisît déjà son effet , ou
que les Communes défiantes voulussent que Charles
se prononçât lui-même , elles n'accordèrent que l'au-
torisation d'emprunter 20,000 livres-sterling sur l'ac-
cise additionnelle. L'offre paroissoit dérisoire après
tant de démonstrations. Aussi Charles déclara-t-il
sur le champ qu'à moins de 600,000 livres sterling
bien assurées, il ne pouvoit songer efficacement aux
grandes mesures que sollicitoit le Parlement.

Les Communes délibèrent immédiatement sur cette
réponse. Mais pendant le cours de leur délibération,
Charles appelle auprès de lui les deux chambres à
White-Hall. « Je ne puis compromettre, » leur dit-il,
« ni votre sûreté ni la mienne, avant que vous ne
« m'ayez mis en état de défendre mes sujets et de
« braver les ressentiments de nos ennemis. Pronon-
« cez-vous donc. Vous n'aurez point à vous repentir
« d'une grande confiance. Rien ne pourra m'entraî-
« ner à détourner pour d'autres usages les subsides
« que vous aurez accordés. Je vous engage ma pa-
« role de Roi. »

La question amenée à ces termes simplés, il s'a-
gissoit maintenant ou de s'abandonner sans réserve

ou de montrer à l'Europe que cette parole royale ne paroissoit qu'un perfide mensonge au Parlement. Les Communes agitèrent vivement les considérations les plus opposées. Ici les historiens cherchent à expliquer la décision qui fut prise. Mais s'ils soupçonnoient la dissimulation du Roi et la défiance des Communes, qui n'oublioient pas la foi trahie dans l'affaire du subside voté pour le maintien de la Triple Alliance, ils ignoroient que Charles étoit lié par une chaîne d'or à la France, et que le Duc son frère ne redoutoit rien tant qu'une alliance sincère du Roi et du Parlement. Quoi qu'il en soit, la défiance prévalut dans les Communes; et au lieu d'offrir un subside, elles présentèrent au Roi une adresse qui supplioit Sa Majesté : « de former avec les États généraux une alliance offensive et défensive contre la France; » promettant d'ailleurs un riche et prompt subside pour appuyer non seulement cette alliance, mais encore toutes celles qui deviendroient nécessaires. Le Roi fit une réponse fière et sévère aux Communes, leur reprocha d'attenter à sa prérogative, et leur ordonna de s'ajourner immédiatement au 3 décembre.

Au milieu de ces débats, fruits amers et inévitables de toute politique tortueuse ou contraire aux intérêts naturels d'une nation, les partis s'excitent, s'encouragent, s'exaltent. Le duc d'York est le but de toutes les attaques, et le jeune duc de Monmouth

se voit caressé par toutes les espérances factieuses. Brillant d'ardeur, de courage et de jeunesse, enivré des premières vapeurs de la gloire qu'il venoit d'acquérir au siège de Maestricht, on fait luire à ses yeux les premiers rayons d'une ambition immense. Le mariage du Roi, lui dit-on, ne donnera point d'héritiers directs à la couronne; et cependant le duc d'York, en faisant asseoir le Papisme sur le trône d'Angleterre, ne seroit qu'un Vice-Roi de Louis XIV. L'Angleterre subira-t-elle ainsi l'esclavage et l'humiliation? Pourquoi la tendresse paternelle, unie à la faveur populaire et à l'autorité du Parlement, ne feroit-elle pas pour Monmouth, ce que Henri VIII et le Parlement ont fait pour Elisabeth? La cause est la même, il s'agit de la religion et de la liberté. Qui sait d'ailleurs si la naissance de Monmouth n'est pas le fruit d'un mariage légitime? Si enfin le mariage politique de Charles avec l'Infante de Portugal, ne seroit pas nul, devant un mariage antérieur quoique secret? Les preuves peuvent se retrouver, on les trouvera sans doute.

En effet, Ross, Écossois, tuteur de Monmouth, avoit engagé, peut-être déterminé, l'Évêque de Durham à signer une attestation d'un mariage secret de Charles sur le continent avec la mère de Monmouth. Ce Prélat avoit averti le Roi des démarches faites auprès de lui, et après sa mort on publia hautement l'existence de ce certificat, vrai ou faux.

Quoi qu'il en soit, Monmouth, facilement séduit au charme décevant de ces pensées, osa tout espérer de la tendresse de son père. Non content de commander les Gardes du Roi, il demanda la dignité de Généralissime, qui depuis 1670 étoit restée vacante par la mort de Monk, duc d'Albermale. C'étoit le duc d'York qui avoit représenté au Roi le danger de donner à Monk un successeur. Une prétention si hardie révéloit dans Monmouth une ambition extraordinaire qui éveilla naturellement les soupçons du Prince; mais ni la jalousie ni les raisonnements ne purent vaincre la tendresse de Charles. Tout ce que put obtenir le duc d'York fut que lui-même auroit le titre de Généralissime : titre vain et stérile depuis le bill du Test, à moins qu'une guerre étrangère ne lui permît d'en exercer la charge sur le continent. Monmouth au contraire obtint le brevet de Général des troupes d'Angleterre dans les trois royaumes. Il eut même la dextérité coupable de faire effacer, dans la Commission déjà signée, mais non encore délivrée, le mot *naturel*, dans ceux de *mon fils naturel* que la surveillance du Prince avoit eu soin d'y faire inscrire. La même surveillance découvrit la fraude. Le duc d'York saisit à la Chancellerie le brevet qui, ainsi altéré, alloit être remis à Monmouth, et le porte au Roi. Charles, sans rien dire, le coupe de ses propres ciseaux, et en fait délivrer un nouveau. Cette con-

duite du Roi peut-elle être attribuée à une politique profonde ou à l'aveuglement de la tendresse paternelle ? Il ne pouvoit ignorer des projets, téméraires sans doute, mais dangereux. Buckingham les avoit conçus, Shaftsbury s'en empara, le lord Montagu, Ambassadeur à la cour de France, les adopta, la duchesse de Portsmouth elle-même n'y resta pas étrangère dans la suite. Quant au parti républicain, Algernoon Sidney disoit en riant : « Peu m'importe « qu'un Roi d'Angleterre ait le nom de Jacques de « Monmouth ou Jacques d'York. Mais tout ami de « la Liberté, s'il lui faut subir la Royauté, doit pré- « férer un Roi dont le titre équivoque sera au moins « le garant de ses ménagements pour les libertés du « Pays. »

Au milieu de tant de passions qui s'agitent, le Prince d'Orange, toujours supérieur à la bonne et à la mauvaise fortune, veut lui-même arracher le Roi d'Angleterre à l'ascendant de Louis XIV. Il vient à Londres, observe froidement tous les partis, n'en désoblige aucun, les intéresse tous, et demande au Roi son oncle la fille aînée du duc d'York en mariage. Soit qu'il ne considérât encore que l'immense intérêt du présent, ou qu'il embrassât déjà l'avenir dans ses vastes regards, il montroit ainsi à l'Europe un allié plus redoutable contre Louis XIV, et à l'Angleterre un protecteur de la Religion protestante, s'il montoit un jour sur le trône, peut-être même

un prétendant à la couronne après Charles II, si la Religion de l'héritier légitime devenoit un motif d'exclusion. Sans doute cette grande combinaison n'étoit qu'enveloppée encore d'obscurs nuages dans son esprit contemplatif. Mais il y a dans les cœurs ambitieux une sorte de divination qui les éclaire sur les grandes destinées dont ils sont réellement capables, et qui leur indique des voies et un but long-temps invisibles pour le commun des hommes. Quoi qu'il en soit, la cour de France, qui depuis long-temps craignoit ce mariage, avoit bercé le duc d'York, dès l'année 1673, d'une alliance plus conforme aux inclinations politiques de ce Prince et bien plus magnifique en apparence, puisqu'il s'agissoit de marier sa fille avec le Dauphin¹. Mais Charles, séduit par les grandes qualités de son neveu, et d'ailleurs excité par le desir secret d'assurer enfin la tranquillité de son règne, déjà si troublée par la Religion de son frère, adhéra aux conseils du comte Danby et du chevalier Temple, parla en maître au duc d'York

¹ La Cour de France ne sougeoit nullement à ce mariage. Elle vouloit seulement enchaîner le Duc d'York à ses intérêts, par ces brillantes espérances. Le Marquis de Rouvigny fut même chargé de lui proposer le Prince de Conti, mais il n'osa pas en parler au Duc, et fit agréer les motifs de son silence à Louis XIV, qui permit d'abandonner ce Prince à ses premières illusions. (Mém. de Blancard, Secrétaire de Rouvigny.)

et conclut le mariage, aux grands applaudissements de l'Angleterre. La cour de France en fut courroucée contre le duc d'York et surtout contre le Roi; mais le Duc n'avoit pas même eu le temps de l'en prévenir.

Tout faisoit penser que Charles II alloit prendre immédiatement avec son neveu des résolutions vigoureuses pour assurer la paix du continent et l'équilibre de l'Europe, par une intervention décisive. Cependant, quatre jours après le mariage, il prorogea au 4 avril 1678 le Parlement qui alloit se réunir le 3 octobre. C'étoit renoncer à tout subside présent et se prononcer en quelque sorte contre les vœux si énergiquement exprimés dans la dernière session. Il est juste cependant de reconnoître qu'il ne devoit pas brusquement recourir aux armes sans avoir tenté la voie des négociations. Charles n'avoit point d'enfant légitime pour lui succéder; tout faisoit présumer déjà que la duchesse d'York ne donneroit point d'héritiers à la Couronne. Le mariage du prince d'Orange avec l'héritière apparente du trône, sembloit donc ajouter à la médiation du Roi, une force bien supérieure à la force mystérieuse des intrigues multipliées qui jusqu'ici n'avoit montré cette médiation que comme une intrigue de plus. En effet, le prince d'Orange assistoit maintenant à des conférences régulières entre lui, le Trésorier, le chevalier Temple et le Roi, sur un plan de pacifi-

cation générale. Ce plan, quand il fut arrêté enfin, devoit être immédiatement notifié à Louis XIV. Le chevalier Temple étoit chargé de le porter à Versailles, d'exiger une réponse décisive en deux jours et de repartir le troisième. Temple d'ailleurs, homme d'état, véritable Anglois, étoit assez connu pour que la Cour de France n'espérât pas de rien gagner sur ce moderne Phocion. Mais dès le lendemain, le Roi lui retira sa commission. Pour remplir un ministère si impérieux et si délicat, il falloit, dit-il, un homme contre qui la France eût moins de préventions ou de ressentiments. Or, ce fut un Français, dévoué au duc d'York, le lord Duras, depuis comte de Féversham, qui fut subitement substitué au chevalier Temple. Cependant le prince d'Orange partit avec la promesse du Roi, que si Louis XIV ne donnoit pas une entière satisfaction au lord Duras, la guerre seroit immédiatement déclarée.

Mais dans le même temps, Charles s'excusoit secrètement auprès de Barillon, nouvel ambassadeur de France, et lui déclaroit que malgré la mission formelle de Duras, il vouloit rester en paix. De son côté, Barillon voyoit le duc d'York presque à ses genoux, le suppliant de détourner Louis XIV de toute agression contre la Flandre, à l'ouverture de la campagne. Ainsi prévenu, Louis XIV amusa le lord Duras, qui excéda plus que le terme de sa mission et ne rapporta en Angleterre que la pro-

messe de négocier. Les négociations en effet recommencent d'un côté avec Barillon, de l'autre avec le Prince d'Orange et les États-Généraux. Fatigué enfin des inconstances de Charles et surtout bien préparé à la guerre, Louis XIV repousse la médiation et retire les subsides secrets. Alors courroucé lui-même et enlacé dans ses propres filets, Charles révoque la prorogation du Parlement, réunit les deux Chambres le 15 janvier, demande et obtient un subside de deux millions sterling pour quatre-vingt-dix vaisseaux et une armée, lève en six semaines 20,000 hommes qu'il envoie en Flandre sous le commandement de son frère, et signe avec les États-généraux une alliance offensive et défensive. Le duc d'York, irrité à son tour contre la France qui l'abandonnoit, embrassa vivement cette occasion de recouvrer quelque popularité dans une guerre qui devenoit toute nationale, ou du moins de calmer les haines et les défiances dont il se voyoit accablé. Monmouth, avec d'autres pensées, fut ravi de ces démonstrations guerrières. Son père lui donnoit trois mille hommes pour protéger Ostende.

Dans cette rapide péripétie, Louis XIV prit aussi d'autres conseils, et s'unit à l'instant même au parti de l'opposition contre la Cour d'Angleterre. De là les contradictions du Parlement, inexplicables, si les sourdes négociations de Barillon n'en donnent l'ex-

plication tout entière. Louis XIV craignoit avec raison que les troupes angloises, réunies à celles du Prince d'Orange, ne fissent changer la fortune de ses armes, ou ne rendissent les conditions de la paix moins favorables pour lui. Quant aux chefs de l'Opposition, s'ils avoient souhaité ardemment la guerre contre Louis XIV, ils n'étoient pas moins inquiets de voir le duc d'York à la tête d'une armée. Dans cette complication de vues et d'intérêts, l'or et la corruption coulent à grands flots parmi les plus fiers amis de la liberté. Algernon Sidney, le républicain Sidney se vend comme un autre. Shaftsbury (que cette justice lui soit rendue) reste incorruptible, ainsi que le lord Russel. La haine suffisoit au premier contre le duc d'York; un plus noble sentiment excitoit Russel contre le Prince. L'Opposition enfin s'engage avec la France à n'assurer que pour un million sterling, au lieu de deux, le subside voté pour soutenir une alliance qu'elle a en quelque sorte forcé le Roi de signer. La ruine du comte Danby fut également résolue et convenue. L'Opposition l'exige parce que la chute du Trésorier doit précéder celle du duc d'York, et la France le lui abandonne, bien sûre que le moment du péril ou la violence des factions lui ramènera le Roi d'Angleterre.

En conséquence le bill de subsides fut hérissé, à dessein, de conditions auxquelles on ne pensoit pas que le Roi voulût consentir. Mais il accepte tout et

continue à lever des troupes. Alors l'Opposition devient une véritable conjuration. Elle traite avec l'Ambassadeur de France, promet de faire licencier l'armée, envoie enfin, directement à Versailles, un émissaire pour savoir si le secret lui sera gardé inviolable. En repos maintenant du côté de l'Angleterre, Louis XIV marche en Flandre, s'empare d'Ypres et de Gand, devient presque le maître des conditions de la paix, si l'Angleterre ne change pas de résolution. Mais il eut bientôt décidé Charles II à des négociations nouvelles, que le duc d'York favorisa de tout son pouvoir. Le Trésorier ne doutoit pas que le Roi ne l'abandonnât au Parlement, s'il le contrarioit trop ouvertement dans son amour pour les subsides extraordinaires. Six millions achetèrent donc la neutralité de Charles, qui promit de ne point assembler le Parlement avant six mois et de licencier l'armée. Ce traité fut conclu le 27 mai 1678.

Louis XIV n'agissoit pas moins habilement sur les États-généraux par ses négociateurs. Il savoit l'ardente passion du prince d'Orange pour la continuation de la guerre, mais il savoit aussi que les États, fatigués des irrésolutions de White-Hall et satisfaits d'avoir enfin sauvé leur territoire et leur liberté, souhaitoient vivement la paix. Il arma, tout à la fois, la jalousie des villes de Hollande contre l'Angleterre qui seule faisoit le commerce maritime, et leur inquiétude républicaine contre la grandeur

du prince d'Orange. Celui-ci, que le duc d'York, tout en négociant avec Louis XIV, amusoit de vaines illusions, ne comprenoit rien aux contradictions du Parlement sur la paix et sur la guerre. Dans ce conflit d'intérêts contraires, son opposition à la paix n'empêcha pas les États-Généraux d'écouter les propositions de la France. Dans cette situation, Louis XIV devenu maître des conditions par son habileté, par le succès de ses armes et la division imminente de ses ennemis, brave l'Espagne et déclare qu'il gardera les Pays-Bas. Alors tous les alliés invoquent l'Angleterre et la pressent de ne pas abandonner à la France des provinces qui seules peuvent garantir l'existence des Provinces-Unies. Charles II ne peut résister à tant de réclamations. Il envoie aux États-Généraux le chevalier Temple pour essayer un simulacre de négociations; mais, comme au temps de la Triple Alliance, le chevalier Temple réussit mieux que son Roi ne le désiroit. Il conclut en six jours un traité qui obligeoit l'Angleterre à déclarer la guerre aux Français, si Louis XIV dans deux mois n'a pas abandonné la Flandre et la Belgique.

Ce traité, conçu dans les vrais intérêts de l'Angleterre, mettoit le Roi dans la nécessité de réunir le Parlement, puisqu'il brisoit par le fait tous les engagements secrets contractés avec Louis XIV. Mais recourir au Parlement, c'étoit précisément ce que la Cour craignoit le plus, et alors ce n'étoit pas

sans raison. Aussi Charles tenta encore de négocier avec le cabinet de Versailles et demanda quatorze millions. Cette versatilité lui réussit mal. Assuré maintenant de l'opposition du Parlement qui lui étoit vendue, Louis XIV, pour décider les États-Généraux, leur fit connoître les propositions de White-Hall. Indignés de cette politique mercenaire, les États s'empresstent d'accepter et de signer séparément la paix, tandis que le Prince d'Orange, au désespoir de voir abandonner la Flandre à Louis XIV, attaque par surprise l'armée françoise à Saint-Denis-sous-Mons, pour rompre la négociation si elle n'est pas terminée, ou la paix si elle est réellement conclue : on dit qu'il en avoit le traité. Le fait n'est pas certain, mais l'histoire avec raison lui reproche le sang inutilement versé dans cette agression. Quoiqu'il en soit, l'exemple donné par les États-Généraux fut bientôt suivi par les autres puissances belligérantes, et les trois traités de Nimègue ¹

¹ Traités de Nimègue : 10 août 1678, avec les États-Généraux ; 17 septembre avec l'Espagne ; 5 février 1679, avec l'Empereur et l'Empire.

Ce fut le 14 août, c'est-à-dire, quatre jours après la signature, que le Prince d'Orange attaqua l'armée françoise, qui faisoit encore le blocus de Mons. Le Prince, qui vouloit toujours la guerre, saisit cette occasion du blocus, et prétendit que le traité signé le 10 lui étoit inconnu. Le combat fut sanglant, mais l'avantage resta aux François.

permirent à l'Europe de respirer enfin. Ce fut le moment le plus glorieux du règne magnifique de Louis XIV, et le plus humiliant du règne toujours vénal de Charles II ¹. La République des Provinces-

¹ Les historiens anglois attribuent à Louis XIV un projet qu'il n'a jamais eu. « Sa perspective réelle et prochaine, » dit Hume, « fut pendant plusieurs années la Monarchie de l'Europe, « un Empire plus vaste que celui de Charlemagne, égal peut-être « à celui de Rome ; et si le gouvernement et l'État de l'Angleterre « eussent été plus long-temps les mêmes, on ne conçoit pas fa- « cilement qu'il eût pu manquer son but. »

En réduisant à leur juste valeur ces exagérations, d'ailleurs bien naturelles à un peuple trahi, humilié, indigné, il est plus simple de dire que Louis XIV voulut donner à la France les limites et la grandeur que la nature lui assigne. Alors l'Alsace et la Lorraine, la Flandre, la Franche - Comté, la Belgique même, comme autrefois la Normandie, la Bretagne, l'Aquitaine, la Picardie et la Bourgogne, étoient pour la France ce que le Pays de Galles et l'Écosse étoient jadis pour l'Angleterre.

Louis XIV suivait le projet primitif de Henri IV, fondé par ce grand Roi, et continué par Louis XIII, d'affaiblir la maison d'Autriche, et de rendre à la Monarchie ce qui en étoit sorti depuis que les grands vassaux de la couronne l'avoient démembrée.

Quant au Roi Charles II, Hume s'exprime ainsi à l'occasion du traité de Nimègue : « Tandis que l'Espagne, la Hollande, « l'Empire et les Princes d'Allemagne appeloient l'Angleterre à « haute voix pour la conduire à la victoire, à la liberté, et con- « spiroient à la rendre plus glorieuse qu'elle ne l'avoit jamais été, « son Roi, par de vils motifs, avoit secrètement vendu son alliance « à Louis, et s'étoit laissé corrompre pour trahir les intérêts de

Unies, qui, dans les premiers plans de la guerre, devoit perdre jusqu'à son nom, conserva jusqu'aux moindres parcelles de son territoire; et le prince d'Orange, agrandi sur tant de champs de bataille, voit sa patrie libre enfin. Mais nouvel Annibal, et frémissant de déposer ses armes, il jure à la France une éternelle haine; il montre pour l'avenir un chef implacable aux ennemis de Louis XIV, et un vengeur toujours prêt aux fédérations protestantes. Quant à Charles II, il reçoit le triste salaire de sa politique. Louis XIV lui refuse durement l'argent promis par la secrète convention du 27 mai précédent, le laisse en proie aux factions qu'il encourage et l'abandonne au Parlement qui bientôt va déployer sa rigoureuse inflexibilité.

« son peuple.... Les défiances, les oppositions du Parlement, quoi-
« que dangereuses en elles-mêmes, étoient l'unique remède contre
« tant de maux plus dangereux encore.... »



SOMMAIRE.

1678 — 1679.

Titus-Oates, ou le Complot des Papistes. — Papiers de Coleman. — Mort de Godfrey. — Politique du Comte Danby. — Papiers du Lord Montagu. — Parlement. — Dépositions de Titus-Oates et de Bedlow. — Nouveau *Test*. — Accusation contre le Comte Danby. — Négociation de toutes les Factions avec la France. — Le Parlement est dissous, et le Duc d'York exilé. — Nouveaux Ministres. — Suite du Complot. — Iniquités sangüinaires des Juges.

LIVRE IV.

1678 — 1679.

LES événements que l'on va raconter, ne seroient qu'un effroyable mystère de cruauté stupide, si l'on ne pénétrait pas jusqu'à leurs sources les plus cachées en apparence. Une nation ne tombe pas subitement et sans cause, dans un délire universel qui fait horreur; et si l'explosion de ce délire est commune aux classes même les plus élevées de la société, la cause réelle en existe certainement dans des passions universelles et profondément enracinées, appuyées peut-être sur les lois ou sur de grands intérêts témérairement menacés.

Lorsque la Religion Catholique, attaquée dans toute l'Europe par le grand schisme du seizième siècle, fut abolie en Écosse, en Angleterre et en Irlande, la maison d'Autriche, sous prétexte de la défendre ou de la rétablir, affecta la domination universelle. Philippe II surtout, qui déjà s'étoit rendu formidable aux Anglois sous le règne de Marie, sa femme et leur Souveraine, qui depuis s'é-

toit rendu odieux aux nations Protestantes par ses rigueurs dans les Pays-Bas, voulut enfin placer sa fille sur le trône de France, que Rome avoit déclaré vacant après l'assassinat de Henri III; et les Guises, chefs de la Ligue dont il étoit le Moteur et le Protecteur, fomentèrent en Écosse ces terribles mouvements devenus si fatals à Marie Stuart et à sa race.

Alors Philippe II et Rome avoient porté une égale sentence contre Henri de Bourbon, Roi de Navarre, et contre Élisabeth. Henri appella du jugement de Rome à Dieu et à son épée victorieuse. Élisabeth appella aussi des sentences de Rome à la haine de ses sujets contre l'Inquisition de Philippe et contre lui-même. De là toutes ces lois terribles contre les Catholiques d'Angleterre, et en particulier contre les Missions de Rome et de Madrid.

Dans ce siècle, un nouvel institut venoit d'être fondé par un gentilhomme espagnol, Ignace de Loyola, pour convertir les infidèles, et propager la foi catholique dans les deux Indes. Mais pendant les guerres civiles de la grande fédération Chrétienne, la sombre et profonde politique de Philippe II lui montra bientôt les infidèles qu'il falloit convertir en Europe. Les cinq premiers généraux de la *Compagnie de Jésus* furent des Espagnols qui lui imprimèrent le caractère ineffaçable de leur nation, de leur souverain, et des temps où ils vécurent. Ce qu'ils firent pour Philippe en France contre

Henri III et contre Henri IV est connu ; mais leurs missions en Angleterre doivent ici trouver leur place en peu de mots.

Avant l'établissement de ces missions , Guillaume Allan , ou Allen , né à Lancastre , s'étoit réfugié dans les Pays-Bas espagnols. Prêtre d'un génie éminent, c'étoit lui qui dirigeoit secrètement le clergé Catholique d'Angleterre. Mais ses liaisons ouvertes avec les ennemis d'Élisabeth et surtout avec Philippe II, avoient excité la vigilance et toutes les rigueurs du gouvernement. Correspondre avec lui étoit un crime de haute trahison, et le P. Thomas Alfied, jésuite, fut condamné à mort pour avoir apporté un de ses écrits en Angleterre. Tant les lois étoient barbares ou la direction spirituelle des Catholiques téméraire ou imprudente.

Guillaume Allan , devenu archevêque de Malines, avoit déterminé à Rome le Père Général des Jésuites à confier les missions d'Angleterre et d'Irlande aux Religieux de cet institut. Alors arriva dans les îles Britanniques, la première colonie régulière des Jésuites, sous la conduite du P. Parsons, Recteur du Collège Anglais de Rome, et du P. Edmond Campian, né Anglais. Le grand éclat que répandit sur cette mission, le talent du P. Campian, alarma Cécill, ministre d'Élisabeth : Cécill voyoit partout des conspirateurs. Campian et quelques-uns de ses compagnons sont arrêtés, accusés, condamnés et

livrés au supplice. Hume, en général si réservé, prétend que le P. Campian s'avoua coupable dans ses interrogatoires. La vérité de cette assertion est plus que douteuse. Campian n'étoit parti de Rome qu'après avoir obtenu du pape Grégoire XIV, de grandes modifications à la bulle de Pie V contre Élisabeth. Rempli de zèle, mais d'un zèle éclairé, ses rares talents, son érudition et son éloquence étoient relevés par la douceur d'un caractère modeste et aimable qui n'avoit rien de commun avec l'ardeur d'Allan et de Parsons. Il est certain qu'il mourut en protestant de son innocence et en priant pour la Reine d'Angleterre; mais l'impression donnée aux esprits par l'appareil des supplices, resta toute vive, et Parsons, qui échappa aux poursuites de Cécill, la justifia depuis.

En 1588, la fameuse *Armada*, ou flotte invincible, préparée à si grands frais pendant quatre années par Philippe II contre Élisabeth, se dissipa devant les tempêtes et le courage de la Reine. Allan et le P. Parsons avoient composé le manifeste de cette expédition, manifeste qui déclaroit Élisabeth, indigne de régner et de vivre, et qui délioit les Anglais de leur serment de fidélité. Ce manifeste ne fut qu'un arrêt de mort contre ceux qui en seroient dépositaires. On le trouva chez le comte d'Arundel qui le paya de sa tête.

Après la mort d'Élisabeth, le caractère pacifique

de Jacques I^{er} amortit ces fureurs que la conspiration des poudres vint réveiller tout à coup. Les conspirateurs punis, Jacques I^{er} imposa aux prêtres Catholiques le serment *d'allégeance*. Auparavant il n'existoit de serment que pour les Anglois qui entroient dans les charges de l'État ou dans les bénéfices de l'Église Anglicane.

Le nouveau serment étoit dégagé de tout ce qui emportoit directement ou indirectement la reconnaissance de la suprématie de la Couronne sur la Religion. Il n'étoit qu'un simple serment de fidélité au gouvernement. Les Prêtres Catholiques d'Angleterre se divisèrent immédiatement sur l'obligation de le prêter ou de le refuser. La Sorbonne l'approuvoit à Paris, et Paul V le condamnoit à Rome. C'est à cette division, qui se perpétua parmi les Catholiques d'Angleterre, qu'il faut s'attacher particulièrement, pour saisir le nœud des difficultés où s'embarassa témérairement le duc d'York devenu Catholique lui-même. Son malheur fut de ne pas reconnoître que l'esprit de Rome étoit changé, que les temps de Philippe II étoient passés, et que, pour protéger la Religion Catholique dans l'Angleterre protestante, il ne falloit pas la montrer incompatible avec les lois du pays, avec l'existence même du gouvernement ¹.

¹ On trouvera à la fin de cette histoire une Consultation de Bossuet donnée à Jacques II, par ordre de Louis XIV, sur ces questions délicates.

Avant que Jacques I^{er} eut imposé le serment d'Allégeance, la division régnoit déjà parmi le Clergé Catholique. Les séculiers vouloient des Évêques, seul moyen d'avoir une Église Catholique Nationale. Les ordres religieux ne vouloient que des Vicaires Apostoliques : de là le nom de Papistes qui devint si fatal aux uns et aux autres. L'Archevêque de Malines, Allan avoit déjà fait passer toutes les Églises sous la direction de l'Institut des Jésuites; et le crédit du P. Parsons fit décider la question à Rome, lorsqu'en 1598 le Pape nomma Georges Blackwell, son Vicaire Apostolique, sous le titre d'Archiprêtre d'Angleterre.

L'Archiprêtre se laissa gouverner d'abord par le P. Garnet, provincial; et son administration excita des plaintes si vives, si multipliées, que le Pape Clément VIII lui défendit de se conduire par les conseils de ce religieux.

Mais en 1606, l'Archiprêtre se soumet au serment d'allégeance. Il est imité par la plus grande partie des prêtres séculiers, et il soutient cette démarche, contre les réclamations des Pères de la compagnie de Jésus, par ses lettres pastorales et par un mandement.

Cependant Paul V venoit de condamner ce serment, qu'il confondit sans doute avec le serment de suprématie, et que Bossuet, consulté plus tard, approuva. Quoi qu'il en soit, le cardinal Bellarmin,

savant Jésuite, et l'Apôtre de la souveraineté des Papes sur les Rois, engagea vainement l'Archiprêtre à se rétracter. Sur la persévérance de ses refus, Blackwell fut destitué de sa dignité d'Archiprêtre.

Depuis cette époque, l'Église Catholique d'Angleterre resta divisée devant ses ennemis. La cause de l'Épiscopat y fut perdue, et la direction spirituelle des fidèles fut toujours confiée à l'ordre des Jésuites qui, étant la plupart Flamands ou Espagnols et condamnant surtout le serment d'allégeance, demeurèrent convaincus, dans l'esprit des Anglois, d'une conspiration permanente contre le gouvernement. C'est à ce parti, comme on l'a déjà dit, que le duc d'York, devenu catholique, donna la préférence quand il fut Roi, au lieu de s'attacher au clergé séculier qui étoit composé d'indigènes et admettoit le serment d'allégeance. Il attira ainsi témérairement sur lui toutes les haines et toutes les appréhensions qui s'attachoient au nom de Papiste, depuis la conspiration des poudres et le massacre d'Irlande. Ces haines et ces terreurs, assoupies plus qu'éteintes par la restauration, s'étoient réveillées lors du terrible incendie de Londres. Les sourdes, mais calomnieuses rumeurs qui se répandirent à cette époque, s'étoient renouvelées quand le duc d'York se fut déclaré Catholique. L'invasion de la Hollande n'avoit déjà que trop irrité la nation. Quand le Prince épousa une Princesse italienne et

quand on eut la conviction que Charles II n'auroit point d'héritiers de la Reine, on crut voir déjà le *Papisme* sur le trône. Enfin, le dévouement des deux frères à la cour de France, la politique tortueuse et vénale de Charles II, le goût prononcé de l'héritier présomptif pour la puissance absolue et sa ferveur pour les doctrines ultramontaines, excitèrent toutes les passions de la peur, de la haine et de la vengeance. Ainsi disposés, les esprits accueillirent avec ferveur toutes les horribles absurdités que l'on va raconter. *C'est le complot des Papistes.*

Il existoit un homme, fils d'un prédicant anabaptiste, et engagé lui-même dans les ordres de l'Église Anglicane : esprit infatué d'orgueil, d'ignorance et d'une perverse ambition. Long-temps il avoit traîné dans l'obscurité de l'infamie son aventureuse inquiétude. Jadis déféré au magistrat pour avoir blasphémé les mystères chrétiens, plus tard accusé de parjure, chassé enfin, pour vice infame, d'un vaisseau du Roi où il étoit chapelain, il témoigna tout à coup du zèle pour la Religion Catholique et le duc de Norfolk le recueillit. Les prêtres de l'Église Romaine qui fréquentoient l'hôtel de ce lord lui donnèrent pour Catéchiste un nommé Hutchinson, alors jésuite, bientôt après apostat, puis vicaire d'une Église protestante, et enfin déserteur de sa foi nouvelle pour rentrer dans la foi qu'il avoit abjurée. Le disciple étoit digne d'un tel maître.

Quoi qu'il en soit, le nouveau Catéchumène est envoyé sur le continent, chez les PP. Jésuites de Saint-Omer qui l'accueillent avec charité. Il les édifie par ses austérités, par un zèle fervent, par une ardeur toujours plus vive pour les sacrements de l'Église. Enfin, cet homme oublié depuis long-temps en Angleterre, y paroît soudainement et produit dans les esprits une de ces révolutions extraordinaires que l'autorité de l'histoire peut à peine rendre croyables. Il se nommoit Titus-Oates.

Au commencement de l'automne (1678), un ecclésiastique misérable, nommé Tonge, étoit venu dire au docteur Burnet, célèbre prédicateur à Londres et depuis évêque de Salisbury, qu'un prêtre catholique, religieux de Saint-Benoît, nommé Cosniers, avoit acheté un poignard pour tuer le Roi. Burnet, tout en croyant, lui et ses amis, que ce discours étoit d'un fou, avoit pris ses précautions ; mais déjà on s'étoit adressé au Gouvernement lui-même. Titus-Oates qui connoissoit Tonge s'étoit ouvert à lui ; et Tonge qui s'occupoit de chimie, s'adressa au chimiste Kirby que le Roi employoit à son laboratoire particulier.

Tonge fut mandé par le Roi. Ses récits parurent si bizarres, mais tellement liés et circonstanciés, que, sans y attacher beaucoup d'importance, Charles ne voulut pourtant rien négliger. Il le renvoya au lord Trésorier, comte Danby, qui d'abord n'y ap-

porta qu'une médiocre attention. Cependant le Roi lui recommanda de n'en rien dire au duc d'York.

Mais déjà le duc d'York en étoit prévenu par deux voies différentes; et d'abord, par son confesseur qui étoit jésuite. On verra plus tard d'où lui venoit l'autre information qui eut les suites les plus dangereuses. En effet, toute cette affaire ne présente qu'une série de fatalités cruelles contre ce Prince. Pour ce qui regarde son confesseur, ce religieux avoit reçu par la poste un paquet de lettres signées de quelques pères de sa compagnie. Les expressions et l'écriture même lui en ayant paru suspectes, il les remit au Prince qui les porta chez le Roi. Charles ne douta pas qu'elles ne fussent l'ouvrage d'un faussaire. Il découvrit même dans l'écriture d'une de ces lettres le même corps, le même caractère que les dépositions écrites du révélateur Tonge.

Enfin, au bout de six semaines, Titus-Oates est interrogé devant le Conseil Privé. Il avoit, dit-il, assisté à de nombreuses conférences sur les moyens de tuer le Roi. Les Jésuites de Saint-Omer l'avoient d'abord envoyé à Paris, puis en Espagne pour établir la correspondance de tous les conjurés. Un grand nombre de pères de la compagnie, s'étoient déguisés et transportés en Écosse, pour y exciter le fanatisme des Conventicules puritains. Enfin les Jésuites de Londres, s'étant réunis dans une taverne près de Saint-Clément, pour y prendre les dernières

résolutions, on y avoit décidé que le Roi seroit tué indifféremment par un coup de feu, par le poison ou le poignard, suivant la facilité des occasions. Une armée, sous les ordres du général des Jésuites, devoit proclamer le duc d'York et affermir le rétablissement de la religion catholique.

Parmi les personnes dénoncées par Titus-Oates, le nom du bénédictin Cosniers ne fut point prononcé. Mais Coleman, secrétaire de la duchesse d'York, fut gravement compromis. Dès le soir on fit arrêter plusieurs Jésuites; Coleman disparut d'abord, et au bout de vingt-quatre heures il vint se mettre à la disposition de la justice.

Titus-Oates avoit aussi nommé parmi les complices, Wakeman, médecin de la Reine, mais seulement par ouï-dire et sans le charger en aucune manière. Confronté ensuite avec Coleman, il ne le reconnut pas d'abord. Cependant aussitôt que Coleman eut parlé il le nomma par son nom.

Néanmoins le Roi s'affermir de plus en plus dans sa première idée de la fourberie de Titus-Oates, quand ce misérable voulut impliquer dans la Conjuración, dom Juan, gouverneur des Pays-Bas espagnols. Il avoit vu, disoit-il, dom Juan, comptant lui-même la somme qui devoit récompenser l'assassin régicide. Quelle est, dit le Roi, la taille, la figure de dom Juan? C'est un homme grand et maigre, réplique effrontément l'imposteur. Dom Juan

étoit précisément le contraire et Charles II le connoissoit personnellement. D'autres indices fort nombreux laissoient peu de doute au Roi sur la fourberie ; mais d'un autre côté la régularité des plans exposés par le dénonciateur, et bientôt un extraordinaire concours de circonstances fortuites, la saisie de divers papiers évidemment suspects, l'importance en elle-même de la conspiration vraie ou fausse, la précaution que Titus-Oates avoit prise d'aller faire ses dépositions sous serment devant le magistrat, avant de paroître devant le Conseil du Roi, ne permettoient plus d'étouffer cette affaire en silence et de la soustraire à l'avidité d'un public ému tout à la fois et par les *terreurs du Papisme* et par le merveilleux attrait qui s'attache toujours au mystère des Conjurations. Le Parlement d'ailleurs alloit se réunir sous peu de jours, et le Lord Trésorier voyoit dans cette affaire un moyen de détourner sur un autre point l'orage qui le menaçoit, lui et les ministres ; d'un autre côté enfin, Shaftsbury et les mécontents n'auroient pas laissé tomber cette occasion de remuer violemment la multitude.

En effet, Coleman, Secrétaire de la duchesse d'York, étoit l'agent payé de l'Ambassadeur de France et le correspondant du P. La Chaise à Paris. Né pour l'intrigue et pour les intrigues les plus hasardeuses, il s'étoit lancé avec ardeur dans toutes les voies souterraines qui lui sembloient aboutir au

plan favori de ses maîtres, l'établissement de l'Église Catholique en Angleterre. On a vu comment Charles II avoit promis ce rétablissement par son premier traité pour la ruine de la Hollande, quel étoit le but réel de ses feintes promesses et comme il avoit réussi. Seul de bonne foi dans ce projet où Charles ne songeoit qu'à un misérable subside, le duc d'York avoit toujours poursuivi sa chimère; et telle est la déplorable condition des Princes qui se laissent dominer par une idée fixe, que les agents subalternes de leurs entreprises compromettent toujours ou leur bonne foi ou leur sûreté, si même ils ne les trahissent. A la trahison près, Coleman étoit de ce nombre. Certainement il n'étoit pas entré dans les projets détestables que Titus-Oates prétendoit révéler; mais ses correspondances infinies sur des points toujours vagues et périlleux, devoient le conduire légalement à l'échafaud, si le hasard seul en faisoit découvrir quelques parties. C'est ce qui arriva.

Le duc d'York, ayant appris que Titus-Oates avoit nommé Coleman dans ses dépositions, fit avertir celui-ci de mettre ordre à ses papiers; et Coleman croyoit avoir pourvu à tout: mais il avoit eu le malheur d'oublier un de ses tiroirs. On y trouva toute sa correspondance de 1674 à 1676, époque où la guerre de Hollande étoit le plus flagrante. Là, se voyoient exprimées avec une ardente vivacité les es-

pérances les plus extravagantes contre la Religion du pays. Le moment étoit venu où Rome alloit reprendre son ancien empire sur l'Angleterre. L'hérésie seroit extirpée de tous les royaumes du nord. A la vérité, le Roi Charles ne songeoit qu'à l'argent de Louis XIV ; mais le duc d'York, toujours animé d'un saint zèle, suffiroit à cette magnifique entreprise. Bientôt la paix et la paix dictée au monde par le Roi Très-Chrétien, alloit opérer ces prodiges. De là enfin tous ces mouvements, toutes ces intrigues à l'étranger, favorables sans doute aux intérêts politiques de Louis XIV, mais nécessairement coupables devant un Parlement d'Angleterre.

Se croyant tranquille et ne pensant point au tiroir fatal, dépositaire de ces dangereuses lettres, Coleman demanda au duc d'York s'il devoit ou non se présenter à la justice. « Ne vous montrez pas ¹, » lui dit le Duc, « si vos papiers vous donnent quelques inquiétudes. Sinon, vous ferez bien de vous produire. Votre fuite justifieroit les accusateurs. Votre présence prouvera leur imposture et votre innocence. » Coleman se constitua prisonnier.

Sur ces entrefaites, une circonstance inexplicable vint tout à coup porter le désordre et l'effroi dans toutes les imaginations. Un des juges de paix, qui

¹ Mém. de Jacques II.

résidoit près de White-Hall, disparut. C'étoit sir Edmond Bury-Godfrey, magistrat qui avoit bien mérité de son pays par son courage pendant la peste de Londres, et que le Roi lui-même avoit honoré du titre de Chevalier. C'étoit devant lui que Titus - Oates étoit allé spontanément prêter serment sur ce qu'il devoit révéler le lendemain au Conseil. C'étoit lui encore qui avoit averti Coleman, et par celui-ci, le duc d'York, des dépositions qu'il venoit de recevoir. Réprimandé pour s'être mêlé de cette affaire, que le Roi vouloit d'abord tenir secrète, il devint sombre et mélancolique. Or, un samedi matin il sortit de chez lui et ne reparut plus. Les alarmes de sa famille et les recherches les plus actives ne procurent durant trois jours aucun indice de son sort quel qu'il soit ¹. Enfin, dans la journée du mardi, son cadavre est trouvé, gisant dans un fossé, près d'une église, à un quart de lieue de la ville : son épée passée au travers du corps; nulle trace de sang, même sur le cadavre; ses souliers propres, son argent dans sa poche, et quelques gouttes de cire blanche, çà et là sur ses vêtements. La poitrine étoit marquée de contusions : il n'avoit point de cravate. Le cou, qui avoit été tordu, portoit l'empreinte circulaire et livide de la strangulation.

D'abord le bruit se répandit que sir Godfrey, at-

¹ Mém. de Burnet.

teint de mélancolie, s'étoit percé de son épée. Le Roi n'en doutoit pas, mais il prit d'autres idées quand il entendit le rapport du docteur Lloyd, qui avoit tout vu lui-même sur les lieux où le malheureux fut trouvé enfin. Quoi qu'il en soit, le cadavre fut exposé publiquement, pendant deux jours, dans l'état que l'on vient de décrire, et fut ensuite porté avec une pompe inouïe au lieu de sa sépulture.

Soixante-douze ecclésiastiques précédoient le funèbre cortège. Après eux, marchoit à pas lents une longue et morne procession d'un millier de personnes de distinction que suivoit une multitude innombrable de peuple. « Chaque protestant, dit un historien, « s'imaginoit sentir un poignard dans son sein. » Tour à tour des cris terribles, suivis d'un silence plus terrible encore, exprimoient les sinistres conjectures et les passions violentes du peuple. La terreur fut si vive, que la Ville fit tendre des chaînes et dresser des palissades, comme si la prétendue armée du Général des Jésuites se fût trouvée aux portes de Londres. C'est au milieu de cette effroyable fermentation, et trois jours après cette lugubre scène, que s'ouvrit la session du Parlement.

On a vu qu'en traitant avec Barillon, ambassadeur de Louis XIV, les mécontents du Parlement avoient promis de sacrifier le Lord Trésorier à leurs propres ressentiments comme à ceux de la France. Mais l'état présent de l'Angleterre leur permettoit de por-

ter leurs attaques beaucoup plus haut; et le comte de Shaftsbury se chargea en effet de précipiter le duc d'York. Assurément ni la cour de France, ni son ambassadeur, n'avoient prévu la possibilité de ces résolutions extrêmes, et rien ne peut faire soupçonner que les relations de Barillon avec les mécontents allassent jusque-là. Si la France vouloit diviser l'Angleterre, ou profiter de ses divisions pour l'annuler au-dehors, elle ne pouvoit pas favoriser les projets de Shaftsbury, contre un Prince dévoué à Louis XIV et à sa politique. Cependant il faut bien le dire; tous ces mystères de la diplomatie ont eu enfin ce triste résultat, si funeste à la France, à la Religion Catholique et à la Royauté. L'explosion soudaine de la machine infernale, préparée par Titus-Oates, fut le premier signal de cette grande révolution.

Pour faire retomber les intrigues de Barillon sur lui-même, le comte Danby avoit laissé produire les papiers saisis chez Coleman. L'intérêt de sa propre sûreté lui fit oublier sans doute combien le duc d'York s'y trouveroit compromis. D'un autre côté¹, le lord Montagu étoit actuellement chargé des négociations du parti mécontent avec la France; et Danby, qui savoit de quels dangereux secrets lui et le Roi l'avoient rendu dépositaire tout récemment encore,

¹ D'Alrymp.

dans les dernières transactions de Charles II avec Louis XIV, avoit cherché à soustraire d'autorité tous les papiers de ses diverses ambassades, en les faisant saisir au moment même que Montagu alloit s'embarquer à Douvres. Montagu cependant s'étoit réservé les pièces les plus importantes, capables, dit-on, de perdre le duc d'York et de faire au moins conduire le Lord Trésorier au supplice. Tranquille néanmoins, parce qu'il se croyoit maître de ces papiers dangereux, Danby attend de pied ferme ses ennemis au Parlement. Il espère d'ailleurs que le grand Complot des Papistes détournera de sa tête le danger dont il se voit menacé.

Le Roi vint ouvrir le Parlement en personne. Il avoit obtenu, dans la précédente session, un subsidé de 600,000 livres sterling pour licencier l'armée, solder les dépenses de la Marine et payer la dot de la Princesse d'Orange. Il déclara dans son discours qu'il avoit cru dangereux de congédier les troupes dans un temps où les Pays-Bas étoient si mal défendus, et qu'il espéroit obtenir sur ce point l'assentiment unanime des chambres. Quant à son revenu, il en prouvoit l'insuffisance pour les dépenses nécessaires du Gouvernement. Il parla aussi, mais avec réserve, de la conspiration attribuée aux Jésuites contre sa personne. Il vouloit suspendre son jugement, dans la crainte, disoit-il, qu'on ne l'accusât d'en dire trop ou trop peu, et

il se bornoit à livrer cette affaire au cours légal de la justice.

Le Parlement ne répondit pas à cette réserve sur la conspiration. Il accrédita au contraire les terreurs publiques, en demandant par une adresse au Roi qu'un jeûne et des prières extraordinaires fussent indiqués par un édit. De nouvelles adresses furent présentées à S. M. pour assurer protection, pardon et récompense à tous les révéléteurs du complot, pour faire prêter les serments d'allégeance et de suprématie, pour éloigner de Londres tous les récusants, pour assembler extraordinairement les milices de Londres et de Westminster. Nulle autre affaire ne fut admise que la conspiration. Les deux chambres siègeoient soir et matin. A la chambre des Lords un comité permanent fut établi pour examiner et entendre les prisonniers et les témoins. Titus-Oates fut recommandé au Roi, logé dans White-Hall même avec une garde pour la sûreté de sa personne, et récompensé d'une pension annuelle de 1200 livres sterling. Toute la nation le proclamoit son libérateur.

Il avoit comparu devant le Parlement. Le Pape, dit-il, après avoir consulté la congrégation *De propagandâ fide*, s'est déclaré souverain de l'Angleterre et de l'Irlande, par l'hérésie du Prince et du peuple; il a délégué son autorité au père Oliva, Général des Jésuites; celui-ci a distribué sous le grand sceau de

la Société, tous les emplois civils et militaires du Royaume, aux seigneurs Catholiques. Lord Arundel est Chancelier ; le lord Powes est Grand Trésorier ; Coleman, Secrétaire d'État ; Bellasis, Général de l'armée ; Stafford, Payeur-général, etc. Les dignités de l'Église étoient aussi conférées, entr'autres à des prêtres espagnols. Oates avoit vu les listes et les avoit distribuées lui-même. Si on lui demandoit comment un Catholique zélé comme lui avoit pu être oublié dans cette répartition générale de tous les emplois, il répondoit qu'il étoit resté protestant fidèle, et que son dévouement à la personne sacrée du Roi lui avoit fait exposer jusqu'à son ame en feignant d'être Papiste parmi les Papistes conjurés. Il continua en disant que le père *Le Shé* (il vouloit dire *La Chaise*) avoit consigné 10,000 livres sterling ; qu'un Provincial espagnol promettoit la même somme, et le Prieur des Bénédictins, 6,000 livres sterling, pour mettre à mort le Roi, condamné comme hérétique et désigné sous le nom du *Bâtard noir*, dans un conseil des Jésuites. L'incendie de Londres avoit été l'œuvre de ces religieux et devoit se renouveler, non-seulement à Londres, mais encore dans les principales villes du Royaume, et surtout en Irlande, pour faciliter le massacre des Protestants. Après l'exécution de ces desseins, la couronne devoit être offerte au duc d'York, comme un don du Pape ; le duc devoit ratifier les commissions dé-

livrées, accorder une amnistie aux incendiaires et aux meurtriers de Charles son frère, consentir en un mot à l'extinction entière de la Religion protestante. S'il refusoit, il périroit lui-même. Oates, continuant ses révélations, attesta, sous la foi du serment, que Coleman avoit distribué 80 guinées à quatre assassins qui étoient allés à Windsor pour tuer le Roi. Wakeman, médecin de la Reine, s'étant décidé pour le poison, avoit reçu 15,000 livres sterling. Enfin les plus grossières absurdités trouvèrent Oates imperturbable. Mais déjà la mort de Godfrey donnoit de l'autorité aux plus sinistres soupçons, et le Roi promit 500 livres sterling à celui qui révéleroit l'auteur du meurtre supposé de ce magistrat. C'étoit confirmer ces turpitudes.

Alléché par la récompense promise, un témoin nommé Bedlow se présente. Avant de l'envoyer à la chambre des Pairs, le Roi le fait examiner par le Secrétaire d'État. Le docteur Burnet ¹ offre dans ses mémoires un témoignage important, et il le tenoit du Roi lui-même. Dans ce premier examen, dit-il, Bedlow avoit avoué à S. M. qu'il ne savoit rien de la conspiration. Bedlow, continue le narrateur, n'étoit qu'un vil et méchant aventurier qui avoit couru la France et l'Espagne, en marquis, vivant de son industrie. Sa seule déclaration au Roi fut qu'il avoit

¹ Mém. de Burnet.

vu le cadavre de Godfrey dans l'hôtel de la Reine, et qu'un domestique du lord Bellasis lui avoit offert 4,000 livres sterling pour l'aider à transporter ce cadavre près de l'église où il fut trouvé. C'étoit la première fois que l'on se hasardoit à jeter des soupçons sur la Reine.

Le lendemain il parut devant le comité de la chambre des Pairs, mais beaucoup plus savant que la veille. Il confirma toutes les dépositions de Titus-Oates. Comme Titus, il n'avoit tant voyagé que pour apprendre ces détestables mystères. On lui avoit confié beaucoup de secrets; il en avoit su d'autres en ouvrant de nombreuses lettres dont il se chargeoit pour les conjurés.

Parmi diverses lettres saisies chez les pères Jésuites que l'on avoit arrêtés, on en trouva deux qui donnoient une ombre de vraisemblance à tant d'impostures. L'une étoit de Rome, et l'on y parloit de distribution d'emplois. L'imagination y trouva la preuve de cette ridicule distribution des dignités de l'État, faite au nom du Pape, et révélée par Titus-Oates. Croire qu'il s'agissoit simplement de quelques emplois de la Société, ce qui étoit vrai, eût été trop naturel. Le doute le plus raisonnable eût été imputé à complicité, tant la folie avoit emporté les esprits. La seconde lettre devoit paroître bien plus grave par une coïncidence des plus malheureuses. Elle contenoit l'ordre à un Jésuite, qui se trouvoit

à la campagne, de se rendre à Londres, le 24 avril, et c'étoit précisément le jour où, selon Titus-Oates présent à leur réunion, disoit-il, cinquante Jésuites assemblés avoient décidé l'assassinat du Roi, et déferé l'honneur du régicide à Grove et Pickering. La lettre exigeoit d'ailleurs le secret le plus profond. Les accusés expliquèrent naturellement et le rendez-vous et le mystère. Il s'agissoit, dirent-ils, d'une assemblée ou congrégation prescrite par nos statuts. Le secret si fortement exigé n'étoit-il pas nécessaire, puisque la réunion se faisoit précisément à une époque où le Parlement devoit se réunir lui-même?

Titus-Oates fait dire au Roi qu'il lui restoit encore de grandes et terribles révélations à faire¹. Le respect et la crainte l'avoient retenu jusqu'ici, mais sa conscience devoit l'emporter sur les plus hautes considérations. Il déclare donc qu'étant allé avec quelques Jésuites à l'hôtel de Sommerset, (habitation de la Reine,) et s'étant tenu à la porte de la chambre où ils entrèrent, il entendit une femme qui se plaignoit à eux des injures qu'elle éprouvoit de son mari. Elle leur offrit, ajouta-t-il, tous les secours dont elle étoit capable pour délivrer le monde d'un tyran aussi détestable. En ce moment on ouvre la porte, on introduit Titus-Oates, on le présente lui-même à cette femme, comme capable des plus

¹ Mém. de Burnet.

grands services. Cette femme étoit la Reine. Bedlow ne manqua pas de confirmer cette fable. Je me ressouviens , dit-il , d'un fait auquel dans le principe je n'avois rapporté aucune conséquence. Un jour , dans la chapelle de Sommerset , j'apperçus la Reine dans sa tribune avec le duc d'York et d'autres personnes de la Cour. La conversation y étoit fort animée. Enfin un des lords présents descendit tout joyeux et dit à un de ses amis : la Reine s'est rendue. Plus tard et lorsque j'étois sur le continent on m'apprit qu'il s'agissoit de faire périr le Roi.

Il n'est pas certain que Shaftsbury ait été le moteur invisible des premiers mouvemens de Titus-Oates , quoique cette opinion soit adoptée même par des partisans de l'Opposition. L'histoire doit procéder plus sévèrement que la fable qui attribue au même héros les actions de plusieurs. Ici Titus-Oates peut être naturellement expliqué. L'opinion du peuple agitée par la conversion de l'héritier présomptif du trône, les espérances démesurées que ses amis en concevoient , leurs mouvemens au dedans et au dehors, les correspondances mystérieuses, les démarches téméraires dont la Religion du Prince étoit l'occasion ou le prétexte , quelques notions vagues, mais trop réelles, des négociations et des traités occultes du Roi et de son frère avec la Cour de France ; les rumeurs populaires sur les débordemens de la Cour, sur les chagrins de la Reine, sur

un divorce hautement médité au moins par les Courtisans et préparé jusque dans le Parlement : que falloit-il de plus dans une tête froidement perverse ? Joignez dans Titus-Oates la mixtion, la fermentation de toutes ces idées à l'horreur d'une vie errante et misérable. D'ailleurs presque tous les instituteurs des enfants Catholiques appartenoient aux écoles Espagnoles et Italiennes. Comme autrefois les Juifs et les Chrétiens dans l'Empire Romain, ils étoient sous le poids de la haine publique. Que pouvoit craindre un délateur audacieux ? Le merveilleux ne trouve-t-il pas toujours plus de créance que la vérité ? Sans doute la fortune viendra au secours de la délation, même absurde, et révélera des faits probables ou vrais. Des hommes et des sociétés que la loi politique frappoit de ses éternelles rigueurs seroient-ils restés dans une muette insensibilité, sans efforts pour réagir et secouer l'oppression ? De grands noms étoient suspects à l'opinion ; peut-être on ne prouvera pas ce que l'on dénonce, mais on trouvera au moins ce que l'on soupçonne. Une faction sait, et elle le sait à coup sûr, que le parti contraire conspire contre elle, parce qu'elle conspire elle-même contre lui ; et quand ce pressentiment est devenu celui de tout un peuple, quand il n'est plus besoin que d'une occasion pour acquérir des preuves matérielles qui manquent encore, l'occasion ne manque jamais de se produire et les

chefs de faction s'en emparent. L'imprudence et le malheur de Coleman l'avoient assez prouvé.

Shaftsbury et les chefs les plus violents de l'Opposition s'emparèrent en effet de Titus-Oates et dirigèrent Bedlow. « Ne voyez-vous pas, » leur disoit le docteur Burnet¹, « que tous les témoins qui vont abonder ici ne seront que des coupe-jarrets ? » — « Eh ! ne voyez-vous pas, » disoit Shaftsbury, « que plus il y aura d'extravagances, plus le peuple, ivre du merveilleux, sera crédule ? Quel que puisse être leur témoignage, gardons-nous de l'affoiblir. Ces gens-là semblent tombés du ciel même pour sauver l'Angleterre du Papisme et de la tyrannie ! » La mort mystérieuse de Godfrey étoit venue à leur secours ; Shaftsbury ne manqua pas cette occasion de frapper le peuple par la pompe effrayante de ses funérailles ; et si les révélations d'Oates et de Bedlow paroisoient grossièrement absurdes à quelques esprits plus calmes, ils n'osoient rien répondre à ces deux mots, devenus magiques : Godfrey ! les Papistes !

Ce fut alors qu'un nouveau *Test*, ou serment, fut proposé pour garantir la Religion Anglicane de toutes les entreprises des *Papistes*, c'étoit le mot consacré. Par le *Test*, il falloit abjurer avec détestation le dogme de la trans-substantiation, et déclarer idolâtre le culte des Saints et de la Vierge. Les

¹ Mém. de Burnet.

Pairs, les Députés des Communes, tous les officiers de la maison du Roi et de la Reine, même les femmes, devoient prêter ce serment. C'étoit par le fait exclure de la Chambre Haute tous les Lords Catholiques. Mais les auteurs du bill alloient bien plus loin dans le secret de leur pensée : ils préparoient l'exclusion même de l'héritier du trône, le duc d'York.

A la Chambre des Lords, l'évêque d'Ely voulut soutenir que le mot idolatrie, appliqué au culte des Saints, étoit au moins exagéré ; on lui répondit avec emportement. « Quant à moi, » dit un fauteur du bill, « je ne veux pas qu'il reste ici un homme ni
« une femme papiste, pas un chien ni une chienne
« papiste, pas même un chat papiste pour miauler
« autour du Roi. » Ce langage ignoble fut applaudi et le bill ne trouva plus d'opposition. Le duc d'York étoit présent et sollicita une exception personnelle. « Mylords, » disoit-il, avec l'accent d'une douleur pénétrante, « le plus grand intérêt qu'un homme puisse
« avoir au monde est celui de la conscience. Que
« vous importe ma Religion, si elle demeure entre
« Dieu et moi ? J'ai donné des preuves de ma sou-
« mission au Roi, mon souverain et le vôtre, de
« mon zèle pour la prospérité du pays et de mon dé-
« vouement à sa gloire. Ici donc, j'atteste solennel-
« lement Dieu et les hommes, que si jamais la Pro-
« vidence m'appelle au gouvernement de ce Royaume,

« quel que soit votre culte ou le mien , l'Angleterre
« ne trouvera en moi que le juste protecteur de ses
« lois et de ses libertés. »

L'exception fut enfin accordée, mais à deux voix seulement. La Chambre des Communes fut moins rigoureuse et laissa même neuf dames Catholiques à la maison de la Reine. « Eh ! qu'importe maintenant ce bill ainsi mutilé ? » s'écria Shaftsbury avec fureur. En effet ce bill dans sa rédaction première étoit dirigé contre le seul duc d'York.

Pendant le procès des accusés se poursuivoit, et chaque incident produisoit quelque nouveau sujet d'effroi pour la Cour, d'espérances pour ses ennemis. Un de ces incidents, le plus dangereux peut-être, fut l'affaire de Montagu.

Dans ses ambassades à Paris, Montagu avoit entretenu d'intimes liaisons avec le Nonce du Pape. Mais depuis, il s'étoit jeté parmi les mécontents, et le Roi, qui se croyoit maître de ses papiers, fit notifier à la chambre des Communes qu'un de ses membres ayant conspiré avec la cour de Rome pour le rétablissement du Papisme, Sa Majesté alloit le mettre en jugement. Le conspirateur étoit Montagu.

Au moment de cette notification royale, Montagu assistoit à la séance. Long-temps il garde un silence impassible au milieu des agitations tumultueuses de la Chambre. Ses amis cependant expriment une vive indignation contre la Cour, qui, disent-ils, a violé

ouvertement les privilèges des Communes en faisant saisir les papiers d'un député. Mais voilà que Montagu reçoit un portefeuille qu'il attendoit avec impatience. Il l'ouvre, il en retire des lettres; elles étoient du Lord Trésorier. Il en donne lecture et l'une d'elles contenoit l'ordre de demander à Louis XIV, 300,000 livres sterling pendant trois ans, pour que le Roi, pendant ce long intervalle, fût libre de ne pas assembler de Parlement.

A cette lecture inattendue, la colère des Communes s'allume et l'incendie de tant de passions tumultueuses devient extrême. Un bill d'accusation est porté contre le comte Danby, à la majorité de soixante-dix voix, et transmis immédiatement à la Chambre Haute. Par ce bill le Lord Trésorier étoit accusé : d'avoir traîtreusement usurpé le pouvoir royal en donnant des instructions aux ambassadeurs de Sa Majesté, sans la participation des Secrétaires d'État ou du Conseil privé; de s'être efforcé traîtreusement d'introduire le pouvoir arbitraire en levant et entretenant des troupes, malgré un acte formel du Parlement; d'avoir cherché traîtreusement à aliéner l'affection des sujets de Sa Majesté en négociant avec la France, et à prix d'argent, une paix désavantageuse; d'avoir déguisé traîtreusement, étant papiste d'inclination, l'horrible et sanguinaire complot des Papistes contre le Gouvernement et la personne de Sa Majesté.

Ce bill violent étoit dirigé par le fait autant contre le Roi que contre le Grand Trésorier lui-même. En effet, l'éloignement du comte Danby pour le parti de la France et des Catholiques étoit très-connu. L'on savoit aussi que c'étoit lui principalement qui avoit insisté pour que les dépositions de Titus-Oates devinssent publiques. Enfin la lettre même qui servoit d'occasion au bill le justifioit pleinement; car Danby, ayant réellement témoigné au Roi toute sa répugnance à l'expédier, Charles y avoit ajouté ces mots de sa main : « Cette lettre est écrite par mon ordre. *Charles, Roi.* »

Mais en portant ce bill, les Communes furent inspirées par divers sentiments. Les ennemis personnels du Lord Trésorier trouvoient un plausible motif à leur vengeance; l'Opposition, qui avoit promis sa chute à l'ambassadeur Barillon, remplissoit ses engagements; les autres enfin qui découvroient ainsi les secrètes négociations de la cour avec Louis XIV, en conclurent que toutes les opérations de la guerre s'étoient faites de concert avec la France et que les alliés n'avoient pas été moins trompés que le Parlement. L'impatience de pénétrer tous ces mystères entraîna donc la majorité des Communes à porter ce bill, qui, heureusement pour le comte Danby, violoit les privilèges de la Chambre Haute, car il n'appartenoit qu'aux Lords de porter un bill de haute trahison.

Les Lords en effet, qui déjà n'avoient pas voulu concourir avec les Communes à compromettre le nom de la Reine dans le Complot des Papistes, saisirent avec empressement cette occasion nouvelle d'amortir en la détournant, cette ardeur menaçante qui s'élevoit jusqu'au Gouvernement même. Le comte Danby, de son côté, avoit su attacher fortement le clergé anglican à la cause de la Couronne; et c'est là surtout ce qui donnoit une certaine confiance au Roi. Dans ces conjonctures et pour se ménager cet appui du haut clergé, il n'hésita point à livrer les Catholiques à leur malheureux sort. Il parut même penser que la haine qui les poursuivoit en ce moment n'étoit qu'une preuve d'attachement à la conservation de son trône et de sa personne.

La Chambre Haute insista donc sur la violation de sa prérogative, et renvoya le bill aux Communes, qui, exaspérées au dernier point, s'occupèrent alors de préparer ce que, dans les grandes dissensions politiques, les factions nomment toujours des garanties nationales. Elles rédigent en effet, et la Chambre Haute crut devoir l'accepter, un bill pour l'organisation des milices : l'armée étoit licenciée; le tiers des milices devoit être successivement sous les armes; des fonds spéciaux étoient assignés, et l'emploi en étoit soustrait à la direction du Roi. Ainsi on retournoit à grands pas aux premiers temps de la révolution de 1640. Ainsi le Parlement fondeit une armée

parlementaire et un trésor séparé. Il ne manquoit plus à la guerre civile qu'un chef, et Monmouth se flattoit de l'être.

Long-temps on s'étoit efforcé d'entraîner le Roi au divorce, et Charles sur ce point s'étoit montré digne d'éloges. Lorsque les factieux crurent avoir l'occasion d'impliquer la Reine dans le Complot des Papistes, il manifesta encore toute l'horreur que lui inspiroient ces monstrueuses pratiques ¹ : « La reine, » disoit-il dans un moment d'abandon, « est d'un mince « génie et je sais tous les travers de son esprit. Mais « de telles noirceurs ! elle en est incapable. Dois-je donc « moi-même, après tout ce qu'elle peut me reprocher, « l'abandonner à ses ennemis ! J'ai mal vécu, je l'avoue ; « mais, pour tous les biens du monde, j'en suis du moins « à ne vouloir rien faire de lâche ni de dénaturé ! » Quant à son fils Monmouth, il lui échappa de dire un jour très-vivement : « Oui, Jacques m'est cher ; « (c'étoit le nom familier de Monmouth). Peut-être « je l'aime jusqu'à la foiblesse. Mais lui faciliter les « voies du trône ! je l'aimerois mieux voir conduire à « Tyburn. »

Malgré ces démonstrations, le duc de Monmouth publioit partout que le Roi son père désiroit seulement une occasion favorable. Dans les fêtes populaires dont il étoit le héros, il acceptoit les *toast* qui lui

¹ Mém. de Burnet.

étoient portés : *au Prince de Galles!* et Charles ne l'ignoroit pas. On s'occupoit même ouvertement des moyens de faire déclarer Monmouth enfant légitime du Roi. Montagu faisoit à cet égard et sans nul détour, des propositions à l'ambassadeur de France. Peu de jours avant le bill contre Danby, un des membres les plus autorisés de l'Opposition dans les Communes, le colonel Birk, étoit venu lui proposer à lui-même (comte Danby), un moyen sûr, disoit-il, de calmer l'Angleterre : c'étoit de faire déclarer le mariage de Charles avec la mère de Monmouth. Enfin dans les deux Chambres, se succédoient les plus violentes remontrances pour éloigner le duc d'York tant des conseils que de la présence de Sa Majesté. Ainsi la conjuration contre l'héritier présomptif de la Couronne étoit publique, universelle et flagrante, même à la cour.

Pour calmer, s'il étoit possible, tant de passions indomptables, Charles venoit d'ordonner l'exécution des lois pénales et le bannissement des Catholiques. Mais dans quelle perplexité, dans quels inextricables nœuds il se trouvoit resserré! Le complot des papistes dénoncé par Titus-Oates, n'étoit qu'un tissu d'impostures quant aux crimes dénoncés. Cependant ces impostures avoient un fond de vérité qui étoit dans tous les esprits et ne permettoit ni au Roi, ni à son frère, ni à Danby, ni à Lauderdale, d'arrêter l'inexorable sévérité de la justice légale. Déjà Staley,

banquier de Londres, Catholique, avoit été la première victime sacrifiée à leur propre sécurité. Le témoignage d'une ancienne et infame créature de Lauderdale, fit condamner Staley; et le Roi et Lauderdale qui savoient que le témoin Carstairs étoit ce qu'il y avoit au monde de plus hideux, n'osèrent ni ne voulurent commuer la sentence capitale; ainsi de Coleman, victime des haines amoncelées contre son maître le duc d'York. Il étoit complètement innocent de l'absurde accusation de régicide; innocent même de tout projet d'introduire par des soulèvements et des violences l'empire de la Religion Catholique. « Trop de zèle, » s'écria-t-il, « m'a conduit « trop loin peut-être pour l'intérêt de ma Religion. « Peut-être encore me suis-je laissé emporter à la pas- « sion de faire une grande fortune. J'avouerais même, « s'il le faut, que je me suis approprié 2,500 gui- « nées que l'ambassadeur de France m'avoit remises « pour faire des amis à Son Altesse Royale. Mais le « Prince ne doit pas être responsable de mes fautes, « et j'abjure pour lui comme pour moi tous les at- « tentats dont on ose imputer l'indigne pensée aux « personnes les plus augustes. » Ce furent surtout ses lettres au père La Chaise qui entraînèrent sa condamnation. Ni le Duc, ni le Roi son frère, n'osèrent penser à l'usage de la plus noble prérogative du trône, la clémence.

Le Roi laissoit donc aller la justice légale aux

cours impétueux des passions les plus désordonnées. L'attitude menaçante du Parlement lui fit naturellement tourner encore les yeux vers la France, et l'ambassadeur Barillon se trouva, dans le même temps, entouré et pressé de trois négociations d'une nature toute différente. Montagu lui proposoit de réconcilier Charles avec Louis XIV, à condition que le premier congédieroit l'armée et sacrifieroit le Grand Trésorier. Le duc d'York, à l'insu de son frère et de Danby, demandoit l'assistance de la France pour conserver l'armée, malgré le Parlement. Le Roi enfin sollicitoit sa propre réconciliation avec Louis XIV, sans y mettre de condition. «Maintenant,» disoit-il à Barillon, «il s'agit de la Royauté même.» — «Avant tout,» répliqua l'ambassadeur, «Votre Majesté doit licencier son armée.» Quelques jours après, Charles II insiste. «Que le Roi votre maître, ¹ » dit-il, «exige telle condition qu'il voudra, j'aime mieux dépendre de lui que du peuple.» Il demande alors un secours de quatre millions pour se mettre en état de renvoyer le Parlement, et charge le comte de Sunderland de suivre cette nouvelle négociation. Mais Philippe Sidney se trouvoit ambassadeur à La Haye, et Louis XIV qui soupçonnoit une secrète intelligence contre lui entre Charles et le Prince d'Orange n'écouta aucune proposition. D'ailleurs Barillon écrivoit nettement qu'il

¹ Lettres de Barillon. — Mémoires de d'Alrymple.

n'y avoit plus rien à redouter de l'Angleterre; que l'autorité royale, fortement compromise avec toutes les factions, ne pouvoit plus rien sur la politique du Continent; que nul avantage particulier ne seroit le fruit d'une alliance particulière. « Enfin, » disoit-il, « ménager les chefs des factions diverses, pour contienner les embarras de Sa Majesté Britannique, est réellement ce qui paroît le plus convenable. » Tel étoit le langage de l'ambassadeur de France.

Dans une position si triste, si humiliante, et embarrassée par tous les symptômes d'une révolte en Écosse, le Roi sut prendre un parti décisif. Il rejette le bill des milices, proroge le Parlement, et le dissout quelques jours après, avec la secrète résolution de congédier l'armée pour plaire à la France, d'envoyer son frère en Flandre pour apaiser les haines publiques, et de former un autre ministère.

Ce Parlement qui duroit depuis la deuxième année de la restauration, fut dissous le 24 janvier 1679. « Il avoit, » dit Jacques II¹ dans ses mémoires, « concouru avec une joie inexprimable à rétablir la Monarchie... Qui auroit pu croire qu'il eût sitôt oublié les malheurs de la dernière révolution! Qu'il eût voulu se précipiter une seconde fois dans le même abîme! attaquer avec tant de violence la fa-

¹ Mémoires de Jacques II, tom. 2, p. 35.

« mille royale, dont le rétablissement avoit été son
« propre ouvrage, et au retour de laquelle la na-
« tion devoit la paix, les lois et la liberté! »

Ces réflexions douloureuses du royal historien étonnent et confondent l'esprit : quelle révélation sur l'aveuglement du cœur humain ! Jacques II étoit de bonne foi quand il écrivoit ainsi. C'est de bonne foi encore que, dans les mêmes mémoires, il avoit tracé, lorsqu'il espéroit remonter sur le trône après sa chute, un plan de gouvernement tout semblable au Gouvernement dont il avoit déjà fait la triste expérience. Hélas ! cependant quelle paix que les traités de Charles II, et ses alliances toujours vénales ! Quelles lois que l'amnistie perfide et sanglante, qui dévora l'Ecosse ! Quelle liberté que cette justice légale, dont on avoit su extraire des arrêts plus monstrueux que les caprices les plus sanguinaires de la tyrannie ! Aux réflexions de l'aveugle et malheureux Prince, quelle réponse encore que les paroles et les conseils d'un père et d'un Roi, vainement scellés de son propre sang !

Le nouveau Parlement étant convoqué pour le mois de mai, les élections se firent au milieu de la ferveur des passions politiques et religieuses, incessamment excitées par le supplice fréquent des condamnés, et la poursuite des accusés auxquels étoit réservée la même destinée. L'ardeur et la terreur du public se manifestèrent surtout par le choix des députés.

Les membres de la dernière Chambre, les plus passionnés, furent réélus, et l'influence actuelle des sectes presbytériennes produisit d'autres nominations bien plus redoutables encore au gouvernement royal : triste présage de ce qui alloit se passer au Parlement. C'est à cette époque précisément que l'on fait remonter un moyen qui fut mis en usage pour multiplier les électeurs : ce fut de diviser les biens qui donnoient le droit de suffrage, et cette division des terres étoit toute favorable au parti populaire et aux ennemis de la Cour.

La recherche des complices de la prétendue conjuration, se poursuivoit avec fureur, et déjà se trouvoient en accusation les Lords Catholiques Arundel de Warder, Bellassis, Piter, Powes et Stafford, constitués prisonniers à la Tour, et ne prévoyant que trop leur funeste sort sous le nouveau Parlement. De leur prison, et probablement de concert avec le Roi, ils firent supplier par milady Powes le duc d'York de s'exiler volontairement, et de fuir sur une terre moins dangereuse que celle de la patrie. La religion, leur propre vie, la sûreté de tous les Catholiques, l'intérêt même du Prince, tout, disoient-ils dans leurs instantes supplications, lui fait un devoir de se soustraire à l'orage qui va les accabler. Ils le conjurent surtout de se choisir un autre asile que la France.

De son côté, le Roi prenoit d'autres moyens pour

arriver au même but. Il chargea l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Winchester d'agir auprès de son frère, pour le ramener à l'Église anglicane, seul moyen à ses yeux de conjurer tous les périls présents; se réservant par cette démarche un spécieux motif d'exiler son frère sous des termes honorables, s'il le trouvoit inflexible, comme il n'en pouvoit douter.

Ces deux démarches simultanées des Lords Catholiques et du Roi, réussirent. Le Prince déclara spontanément à Charles que ni l'exil, s'il étoit nécessaire, ni la perte de son repos, de sa fortune, de sa liberté, de sa vie même, n'arrêteroient son dévouement à son souverain. Le Roi lui répondit par écrit de quitter l'Angleterre; et quatre jours après, le duc partit pour la Hollande, d'où il se rendit à Bruxelles.

Le nouveau Parlement se réunit enfin, et se montra tel qu'on devoit l'attendre. Charles s'étoit vu forcé de le convoquer, parce qu'il n'avoit d'argent ni pour conserver, ni pour licencier l'armée; il espéroit obtenir quelque subside en faisant de grandes concessions au parti populaire, décidé cependant à maintenir fortement la prérogative royale. En effet, les Communes ayant choisi pour Orateur Seymour, ennemi déclaré du comte Danby, le Roi refusa son approbation, et força la Chambre de lui en désigner un autre; mais les Communes en prirent occasion

de revenir plus vivement à l'accusation du Lord Trésorier. Charles, quoique décidé à former un autre Ministère, n'en soutint pas moins le comte Danby avec fermeté. Il notifia aux deux Chambres que ce Ministre n'avoit agi que par ses ordres formels; qu'il lui donnoit un Acte de grace, et renouvelleroit cet acte autant de fois que l'on renouvelleroit l'accusation. Alors les Communes en contestent le droit à S. M., prétendant qu'un Acte de grace ne pouvoit jamais précéder une accusation de haute trahison; elles menacent même de passer outre par un bill d'*atteinder*. De son côté, la Haute Chambre, secrètement favorable au comte Danby, insistoit sur la violation de ses privilèges par les Communes, dans cette affaire. Il y eut cependant une transaction, et Danby, qui consentit à comparoître devant les Lords, fut envoyé à la Tour.

Ne pouvant plus ni douter de la disposition des Communes, ni espérer aucun secours actuel ou prochain de la France, le Roi chercha, comme on l'a déjà dit, à conjurer le péril le plus imminent par un choix de nouveaux Ministres. Il n'avoit plus personne à qui se confier dans sa triste perplexité; il s'ouvrit cependant au chevalier Temple, esprit ferme, connu par son attachement à une sage liberté, cher à la nation depuis le traité de la Triple Alliance. Temple n'eut pas de peine à lui démontrer la nécessité de regagner la confiance de l'Angleterre, en

appelant à ses conseils des hommes capables, s'ils en avoient la volonté, si même il n'étoit pas déjà trop tard, de calmer l'orage des passions publiques.

L'indifférence presque systématique du Roi sur les moyens de gouverner, le trouva sans répugnance aux conseils du chevalier Temple. D'ailleurs la souplesse naturelle de son caractère éloignoit de lui à peu près tout sentiment de crainte personnelle sur les suites possibles d'un changement aussi éclatant; il savoit très bien que son frère seul étoit l'objet et le but de tant d'agitations; il y voyoit même je ne sais quelle garantie pour sa propre sûreté; s'il aimoit d'ailleurs les paisibles douceurs d'une autorité sans contrôle et sans contradiction, il n'étoit pas homme à redouter l'expérience des libertés publiques : ce pouvoit être un moyen comme tout autre de parvenir au but unique de sa froide politique, le repos. Dans ce système, les orages n'étoient plus son affaire, mais celle des Ministres, quels qu'ils fussent.

Dans cette disposition d'esprit, et surtout dans cette nécessité, il déploya de la prudence et de l'habileté. Il déclara d'abord qu'il ne prendroit aucune mesure importante sans l'avis du Conseil privé. Ensuite, limitant ce conseil à trente personnes, il y conserva quinze des principaux officiers de la Couronne. Les quinze autres places furent données à des hommes qui ne tenoient aucune grâce de la cour, d'un caractère honorable, et du plus grand crédit

dans l'une et dans l'autre chambre. La fortune réunie de ces trente conseillers se montoit à 300,000 livres sterling de revenu. C'étoit à peu près le revenu de tous les députés des Communes. Il y avoit là sans doute un grand discernement par rapport au pays où le patronage politique est immense, et par rapport au moment actuel où le cens électoral venant de s'abaisser par la division des terres féodales, le parti démocratique prenoit un essor plus vif et plus dangereux. Charles espéra donc que ce conseil et la chambre des Lords serviroient au moins de barrière aux emportements de la chambre élective ¹.

¹ Ce n'est pas sans dessein, que l'on entre ici dans ces détails sur la composition du Conseil d'État d'Angleterre par Charles II. Ceux qui en France portent quelque attention aux affaires politiques du pays, s'étonneront peut-être, que depuis dix ans il n'y existe rien encore d'équivalent. Cependant la Royauté ne s'y appuie réellement que sur une Aristocratie purement nominale, tandis que la Démocratie est moralement partout, là même où l'on devoit la soupçonner le moins. De plus, l'initiative des lois n'appartient qu'à la Couronne; et la Couronne, qui n'a d'autre garantie de la bonté des lois proposées en son nom que le caractère ou l'intérêt des ministres, est exposée perpétuellement aux fâcheuses conséquences d'une loi imprudemment proposée, d'une loi vivement combattue et rejetée. Déjà le ministère s'est nommé lui-même : *Gouvernement du Roi*, ce qui littéralement signifioit *un Directoire plus un Roi*. Que l'on y prenne garde. Nous avons assez d'Institutions pour nous conduire indifférem-

Quant à son ministère, il rappela le comte de Shaftsbury qui devint Président du conseil. La Trésorerie fut mise en commission sous la présidence du comte d'Essex ; et la direction des affaires étrangères fut confiée au comte de Sunderland. Le Procureur général Finch devint Chancelier d'Angleterre, et le comte d'Anglesey, Garde du sceau privé. Dans la Commission de la trésorerie étoient Laurent Hyde, comte de Rochester, et le lord Godolphin. On remarquoit au conseil les lords Russel, Cavendish et Halifax. Le chevalier Temple n'y fut pas oublié. Ces hommes étoient l'élite du pays et de l'Opposition. Un seul étoit alors factieux, le comte de Shaftsbury. Le chevalier Temple prédit au Roi ce qu'il devoit craindre d'un tel homme, et s'opposa vivement à ce qu'il fût rappelé ; les autres jouèrent un si grand rôle dans les événements postérieurs qu'il est nécessaire de les faire connoître.

Laurent Hyde, comte de Rochester, fils puîné du chancelier Clarendon, et frère de la première duchesse d'York, joignoit à un génie fort élevé toute la dextérité d'un homme de cour. Il s'étoit maintenu au milieu des partis qui renversèrent le Chancelier, sans manquer ni aux devoirs d'un fils, ni à la fidé-

ment à la République ou au Pouvoir Absolu ; mais il n'en existe point encore pour préserver le trône de ce double péril, où il périroit également.

lité de ses engagements envers le Prince son beau-frère, ni aux déférences les plus respectueuses pour le Roi. Sévère dans ses principes sur l'autorité royale, plus ami peut-être du pouvoir absolu que de la liberté, il resta néanmoins inflexible dans son attachement à l'Église Anglicane, qui recommande, il est vrai, l'obéissance passive, mais qui la recommande par le seul instinct de sa conservation, parce que, hors du trône à qui elle a déferé la suprématie religieuse, l'autorité qu'elle s'arroge n'a plus de base ni d'appui. Au reste, Rochester, devenu Lord Trésorier sous Jacques II, fut disgracié parce qu'il refusa de se déclarer Catholique.

Le chevalier Georges Saville, successivement vicomte, comte et marquis d'Halifax, fut nommé en 1668 membre du comité que la chambre des Communes chargea d'examiner l'emploi des fonds accordés pour la première guerre de Hollande. Ses idées toutes républicaines faisoient un étonnant contraste avec le vif et entier abandon qu'il mit constamment à servir Charles II, dans ses projets pour se débarrasser des Parlements. Peut-être l'agréable et toujours ingénieuse vivacité de son esprit satirique se plaisoit ainsi à se jouer de la pédantesque rigidité des Républicains et des Puritains, dans un siècle qui passoit si rapidement du fanatisme à l'athéisme. Athée lui-même aux yeux des gens du monde, quoiqu'à l'entendre il ne crût pas à la possibilité de l'être

réellement, aucune croyance fixe n'arrêtoit son esprit, ne régloit ses principes en religion comme en politique. S'il étoit fidèle ami, fidèle observateur de la justice privée, dans les relations civiles, jamais homme, après Shaftsbury, n'oublioit plus facilement ses engagements d'opinion ou de parti; un bon mot répondoit à tous les reproches, et même les faisoit oublier. Disgracié sous Jacques II, il fut un de ceux qui appelèrent le prince d'Orange.

Arthur comte d'Essex, fils de lord Capell, avoit été négligé dans son enfance. La guerre civile avoit trop occupé son père, qui périt avec gloire pour la cause royale, peu de temps après Charles I^{er}, qu'il avoit défendu avec d'héroïques efforts. Mais parvenu à l'âge de raison, Arthur s'appliqua de lui-même, et avec ardeur, à l'étude des langues anciennes, des mathématiques, et surtout des lois et de l'histoire de son pays. Outre le nom qu'il portoit, et qui devoit être cher aux Stuarts, il avoit une ame si noble, si élevée, que son mérite réel ne pouvoit rester méconnu. Le Roi en effet lui donna d'abord l'ambassade de Danemark, où il déploya une fermeté peu commune. La vice-royauté d'Irlande fut l'éclatante récompense de ses premiers services; récompense d'autant plus inattendue que son aversion pour la religion catholique ne pouvoit être ignorée. Cette aversion procédoit moins d'un principe d'intolérance religieuse, que d'un sentiment politique et d'un ar-

dent amour pour la liberté. A ses yeux, la religion catholique et les libertés de l'Angleterre étoient incompatibles; fatale prévention d'esprit, alors trop universelle, qui faisoit attribuer à la religion elle-même les imprudences, les fautes ou les crimes qu'elle condamne le plus sévèrement. Ainsi le noble caractère d'Essex n'avoit pu s'élever au dessus des nuages qui tenoient obscurcies toutes les vérités. La folie des sectaires lui faisoit horreur et pitié; les ambitieuses et dangereuses pratiques des Catholiques exaltés le faisoient trembler pour son pays. L'athéisme cynique de la cour et des grands révoltoit son ame tendre où il ne restoit plus qu'un vide immense. Les charmes de la vie privée ou les agitations politiques pouvoient-elles le remplir? Pendant son ambassade, il fut témoin d'une révolution, unique peut-être dans l'histoire. Ce fut sous ses yeux que les États de Danemark déférèrent à leur Roi la puissance absolue, et de ce moment il resta toujours inquiet pour son pays. Cependant il porta toute l'activité de son ame aux soins de sa vice-royauté. Depuis le comte de Strafford, l'Irlande, l'Irlande éternellement opprimée, n'avoit point vu de gouvernement plus équitable, plus sage, plus juste, plus ami des peuples. Sa fermeté invincible contre toutes les déprédations lui suscita des ennemis à la cour, qui le rappela en 1676. Le duc d'Ormond lui succéda, et pouvoit seul adoucir les justes regrets de son rappel.

Un seul trait doit peindre le lord Godolphin; il eut une grande part à la confiance de quatre souverains qui se succédèrent en Angleterre, et ces souverains étoient Charles II, Jacques II son frère, Guillaume III, et Anne, fille de Jacques II. Issu d'une ancienne famille de Cornouailles, il avoit d'abord été page du Roi. Sa grande habileté, sa probité dans les offices de la Trésorerie, lui donnoient un crédit qui eût été fort éclatant s'il eût été moins silencieux ou moins modeste, ou peut-être moins prévoyant. Doué d'un esprit méthodique et net, l'ordre qu'il savoit mettre dans les affaires lui rendoit tout facile à régler ou à éluder. Toujours inoffensif, toujours mesuré dans ses affections comme dans ses opinions; exempt de présomption et de toute vanité, n'ayant que des passions douces, si même il avoit quelque passion, il présentoit un spectacle assez rare, celui d'un homme de cour, toujours en crédit et toujours sans un seul ennemi. Jamais les débats de la cour, du Parlement et des factions ne pouvoient émouvoir sa modération. Le monde politique lui sembloit inconnu, ou du moins étranger. Ses affaires, toujours ses affaires; rien de moins ni au-delà. On ne lui faisoit qu'un reproche, de jouer passionnément. « Le « jeu, » disoit-il à ses amis, « le jeu dispense de par- « ler. » Trait de politique profonde pour un homme qui observoit le présent, lisoit dans l'avenir, et se montra enfin un des grands ministres de l'Angleterre,

à l'époque fameuse où Marlborough et le prince Eugène portèrent de si terribles coups à Louis XIV et à la France.

Le lord Russel, frère de l'Amiral, avoit un de ces caractères qui sembleroit tracé sur l'idéal de la nature humaine, si l'exaltation et le désordre que laisse après soi dans les esprits toute révolution religieuse n'avoient altéré la pureté de cette ame toujours bienveillante. Il déposera bientôt sa noble tête sur l'échafaud. Qu'il soit du moins permis à l'histoire de donner quelques regrets à la vertu qui s'égaré.

Parmi tous ces hommes que le Roi venoit d'appeler à ses conseils, il faut surtout distinguer le comte de Sunderland, dont le caractère seroit souvent inexplicable, si la corruption publique de ces malheureux temps ne servoit à tout expliquer. Sunderland va se prononcer pour que le duc d'York soit exclu de la couronne. Il sera pourtant le ministre et l'ami intime de ce Prince devenu Roi. Il sera l'exécuteur aveugle des volontés, des desseins et des fautes irréparables de son maître. Jacques II voudra régner avec les seuls Catholiques, et Sunderland se fera Catholique. Jacques II voudra se mettre à la solde de Louis XIV, et Sunderland sera comme son maître pensionnaire de Louis XIV. Il voudra une armée, frêle et dangereux appui, quand les lois la réprouvent, quand la chaire, la presse et la tribune

la condamnent; Sunderland saura créer une armée. L'histoire cependant n'a point de preuve que Sunderland fût complice de la conjuration du prince d'Orange, à moins que son obéissance absolue aux vœux et aux ordres impérieux de son Roi ne fût elle-même une trahison systématique. Sunderland étoit beau-frère de Philippe Sidney. Il eut la confiance de Charles II dès la seconde guerre d'Hollande, et fut envoyé à Cologne en 1773, dans le temps où la médiation de la Suède fit ouvrir un congrès dans cette ville pour négocier la paix entre toutes les puissances belligérantes. Entraîné par un amour désordonné du faste, les moyens illégitimes de pourvoir à ses dépenses l'arrêtoient rarement; et comment alors seroit-il resté inaccessible à de telles séductions? Il avoit vu le Roi lui-même se moquer du chancelier Clarendon que Louis XIV trouvoit incorruptible. Mais à cette cour de Charles II, abîme de toutes les vertus, Sunderland réunissoit toutes les qualités qui peuvent charmer des ames corrompues. Doué d'un esprit mobile, vif et pénétrant, d'une grande habileté aux affaires, et de ces graces irrésistibles qui font tout pardonner, *il changeoit de parti comme d'habit*, dit un historien¹, et cependant tous les partis le recherchoient tour à tour, et croyoient tous le posséder uniquement. L'avidité

¹ Mém. de Burnet.

des femmes de la cour et des favorites titrées ou passagères du Roi ouvroit un champ sans limites à ses espérances. Tel étoit le nouveau Secrétaire d'Etat de Charles II; tels étoient les personnages les plus éminents du nouveau conseil, quand le Roi se décida enfin à s'appuyer sur le parti populaire, que l'ambassadeur de France encourageoit toujours contre lui.

Le procès du Complot des Papistes suivoit son cours dangereux que Charles n'osoit ou ne pouvoit arrêter. Il avoit précédé l'assemblée du Parlement, et continua durant la session. Le banquier Staley et le secrétaire Coleman avoient succombé. Cinq Lords catholiques étoient à la Tour. Le comte Danby se voyoit sous le poids d'une accusation de haute trahison, que la passion des Communes avoit su rattacher à la conjuration prétendue; enfin la procédure commencée contre cinq Jésuites mis en jugement, au mois de février, entretenoit actuellement l'avidité et stupide fureur du peuple.

Parmi ces religieux, le père Ireland se trouvoit accusé d'avoir donné les ordres convenus avec sa compagnie pour tuer le Roi. Quant aux pères Grove et Pikerling, sacristes ou chapelains de la Reine, ils avoient reçu la commission de tirer sur Sa Majesté à Windsor, le premier pour 1,500 livres sterling, le second pour le prix de 30,000 messes qu'il avoit préféré au salaire de son confrère. Ils avoient épié le

Roi à Windsor, et le pistolet avoit manqué trois fois. D'abord la pierre n'avoit pas allumé le feu. Ensuite on avoit oublié l'amorce; enfin à la troisième fois, ces régicides toujours malhabiles n'avoient mis que des balles sans poudre dans le pistolet. Autant de miracles, disoit-on, pour sauver la vie de Sa Majesté.

Dans ce qui étoit personnel au père Ireland, ce religieux prouva inutilement l'alibi. L'autorité légale du serment d'Oates et Bedlow consacra juridiquement ces fables grossières, et les jurés se prononcèrent contre les accusés. Après leur déclaration, le chevalier Guillaume Scroggs, Chef de justice, leur dit : « Oui, Messieurs les jurés, vous avez agi en « bons sujets, en très bons chrétiens. Que les cou-
« pables aillent maintenant jouir de leurs trente mille
« messes ! » Ces détails font horreur sans doute. Mais ils expriment l'état universel de la société. Que devoit être le peuple, quand le chef de la magistrature dégradait ainsi le saint Ministère de la Justice ?

Pour imputer à la Reine et au duc d'York la mort de sir Godfrey, il manquoit encore une preuve légale aux artisans de l'imposture, car la justice n'avoit que le seul témoignage de Bedlow. Un second témoin se présenta, et se nommoit Dugdale, Baillif du lord Ashton, et jouissant d'ailleurs d'une grande réputation d'intégrité dans son pays. Ses dépositions jetèrent un grand trouble dans les imaginations, et même dans l'esprit du Roi. Séduit par les promesses

du père Whitebread , Provincial des Jésuites , et par l'offre , dit-il , de 500 guinées que lui fit le lord Stafford , il s'étoit chargé de remettre au père Evers , confesseur du lord Ashton , une lettre du Provincial. Celui-ci , au nom des Jésuites de Londres , chargeoit le père Evers de lui procurer des gens d'expédition et capables d'un coup de main contre le Roi. Quelques détails de son récit donnoient une certaine autorité à sa déposition.

Dugdale avoit annoncé , disoit-il , qu'un juge de paix venoit d'être assassiné à Londres , et il l'avoit annoncé le jour même où le corps de Godfrey avoit enfin été trouvé , c'est à dire , le mardi. Or , il n'avoit pu le savoir , ce jour-là , au château du lord Ashton que par une lettre partie de Londres et par la poste du samedi , dans le moment précisément où la famille de Godfrey commençoit à concevoir des inquiétudes. Dugdale jura qu'il tenoit cette nouvelle du père Evers , et que celui-ci lui avoit nommé Godfrey. Il appela plusieurs témoins à l'appui de cette assertion , entre autres le Ministre de la paroisse qui nia le fait ; mais d'autres témoins l'affirmèrent. Il ajouta encore , en citant toujours le père Evers , que dans le temps où Coleman étoit en prison , le duc d'York envoya demander au prisonnier : s'il ne s'étoit ouvert à personne de ce qui étoit entre eux ? A Godfrey seulement , répondit Coleman. Sur cette réponse , continua Dugdale , le duc d'York a fait

assassiner Godfrey pour être assuré du secret.

D'autres circonstances, qui paroissoient fortuites, et des révélations analogues se succèdent rapidement. On amenoit un nouveau prisonnier à la salle de Westminster. Bedlow, qui se trouvoit sur le chemin, dit aux gardes : « J'ai vu cet homme autour du corps « de Godfrey, à l'hôtel de Sommerset. » Ce nouveau prisonnier nia d'abord, et ensuite avoua le fait.

C'étoit un orfèvre de la chapelle de la Reine ; il se nommoit Prance. Étant absent de sa maison dans la semaine où Godfrey disparut, un locataire de Prance eut des soupçons qu'il communiqua, et Prance fut arrêté. Or, c'étoit pendant sa translation à la salle de Westminster que Bedlow parut frappé subitement comme d'un trait de lumière à sa vue, et que, sans le désigner par son nom, il dit : « Cet homme « étoit à l'hôtel de Sommerset. »

Prance expliqua son espèce de fuite par les craintes personnelles que lui donnoit la conspiration, parce qu'il étoit Catholique. Il nia d'abord qu'il eût aucune connaissance du sort de Godfrey, mais il avoua enfin ce que Bedlow avoit dit. Deux prêtres, Girard et Killy, l'avoient décidé par séduction à seconder Green qui appartenoit à la chapelle de la Reine, Hill, domestique de Godden, écrivain fameux parmi les Papistes, et Berry, portier de l'hôtel de Sommerset. Lui et ses trois autres complices, disoit-il, s'attachèrent aux pas de leur victime future, chacun

ayant son poste particulier. Celui de Prance étoit à la porte de l'hôtel Sommerset.

Hill, impatient, étoit allé s'informer chez Godfrey lui-même, s'il étoit chez lui, et la servante avoit répondu qu'il alloit sortir. Godfrey sortit enfin, espionné par Hill, et se rendit dans une maison voisine de l'église de Saint-Clément; de là, et toujours surveillé par Hill, Godfrey prit le chemin de l'hôtel de Sommerset, où Prance avoit son poste. A la porte de l'hôtel, deux des complices feignent de se quereller, un troisième fait des instances à Godfrey pour l'aider à les séparer; enfin ils se réunissent tous, et le font entrer de force dans l'hôtel. Green alors le saisit par derrière, le renverse, et fait des efforts pour l'étrangler. Girard tire l'épée de Godfrey pour l'en percer, mais on l'en empêche pour ne pas laisser de trace sanglante. Enfin Godfrey étant assassiné, on se décide à porter le cadavre dans une chambre de l'hôtel, dont Hill avoit la clef; c'étoit la chambre de Godden son maître. Au bout de deux jours, leur victime fut transportée d'abord dans une chaise, puis sur un cheval préparé par Green, jusqu'au lieu où l'on trouva enfin ses malheureux restes. Tel fut le récit de Prance, catholique; récit tellement circonstancié qu'il paroissoit être la vérité même. Des indices juridiques sembloient aussi le confirmer. Hill, au milieu d'une foule de prisonniers, fut reconnu sur le champ par la servante de Godfrey, et

dit : « C'est lui qui m'a demandé si mon maître étoit « sorti. » La sentinelle de l'hôtel affirma sous serment qu'il avoit vu entrer une chaise à porteur, mais personne ne put dire qu'elle fût sortie de l'hôtel.

Cependant, après avoir ainsi construit cette histoire, Prance demanda audience au Roi, qui ne voulut l'entendre que devant son Conseil. Là, il rétracta toutes ses dépositions; de retour ensuite à sa prison, il fit dire au Roi par le geôlier que cette rétractation étoit l'effet du trouble extrême de son esprit, et que sa première affirmation étoit véritable. Bientôt il se retracta encore entre les mains du docteur Lloyd, et finit par persister dans ses déclarations primitives.

Prance n'ayant plus varié, on instruit le procès des trois autres, et il fut reçu comme témoin. Cette monstrueuse iniquité se trouvoit nécessaire, puisque l'unique témoignage de Bedlow ne procuroit pas la preuve légale. Girard et Killy, prêtres catholiques, ne furent pas découverts. La sentence de mort fut portée contre Green, Hill et Berry. Les deux premiers étoient Catholiques, et protestèrent de leur innocence jusqu'au dernier soupir. Quant à Berry, portier de la Reine, il pouvoit du moins sauver sa vie en s'avouant coupable, car il étoit accusé, non pas d'avoir été complice de l'assassinat, mais d'y avoir été présent et d'avoir aidé à transporter le cadavre. Il nia tout jusqu'à la fin. « J'ai abjuré, » dit-il,

« ma religion pour un vil intérêt. C'est la crainte de
« perdre ma place qui m'a entraîné à me déclarer Ca-
« tholique sans conviction. J'accepte comme un juste
« châtement de ma faute la mort à laquelle je suis
« condamné pour un crime dont je ne suis pas cou-
« pable ; » et il mourut dans la religion anglicane ,
assisté du docteur Lloyd , qui le crut sincère.

Lorsqu'on voyoit les prêtres catholiques protester de leur innocence jusqu'au moment fatal , on infirmoit cette preuve morale , en disant que le mensonge étoit permis aux Jésuites , et absous par l'intention. Ainsi on oublioit ou l'on affectoit d'oublier que , dans la Conspiration des poudres , les Catholiques accusés et convaincus avoient confessé leur crime sur l'échafaud. Mais , dans la conjoncture présente , la constance ferme , calme , pieuse , résignée des condamnés , dans leurs dénégations en présence de la mort et de Dieu , étoit fortifiée par la même dénégation d'un Anglican , et pouvoit jeter quelque incertitude dans la crédulité publique. La pitié pouvoit ramener la raison dans les esprits , et inspirer de l'horreur sur cette monstrueuse légalité des faux serments , qui imputoient à la Reine et au Duc d'York l'assassinat de Godfrey. Aussi le parti ennemi de la Cour et des Catholiques ne manqua pas de publier que le Docteur Lloyd avoit été suborné pour séduire Berry , et faire une conversion simulée de ce malheureux à l'Eglise anglicane.

Enhardi par la croyance juridique donnée à ses récits, Prance en inventa de nouveaux, et le fanatisme public ne permit pas de les révoquer en doute. Il s'agissoit d'une armée qui devoit renouveler en Angleterre le massacre d'Irlande, dont le souvenir sans cesse reproduit inspiroit une prodigieuse terreur. Nul n'étoit assez téméraire pour dire ou même concevoir que s'il y avoit en 1641 cent Catholiques en Irlande contre un Protestant, il y avoit en 1679 plus de cent Protestants en Angleterre contre un Catholique. Ainsi se vérifioit l'axiome de Shaftsbury sur la croyance du peuple au merveilleux le plus absurde. Malheureusement il y avoit des points obscurs dans cette terrible affaire. Les lettres de Coleman avoient prouvé juridiquement le dessein de rétablir la Religion Catholique en Angleterre par des moyens que le Parlement et les Tribunaux devoient nécessairement trouver criminels. La mort de Godfrey étoit sans doute un suicide, quoique rien encore ne l'ait prouvé. Si cette mort ne fut pas volontaire, et l'on peut croire qu'elle fut violente, faut-il l'attribuer à la cabale du Comte de Shaftsbury, ou à des Catholiques désespérés? Ici cependant cette mort inexplicable étoit qualifiée de meurtre par les jugements portés contre Hill, Gréen et Berry. Ce meurtre, légalement reconnu, laissoit dans les esprits une impression d'autant plus profonde et sombre, que les accusateurs y impliquoient tout-à-la-fois la

Reine, l'héritier présomptif du trône, les Seigneurs catholiques, toute une compagnie religieuse abhorrée de l'Angleterre, enfin les Cours de France, d'Espagne et de Rome elle-même. D'un autre côté, un gentilhomme du comté de Strafford, nommé Jenuison, dont le frère aîné étoit Jésuite, venoit d'abjurer la Religion Catholique, et s'étoit présenté pour combattre l'alibi argué par le Père Ireland. Indigné de l'imposture de ce religieux, il avoit, disoit-il, abjuré la Religion des Papistes; il déclara qu'on l'avoit sollicité lui-même d'entrer dans la conjuration contre la vie du Roi, et nomma les assassins qui avoient si miraculeusement trouvé leurs armes trois fois rebelles à leur projet régicide. Il cita aussi un Prêtre jadis catholique, nommé Smith, élevé chez le père des Jennison. Ce Prêtre, qui avait apostasié, déclara qu'étant à Rome, il avoit eu connaissance, dans ses conversations, d'un projet contre la vie du Roi; il n'alla pas plus loin. Mais ces nouvelles dépositions donnèrent un nouvel essor aux inquiétudes publiques; le Gouvernement, d'ailleurs, avoit agrandi la carrière ouverte à la cupidité des imposteurs, en promettant leur grace et de larges récompenses aux conspirateurs qui viendroient se déclarer eux-mêmes. Alors témoins et révélateurs étoient venus obstruer les avenues de la justice.

Enfin un incident, qui ne peut recevoir qu'une interprétation fort innocente, vint encore aggraver

le mal. L'Avocat des Lords Catholiques enfermés à la Tour, et un nommé Tasborough, attaché à la maison du duc d'York, firent d'imprudentes démarches. L'Avocat, nommé Reading, chercha d'abord à s'insinuer auprès de Bedlow, dans l'intention de le surprendre en mensonge; bientôt, le voyant accessible aux séductions de l'argent, il lui promit, de la part du Comte de Stafford, une somme assez forte, pour mitiger en simples ouï-dire ses dépositions premières. Mais Bedlow avoit placé des témoins derrière la tapisserie de son appartement, et l'Avocat fut condamné au pilori, comme suborneur. Dugdale agit à peu près de la même manière contre Tasborough. Celui-ci devoit se croire moins exposé, parce qu'une de ses parentes étoit recherchée par ce Dugdale, qui, en effet, promit de se rétracter et de quitter l'Angleterre, au moyen d'une forte récompense. Tasborough, livré comme Reading, subit le même sort. Enfin les autres accusés parurent successivement en jugement. Cinq prêtres jésuites et l'Avocat Langhorn furent condamnés. Le médecin de la Reine, Vakemann, fut renvoyé absous avec trois religieux Bénédictins. Le Comte Stafford fut jugé plus tard, et mit fin à cette tragédie. Le Roi ne permit pas que les autres Seigneurs catholiques fussent mis en jugement.

Cette sanglante et mystérieuse affaire est sans contredit un des phénomènes les plus effrayants de la

société livrée à l'empirement de ses passions ou de ses terreurs. Une persuasion invincible entraînoit non pas seulement le Peuple, mais tout ce qui constitue légalement l'ordre public. Ainsi, le Clergé, les Magistrats, les Jurés, le Parlement, le Roi lui-même croyoient, non pas précisément aux témoins, mais à une conspiration. Le Roi, plus que personne, savoit à quelles imprudences avoient pu se porter des agents secondaires, puisque lui-même avoit promis à la France, par un traité, le rétablissement de l'Église Catholique en Angleterre. A la crainte de se voir compromis personnellement, se joignoit une autre crainte, celle des complots tentés contre sa vie ; du moins il y paroissoit croire. Enfin, disoit-il à son frère ¹, pour excuser les rigueurs exercées contre les Catholiques : « C'est un mal nécessaire pour prévenir de plus grands maux. » Il fut certainement la cause première de ces horribles attentats commis par la justice légale. Cependant on ne peut observer sans surprise que ni son nom, ni ses actes ne furent jamais cités, et qu'il devint au contraire plus populaire dans la nation, en proportion de la fureur qui s'exerçoit au nom des lois contre les Catholiques. Les factieux, qui avoient su mêler dans cette cause les noms de la Reine et de l'héritier du trône, avoient

¹ Mém. de Jacques II.

mis par là en quelque sorte le Roi sous la protection de la calomnie et de la terreur.

S'il resta long-temps d'indignes soupçons dans les cœurs, la nation cependant fut peu à peu, mais trop tard, désabusée par les imposteurs eux-mêmes. Un des témoins, Carstairs, qui sacrifia le banquier Staley, déclara en mourant qu'il léguoit son corps à la voirie, pour prix de ses infamies. Titus Oates fut reconnu parjure. Dans le procès du comte de Stafford, Dugdale fut convaincu de faux. Bedlow, en mourant, signa entre les mains d'un des Lords Chefs de justice le désaveu de tout ce qu'il avoit dit contre la Reine et le duc d'York, ratifiant toutefois ses dépositions sur le reste. La mort de tous les accusés qui protestoient de leur innocence jusqu'au dernier soupir, éclaira aussi le jugement des hommes revenus à l'usage de leur raison. Ce témoignage n'est pas récusé par ceux mêmes qui ont concouru à l'exclusion des Stuarts avec le plus de ferveur. Après avoir souvent cité Titus Oates comme un homme abominable, le docteur Burnet s'élève contre ceux de son Église qui s'étonnoient de la protestation d'innocence faite par tous les Prêtres condamnés. « Il y a, » dit-il, « quelque chose de dur et d'inhumain « à vouloir qu'ils aient rendu un dernier hommage « aux charmes de l'imposture, la mort sur les lèvres. »

SOMMAIRE.

1679 — 1680.

Le nouveau Parlement. — Liberté de la presse. — Le Conseil du Roi divisé. — Shaftsbury et le Triumvirat. — Espérances de la Duchesse de Portsmouth. — Bill de l'*Habeas Corpus*.

Affaires d'Écosse. — Assassinat du Primat. — Révolte de Bothwell-Bridge. — Le Duc de Monmouth pacifie l'Écosse.

Prorogation du Parlement. — Maladie du Roi. — Le Duc d'York rappelé. — Shaftsbury renvoyé du ministère. — Pétitions. — Complot du Tonneau à farine.

Négociations de tous les partis avec Louis XIV. — Shaftsbury dénonce juridiquement le Duc d'York. — Délibérations du Conseil sur ce Prince. — Il est renvoyé en Écosse. — Parlement. — Bill d'exclusion, dans les Communes. — Politique et négociations de la France en Angleterre. — Le Bill d'exclusion rejeté par la Haute Chambre. — Fureur des Communes.

Le Vicomte de Stafford, condamné pour le complot des Papistes. — Pitié du peuple. — État de la nation et des factions. — Le Parlement est prorogé. — Déclaration violente des Communes. — Dissolution du Parlement.

LIVRE V.

1679 — 1680.

LE Parlement s'étoit réuni pendant le cours de ces procédures; et le bill qui restreignoit la liberté de la presse venoit d'expirer. Alors le torrent des invectives politiques et religieuses se déborda. Déjà au Parlement, dans les tribunaux et dans les temples, tous les orateurs livroient à la discussion, à la dérision ou à l'horreur du public, les textes des Casuistes d'Italie, de Portugal et d'Espagne sur le probabilisme, sur l'intention, sur l'hérésie et sur les Rois hérétiques. L'explosion soudaine de la presse, rendue à la liberté après une législation très-rigoureuse, produisit tous les résultats qu'en espéroient les ennemis de la cour. Peu à peu ils formèrent systématiquement une fabrication régulière de petits écrits auxquels ne dédaignoient pas de concourir les hommes du rang le plus élevé. Buckingham et Shaftsbury surtout y faisoient examiner, discuter et soutenir, en faveur du Parlement, le droit de régler la succession royale. On s'y attachoit particulière-

ment à exagérer les périls qui menaçoient les lois et l'Église d'Angleterre, si un Catholique montoit jamais sur le trône. C'est ainsi que l'on fortifioit par de subtiles théories, les passions soulevées contre l'héritier présomptif du royaume.

L'exil volontaire ou forcé de ce Prince, le renvoi des ministres suspects d'attachement à ses intérêts et à ses droits légitimes, l'organisation d'un nouveau Conseil et d'un nouveau Ministère, les offres que Charles avoit prodiguées en ouvrant la session, de concourir à toutes les mesures capables de protéger la Religion du pays, sans blesser les lois fondamentales sur la succession, rien ne paroissoit calmer la passion des Communes contre le duc d'York. D'ailleurs le Président du nouveau Conseil, Shaftsbury, aperçut bientôt que le Roi se défioit de lui ; et prenant sa faveur actuelle pour un acte de dissimulation profonde, il resta dans le parti populaire, qu'il engagea sans peine à persister vigoureusement dans ses résolutions. Les Communes en effet se montrèrent inflexibles, et ne voulurent satisfaire à aucun des besoins réels du Roi et du Gouvernement, avant que d'avoir examiné toutes les questions qui s'attachoient à la Religion de l'héritier présomptif.

A l'instant, deux partis se prononcent dans le Conseil comme au Parlement : les uns veulent une exclusion absolue ; les autres un bill de limitation d'autorité pendant le règne d'un Roi qui seroit Ca-

tholique. Déjà la chambre des Communes avoit déclaré par un vote solennel : « Que le duc d'York étant « *papiste*, tous les papistes se trouvoient naturellement encouragés à conspirer. » Le Duc ne trouva qu'un homme qui osât se prononcer avec courage contre ce vote ; c'étoit Coventry, secrétaire de la Chambre. Tous les autres amis de ce Prince gardèrent un silence de consternation. Trois jours après, le Roi offre encore aux deux chambres de consentir à toutes les mesures capables de garantir la Religion de l'État. L'exclusion de son frère étoit la seule exception. Dans le cas où Sa Majesté auroit un successeur catholique, tous les emplois seroient donnés aux seuls protestants, et les titulaires ne pourroient pas être révoqués sans le consentement du Parlement.

Au Conseil, le Roi s'étoit prononcé avec énergie contre tout projet contraire à l'ordre légitime et naturel de la succession. Il comprenoit facilement que si le droit successif étoit actuellement altéré, sous prétexte de la Religion, d'autres prétextes ne manqueroient pas de naître pour changer la monarchie héréditaire en monarchie élective. Shaftsbury, président du Conseil, rejetoit hautement toute limitation. « Vous voulez, » disoit-il, « enlever au Prince « devenu Roi, son autorité nécessaire sur les affaires « de l'Église anglicane, sur le trésor, sur la paix et « la guerre. Ainsi vous attribuez au Parlement

« tous les droits de la Royauté ; n'est-ce pas consti-
« tuer la République elle-même ? Soyez plus consé-
« quents dans vos principes. Votre projet n'établit que
« la démocratie, et vous sacrifiez la Royauté à une
« seule personne. Moi, je ne sacrifie qu'une seule per-
« sonne, et je conserve la Royauté. » Il proposoit donc
formellement et absolument l'exclusion du Prince.

Quant à Essex, Halifax et Sunderland, ils formè-
rent dans le Conseil ce qu'on appela le *Triumvirat*,
contre le parti du Président. Ni leurs instances, ni
leurs raisonnements ne purent vaincre son opiniâ-
treté. Cependant le Roi s'arrêta au projet de pro-
poser des limitations, et le Chancelier fut chargé
de les porter aux deux chambres.

Lorsque le duc d'York apprit cette nouvelle dans
son exil, sans doute il en fut consterné, mais il ne
s'abandonna point à un abattement peu digne d'un
cœur élevé. Résolu de soutenir et de revendiquer ses
droits en temps et lieu, s'ils lui étoient ravis par un
acte parlementaire ; le bill même d'exclusion, s'il ne
procédoit que du Parlement avec la sanction royale,
lui paroissoit moins dangereux qu'un bill de limita-
tion, adopté sur la proposition même du Roi. Il est
vrai que Charles II lui avoit promis de ne jamais
sanctionner un bill d'exclusion. Mais proposer lui-
même un bill de limitation ; ne laisser à son frère,
devenu Roi, que le vain titre de Roi, n'étoit-ce pas
reconnoître, en principe, que ce titre pouvoit légale-

ment lui être ravi? Le Duc en exprima sa juste douleur à Charles, qui s'excusa sur la nécessité des temps, et lui en fit espérer de meilleurs.

Cette grande question agita violemment tous les esprits. La cour elle-même étoit divisée d'une manière extrême, et s'abandonnoit aux spéculations les plus hasardeuses. On n'a point encore parlé de l'influence politique des femmes qui possédoient ou se partageoient les inconstances du Roi. Toutes-puissantes sur sa foiblesse, elles se ligoient tour à tour avec les mécontents, qui espéroient obtenir par elles la signature royale au bill d'exclusion. Alors la duchesse de Portsmouth jouissoit de la plus haute faveur. Elle avoit du Roi un fils, le duc de Richmond, que Louis XIV naturalisa depuis en France. Les mécontents lui firent entendre que, si le Roi consentoit enfin à l'exclusion, une clause du bill conférerait à Sa Majesté le pouvoir de nommer son successeur, comme en avoit agi le Parlement sous Henri VIII. Pour mieux l'éblouir et donner un champ plus libre à ses espérances, le projet lui fut suggéré d'unir un jour son fils à la duchesse de Bourbon, fille naturelle de Louis XIV. D'un autre côté, on berçoit le duc de Monmouth des plus vastes projets. Si le bill d'exclusion conféroit au Roi son père le droit de nommer son successeur, le choix de Sa Majesté pourroit-il tomber sur un autre que lui? C'est ainsi que dans les contraires desseins d'une égale am-

bition , la Duchesse et Monmouth se réunirent pour obséder Charles II. Mais la faction n'eût certainement pas abandonné au Roi le droit dont elle les flattoit l'un et l'autre ; elle eût désigné elle-même le successeur de la couronne ; et la princessé Marie, femme du prince d'Orange , n'eût jamais été sacrifiée à Monmouth ou à l'ambitieuse Kéroualle ¹. Cependant , s'il faut en croire Montagu , le Roi consentit un moment au bill d'exclusion , sur l'offre que la Duchesse fut autorisée à lui faire d'une somme de 800,000 livres sterling. Mais , ajoutoit Montagu , ni le Roi ni la chambre des Communes ne se fioient l'un à l'autre , et nul n'auroit osé proposer un subsidé avant que le bill n'eût été sanctionné.

Les Communes s'occupèrent enfin de cette grande affaire ; tous les principes de l'ordre politique furent scrutés dans leurs mystères , et discutés avec la passion que tant d'intérêts pouvoient naturellement susciter. C'est déjà un grand ébranlement donné à l'arbre de la Royauté que de mettre à nu jusqu'à ses racines. Chez les anciens , le sceptre des Rois remontoit à Jupiter même ² , et la souveraineté , comme le Nil , prenoit sa source dans les Cieux. Que devenoit donc la Royauté sous l'empire d'un nouveau culte qui soumettoit la foi elle-même à l'autorité des hommes ?

¹ Mém. de Burnet.

² Homère. Iliad.

Ceux qui, dans cette lutte mémorable, défendirent les droits essentiels du trône, se trouvoient cependant les zélateurs et les protecteurs de la nouvelle foi religieuse. Ils ne pouvoient donc s'appuyer que sur une base déjà renversée. Aussi leurs adversaires invoquèrent contre eux la Bible même, qui maintenant abandonnée à tout vent de doctrine, étoit soumise au libre arbitre et à la seule autorité de chaque interprète. Jacob et Salomon furent donc cités en témoignage contre le duc d'York, et vinrent attester devant le Parlement d'Angleterre que le droit d'aînesse n'est pas toujours le droit légitime. Ainsi la Religion elle-même, devenue toute humaine, n'étoit plus la garantie inviolable des droits et des devoirs entre le Prince et les sujets. Une fois dénaturée dans son principe, qui est l'autorité divine, que lui reste-t-il? L'autorité de l'homme, c'est-à-dire, la force. Les Partisans de l'exclusion avoient donc toute raison contre leurs adversaires, puisqu'ils étoient seuls conséquents à la profession de foi commune. « Que nous parlez-vous, disoient-ils, des lois fondamentales du Royaume? En invoquant ces lois, vous détruisez votre propre cause. Ces lois apparemment se sont faites par la puissance législative. Si cette puissance n'est pas souveraine, elle n'est rien. Où trouverez-vous ce caractère de souveraineté? Les actes du Parlement, quand le Roi les a sanctionnés, sont la loi de l'Angleterre. Qu'est-ce donc que le

Roi et le Parlement d'Angleterre, s'ils trouvent aujourd'hui des limites qui ne se trouvoient pas autrefois? C'est là que réside la souveraineté. Les lois fondamentales que le souverain a faites, le souverain peut et doit les révoquer, si leur conservation met en péril la société tout entière. Ici cependant les périls sont assez manifestes, les preuves en sont flagrantes. Vous les voyez dans le procès des conspirateurs. Les lettres des affidés du Prince sont dans vos tribunaux. Touts les Papistes de l'Europe l'ont pris lui-même pour leur idole; et quand nos lois ont rendu le Roi de la Grande-Bretagne chef suprême de la Religion, vous doutez si un Roi catholique renversera ou ne renversera pas l'église d'Angleterre? Les bûchers de la reine Marie sont-ils donc si loin de nous? Les *Actes de foi*, les tortures et les gibets de Philippe II, qui fut son mari, sont-ils donc capables de vous rassurer? Mais l'Église anglicane sera respectée; l'autorité du Prince catholique sera limitée; des serments en seront la garantie: des serments! Et un Pape les confirmera sans doute! Non: l'autorité absolue dans les Rois, l'obéissance passive dans les sujets, tel est le dogme politique des Papistes. Votre bill de limitations ne sera qu'un acte de rébellion, et vous en subirez la peine.»

A ces considérations se joignirent la spoliation des possesseurs actuels des biens de l'ancien Clergé

catholique, l'appel des forces de la France, et la guerre civile qui en seroit l'infailible suite. Il n'en falloit pas tant pour entraîner des esprits déjà résolus. Les limitations proposées par la cour furent rejetées. La chambre y substitua un bill d'exclusion contre le duc d'York ; et déjà le bill avoit subi l'épreuve de la seconde lecture, lorsque le Roi prorogea le Parlement (26 mai 1679).

Ce fut dans cette session que le Roi, au nombre des mesures de sûreté qu'il offrit ou qu'il accepta pour calmer l'irritation et les alarmes de l'Angleterre, sanctionna le bill si connu sous le nom de l'*Habeas corpus*. Cet acte mémorable qui assure à chaque citoyen sa liberté individuelle, et qui la met hors de toutes les atteintes de la puissance arbitraire, fut particulièrement l'ouvrage du comte de Shaftsbury.

Tandis que le duc d'York, exilé à Bruxelles, se voyoit poursuivi en Angleterre par les plus redoutables passions d'un peuple ému, la frayeur et la haine, le gouvernement, sous l'administration inflexible de Lauderdale, recueilloit en Écosse le fruit de ses rigueurs et de son avarice. Lauderdale, avide de confiscations et d'amendes, qui alors étoient énormes, avoit convoité même une révolte qu'il obtint enfin ; et ce fut pour le duc de Monmouth une occasion d'acquérir une gloire aussi dangereuse pour lui que pour l'État. Le Conseil d'Écosse et le nouvel Évêcat

s'attachoient surtout à convertir les sectaires par des régiments de dragons et par des sentences ruineuses. Poussés au désespoir, chassés légalement de leurs presbytères, de leurs églises, même de leurs foyers où leur culte n'étoit plus toléré, les Presbytériens et les Puritains se rassembloient *au désert*, et, la Bible à la main, maudissoient les Rois de la terre, qui usurpoient ainsi le trône du Christ. Les assemblées au désert, ou conventicules des champs, avoient été désignées dans l'acte du Parlement d'Écosse, comme des actes de rébellion. C'étoit appeler les fanatiques au martyre, et tous aspiraient au martyre. Les conventicules cependant se dispersoient au premier bruit de l'approche des dragons. Quelquefois, lorsque c'étoit la nuit, les fanatiques les plus intrépides attendoient les soldats de pied ferme, ou du moins répondoient par des coups de feu aux premiers mouvements de leurs ennemis. Cet état violent ne pouvoit durer long-temps.

Un jour, le Primat Sharp, Archevêque de Saint-André, revenoit du Conseil et retournoit à son palais; ayant envoyé ses gens devant lui pour avertir de son arrivée, il se trouvoit sans escorte. Cependant les éclaireurs d'un conventicule qui se tenoit non loin de là, traversoient à cheval un marais qui se trouve aux portes de Saint-André. Ils aperçoivent le carrosse de l'Archevêque. « Dieu nous livre le prêtre
« de Baal, » s'écrient les fanatiques, et ils se précipitent

autour de leur victime , déjà pâle de la mort qu'elle va recevoir. Un coup de feu , tiré à bout portant , attaque seulement son habit. Cet effet naturel de leur empressement cruel est à leurs yeux l'effet d'un criminel et magique pouvoir. Leur zèle barbare s'acharne sur l'infortuné ; ils l'abandonnent enfin quand ils se croient certains de lui avoir donné la mort. Six ans auparavant , un fanatique avoit essayé le même attentat. Ainsi périt un des anciens ministres les plus fervents de la secte puritaine. Les sectaires lui eussent pardonné ses vices peut-être ; sa défection , jamais.

Cet assassinat fut bientôt suivi d'une insurrection. Un conventicule attaqué près de Glasgow par un détachement des gardes commandé par sir Graham , depuis lord Dundee , resta vainqueur. Cette victoire parut aux sectaires une manifeste preuve de la protection divine ; ils marchent témérairement sur la ville , chassent la garnison , tiennent la campagne , et publient des manifestes , où les rigueurs du Conseil d'Écosse étoient surtout désignées comme la cause de l'insurrection.

Le Roi , qui avoit éprouvé personnellement , dans le temps de Cromwell , quelle étoit l'énergie du fanatisme covenantaire , prit sur-le-champ de sages mesures. Il manda les Chefs du Gouvernement d'Écosse , entendit les plaintes , et fit marcher des forces considérables , pour étouffer d'un seul coup la ré-

volte. Monmouth fut chargé de diriger les opérations ; il tempéra la rigueur des ordres que le Conseil d'Écosse lui avoit fait donner , et n'écouta que les vœux secrets du Roi , pour la clémence ou du moins la prudence. Monmouth marcha en bon ordre , mais à petites journées , pour laisser aux fanatiques le temps de se calmer à la vue du péril. Il les joignit enfin près d'un pont sur la Clyde , à Hamilton. Les sectaires étoient maîtres du pont , et paroissoient résolus de le défendre. Ils envoyèrent toutefois des députés au duc de Montmouth , pour traiter de leur soumission. Montmouth répondit qu'ils devoient , avant tout , déposer les armes , et s'en remettre à la clémence du Roi , qu'il solliciteroit pour eux. La division se mit dans leur camp : les uns vouloient se rendre ; les autres , d'une voix prophétique , promettoient le secours du Seigneur à ceux qui combattroient généreusement pour sa sainte cause. Montmouth cependant ordonna le passage , qui s'effectua. Les sectaires eurent trois cents hommes de tués , et douze cents prisonniers ; le reste prit la fuite. Telle fut l'affaire que l'on nomme la révolte de Bothwell-Bridge (22 juin 1679).

Monmouth avoit arrêté le carnage , malgré ses officiers qui ordonnoient de tout passer au fil de l'épée ; on lui en fit des reproches à la Cour. « Vous auriez pu , lui dit-on en présence du Roi , vous éviter l'embarras de traîner après vous tant de pri-

« sonniers. — Je ne sais point, » répliqua-t-il fièrement, « égorger des milliers d'hommes à-la-fois. S'il y a des bouchers ici, qu'ils se chargent à l'avenir d'une pareille tuerie. » Monmouth, en effet, avoit montré autant d'humanité que de prudence. Lauderdale vouloit continuer de gouverner par la terreur des violences militaires; mais Monmouth licencia les milices, et établit une sévère discipline dans les cantonnements de l'armée, obtint une amnistie, et renvoya les prisonniers, sous caution. Le Roi même accorda la liberté des conventicules domestiques, avec certaines conditions. Enfin, l'Écosse fut soudainement pacifiée, et l'honneur en fut déferé à Monmouth, dont le nom devint de plus en plus cher à l'Angleterre.

Si la prorogation du Parlement avoit suspendu le péril d'une crise qui paroissoit inévitable dans les affaires, cette mesure n'étoit elle-même qu'un danger de plus; mais le Roi s'étoit vu dans la nécessité d'y recourir. Les Communes, indépendamment de leur obstination sur leur bill d'exclusion, avoient affecté de laisser le Roi dans une détresse évidente, et n'avoient accordé que le subside rigoureusement nécessaire pour licencier l'armée. D'un autre côté, leur violente ardeur pour le procès des Lords Catholiques détenus à la Tour, et pour celui du comte Danby, leur avoit suggéré une prétention toute nouvelle contre la Chambre des Lords. Elles soutinrent que les Évêques

devoient s'abstenir de siéger à cette Chambre pendant l'un et l'autre procès. En un mot, elles invoquèrent l'usage et même les lois de l'Église, qui défendent au Clergé de s'immiscer dans le jugement des affaires capitales. Mais cet usage, fondé sur des convenances respectables, n'étoit pas la loi politique; et la Chambre Haute, qui ne voyoit pas sans alarmes l'ascendant des doctrines populaires, défendit vivement le droit légal des Lords Spirituels. Enfin, durant la vivacité de ce conflit de juridiction, il se préparoit dans les Communes une adresse de remontrance au Roi, qui avoit pour but d'enflammer encore les imaginations déjà hors d'elles-mêmes; et le Roi, saisissant le prétexte que lui offroit le dissentiment des deux Chambres, avoit brusquement prorogé leur session. Cette mesure, qui fut suivie, quelques semaines après (10 juillet 1679), de la dissolution même du Parlement, exalta au dernier point le parti de l'Opposition, qui se croyoit assuré de surmonter la patience du Roi; et Shaftsbury surtout protesta publiquement que celui qui avoit donné ce conseil à Sa Majesté le paieroit de sa tête.

Mais Charles n'avoit agi que de son propre mouvement; et comme il s'étoit engagé, en formant son ministère actuel, à ne prendre aucune résolution importante sans l'avis du Conseil Privé, on ne tarda pas à soupçonner que le système du Gouvernement

étoit changé, ou plutôt que le Roi, toujours secrètement le même, ne tarderoit pas à rentrer dans les voies souterraines qui déjà l'avoient conduit sur les bords d'un abîme. On ne douta plus qu'il ne fût résolu à se passer enfin du Parlement.

Dans cette situation délicate, le Roi comprit la nécessité de s'attacher plus fortement que jamais au parti de l'Église Anglicane, auquel tant de mouvements désordonnés faisoient craindre les jours néfastes de Charles I^{er}. Il se souvint aussi d'un autre parti qu'il avoit presque toujours négligé, oublié même jusqu'à l'ingratitude, celui de ces ardents mais toujours fidèles *Cavaliers* qui avoient subi tant de maux pour la cause du Roi son père. Quelques-unes de ces paroles qu'il savoit si bien prononcer, les lui amenèrent tous. Assuré maintenant de ces deux partis inconciliables dans leurs doctrines, mais armés l'un et l'autre contre la fougue des sectes politiques et religieuses, il eut recours à Barillon¹, et lui demanda la protection de Louis XIV. •

Dans la vivacité de ses instances, il n'hésita point à rejeter sur le duc d'York et sur le comte Danby toutes les mésintelligences, toutes les défections que lui pouvoit reprocher la Cour de Versailles. « Représentez à votre maître tout ce qui se passe, » lui disoit-il, « et conjurez-le, de ma part, de vouloir mettre

¹ D'Alrymple. — Lett. de Barillon.

« pour toute ma vie l'Angleterre dans sa dépendance. » Enfin, une négociation régulière est ouverte; elle est confiée au comte de Sunderland et à la duchesse de Portsmouth.

La dissolution du Parlement fut d'abord présentée comme un gage certain des véritables dispositions du Roi. Mais le passé ne rassuroit pas sur l'avenir, et Louis XIV exigeoit que Charles s'engageât formellement à ne plus convoquer les Chambres. Cependant il finit par se réduire à un engagement de trois années, ce qui rentroit dans les termes du dernier bill triennal. A quel prix se vendra cette concession de trois années sans Parlement? Sunderland demanda quatorze millions. La duchesse de Portsmouth se contentoit de douze. Charles veut bien n'en exiger que neuf, et enfin se réduit à un million par an. Ainsi, pour la France, le Royaume d'Angleterre n'étoit plus à l'enchère, mais au rabais.

De son côté, le duc d'York envoie de Bruxelles à Paris le colonel Churchill (qui doit devenir un jour si fameux), pour lever tous les obstacles à la conclusion de cette grande affaire. Si c'est l'argent qui peut retenir la France, le duc d'York offre de prêter à Louis XIV le premier million que Louis XIV prêteroit à Charles II. Enfin l'on se met d'accord, et le million est promis pour chaque année pendant trois ans. Maintenant quel ministre osera signer une pareille adjudication? La France ne prenoit qu'un

engagement conditionnel, et le Roi d'Angleterre contractoit une obligation absolue. Mécontent et humilié d'un si misérable secours, il est ou se montre inquiet de l'article capital, celui du Parlement. Rochester est appelé, consulté; il fait des remontrances. Tous les ministres veulent que le traité soit verbal, ou que le Roi, s'il faut un écrit, le signe seul. Enfin la négociation est rompue. Charles menace l'Ambassadeur de se réconcilier avec son peuple en convoquant un nouveau Parlement, et Barillon reçoit l'ordre de renouer ses intrigues avec le parti populaire.

Au milieu de ces agitations d'esprit, le Roi tombe malade à Windsor, et l'on craignit même pour sa vie. A cette nouvelle inattendue, la nation, inquiète du présent et de l'avenir, témoigne vivement l'affection qu'elle portoit naturellement à son Prince, et qu'il lui avoit inspirée par ses manières toujours gracieuses et populaires. Ce mouvement gagna tous les ordres de l'État, qui voyoient dans l'anarchie et dans la guerre civile les tristes, mais infaillibles prémices d'une succession contestée.

Pénétrés des mêmes craintes, Essex, Halifax et Sunderland conseillèrent au Roi d'avertir le duc d'York; et sur ce conseil, Charles mande à son frère de venir sur-le-champ, sans éclat et sans suite. En moins de quatre jours, le Duc a fait le voyage de Hollande à Windsor; mais alors le péril étoit passé.

Les Ministres lui font entendre , ou plutôt lui notifient que l'état actuel de Sa Majesté n'offre plus d'inquiétude , et que rester maintenant en Angleterre seroit tout à la fois une imprudence et un danger. Ils ajoutent que le duc de Monmouth sera éloigné , que le brevet de Capitaine-Général sera retiré à ce jeune ambitieux. Enfin le Roi lui-même promet à son frère de le rappeler incessamment de Bruxelles , pour lui donner le gouvernement d'Écosse. Le Duc n'hésita plus à se soumettre et partit.

Quoique les Ministres eux-mêmes eussent conseillé le rappel de ce Prince , ils n'en étoient pas moins inquiets de l'ascendant que le Duc pouvoit prendre sur les affaires , et du peu de confiance qu'il leur témoigna. Ils redoutoient son caractère et son goût décidé pour l'autorité arbitraire. S'ils partageoient la répugnance du Roi pour la convocation d'un nouveau Parlement , dans la justé prévoyance que les élections donneroient une Chambre des Communes plus passionnée encore que les précédentes , ils prévoyoit aussi que tout alloit s'engager dans un labyrinthe sans issue : car le Gouvernement ne pouvoit se soutenir que par des subsides réguliers du Parlement , ou par les secours de la France , ou par des taxes abitraires. Ils apercevoient également sans peine que le Roi , indifférent à tous les systèmes politiques , étoit toujours prêt à sacrifier son ministère , quel qu'il fût , aux intérêts toujours mobiles du

moment. Ils étoient responsables, et cependant c'étoit de son propre mouvement, sans aucun avis du Conseil, qu'il avoit prononcé d'abord la prorogation, et bientôt après la dissolution du Parlement. Le Roi, qui employoit leurs talents, n'avoit donc réellement ni confiance ni estime pour eux. Plusieurs membres du Conseil Privé se dégoûtèrent de cette situation équivoque; ils se retirèrent, entre autres le chevalier Temple, qui préféra ses livres et ses jardins à une vie tumultueuse au milieu des factions. Essex resta au Conseil Privé^r, mais il quitta la présidence de la Trésorerie. Sans avouer que le Roi s'étoit engagé à convoquer un nouveau Parlement, il donnoit pour motif de sa retraite, à ses amis, que l'on formoit des projets dangereux et qu'il ne pouvoit y prendre part. Halifax se retira un moment dans ses terres; et quand on apprit que le lord Russel, si zélé pour la Religion et les lois de son pays, si cher au peuple pour ses vertus et l'intégrité de son cœur, imitoit leur exemple, on ne douta plus qu'il n'y eût dans le Gouvernement quelque mystère auquel ces hommes ne vouloient point participer.

Le ministère de Charles s'étant presque dissous de lui-même, le comte de Shaftsbury, qui d'ailleurs étoit odieux à S. M., ne pouvoit plus y rester. Le

^r Mém. de Jacques II.

Roi lui ôta la présidence du Conseil, et la donna au Lord Robart, qu'il créa comte de Radnor, homme doué de talents, mais d'un caractère capricieux et atrabilaire. Hyde, comte de Rochester, fut nommé à la place du comte d'Essex, et partagea la confiance intime de Charles avec Godolphin et le comte de Sunderland. Après le renvoi de Shaftsbury, le Roi tint sa parole à son frère, lui permit de revenir un moment en Angleterre, et bientôt après l'envoya en Écosse. Quant à Montmouth, ses amis lui avoient persuadé facilement de se résigner à la perte de ses emplois, et même à une sorte d'exil. « Ces persécutions, » lui disoient-ils, « ne serviront qu'à votre gloire. « Le Parlement ne vous laissera pas sacrifier au duc « d'York, et le Roi lui-même ne verra pas sans plaisir une adresse qui demandera la fin de votre exil. » Monmouth s'étoit donc résigné¹; mais, apprenant que le duc d'York étoit revenu en Angleterre, il reparut lui-même à Londres le lendemain du jour où le Prince venoit de partir pour Édimbourg. Le Roi témoigne d'abord un grand mécontentement, lui ordonne de quitter le royaume dans vingt-quatre heures, lui ôte successivement le gouvernement de Hull, la lieutenance du comté de Strafford et celle du Yorkshire septentrional; enfin, sa charge de Grand-Écuyer. Mais Monmouth s'étoit livré aux con-

¹ Mém. de Jacques II.

seils emportés de Shaftsbury ¹, et chercha tous les moyens de braver la Cour. Sous prétexte de parties de chasse, il visita plusieurs parties du Royaume, affectant la popularité, se montrant à toutes les grandes réunions de peuple, traînant sur ses pas une foule prodigieuse partout enivrée de sa présence, de sa bonne mine, de ses manières affables, de son habileté à tous les exercices du corps. Les hommes sages en tiroient de sinistres pressentiments, et voyoient la guerre civile dans un prochain avenir.

Les mécontents ne s'oublioient pas dans ces conjonctures; ils firent circuler des projets d'adresse pour la convocation du Parlement, et la Cour en provoquoit elle-même en sa faveur dans les provinces ou dans les corporations qui lui étoient dévouées. Les unes retentissoient de clameurs contre les complots des Papistes; les autres *abhorroient* les projets qu'elles attribuoient aux Presbytériens, aux sectes fanatiques et aux Républicains. La nation se trouva tout-à-coup séparée en deux partis, sous les noms de *Pétitionnaires* et d'*Abhorrents*, qui bientôt firent place à des noms plus expressifs. Les Royalistes donnèrent le noms de *Whigs* ou brigands Puritains d'Écosse à leurs adversaires, qui, en échange, leur appliquèrent celui de *Torys* ou brigands Papistes d'Irlande.

¹ Mém. de Burnet.

Dans cette première ferveur des partis, qui rallioient ainsi et classoient leurs forces respectives, la Cour eut le malheur de se prêter à un projet absurde, qui étoit de faire paroître une contre-partie du fameux complot des Papistes. Un homme, *poussé par la Comtesse de Powes, dont le mari étoit renfermé à la Tour*, dénonça un complot qui avoit pour but de chasser d'Angleterre le Roi et la famille royale. Il fit trouver, en effet, dans un tonneau de farine, chez un colonel Mansel, des lettres qui prouvoient la conspiration. Les lettres, lues et confrontées, furent jugées ce qu'elles étoient réellement : on y reconnut l'écriture même du dénonciateur. Le piège étoit vil et grossier. L'homme qui fut mis en œuvre étoit couvert de crimes et d'infamie. Le Roi et le duc d'York avoient eu l'imprudence de l'admettre en leur présence, et de l'envoyer, sous le masque d'un ardent Patriote, à la suite de Shaftsbury et des autres chefs populaires. Cet homme reparut depuis, et trouva plus de profit à servir de témoin contre les malheureux Catholiques, dont le procès continuoit toujours. De tels moyens n'appartiennent et ne peuvent réussir qu'aux factieux. La Religion et la Royauté sont toujours en péril quand un faux zèle fait descendre leur noble cause à la perfidie des factions. Après la honte, il reste encore un mal réel, celui de l'incrédulité sur de véritables complots.

A cette époque, la politique de Louis XIV, qui inspiroit de nouvelles inquiétudes à l'Europe, et surtout à l'Empire, s'exerçoit particulièrement sur les affaires de l'Angleterre. En effet, depuis le traité de Nimègue, toutes les puissances avoient licencié leurs armées; mais Louis XIV avoit conservé les siennes. Maître de l'Alsace et des Trois-Évêchés, il faisoit citer à ses Chambres de Metz et Brisack plusieurs Princes souverains qui possédoient quelques seigneuries jadis dépendantes de ces provinces. La confiscation étoit prononcée contre ceux qui refusoient l'hommage, et de ce nombre étoient le Roi d'Espagne, le Roi de Suède et l'Électeur Palatin. Cette fierté irritoit les Princes de l'Empire, et donna une occasion naturelle au Prince d'Orange de fomenter une ligue nouvelle. Guillaume et Louis avoient un égal intérêt à s'assurer de l'Angleterre; mais l'Ambassadeur de Hollande à la Cour de Whitehall ne laissoit rien espérer aux États-Généraux du côté de Charles, tandis que Louis XIV faisoit exciter par le sien les Chefs de l'Opposition à traverser la Cour dans ses desseins, quels qu'ils fussent. Algernon-Sidney craignoit qu'une ligue avec la Hollande ne devînt pour Charles et pour le duc d'York une occasion d'avoir une armée. C'est ainsi que s'en expliquoit Barillon ¹. « Je ne lui ai donné que ce que

¹ Mém. de D'Alrymple. — Lettres de Barillon.

« Votre Majesté m'a permis, » disoit-il à son maître. « Il auroit bien voulu avoir davantage; et si on lui « faisoit quelque *gratification* nouvelle, il seroit aisé « de l'engager entièrement. » Ainsi cet austère Républicain recevoit d'un Roi ce qu'un Ambassadeur cour-tisan nommoit des gratifications. « Je crois, » ajoutait Barillon, « que c'est un homme qui seroit fort utile « si les affaires d'Angleterre se portoient à l'extré- « mité. » Quelles leçons dans une seule ligne!

Barillon proposoit encore de mettre le comte de Shaftsbury dans les intérêts de la France. « La chose ne sera pas impossible avec une somme considéra-ble, s'il ne s'agit que de susciter de nouveaux em-barras au Roi d'Angleterre. Mais il sera plus diffi-cile de le détourner des engagements qu'il a pris contre le duc d'York. Agit-il pour le duc de Mon-mouth ou pour le Prince d'Orange? Les desseins de Shaftsbury sont assez difficiles à pénétrer; peut-être songe-t-il à établir une République. »

Plus tard il parle encore d'Algernoon Sidney : il le représente comme un homme à sentiments fort élevés et à grandes vues. « Cet homme veut la Répu-blique; il pense que la France lui est nécessaire pour l'établir. Grand partisan de la tolérance universelle, Algernoon Sidney veut me persuader qu'une Répu-blique d'Angleterre conviendrait parfaitement aux vues politiques et religieuses de la France, car la Religion Catholique s'y établirait sans peine. » Telles

étoient les idées que l'ambassadeur de France donnoit à sa cour, tout en lui demandant s'il falloit favoriser les vues de Monmouth sur le trône.

Le Roi étoit forcé par la détresse de convoquer le Parlement; et Sunderland, d'accord avec la duchesse de Portsmouth, lui en avoit fait sentir la nécessité. Le duc d'York, qui étoit revenu d'Écosse, de l'aveu du Roi, insistoit vivement pour que la convocation n'eût pas lieu. « La guerre civile seroit « moins dangereuse, » dit-il; « c'est peut-être le seul « remède aux maux actuels qui vont accabler la « Royauté. » Alors Sunderland quitta les intérêts du Prince; mais comme on le verra dans la suite, on peut croire avec raison que ce fut un accord fait avec le Roi lui-même. Quant à la duchesse de Portsmouth, elle n'étoit guidée que par ses propres intérêts dans ses alliances fréquentes, soit avec le Duc, soit avec les mécontents.

Monmouth s'étoit secrètement réconcilié avec le Roi; la duchesse de Portsmouth entra dans ses vues, et l'on fit tout à coup paroître dans le public la nouvelle d'une grande découverte : c'étoit une cassette noire qui contenoit, dit-on, le contrat de mariage du Roi et de la mère de Monmouth. Le Roi crut devoir anéantir les effets dangereux de cette prétendue découverte, et publia une déclaration où il affirma, sur sa foi de Chrétien et de Roi, que jamais il n'avoit été marié à Mistress Barlow, dite

Walters, ni avec toute autre femme que la Reine.

Shaftsbury, cependant, accompagné de plusieurs Lords, se rend au Grand-Jury de Westmunster, et accuse formellement le duc d'York d'être Récusant. Il joint à sa plainte la preuve que le Duc a entendu la messe, et requiert sa mise en accusation. Il demande en outre que la duchesse de Portsmouth soit déférée aux tribunaux pour cause de *grand scandale public*. Cette affaire fut étouffée par le Chef de justice, qui congédia le jury quelques jours avant la fin naturelle de la session. Quant à la duchesse de Portsmouth, elle fut si effrayée de cette agression inattendue, que pour gagner le parti, elle se jeta tout entière dans ses desseins contre le duc d'York. Déjà le comte de Shaftsbury avoit dénoncé au Conseil du Roi un complot formé en Irlande. « Un nouveau massacre de 1641 étoit imminent, » disoit-il, « et le Primat devoit livrer le royaume aux Français. » Cette affaire fut jugée plus tard, et Plunket, Primat d'Irlande, fut condamné à mort. Le Roi cependant laissoit un libre cours aux iniquités de la justice légale contre les proscrits de Titus-Oates.

Philippe Sidney étoit l'ambassadeur de Charles auprès des États-Généraux. Son frère Algernoon étoit fort mal avec lui, et se moquoit tout à la fois des négociations et du négociateur, avec Barillon. Il est vrai que Philippe Sidney devoit lui déplaire, puisqu'il contrarioit les vues de la France qui payoit

Algernoon. Mais Philippe entretenoit les États-Généraux dans l'espoir que l'Angleterre trouveroit bientôt, par la prochaine convocation d'un Parlement, les moyens de s'allier avec la République ; et de protéger les Pays-Bas espagnols contre les vues ambitieuses de Louis XIV. Charles II, qui enfin n'avoit plus d'espoir du côté de la France, conclut réellement un traité avec l'Espagne, traité qu'il fit valoir dans la suite pour acquérir de la popularité ; mais dans le temps même des négociations, Philippe Sidney s'efforçoit de persuader au comte D'Avaux, Ambassadeur de France à La Haye¹, que le Roi son maître ne différoit la réunion du Parlement que pour prolonger et justifier l'impuissance où il se trouvoit par là d'agir efficacement pour la Hollande et pour les Pays-Bas.

Au milieu de ces ruses diplomatiques², le cri public élevé contre le duc d'York et pour la convocation d'un Parlement, décide enfin le Roi, qui déclare au Conseil privé que le Parlement s'assemblera le 21 octobre. Mais avant d'avoir fixé le jour, il mit en délibération s'il falloit éloigner le Prince son frère. Sur dix-huit voix, il y en eut sept pour que le Duc sortît du royaume, et onze pour qu'il restât. « Puis-
« qu'il a tant de gens pour lui, » dit le Roi, « il faut

1 Mém. de Jacques II.

2 Mém. de D'Alrymple.

« qu'il sorte. » — « Mylords, » dit Seymour, trésorier de l'Amirauté, « je crains que ceux qui votent si facilement l'exil de l'héritier du trône, ne votent l'expulsion même de Sa Majesté avec autant de facilité, si jamais on vient leur dire : Que telles sont les volontés du peuple. » A ces mots, Godolphin sort de son impassibilité systématique et répond à Seymour : « Si Son Altesse Royale ne sort pas d'Angleterre présentement, il faudra que ce soit dans quinze jours et le Roi avec elle. » Le duc d'York fut renvoyé en Écosse, le 20 octobre. Ce fut le lendemain que le Roi ouvrit le Parlement (1680).

Dans cette singulière délibération, le rôle du Roi n'étoit pas le moins extraordinaire. Ceux qui avoient son secret, comme Godolphin et le comte de Sunderland, vouloient amortir le feu des factions par un sacrifice nécessaire. En un mot, ses ministres lui avoient représenté fortement que le cœur des peuples étoit ulcéré¹, que la flotte étoit sur le point de l'abandonner, que les Gardes mêmes commençoient à partager les alarmes de la nation. Dans cette disposition des esprits et de ses propres affaires, il annonce au Parlement qu'il a fait un traité d'alliance avec l'Espagne; que l'état des Pays-Bas espagnols et de la Hollande, menacés par l'attitude de la France, exigera l'intervention de l'Angleterre. Il devient donc

¹ Mém. de Jacques II.

indispensable d'accorder immédiatement un subside assez considérable pour faire respecter le pavillon et l'honneur de la Grande-Bretagne. La place de Tanger, insultée par les Maures, demande aussi des secours prompts, que l'éloignement rendra dispendieux. Cette acquisition si importante assure à l'Angleterre une juste prépondérance dans la Méditerranée, elle ne peut être négligée plus long-temps. Quant aux moyens nécessaires pour assurer la stabilité de la Religion dans l'avenir, Sa Majesté s'empressera de concourir à toutes les précautions que pourra proposer le Parlement. Une seule exception n'obtiendra jamais son consentement, c'est la violation des lois fondamentales qui règlent la succession à la Couronne. Du reste, Sa Majesté engage son fidèle Parlement à poursuivre jusqu'à la fin la découverte du Complot des Papistes, et à s'occuper du procès des cinq Lords, prisonniers à La Tour.

Le Roi s'étoit résolu à tout ce que voudroit le Parlement, pourvu que l'on n'enlevât pas à son frère le titre de Roi, lorsque la succession seroit ouverte. Le comte de Sunderland déclara au parti mécontent que S. M. donneroit satisfaction sur tous les points. Lui-même, ainsi que Godolphin et la duchesse de Portsmouth, disoient ostensiblement qu'il falloit exclure le Prince de la Couronne. Halifax vouloit seulement des limitations, et n'étoit pas difficile sur leur étendue. Ce fut avec lui que l'on négocia sur

cette question avant les débats, mais il repoussa vigoureusement toutes les propositions que le comte de Shaftsbury lui faisoit au nom du parti de l'exclusion, et l'on ne put s'entendre.

Avant de répondre sur les subsides, la Chambre des Communes, sur la proposition du lord Russel¹, député, résolut de délibérer sur les malheurs dont l'Angleterre étoit menacée par l'avènement d'un Roi *papiste*. Sir Granwill proposa d'entendre Son Altesse Royale. La proposition fut combattue par Hyde Clarendon, beau-frère du Prince, par Seymour, Lyonnell Jenkins, Secrétaire d'État, et Jones, qui depuis fut Chef de Justice. La première lecture du Bill d'Exclusion proposé ainsi par Russel, passa le 11 novembre; et le Roi, par un message aux Communes, déclara de nouveau qu'il étoit résolu à soutenir de toute sa prérogative l'ordre de la succession.

Il faut remarquer ici que ce message, quand le Roi en fit la proposition au Conseil privé, trouva pour adversaires Godolphin et Sunderland, qui se prononcèrent pour le Bill d'Exclusion. Étoient-ils dans la confiance du Roi? pensoient-ils, comme le duc d'York lui-même, que ce Bill étoit moins dangereux qu'un Bill de limitation? Il est permis de le supposer, quand on examine la suite des choses. Halifax prit le rôle contraire, et promit de combattre le Bill

¹ Mém. de Jacques II.

d'Exclusion à la Chambre des Lords, s'il y étoit envoyé.

Les Communes n'en poursuivirent pas moins leur dessein. Ceux qui combattoient le Bill, demandoient qu'au moins l'exclusion fût personnelle, et ne s'étendît pas aux deux filles du Prince, dont l'une étoit la princesse d'Orange. On répondit qu'une telle clause d'exception étoit inutile; que la mort civile du père n'atteignoit que lui et ne pouvoit frapper ses enfants, s'ils n'étoient pas Catholiques.

Mais si la princesse d'Orange monte sur le trône par le fait de la mort civile de son père, et si dans la suite il naît un fils à ce père déshérité, la Princesse devenue Reine descendra-t-elle du trône, ou déclarerez-vous que le fils est déshérité lui-même? La gravité de cette objection n'arrêta personne. Quant au prince d'Orange, Sunderland l'avoit rassuré d'avance par l'entremise de Philippe Sidney, soit au nom du Parti, soit au nom du Roi, ou peut-être même au nom de l'un et de l'autre. Quoi qu'il en soit, le prince d'Orange s'expliqua ouvertement. Il déclara que le duc d'York son beau-père devoit donner satisfaction pleine et entière au Parlement sur la Religion. Mais ce qui paroît inexplicable, c'est que l'ambassadeur de Charles (c'étoit toujours Philippe Sidney) fit intervenir les États-Généraux¹. Ils

¹ Mém. de Burnet.

adressèrent au Roi des remontrances pour le presser de consentir à l'exclusion du Prince son frère. Leur intervention fut certainement l'ouvrage de Sunderland, Secrétaire d'État; la duchesse de Portsmouth n'y fut pas étrangère, et lorsqu'elle se fut réconciliée avec le duc d'York ¹, elle lui avoua qu'elle n'avoit rien fait sans les ordres du Roi : dans le seul but, disoit-elle, de pénétrer plus avant dans les secrets et dans les véritables desseins des mécontents. On verra plus tard que Sunderland et Godolphin, qui appuyoient si vivement le parti de l'exclusion, eurent toute la confiance du Prince devenu Roi, et que le marquis d'Halifax, dont l'éloquence fit tomber le Bill à la Chambre des Lords, encourut sa disgrâce.

Pendant cette lutte violente et périlleuse, le duc d'York cherchoit à s'assurer l'Écosse. Il se livroit aux affaires avec assiduité ². Déjà Barillon avoit reçu l'ordre de l'encourager et de lui promettre l'appui de la France. Déjà Louis XIV lui avoit envoyé un Agent secret; et le duc d'York qui étoit parti avec des paroles menaçantes, sembloit disposé à confier au sort des armes la décision de ses justes droits. Mais le colonel Churchill, qui avoit toute sa confiance, lui démontra sans peine que si le Roi son frère ne le soutenoit pas lui-même en Angleterre,

¹ Mém. de Burnet.

² Mém. de D'Alrymple.

toute entreprise en Écosse ne seroit que dangereuse sans être utile. En effet Louis XIV chargeoit tout à la fois Barillon de tenter le Roi par l'offre d'un nouveau traité, de continuer à entretenir l'Opposition dans ses résistances à la Cour, et de promettre aux Républicains la protection de la France pour le maintien des libertés publiques.

Barillon [†] répondit par un Mémoire sur les personnages qu'il avoit engagés à la France. « Le Parlement », dit-il, « n'entrera ni dans l'alliance faite avec l'Espagne, ni dans celle que l'on pourroit faire avec la Hollande, avec l'Empereur et les Princes de l'Empire. Il ne donnera donc point de subsidé au Roi, qui par ce moyen n'aura point d'armée ». C'étoit ce que vouloit Louis XIV qui avoit des vues sur Strasbourg, sur Luxembourg et sur Casal. Mais n'étoit-ce pas compromettre violemment la royauté chez un peuple qui avoit déjà vu monter Charles I^{er} à l'échafaud? « A l'égard de l'avenir », lui disoit Barillon, « je vois ce que V. M. a le plus à cœur. C'est d'empêcher qu'il ne se fasse une réunion de l'Angleterre par un raccommodement de S. M. B. avec son Parlement. V. M. croit avec raison que l'élévation de M. le duc de Monmouth peut y contribuer beaucoup. . . . Je ne me donne plus la liberté de penser que ce seroit une

[†] Lettres de Barillon, 5 décembre.

« occasion de trouble pour long-temps en Angleterre
 « entre deux familles qui prétendroient à la Cou-
 « ronne. . . . Je reconnois que V. M. doit empêcher
 « qu'il ne serve de prétexte à une réunion, et qu'il
 « ne s'établisse en sa personne une Royauté si foible,
 « que ce seroit dans le fond une République. C'est
 « sur cela que je dirigerai ma conduite. Cependant
 « je crois qu'il est de la prudence de ne rien faire
 « paroître d'une telle intention; et de laisser tou-
 « jours cette cabale se flatter que V. M. est plus dis-
 « posée à favoriser M. le duc de Montmouth que
 « M. le prince d'Orange. »

Cependant la chambre des Communes adopte à la troisième lecture le bill d'exclusion, et le Roi déclare à son Conseil qu'il fera tous ses efforts pour le faire rejeter à la chambre des Lords. Sunderland, Essex et Godolphin, qui combattirent la résolution du Roi, cherchèrent à lui faire entendre que la Chambre Haute n'adopterait certainement pas le bill tel que les Communes l'avoient dressé. « Il y
 « aura infailliblement des modifications, lui dirent-ils, et la Commission pourroit y substituer un
 « bannissement temporaire, adoucissement qui pré-
 « viendrait une dangereuse rupture entre le Roi et
 « son Parlement. »

Le bill fut en effet porté à la Chambre Haute, et dans le moment même, comme pour préparer les esprits, deux Lords annoncent qu'un homme est à

la porte, qui demande à révéler un horrible complot ¹; c'étoit Dangerfeild, le misérable qui avoit dénoncé la conspiration du Tonneau à farine. Cette fois ce n'étoit plus les Presbytériens, les Puritains et les Républicains dont il s'agissoit. Il venoit accuser le duc d'York de lui avoir proposé l'assassinat du Roi. « Mylord Péterborough, dit-il, étoit présent; « et Mylord Garde des sceaux ne l'ignore pas. » C'est ainsi encore qu'à la première proposition du bill dans la chambre des Communes, un nommé Francisco Périss étoit venu déposer qu'il avoit été sollicité d'assassiner Titus Oates et le comte de Shaftsbury. Cette agression contre le Duc, dans la chambre des Lords, intimida tellement le Garde des Sceaux, qu'il vota pour l'exclusion ². Quant au Lord Peterborough, il repoussa l'infâme témoignage avec tant de vigueur, que la Chambre Haute ne crut pas devoir l'envoyer à la Tour avec les cinq autres Lords Catholiques prisonniers.

Dans la discussion du bill, Halifax combattit le comte de Shaftsbury, son oncle, avec une éloquence toujours victorieuse; il parla quinze fois, et toujours avec la même supériorité. Ses raisonnemens, fondés sur les lois écrites et sur les règles antiques du Royaume, devoient avoir en effet plus de poids sur

¹ Mém. de Jacques II.

² Mém. de Jacques II.

la Chambre héréditaire que sur les Communes. Celles-ci, en s'appuyant sur le principe vrai en soi de la toute-puissance législative, trouvoient dans l'application du principe leur agrandissement sans mesure. Mais les Lords, qui ne pouvoient nier le principe, contribueront-ils à cet agrandissement? L'autorité des Communes pouvoit-elle s'accroître sans l'abaissement des Pairs et de la Royauté? Dans cette mémorable conjoncture, les Lords d'Angleterre n'eurent d'autre instinct que l'instinct secret qui, depuis la réforme religieuse, dirigeoit l'Église Anglicane dans la contradiction perpétuelle de ses propres principes. L'Épiscopat, qui avoit nié et abjuré l'autorité spirituelle du Souverain Pontife, se réservoit cependant l'autorité décisive en matière de foi, sous la suprématie du Trône. De même la Pairie, qui avoit toujours limité l'autorité royale pour s'élever jusqu'à elle, ne vouloit pas cependant que la Royauté descendît plus bas, surtout au gré des Communes. Elle accueillit donc tous les raisonnements qui tendoient à établir en principe que le Parlement et le Roi ne pouvoient intervertir la succession directe à la Couronne. Ceux même qui appuyèrent l'autorité royale sur le droit divin furent entendus sans défaveur. On reconnut avec toute raison : « que le serment
« prêté au Roi et à ses successeurs, regardoit la per-
« sonne de l'héritier présomptif actuel, et non pas,
« suivant le sophisme soutenu par les Communes,

« l'héritier présomptif qui seroit ou pourroit être désigné par la puissance législative. D'ailleurs, n'est-ce pas une maxime universellement reconnue par les Jurisconsultes, qu'un bill ne peut rien contre la Grandè Charte? On cite les fractions survenues à l'arbre généalogique de nos Rois. Que prouvent-elles, sinon des invasions ou des rébellions, heureuses pour le conquérant ou l'usurpateur, et malheureuses pour les peuples qui les ont subies! Lorsque le comte de Richemond saisit sur le champ de bataille la Couronne que Richard III y perdit avec la vie, tenoit-il ses droits de sa descendance d'Édouard III, ou de sa victoire? Malgré ses prétentions, qui ne pouvoient prévaloir contre les effets de son origine illégitime, la nation, dans son équité naturelle, ne voulut voir en lui que le mari de la Reine qui seule avoit alors de véritables droits. Qu'importent encore les exemples tirés du règne de son fils Henri VIII? Sans doute, sous son règne tyrannique, un Parlement opprimé déshérita, par ses ordres, et sa propre fille, née de son premier lit, et la maison d'Écosse. Mais la fureur ou le caprice de la tyrannie sont-ils donc la règle des lois? Si Élisabeth, la grande Élisabeth fit aussi porter un bill d'exhérédation et de mort contre Marie Stuart, sa rivale, n'admettez pas, Mylords, pour titre de notre droit public, cette page honteuse et sanglante d'un règne illustre. La nation, plus juste, n'a écouté ni le testament

« tyrannique du père, ni le bill de proscription or-
 « donné par la fille; la nation n'a vu que les natu-
 « rels et légitimes droits de la royale famille qui
 « doit régner sur elle. C'est ainsi que le Roi
 « d'Écosse est monté sur le Trône, par sa naissance,
 « et par nos lois. Enfin, Mylords, vous devez dé-
 « fendre et affermir l'Église d'Angleterre, à laquelle
 « sans doute se trouvent attachées nos plus chères
 « libertés. Mais vous ne mériterez pas les reproches
 « que cette Église a tant de fois adressés à l'Église
 « Romaine, au sujet d'un peuple voisin. Souvenez-
 « vous qu'Henri de Bourbon fut aussi déclaré déchu
 « du Trône, comme hérétique. Ne renouvelons pas
 « en Angleterre ce funeste scandale donné à la Chré-
 « tienté par les Ligueurs de France. »

Tels furent les principaux arguments qui déci-
 dèrent la Haute Chambre. Le bill des Communes
 fut rejeté à la majorité de trente-deux voix. Trois
 Évêques seulement votèrent pour l'exclusion. Parmi
 les Lords temporels, on remarqua le Garde des
 Sceaux, Godolphin, Sunderland, Essex, et surtout
 le duc de Montmouth. « La sûreté du Roi l'exige, »
 dit celui-ci en donnant son vote¹. « Voilà, » dit
 tout haut le Roi, qui assistoit à la séance, « un
 « baiser de Judas qu'il me donne! »

Les Communes cependant poussèrent des cris de

¹ D'Alrymple.

fureur, et la Haute Chambre, effrayée de sa propre décision, s'occupa immédiatement des précautions à prendre pour la sûreté de l'Église Anglicane, sous un Roi Catholique. D'abord, Halifax, pour détourner le feu des haines actuelles, proposa une adresse où le Roi seroit supplié de tenir pendant son règne le duc d'York éloigné à cent soixante lieues du Royaume : cette proposition ne fut pas même appuyée. Le comte d'Essex en fit une autre qui fut accueillie avec chaleur ; c'étoit de faire une *association*, sorte de ligue dont les exemples sont si fréquents dans l'histoire d'Angleterre, et de lui remettre des places de sûreté qui, après la mort du Roi, serviroient de garantie contre toute espèce d'atteinte à la Religion du pays, sous le successeur catholique.

Une telle mesure eût été plus dangereuse pour la Royauté que l'exclusion même, si l'autre chambre en eût favorisé le projet. Le Roi comprit sans peine jusqu'où pouvoit aller une telle exigence. « Il ne reste plus qu'à me détrôner moi-même, » disoit-il avec raison, et il se lia plus étroitement avec son frère. Quant aux Communes, Shaftsbury dirigea toute leur ardeur, tout leur ressentiment contre Halifax qui l'avoit vaincu ; et se moquant de tout système de limitation, il s'obstina de plus en plus à emporter de haute lutte le bill d'exclusion. D'abord et tandis que la chambre des Lords cherchoit tour à tour des garanties pour la Religion, soit dans un bill de

limitation, soit dans l'association proposée par Essex, soit enfin dans un divorce du Roi et de la Reine, projet qui eut plus de faveur que les deux autres, à condition que le Roi épousât une Princesse protestante, les Communes irritées accusent Seymour de malversation, font une adresse au Roi pour éloigner Halifax de ses conseils, et déclarent que le chef de Justice, Scroggs, ayant violé son serment et les lois fondamentales du Royaume, étoit un obstacle à la justice publique. C'étoit lui qui naguères avoit congédié le grand Jury de Westminster, pour ne pas donner suite à l'accusation de Shaftsbury contre le duc d'York. Scroggs avoit d'abord montré une révoltante partialité dans l'affaire du Complot des Papistes. Mais revenu à des sentiments plus équitables, il avoit contribué à faire déclarer innocents le médecin de la Reine et quelques autres accusés, parmi lesquels il faut citer le comte de Castelmaine, mari de la duchesse de Cléveland. Ce changement subit et surtout le refus de mettre en jugement le duc d'York, comme Récusant, venoit d'attirer sur lui la fureur de Shaftsbury. Le Roi ne crut pas pouvoir le protéger publiquement; mais il soutint Halifax; quant à Seymour, il triompha lui-même de ses accusateurs, par la seule force de son éloquence naturelle et de la vérité.

Le Roi cependant envoyoit message sur message pour obtenir un subside. Il s'agissoit de sauver Tan-

ger menacé par le Roi de Fez ¹. « Pourquoi un sub-
 « side? » s'écrioit-on avec fureur. « Est-ce pour faire
 « à Tanger une armée de Papistes? » « Il y a des gens, »
 dit Lenson Gower, « qui feront leur paix avec le Duc;
 « moi, j'aime mieux périr. Je demande que la Cham-
 « bre se sépare, et que nous retournions tous dans
 « nos Provinces. Apprenons au Peuple comment on
 « traite ici la chambre des Communes. N'en doutez
 « pas, il soutiendra notre cause, qui est la sienne,
 « l'épée à la main; et alors nous prouverons au Duc
 « que nous le défions, lui et tous ses Papistes.»
 Halifax, pour amener les esprits à des conseils plus
 modérés, demandoit s'il ne seroit pas dangereux de
 pousser au désespoir un Prince qui, par sa bravoure
 personnelle, avoit encore du crédit sur l'armée, un
 Prince aimé de la flotte qu'il avoit menée à la vic-
 toire, un Prince qui a maintenant une armée en
 Écosse, et pour qui toute l'Irlande catholique pren-
 droit les armes au moindre signal de ses périls. Ajou-
 « tez à cela, » répliqua Hampden, petit-fils du fameux
 Hampden des temps de Charles I^{er}, « ajoutez à cela
 « que le Duc est Amiral de Tanger; et voilà pour-
 « quoi nous préférons que Tanger soit abandonné. »

Vainement Halifax et le parti de la Cour rappeloit toutes les propositions déjà faites par le Roi de concourir à toutes les mesures capables de soutenir

¹ Mém. de Jacques II.

la Religion protestante. « C'est assez, » dit le colonel Titus, « nous savons tout ce que valent les promesses, « et tout ce que peuvent entreprendre les hommes « qui se croient au dessus des lois. Dès que Henri VIII « voulut soutenir sa suprématie contre le Pape, tout « le Royaume la soutint avec lui; quand il l'abandonna, le Royaume abandonna la suprématie. « Quand son fils Edouard fut Protestant, le Royaume « devint Protestant. Élisabeth releva la suprématie, « et la suprématie remonta sur le trône avec elle. Ainsi, « si, que le duc d'York soit roi, et le Papisme va régner avec lui. » Touts ces discours chaleureux se terminèrent par une adresse au Roi contre les Papistes, et par une déclaration où les Communes annoncèrent leur volonté de n'accorder aucun subside, tant que le bill d'exclusion ne seroit pas adopté.

L'affaire des limitations fut suspendue par le procès du vicomte de Stafford, l'un des cinq lords catholiques renfermés à la Tour. La chambre des Lords, convertie en Haute Cour, sous la présidence de Finch, comte de Nottingham, Chancelier, nommé Juge suprême par le Roi, entendit la chambre des Communes, qui se portoit accusatrice, par l'organe de Jones, son Orateur. La solennité de ce procès tint l'Angleterre attentive; car c'étoit moins encore le comte de Stafford qui en étoit l'objet réel que l'héritier même du trône. L'audience dura cinq jours. Les charges contre lui étoient, sur le serment de

Bedlow et d'Oates, d'avoir accepté un brevet de payeur-général de l'armée des conspirateurs; sur le serment de Dugdale, d'avoir offert à lui Dugdale, dans le château de Tixal, chez mylord Ashton, 500 guinées pour assassiner le Roi; sur le serment de Tuberwill, moine dominicain et apostat, d'avoir cherché à corrompre le témoin pour le porter au même crime. Pendant tous les débats, le duc d'York fut perpétuellement compromis : tantôt c'étoit le meurtre de Godfrey, ou la protection qu'il accordoit aux personnes soupçonnées du grand incendie de Londres; tantôt ses instances à Coleman de ne rien révéler, ou l'assurance donnée par le P. Badingfeild à ses confrères que le Duc se prêteroit à l'assassinat du Roi. Quant au vicomte de Stafford, ni sa vieillesse, ni ses infirmités, ni la médiocre étendue de son esprit ne l'empêchèrent de se défendre avec une dignité calme et respectueuse. Sur l'accusation générale de conspiration, il protesta que jamais il n'avoit reconnu au Pape le droit de déposer les Rois. Sur les faits particuliers, il fit ressortir l'immoralité des témoins, prouva leurs contradictions ou l'alibi de sa personne. Enfin, Jones abandonnoit les témoignages de Titus Oates, qui commençoit à tomber dans le mépris public. Il insista cependant, avec la plus grande ténacité, sur l'irrécusabilité légale des témoins Dugdale et Tuberwill. Enfin, au cinquième jour, la sentence capitale fut portée, à la

majorité de cinquante-quatre contre trente. Il y eut quatre lords de sa famille qui votèrent la mort, ainsi que le duc de Lauderdale et le Garde des sceaux, Nottingham. Celui-ci, qui avoit des prétentions à l'éloquence, fit un magnifique discours pour proclamer l'arrêt de la Cour suprême; il le termina par ces paroles¹ : « Qui peut douter maintenant, » dit-il, « que l'incendie fameux de la ville de Londres n'ait été l'ouvrage des Papistes ! » Halifax fut du nombre des trente qui votèrent l'absolution. Quant au Roi, il resta impassible dans tout ce procès.

Stafford entendit avec calme la lecture de la sentence; mais il chercha les moyens de sauver sa vie par quelques démarches auprès des chefs du parti armé contre le duc d'York. On lui promit de faire intervenir les deux chambres pour demander sa grace au Roi, s'il vouloit déclarer ce qu'il pouvoit savoir. Il répondit que jamais il n'avoit eu la moindre connoissance d'un complot contre la vie du Roi, mais qu'il pouvoit révéler des choses bien plus importantes que tout ce qui étoit connu. « J'avoue, » ajoutoit-il, « que le duc d'York ne me le pardonnera pas. » Enfin il pria le lord Carlisle de déclarer de sa part à la Chambre Haute qu'il étoit prêt à faire des révélations. Il raconta en effet, avec de longs détails, les délibérations que les chefs du parti catholique avoient

¹ Mém. de Burnet.

tenues pour le rétablissement de leur Religion en Angleterre; il nomma ensuite le comte de Shaftsbury comme ayant assisté à ce Conseil. A peine a-t-il prononcé ce nom que la parole lui est interdite et qu'on le fait ramener à La Tour. Il eut la tête tranchée le 29 décembre à Tower-Hill. La frénésie du peuple qui s'étoit montrée au moment de la condamnation, fut changée tout à coup dans une tendre pitié autour de l'échafaud. L'aspect du noble vieillard qui opposoit avec candeur une vie toujours honorable à ses délateurs, et qui prenoit doucement le Ciel à témoin entre eux et lui, sa résignation pieuse et toujours simple, arrachoit des soupirs à cette foule naguère si féroce et maintenant émue des seules impressions de l'humanité attendrie. Quand il protesta au peuple qu'un jour la vérité seroit connue : « Oui, Mylord, nous vous croyons ! que Dieu « vous bénisse, Mylord ! » Trois fois l'exécuteur leva la hache et sentit sa résolution défailir. Enfin il porte le coup fatal que toute l'assistance crut sentir ; et quand la tête abattue lui fut montrée avec le cri ordinaire : Voici la tête d'un traître ! Pas une seule voix ne s'éleva pour sanctionner l'arrêt qui avoit condamné la noble victime. Étrange et terrible situation du Roi, qui voit et laisse conduire à l'échafaud tant d'hommes, coupables seulement de ce qu'il a projeté lui-même !

Déjà cependant toutes les factions courent précipi-

tamment à l'exécution de leurs projets offensifs ou défensifs. Les Communes, faisant mouvoir le terrible levier du fanatisme non seulement contre les Catholiques, mais encore contre la Royauté même, s'efforcent d'abattre toutes les barrières placées autour du Trône. Voulant maintenant s'appuyer sur les sectes séparées de l'Église Anglicane, elles déclarent que les lois pénales, portées dans la trente-cinquième année du règne d'Élisabeth, et remises en vigueur par l'acte d'uniformité, ainsi que les derniers *Test*, ne sont plus applicables qu'aux seuls Catholiques : elles étoient cependant communes à tous les cultes dissidents de l'Église Nationale. Le Roi, les Pairs, les Évêques, tout ce qui trembloit aux souvenirs du *Covenant* et de la République, en furent consternés. Les sectaires en poussèrent des cris de joie; et les Anglicans effrayés jugèrent eux-mêmes que, pour le moment, le parti des Papistes étoit moins dangereux, avec ses doctrines sur le pouvoir absolu, que celui des sectaires avec l'anarchie de leurs maximes politiques et religieuses.

Les Communes avoient déjà foulé aux pieds la loi récente de l'*habeas corpus*, en faisant emprisonner ceux qui avoient exprimé leur *abhorrence* contre les maximes des *pétitionnaires*. Elles avoient exclu de leur sein les Députés même qui avoient osé douter du Complot des Papistes; et pour comble d'opprobre elles réhabilitèrent le faussaire Danger-

field, qui naguère avoit dénoncé le Complot du *tonneau à farine*, dans les intérêts de la Cour contre l'Opposition, et qui maintenant trouvoit plus de profit au métier de faux témoin contre les Catholiques. Mais déjà la mort touchante du vieux comte de Stafford avoit enfin remué la pitié du peuple; et pour ne pas laisser éteindre le feu des passions furieuses, la chambre dénonça au Roi, comme fauteurs du Papisme, tous ceux qui avoient conseillé à Sa Majesté de refuser le bill d'exclusion, et en particulier le marquis d'Halifax. Plusieurs bills se succédèrent avec rapidité, entre autres celui qui défendoit de prêter aucune somme au Roi par anticipation sur les douanes et sur les taxes ordinaires. Shaftsbury enfin, qui étoit l'ame de tous ces mouvements, s'attachoit surtout à imprimer à toutes les villes et corporations du royaume, une impulsion commune et simultanée. Dans cette vue et pour se faire nommer Lord Maire de Londres, il se fit conférer le droit de bourgeoisie dans la Cité.

Charles II, déployant son habileté à conjurer tant d'orages, insistoit ou feignoit d'insister sur des mesures capables de prévenir tous les dangers attachés à la religion de l'héritier présomptif; mais les partisans du prince d'Orange n'insistoient pas moins pour le rejet de tout système de limitation. Ce n'est pas qu'ils prétendissent conserver au duc d'York l'autorité royale intacte; mais ils vou-

loient qu'un Protecteur fût nommé, investi de toutes les prérogatives de la Couronne, sous le nom et pendant la vie du Prince, qui conserveroit seulement le titre nominal de Roi. Soit dissimulation ou indifférence, Charles ne paroissoit pas éloigné d'une telle mesure; du moins il entretenoit avec le prince d'Orange une correspondance intime dont la France même prenoit ombrage.

Un tel projet cependant soulevoit le comte de Shaftsbury et tous les amis de Montmouth, tandis que les hommes sages frémissaient de l'avenir. Enfin, les ennemis de l'héritier légitime, seuls conséquents avec eux-mêmes, soutenoient justement que, par les lois du Royaume, les prérogatives de la Couronne étant attachées à la personne du Roi, ce Roi, quoique mis en tutelle par le fait d'un protectorat, seroit toujours en droit de revendiquer le bénéfice des lois, et que tôt ou tard il le revendiqueroit les armes à la main contre le Protecteur. Il étoit donc, à leur avis, plus simple et moins dangereux de régler la succession, et d'en exclure tout héritier catholique.

Le Roi négocioit aussi avec le Duc son frère en Écosse, et le pressoit d'apaiser lui-même ces fatales dissensions en retournant à l'Église Anglicane. Tous les amis de ce Prince, et en particulier Rochester, son beau-frère, l'en conjuroient avec une vive sollicitude. « Je suis revenu, » dit-il, « au culte et à

« la Religion de mes ancêtres, par une conviction
« pleine et entière, sans obsession de personne, et
« par le seul effet de mon application à chercher la
« vérité. J'ai résigné en Angleterre toutes mes di-
« gnités; en refusant les serments, j'ai compromis
« mes plus justes droits. Le monde entier doit donc
« croire à ma sincérité: il n'y croiroit plus si je cé-
« dois à vos instances; il supposeroit des dispenses
« secrètes de Rome. Je ne puis ni ne veux changer;
« ce seroit seulement changer de périls. » Dans cette
situation, il ne négligea aucune mesure capable de
lui assurer l'Écosse, soit en gagnant l'affection de
la noblesse et des propriétaires dévoués à l'Épis-
copat, contre les sectateurs Puritains; soit en pro-
tégeant l'antique Tribu des Mac-Lane contre celle
d'Argyle, « qui, » disoit-il, « est trop puissant pour un
sujet; » soit, enfin, en amassant un trésor pour
l'avenir, par les amendes prononcées contre les sec-
taires; mais surtout en formant une armée.

Sur ces entrefaites, l'Ambassadeur de France, Barillon, avoit ménagé des liaisons secrètes avec le Lord de Saint-Alban; il le chargea d'insinuer au Roi que Louis XIV pourroit enfin se prêter aux expédients capables d'assurer une réconciliation entre eux, ou, en d'autres termes, de procurer à Charles II les moyens de subsister sans l'intervention du Parlement. Le duc d'York en fut particulièrement informé. D'un autre côté, Charles se

voyoit obsédé par les Ambassadeurs d'Espagne et de Hollande. « S'il n'écoute, enfin, » lui disent-ils sans cesse, « les vœux ardents de son Royaume, ses alliés « ne pourront plus compter sur la stabilité de ses « engagements, et lui-même ne sera jamais en repos. »

Dans cette perplexité, le Roi proroge les deux Chambres, du 10 au 20 janvier, avec l'intention de ne plus les réunir¹, si la France le met en état de se passer de leurs subsides. Mais ce jour même, 10 janvier 1681, à l'instant où la prorogation alloit être notifiée, les Communes, qui avoient été averties de ce dessein, déposent dans une dernière *déclaration l'expression violente de leur ressentiment et presque de leur rébellion*. Par cet acte, « Toute personne qui, dans un autre dessein que de faire passer le bill d'exclusion, conseilleroit à S. M. de proroger le Parlement, étoit déclarée par le fait traître au Roi, à la Religion et au Royaume, fauteur des intérêts de la France, et pensionnaire de cette Couronne; La ville de Londres avoit bien mérité du Royaume, par sa vigilance à la conservation du Roi et de la Religion; C'étoit l'opinion des Communes, que l'incendie de 1666 étoit le crime des Papistes, qui, par ce moyen, avoient eu le dessein d'introduire le despotisme et le papisme dans le Royaume; Sa Majesté seroit suppliée de rétablir le duc de Mon-

¹ Mém. de Jacques II.

mouth dans ses emplois et dignités, dont il n'étoit privé que par l'influence du duc d'York ; Enfin, c'étoit aussi l'opinion des Communes, que l'application des lois pénales aux Non-conformistes affoibliroit la Religion protestante, encourageroit le Pâpisme, et troubleroit la paix du Royaume.»

A peine ces résolutions tumultueuses étoient rédigées, que l'Huissier à verges noires paroît, et les Communes se séparent. Le Roi se hâta de casser un Parlement si dangereux, avant le terme très-court de la prorogation. Mais, soit qu'il voulût accélérer la conclusion des premières démarches faites par l'Ambassadeur Barillon auprès du Lord Saint-Alban, ou peut-être qu'en désespoir de cause il fût déterminé à sacrifier son frère, s'il falloit aller jusque là, il convoqua un nouveau Parlement pour le 21 mars, à Oxford. En désignant cette ville, Charles II espéra sans doute que la population d'une cité moins nombreuse et plus naturellement paisible que celle de Londres, donneroit aux factions ou recevroit d'elles moins de véhémence.



SOMMAIRE.

1680 — 1683.

Négociations de Charles II avec la France. — Agitation des esprits. — Ouverture du Parlement à Oxford. — Affaire de Fitz Harris. — Traité secret avec Louis XIV. — Dissolution du Parlement. — Appel du Roi à la nation, contre la violence des Communes.

Changement subit dans les esprits et dans les affaires. — Double direction dans le Gouvernement. — Voyage du Prince d'Orange.

Gouvernement d'Écosse, sous le Duc d'York. — Parlement d'Écosse. — Formulaire pour la Religion. — Condamnation du Comte d'Argyle. — Argyle s'évade par la piété de sa fille. — Le Duc d'York est rappelé, et fait confirmer le système de rigueur établi en Écosse. — Amnistie barbare et dérisoire.

Retour de Sunderland au ministère. — Deux complots, confondus sous le seul nom de Rye-House. — Complot de Rye-House par les créatures de Shaftsbury. — Complot des Lords Russel, Essex, Sidney, etc. — Découverte du complot de Rye-House. — Essex trouvé égorgé à la Tour.

LIVRE VI.

1680 — 1683.

LE duc d'York avoit représenté au Roi très vivement les dangers d'une convocation aussi prochaine. La chaleur des esprits qui n'auroit pas eu le temps de se refroidir, alloit se manifester par les élections; et puisqu'il ne falloit en attendre que des choix d'une extrême violence : « Le moment est venu, » disoit-il, « d'être véritablement Roi, ou de périr. « Pourquoi s'allier avec la Hollande et l'Espagne? « N'est - ce pas se jeter volontairement dans une « guerre contre la France, et par là, se mettre dans « la dépendance d'un Parlement toujours factieux? « C'est avec la France, et par la France, que l'on « peut encore sauver la Monarchie, et même l'É-
« glise Anglicane; c'est à la France qu'il faut re-
« courir pour des subsides. » Le Duc envoie le Lord Churchill à Londres avec ces instructions pour son frère, et le charge entre autres, d'obtenir ou son retour auprès du Roi, ou le titre de Généralissime des troupes du royaume d'Écosse.

Le Roi fut sourd à tous les arguments de Churchill, comme à toutes les lettres de son frère. Seulement il autorisa le Duc à négocier avec la France ¹ : « Mais qu'il ne me compromette en rien », dit-il à Churchill, « et surtout qu'il ne fasse aucune promesse qui m'enchaîne à l'égard du Parlement. Je me réserve toujours le droit de l'assembler, quand je le jugerai convenable. Qu'il négocie enfin pour un subsidé, et que le premier payement soit plus fort que les échéances postérieures ».

En amusant ainsi le duc d'York, le Roi négocioit lui-même avec Barillon, sans rien conclure, parce qu'il attendoit ce qui alloit résulter du Parlement d'Oxford. Déjà le Lord Saint-Alban avoit reçu de Barillon une bague de 1500 l. sterling, pour l'engager à faire entendre à Charles II que peut-être Louis XIV ne le traverseroit pas dans ses arrangements avec le prince d'Orange. Déjà 100,000 l. avoient été proposées au comte de Sunderland ; mais ce fut Rochester qui seul eut tout le secret, et la négociation fut traînée en longueur jusqu'à la réunion des deux Chambres.

Cependant on prélude à cette mémorable session par tous les moyens qui pouvoient échauffer les esprits. L'accusation vainement portée l'année précédente contre le duc d'York par le comte de Shaft-

¹ Mém. de Jacques II.

bury, est reproduite devant le Grand Jury de Middlesex ; Titus Oates y dépose « qu'il a vu l'accusé « assister à la Messe et recevoir les Sacrements de « l'Église romaine ». Cette dénonciation n'eut pas de suite, parce que l'affaire, évoquée d'abord à la Cour du Banc du Roi, fut arrêtée naturellement par une ordonnance de *Noli prosequi*.

A Londres, la Cité renomma ses derniers députés, et les remercia de la conduite qu'ils avoient tenue « dans l'inférieure conspiration des Papistes et contre « le duc d'York, cause principale de la misère et de « la ruine qui menaçoient la Nation ». Le signal fut donné aussi à toutes les Villes et Communautés d'Angleterre pour intimider le Roi. Monmouth et quinze Lords présentèrent à S. M. une pétition pour que le Parlement fût réuni à Westminster et non pas à Oxford, « où les deux Chambres », disoient-ils, « ne trouveroient aucune sûreté contre le poignard « des Papistes ». Ces manœuvres préparoient aux plus grands événements, si le Roi fléchissoit dans l'arène qui alloit s'ouvrir.

Charles se rend à Oxford dès le 14 mars avec un imposant cortège. Dans le même temps les personnages les plus puissants des deux Chambres y arrivoient, accompagnés, armés et comme préparés à la guerre. Les Députés de Londres se faisoient remarquer surtout par une multitude de Bourgeois qui les avoient escortés, et qui s'étoient parés de

couleurs et de broderies sur lesquelles on lisoit ces mots : *point de Papisme*. Le Roi eut la prudence de maintenir parmi ses gardes une discipline sévère. La moindre querelle pouvoit produire un embrasement funeste. Oxford offroit bien moins le spectacle d'un Parlement d'Angleterre que d'une Diète polonoise.

Une malheureuse et honteuse imprudence de la Cour, si réellement elle en fut coupable, avoit procuré de nouvelles armes aux chefs des factieux, qui en profitèrent pour donner de nouveaux développemens à leur conspiration des Papistes. Ainsi Montécuculli, Général de l'Empereur, avoit offert au nouveau dénonciateur 10,000 l. sterling par l'intermédiaire de l'Envoyé de Modène et du P. Parry, jésuite. La duchesse de Mazarin, réfugiée en Angleterre, sœur de cette comtesse de Soissons, malheureusement fameuse en France, ne demandoit elle-même qu'une fiole de poison. Après la mort du Roi, l'armée de Flandre et soixante mille Français débarqueroient en Angleterre pour placer le duc d'York sur le trône. Ce Prince n'étoit nullement étranger à ce projet, ni la duchesse de Modène sa belle-mère; enfin c'étoit lui qui avoit ordonné le meurtre de Godfrey, et le dénonciateur confirmoit les détails que France avoit déjà donnés sur l'exécution de ce crime.

Ce délateur nouveau étoit un Irlandais, nommé Fitz Harris, qui, peu de jours avant le départ du

Roi pour Oxford, avoit été livré à la justice, mais pour un autre crime, et qui en ce moment se trouvoit prisonnier à la Tour. Le père de cet homme étoit le chevalier Harris, ardent royaliste, à qui Charles avoit donné quelques récompenses. Fitz Harris fut employé, dit-on, par la duchesse de Portsmouth pour tendre des pièges aux factieux; et pour cela s'étant lié avec un Écossais, espion du parti de l'Exclusion, nommé Everard, il lui proposa d'écrire contre le Roi, contre le duc d'York et le Gouvernement. Everard qui conçut quelque défiance, avertit un Juge de paix, et le fit placer avec deux témoins derrière une tapisserie de sa chambre. L'écrit de Fitz Harris, lu, achevé et adopté dans ces conférences perfides, étoit ce qu'il y avoit tout à la fois de plus infame et de plus emporté contre la famille royale. Fitz Harris fut arrêté avec une copie du libelle, et se voyant perdu, il se mit aussitôt sous la protection du parti de l'Exclusion, en déclarant qu'il avoit travaillé à ce libelle par ordre de la Cour. « Le Gouvernement », dit-il, « doit en envoyer une copie aux chefs du parti, les faire saisir au moment où chacun d'eux le recevrait, et les accuser d'une conspiration. » Fitz Harris ne s'étoit point arrêté à cet aveu; requérant les Magistrats d'entendre ce qu'il avoit à révéler sur les affaires d'État, il avoit fait ses dépositions, il les avoit confirmées devant le Conseil, et le Roi l'avoit fait trans-

férer des prisons de Londres à la Tour. Enfin, les Députés des Communes les plus violents avoient mis cet homme sous leur protection pour continuer l'affaire misérable du complot des Papistes, et entretenir le feu qui embrasoit les esprits.

Dans cette situation des choses, le Roi ouvre le Parlement avec une imposante solennité, le 21 mars. Son langage fut tout à la fois conciliant, ferme et empreint d'une majestueuse fierté. Après avoir exprimé ce qu'il devoit penser de la conduite des deux dernières chambres des Communes, il engagea le Parlement à se prémunir contre toute exagération. En convoquant aussi promptement la session qui alloit commencer, il prouvoit assez qu'il ne conservoit aucune prévention contre ces assemblées. C'étoit lui-même qui offroit ainsi aux deux chambres une occasion nouvelle de pourvoir aux besoins les plus pressants du Royaume. Cependant une crainte excessive de l'avenir pourroit-elle entraîner le Parlement à renverser la loi fondamentale de l'État? Ce seroit préparer des maux bien plus funestes que ceux-là même dont on prétend se garantir. Dans l'hypothèse actuelle d'un successeur Catholique, on peut trouver des moyens capables de prévenir les malheurs que l'on redoute. Sa Majesté accueillera toutes les mesures qui tendront également à protéger et à maintenir l'Église Anglicane, sans renverser la monarchie.

Ces paroles du Roi furent diversement interprétées. Littleton, commissaire de l'Amirauté, qui tenoit à l'Opposition, et que l'on nommoit le Démosthène de l'Angleterre, les expliquoit par un plan concerté entre lui, Halifax et Seymour, plan auquel le Roi, disoient-ils, donnoit son plein assentiment. C'étoit en un mot le Protectorat, pendant la vie du successeur naturel, s'il étoit Catholique. Mais le comte de Sunderland y voyoit plus de danger qu'à l'exclusion. Jones et tout son parti tenoient aussi avec opiniâtreté à reproduire le bill déjà rejeté par la Haute Chambre, tandis que les partisans secrets du prince d'Orange¹, qui d'abord avoient soutenu avec le plus de violence la nécessité de ce bill, disoient maintenant qu'il étoit juste d'écouter les propositions du Roi. Ce moyen insidieux plaçoit Charles dans un extrême embarras. Attendra-t-il, ou préviendra-t-il les propositions du Parlement?

Pour diviser davantage les diverses factions, il se résigne tout ensemble à proposer de nouvelles garanties contre le Duc son frère, et à se jeter encore une fois dans les bras de la France. Il promet donc à l'Ambassadeur Barillon de se détacher peu à peu de son alliance avec l'Espagne, et de ne plus rassembler le Parlement, au moins pendant trois années. Louis XIV, de son côté, lui assuroit deux

¹ Mém. de Jacques II.

millions pour la première année, et 1,500,000 livres pour chacune des deux autres. On voit que Sunderland, qui avoit reçu 100,000 livres, étoit gratifié presque aussi magnifiquement que le Roi : il eut l'habileté de ne rien signer ; ce fut Hyde, comte de Rochester, qui se chargea et du secret et de la conclusion. L'affaire se termina précipitamment le 24 mars, c'est-à-dire, trois jours après l'ouverture du Parlement. Il est difficile de croire qu'en se déclarant si fortement pour le bill d'exclusion, le comte de Sunderland n'ait pas été secrètement d'accord avec Charles, soit pour diviser les esprits, soit pour amuser Barillon, soit pour procurer au Roi les moyens de céder s'il lui falloit céder. Sur ce point en effet, le Garde des sceaux avoua que Sa Majesté se disposoit à accorder au-delà même de ce que le Parlement auroit eu l'immodestie de demander (ce sont ses termes¹.) Il est vrai que ce Ministre ignoroit complètement ce qui se passoit entre le Roi et l'Ambassadeur de France.

Cependant, immédiatement après le discours du Roi, les Communes voulurent s'emparer de la conspiration dénoncée par Fitz-Harris. C'étoit une arme contre le duc d'York ; et le Garde des sceaux essaya vainement d'en arrêter l'usage, en prouvant que Fitz-Harris étoit déjà sous la main de la Justice or-

¹ Mém. de Burnet.

dinaire. Mais Fitz-Harris n'étoit cité à la cour du Banc du Roi que comme libelliste, et les Communes, pour empêcher sa condamnation, s'obstinèrent à vouloir porter un acte d'accusation devant les Pairs. Ceux-ci, déjà inquiets de la turbulence des Communes, déférèrent sans peine aux vives démarches du Roi, et rejetèrent l'accusation. La Chambre basse irritée crie au déni de justice, écarte toute proposition d'accommodement par rapport au duc d'York, délibère immédiatement sur le bill d'exclusion, déclare que la Chambre des Pairs a violé la Constitution en refusant de recevoir une accusation des Communes, et décrète que tout magistrat qui se permettroit de juger Fitz-Harris seroit poursuivi en forfaiture.

Cette violente scène se passoit le samedi soir. Le Roi qui se voyoit appuyé par la Chambre des Lords, se rend dès le lundi matin au milieu d'eux avec les insignes de la Royauté, mande les Communes qui déjà procédoient à la seconde lecture de leur bill d'exclusion, prononce la dissolution du Parlement, quitte sur le champ Oxford et le soir même arrive à Windsor. Cet acte inattendu fut décisif. Les factieux en sont frappés comme d'un coup de foudre. Tout se disperse, et Oxford qui deux heures auparavant ressembloit à une ville de guerre, est tout à coup comme un désert.

Ainsi les affaires avoient subitement changé de face.

Si la nation toute entière avoit encouragé les premiers pas de l'Opposition, née dans le Parlement qui avoit consolidé la restauration, elle mesura bientôt avec effroi l'espace déjà parcouru, quand cette opposition devenue sévère, puis injuste et même factieuse, fit place à une faction emportée au-delà de toutes les bornes. Telle est la Constitution Angloise qu'elle offre des dangers également redoutables à la royauté qui affecte le pouvoir absolu, aux amis de la liberté qui croient l'affermir en affoiblissant la monarchie. Mais cette constitution née du temps et des mœurs, a des racines si profondes dans le vieux sol de la patrie qu'elle peut également résister à tous les orages ou renaître plus vigoureuse encore quand elle a été abattue. Le Roi qui l'avoit méconnue et méprisée y retrouva sa force réelle quand il frappa enfin le Parlement séditieux d'Oxford; et la nation applaudit à son courage.

Le Roi en effet dans une proclamation avoit noblement et vivement exprimé la dureté inflexible qu'il avoit trouvée dans les trois dernières assemblées des Communes. Il promettoit un autre Parlement dans le terme fixé par l'acte triennal et protestoit enfin de son zèle pour le maintien de l'Église Anglicane et des libertés publiques. L'effet de cette déclaration fut prodigieux. Toutes les Corporations et Communautés, les villes, le Clergé, les universités, les grands jurés, les juges des Comtés,

envoyèrent leurs adresses de félicitation au Roi. C'étoit un concert unanime pour adhérer inviolablement au principe de la succession directe à la Couronne, et pour déclarer criminels de lèze-majesté les Parlements qui avoient voté le bill d'exclusion. Mais le Clergé demanda en outre l'exécution des anciennes lois rendues contre les Non-Conformistes qu'il représenta comme les plus formidables ennemis de la Royauté. C'étoit implicitement rappeler les loix pénales contre les Catholiques.

Charles avoit trop de pénétration naturelle pour ne pas comprendre que cette rupture, quoique forcée par la nécessité, entre lui et le Parlement, ne faisoit que reculer et aggraver les difficultés présentes. Les projets politiques de la France devoient amener une crise périlleuse dans les affaires intérieures de l'Angleterre, et le feu des adresses que Charles recevoit de toutes parts, ne pouvoit ni suppléer au défaut des subsides réguliers ni augmenter l'humiliante et précaire aumône que lui faisoit le cabinet de Versailles. Sa position restoit donc toujours la même entre son frère qui l'excitoit à saisir enfin le pouvoir absolu, entre Louis XIV qui n'ayant plus rien à craindre de l'Angleterre, se préparoit à la guerre contre l'Allemagne et les Pays-Bas, entre l'Espagne menacée qui sollicitoit vivement les secours promis sur la foi des traités, entre le Prince d'Orange qui maintenant devenoit le Protec-

teur naturel des privilèges parlementaires de la Grande-Bretagne.

Mais pour le moment, Charles s'occupa seulement de gagner du temps, et pour cela il lui fallut d'abord satisfaire aux exigences les plus opposées. Il refuse donc à son frère la permission de revenir à Londres, mais il lui donne ses pouvoirs pour convoquer le Parlement d'Écosse. Au vieux parti des Cavaliers qu'il avoit si long-temps négligés, il abandonne les moyens d'entretenir la chaleur du peuple contre la faction récemment abattue; et les tribunaux retentirent bientôt de procès politiques et de conspirations. Au Prince d'Orange, il permet de venir en Angleterre, malgré les instances du duc d'York; à l'Espagne, il promet des secours contre Louis XIV; à Barillon enfin il déclare que, si la paix de l'Europe n'est pas respectée par Louis XIV, il tiendra sa promesse de convoquer le Parlement, et qu'il en obtiendra certainement les moyens de replacer l'Angleterre au rang d'où elle est descendue.

Ainsi deux directions opposées se manifestoient encore dans le Gouvernement; et toutes deux participoient au caractère particulier des deux frères. Charles vouloit d'abord son repos, et vouloit l'acquérir même aux dépens de son frère, s'il ne pouvoit l'obtenir autrement. Le Duc voyoit ses droits futurs et préféroit la guerre civile à toute autre solution douteuse.

Fitz-Harris avoit été condamné à mort, comme libelliste. Plumket, Primat d'Irlande, avoit subi la même destinée, faussement accusé, le Roi le savoit ! d'avoir voulu livrer l'Irlande à la France. Le premier fut livré en victime aux Torys, le second aux Wighs qui l'avoient accusé par le comte de Shaftsbury. Celui-ci, Shaftsbury, fut aussi envoyé à la Tour et accusé devant le Grand Juge pour un Acte d'Association dont le projet fut trouvé dans ses papiers. Mais le projet n'étoit pas de son écriture, et toutes les cloches de la Cité sonnèrent quand il fut renvoyé absous, symptôme qui alarma justement la cour¹. Dans ces procès et dans plusieurs autres, on vit paroître des faux témoins comme dans l'affaire du Complot des Papistes; et, ce qui n'étoit pas moins infâme, les mêmes témoins, tels que Dugdale et les deux apostats Tuberville et Smith, qui avoient fait condamner le comte de Stafford. Ce sont vos propres témoins, ces témoins si véridiques, si vénérables pour vous ! disoit-on avec une dérision amère. Comment osez-vous les traiter d'imposteurs ! Ainsi la cause du Gouvernement devenoit aussi elle-même une faction.

Le Prince d'Orange étoit venu à Windsor. D'abord il se ménage froidement au milieu de tous les partis, et se borne à demander au Roi de ne pas abandonner

¹ Mém. de Burnet.

la Flandre et la Hollande à l'ambition de Louis XIV. « Il faut donc un Parlement, » dit le Roi ; « et s'il débute par le bill d'exclusion, que me conseillez-vous ? » — « De le rejeter. » — « S'il veut des limitations ? » — « La Royauté ne peut être divisée. » — « S'il exige que toutes les fonctions publiques soient abandonnées à son choix ; s'il se réserve ainsi la disposition souveraine de la milice, des ports, de la flotte, du trésor, de la religion et des juges ? » — « Il n'y faut pas consentir. » « Eh bien ! » répliqua le Roi, « un Parlement exigera certainement l'une ou l'autre de ces conditions, et peut-être toutes à la fois. Trouvez donc un moyen de concilier tant de difficultés. » Le Prince demande et obtient l'autorisation de consulter les personnages les plus accrédités. Il se rend à Londres : les Shérifs lui offrent le dîner de la ville que ni Halifax, ni Rochester, ni Seymour ne peuvent lui persuader de refuser. Il ne fallut rien moins qu'un ordre du Roi pour l'empêcher d'y assister. Enfin il part, avec la promesse que le Parlement seroit convoqué, si les Français envahissoient la Flandre. L'effet de ce voyage fut si grand que les amis du duc d'York commencèrent à désespérer de sa cause et même de l'appui du Roi. Guillaume en effet avoit tout entraîné, en persuadant aux chefs des mécontents de promettre d'abondants subsides, sans exiger ni exclusion, ni limitations, ni changement de ministres, si le Parlement étoit convoqué.

L'Empereur Léopold étoit trop occupé des Hongrois révoltés et des Turcs leurs alliés, pour inspirer des craintes sérieuses à Louis XIV. Le moment paroissoit donc venu pour lui de réunir Strasbourg à son empire ; cette ville, libre et impériale, capitula en effet devant Louvois, accompagné de vingt mille Français. En Italie, Louis XIV achetoit la place forte de Casal, et dans les Pays-Bas il menaçoit Luxembourg pour se faire accorder le bailliage d'Alost, oublié, disoit-il, dans le traité de Nimègue. Une armée formidable, soixante mille matelots, cent vaisseaux de ligne, Toulon, Brest et Rochefort, créés comme par une puissance surnaturelle, lui faisoient avec raison dédaigner l'Angleterre, maintenant affoiblie par des factions abattues, mais implacables et qui pourroient se relever. Toutefois ce mépris ou cette sécurité de Louis XIV par rapport à l'Angleterre ne s'étendoit pas jusqu'au Prince d'Orange. Guillaume, toujours vigilant sur les desseins de la France, fomentoit une ligue non seulement avec les Rois et les Princes protestants, mais encore avec les souverains catholiques auxquels la rupture du traité de Nimègue paroissoit imminente. Charles II fut sollicité d'y entrer ; mais il falloit recourir au Parlement et il promit de le réunir à Cambridge. Alors Louis XIV le menace avec fierté ; Barillon reçut même l'ordre de lui dire que le fameux traité fait à Douvres avec la duchesse d'Or-

léans seroit rendu public s'il entroit dans cette ligue. Vainement le Roi d'Angleterre lui représente qu'il encourra justement la haine et le mépris de son peuple, s'il reste inactif dans cette conjoncture. « Le Roi « de France n'a-t-il pas promis de respecter les Pays- « Bas? Pourquoi cette violation de sa parole royale? « Que répondre à la cour d'Espagne qui exige les « secours promis par un traité solennel? A la Hol- « lande qui n'est pas moins inquiète? A l'Angleterre « qui peut-être se portera aux plus terribles ex- « trémités dont le funeste exemple n'est encore que « trop récent? » Louis XIV répond que le subside sera retiré si les Espagnols sont secourus par l'Angleterre.

Le duc d'York, cependant, sollicitoit son retour auprès du Roi, pour veiller à ses propres intérêts, et prévenir tout ce que la nécessité pourroit imposer à son frère contre lui, dans l'état critique des affaires. Mais le Roi lui envoya Rochester pour lui notifier que sa religion étoit plus que jamais un obstacle invincible à son retour. S'il ne reparoît à l'Église¹, s'il n'y remplit publiquement les devoirs prescrits par la Religion de l'État, S. M. ne peut plus s'engager à le soutenir; si, enfin, le Duc ne cède sur ce point important, le Roi et lui sont inévitablement perdus.

¹ Mém. de Jacques II.

Rochester trouva le Duc inébranlable, et il devoit l'être, puisqu'il étoit sincère dans sa foi : cette apostasie, d'ailleurs, n'eût trompé ni rassuré personne; l'opprobre en eût été le juste et unique salaire.

En arrivant pour la première fois en Écosse, il trouva ce malheureux pays en proie aux plus grandes rigueurs, malgré le système de clémence et de tolérance que Montmouth avoit fait prévaloir un moment, après la défaite des sectaires au pont de Bothwell. On sait que les Puritains formoient plusieurs sectes sous des dénominations diverses, suivant les nuances plus ou moins vives de leur fanatisme. Parmi eux, on distinguoit les Cargillites, du nom de Cargill, un de leurs ministres à Glasgow. Cargill et plusieurs sectaires avoient été faits prisonniers à l'affaire de Hackston. Un de ceux-ci avoit participé au meurtre de l'archevêque de Saint-André; il subit le supplice dans une extase profonde; son ame n'étoit plus liée à son corps; et lorsqu'avant de monter au gibet, il eut les deux poings coupés, il demanda froidement au bourreau : « Les pieds en sont-ils aussi? » Cargill et ses compagnons, hommes et femmes, enduroient les souffrances avec la même insensibilité, refusant avec un dédaigneux enthousiasme, sur l'échafaud même, leur grace que le duc d'York leur faisoit promettre, sous la condition de prier pour le Roi. Quand les ames sont ainsi transportées par un élan qui n'a plus rien d'humain, que

reste-t-il aux Gouvernements? Les supplices font des martyrs : cette maladie terrible ne peut être guérie que par une sage clémence, et le duc d'York le comprit sans peine. Il fit donc cesser toutes ces dangereuses et inutiles boucheries. Le reste des prisonniers fut renfermé dans des maisons de correction, et appliqué, par ses ordres, à des travaux qui les guérirent peut-être, ou du moins qui pouvoient seuls calmer cette fièvre de la raison.

Le vif désir que ce Prince éprouvoit de montrer à l'Angleterre qu'il étoit capable de gouverner, le portoit naturellement au soin des affaires d'Écosse; il chercha donc à s'attacher la noblesse haute et petite, que Lauderdale avoit tourmentée; à cultiver les intérêts du commerce; à contenir l'ardeur des Évêques; à établir une certaine tolérance envers les Puritains; à permettre enfin tacitement leurs assemblées religieuses à l'ombre du toit domestique, pour diminuer peu à peu leurs assemblées au *désert*. En un mot, il parvenoit presque à vaincre l'antipathie des Écossais contre sa propre Religion. Enhardi par ses succès, il avoit enfin demandé au Roi et obtenu l'autorisation de convoquer un Parlement, pour donner une forme régulière aux affaires de l'Église et de l'État.

Ce n'est pas qu'il n'eût éprouvé d'abord des obstacles sérieux pour être admis à siéger au Conseil d'Écosse, parce qu'il refusoit de prêter le serment

d'usage. Mais le comte d'Argyle, jadis lord Lorn, dont il a été parlé dans cette histoire, avoit contribué plus que personne à faire lever ces difficultés, de concert avec le duc de Lauderdale. Argyle étoit membre du Conseil. On a déjà vu que le crédit de Lauderdale et la justice du Chancelier Clarendon, lui avoient fait restituer les biens de sa famille. Ayant d'ailleurs bien servi la cause royale pendant l'usurpation, il étoit naturellement porté à servir l'héritier légitime de la Couronne; et lorsqu'il eut contribué par son zèle à faire admettre ce Prince dans le Conseil d'Écosse, il lui déclara qu'il se devoit à sa cause, sans exception, à moins qu'il ne se vît obligé de défendre la religion du pays.

En effet, le duc d'York ayant réuni le Parlement, Argyle appuya fortement un bill présenté pour déclarer inaliénable, dans la personne de l'héritier le plus proche, le droit de succéder à la Couronne; c'étoit haute trahison que de soutenir le contraire. Un autre bill devoit assurer des fonds pour augmenter l'armée d'Écosse, et Argyle le soutint avec un égal zèle. Mais quand il fallut s'occuper des moyens de garantir la Religion protestante, Argyle se montra tel qu'il s'étoit déclaré au Prince.

On proposa d'abord un formulaire; chacun devoit en signer et jurer tous les articles avant de pouvoir posséder aucune charge civile ou ecclésiastique, de voter aux élections, et d'entrer au Parlement. Ce

formulaire contenoit une adhésion inviolable à la Religion protestante, la condamnation de toute résistance à l'autorité royale, sous quelque prétexte que ce fût ; l'abjuration de la Ligue ou *Covenant* ; l'obligation de défendre tous les droits de la Couronne ; enfin, la promesse de ne s'assembler jamais pour traiter d'aucune affaire, sans permission du Roi, et de n'introduire aucune innovation dans l'Église ni dans l'État. Une clause particulière étendoit le serment au sens littéral de tous les articles ; ce qui ouvroit une vaste carrière aux difficultés et aux persécutions, puisque le sens qu'il falloit attacher à ces deux mots, Religion protestante, n'étoit ni ne pouvoit être défini, surtout dans un Royaume où le Presbytérianisme et l'Épiscopat, tour-à-tour abolis et rétablis par les lois, n'étoient encore parvenus à fixer ni leurs dogmes, ni leur discipline, ni leur liturgie. Le formulaire fut cependant adopté avec un exception formelle en faveur des personnes de la famille royale, quant à l'article de la Religion protestante ; mais Argyle s'éleva contre cette exception avec véhémence. « Le Papisme, » dit-il, entre autres, « n'est point à craindre dans ce Royaume, « s'il n'y est pas introduit par la famille royale elle-même ; et la Religion protestante est moins en « péril sans aucune des garanties proposées, qu'avec « la seule exception qui les détruit toutes. » Argyle ne voyoit-il pas que, si l'exception n'étoit pas

adoptée, le duc d'York se trouvoit exclu de la Couronne par le fait, malgré le bill précédent qui consacroit son droit inviolable ! Le Parlement tout entier garda le silence. On s'occupa ensuite de fixer un sens déterminé à ce qu'il falloit entendre par la Religion protestante.

Il existoit une ancienne confession de foi qui remontoit à l'année 1559, rédigée lorsque les Écossois eurent déposé la reine Marie ; et huit ans après, en 1567 le Parlement l'avoit ratifiée et convertie en Loi. Cet ouvrage se ressentoit de l'esprit de ces temps orageux. On y proclamoit particulièrement le devoir de réprimer la tyrannie ; et alors réprimer la tyrannie, c'étoit repousser la religion de la Reine, (qui étoit Catholique) et les Seigneurs tant de France que d'Écosse et même d'Angleterre qui vouloient la replacer sur le trône. Cette confession de foi étoit depuis long-temps oubliée ; enfouie dans un lourd volume, elle étoit même inconnue des Évêques, surtout depuis l'année 1648 que les théologiens réunis à Westminster en avoient dressé une nouvelle. Quoique l'autorité de ces théologiens fût illégitime et qu'elle eût été déclarée telle, depuis la restauration, leur confession de foi étoit restée dans toutes les Églises. Mais son origine qui datoit de la rébellion puritaine et qui en étoit le fruit la rendoit naturellement inconciliable avec l'Épiscopat. La première fut donc proposée par le chevalier d'Al-

rymple, qui s'imagina que le seul examen des propositions républicaines dont elle étoit empreinte la feroit rejeter. En effet, si elle prescrivait au nom du Ciel l'obéissance à toute personne constituée en dignité, comme étant, suivant l'apôtre, ordonnée de Dieu même, la Confession de foi portoit expressément cette limite : tant que cette personne constituée en dignité, se contiendra dans les bornes de son devoir. Le duc d'York passa rapidement sur ces difficultés, et soutint avec chaleur la proposition de d'Alrimple, rassuré sans doute par la suprématie religieuse qui appartenoit à la Couronne et par l'obéissance passive dont le formulaire faisoit une loi. Les Évêques donnèrent leur adhésion, et cette grande affaire fut emportée dans un seul jour, sans autre opposition que celle de sept membres du Parlement, Argyle à leur tête. Immédiatement après le Parlement fut congédié.

Le duc d'Hamilton qui comme Argyle avoit soutenu le duc d'York dans toutes les propositions qui pouvoient affermir ses droits à la succession royale, s'étoit opposé comme Argyle aux diverses clauses du formulaire, qui lui paroissoient menaçantes contre la Religion Protestante. Il refusa de signer le nouveau Test, ainsi que Monmouth, et successivement les Pasteurs orthodoxes de l'Écosse. Ce nouveau *Test* éprouve partout des résistances, motivées sur des raisonnements sans réplique. Le Roi, disoient les op-

posants, peut déposer les Évêques, par le droit de sa suprématie; il peut renverser l'Épiscopat, par un simple édit. Comment concilier notre serment d'obéir au Roi et de maintenir inviolablement le culte établi? L'Église est sans liturgie et sans discipline; comment jurer de ne faire aucune innovation dans l'Église et par conséquent dans l'État? Nous adhérons à la Confession de 1567, et elle nous ordonne de résister, si l'autorité suprême ne se contient pas dans les bornes de son devoir. Les Synodes ne peuvent s'assembler, les prêtres ne peuvent être ordonnés, sans la permission du Roi; le Roi peut donc, par le seul fait d'un refus, anéantir tous les moyens de perpétuer la Religion.

Les Évêques et le Conseil allarmés de ces oppositions publièrent une déclaration qui rendit les difficultés plus inextricables encore; l'Évêque Paterson y mit son nom, et le Conseil son approbation. L'on n'exige pas, disoit-on, que les signataires croient à chaque article de la Confession de Foi. Il suffit de la recevoir, en tant qu'elle contient la doctrine qui a servi de base à la Réforme. La signature sera d'ailleurs sans préjudice aux droits reconnus dans la primitive Église pendant les trois premiers siècles. Enfin, le Roi ne changera point le gouvernement actuel de l'Église d'Écosse.

Cette informe et absurde déclaration ne resta pas sans réponse. Le serment est exigé dans le sens

littéral du Bill, disoit-on de toutes parts. Nous serons donc parjures en adoptant le sens expliqué par le Conseil. Quelle est d'ailleurs cette garantie du Conseil ? A-t-il le droit de modifier une loi ? Toute la partie la plus distinguée du Clergé d'Écosse refusa de signer.

Cette résistance fit juger au duc d'York qu'il lui étoit nécessaire de faire un grand exemple¹ ; il s'attacha d'abord à mettre en jugement le duc d'Hamilton. Mais en faveur de son fils, le lord d'Arran, les poursuites sont suspendues par ordre du Roi. Il n'en fut pas ainsi du comte d'Argyle. Déjà dans un mémoire sur l'Écosse, le duc disoit à Charles II², « Que les faveurs extraordinaires qui « avoient été répandues sur le lord d'Argyle étoient « aussi difficiles à justifier qu'à réparer. » On a vu que ces faveurs extraordinaires étoient la restitution, si long-temps consentie, des biens de son père, et la révocation de la sentence de mort monstrueusement portée contre lui-même.

« Ni le Roi, ni le Duc, » dit le Prince dans une autre partie de ses mémoires, « n'avoient l'intention « de faire mourir le comte d'Argyle ; seulement ils « vouloient saisir cette occasion (celle du serment) « pour le rendre un peu plus dépendant d'eux, et

¹ Mém. de Jacques II.

² Mém. de Jacques II.

« pour supprimer certains droits et juridictions que
 « ses prédécesseurs et lui avoient injustement acquis,
 « et tyranniquement exercés. » Hélas ! le malheureux
 Prince éprouvera bientôt où conduisent ces voies
 iniques de la justice légale.

Argyle, comme Conseiller, devoit prêter le serment nouvellement imposé. La déclaration du Conseil l'autorisoit à expliquer son serment, il en conféra avec le Prince lui-même. Il lui dit entre autres que, comme membre du Parlement, et coopérant ainsi à l'exercice de la puissance souveraine, il ne pouvoit se lier les mains jusqu'à s'interdire par serment le droit de concourir aux innovations qu'il croiroit nécessaires dans l'Église comme dans l'État. Requis ensuite au Conseil de prêter le serment, il donna ses explications qui furent admises, prêta le serment ainsi entendu, et prit séance au Conseil.

Le jour suivant, il renouvela le même serment avec les mêmes explications à la Trésorerie, dont il étoit un des Lords Commissaires. Il n'éprouva pas plus de difficultés que la veille.

Cependant les courtisans du Prince lui font entrevoir les avantages que l'on pourroit trouver contre Argyle dans les explications de son serment. Le Duc les lui demande par écrit ; à peine sont-elles remises au Clerc de la Trésorerie, qu'Argyle est conduit au château d'Édimbourg, et mis en accusation de haute trahison. Trouver des contradictions dans le Test,

et elles étoient palpables, c'étoit diffamer l'autorité suprême ; se réserver le droit de réformer les abus essentiels à tout membre du Parlement, c'étoit s'arroger la puissance législative. Argyle demanda vainement à s'expliquer une seconde fois avec le duc d'York qui refusa de l'entendre.

La Cour qui devoit prononcer sur l'accusation étoit composée du Grand-Juge, d'un Juge clerc ou ecclésiastique et de cinq Assesseurs. Le premier de ceux-ci donne sa voix seulement si les quatre autres sont partagés. L'un de ces quatre étoit sourd et cassé de vieillesse. Alors détenu au lit, il n'assista point au procès ; mais ses collègues se trouvant d'avis opposé, deux contre deux, on fit transporter au tribunal ce vieillard, qui vota pour la condamnation. Argyle fut ainsi condamné à mort pour crime de haute trahison ; cependant il fut absous du crime de parjure qui étoit aussi compris dans l'accusation.

Mais Argyle fut sauvé par la piété de sa fille qui changea de vêtements, et resta en prison tandis qu'il s'évadoit. Il se rendit en Angleterre, où il chercha vainement les moyens de parler au Roi ; peu après il se rendit secrètement en Hollande. La suite des affaires et ses propres ressentiments l'entraînèrent à la révolte et à sa perte, qui précéda seulement de trois années celle du Prince auteur de sa déplorable destinée.

Ainsi condamné comme traître, ses armes sont

renversées; tous les usages du pays qui expriment les peines dues à la félonie sont reproduits sur son effigie; sa fille elle-même, sa fille fut l'objet d'une proposition barbare, qui inspire tout à la fois le dégoût et l'horreur. Le Conseil vouloit qu'elle fût fouettée dans les rues d'Edimbourg, mais le Duc l'empêcha en faisant observer, dit-il en propres termes, « *Que dans son pays on n'avoit pas l'habitude d'en agir aussi cruellement envers les Dames*¹. »

Cette sentence souleva les cœurs généreux, et retentit en Angleterre où l'on se demandoit avec effroi quel seroit l'avenir. Le duc et la duchesse de Lauderdale se plainquirent eux-mêmes à la cour de l'ingratitude du Prince envers Argyle. Charles néanmoins crut devoir publier une récompense pour celui qui arrêteroit le condamné fugitif, et faire quelques largesses de ses biens confisqués aux ennemis du proscrit; mais il rendit tout le reste au lord Lorn, son fils; cherchant ainsi en quelque sorte à concilier la justice et l'iniquité.

Le Duc sollicitoit toujours la permission de retourner en Angleterre; le Roi n'osoit l'accorder, par suite de la dangereuse nécessité où il s'étoit placé de dépendre de Louis XIV, ou d'un Parlement. L'invasion des Pays-Bas et le blocus de Luxembourg

¹ Mém. de Jacques II.

excitoient, contre son inaction, de vives réclamations et d'humiliants reproches. Il promet enfin de convoquer le Parlement à Cambridge, et déclare immédiatement à Louis XIV que si l'armée française ne laisse pas entrer au moins des vivres dans la place de Luxembourg, il donnera aux Espagnols les secours qu'ils ont droit de réclamer de l'Angleterre, leur alliée. Alors Louis XIV chargea Barillon d'offrir à Charles un million qui fut accepté avec joie. Charles feignit de se rendre médiateur entre l'Espagne et la France. Mais le médiateur, ainsi gagné d'avance, ne pouvoit plus inspirer de confiance; il fut écarté, prétexte suffisant pour que Charles désormais laissât Louis XIV poursuivre ses desseins.

Sunderland avoit été congédié du ministère des affaires étrangères, après la dissolution du Parlement d'Oxford. Seymour et Halifax dirigeoient alors le Conseil, et dans l'hypothèse du nouveau Parlement qui étoit promis, ils croyoient nécessaire d'appeler le Duc, et d'unir leur cause à la sienne pour se soutenir contre leurs adversaires. Il leur paroissoit juste et même nécessaire que le Duc se trouvât à l'ouverture des deux chambres, pour imposer à ceux qui probablement alloient encore proposer l'exclusion. Le Roi cependant, qui n'avoit confié qu'au seul Clarendon ses négociations secrètes avec Louis XIV, vouloit attendre, et trouvoit du péril dans la présence de son frère, s'il y avoit un Parlement. Ce

fut la duchesse de Portsmouth qui décida le Roi. Dans sa prévoyance de l'avenir, elle desiroit se faire un établissement dont la garantie seroit prise sur l'apanage du Prince. Elle engagea donc le Roi lui-même à intervenir dans cette affaire. L'un et l'autre oublièrent qu'il faudroit nécessairement un acte légal et parlementaire pour valider une transaction de ce genre. Le Prince, qui ne l'ignoroit pas, n'en dit mot, et se hâta de répondre qu'il étoit disposé à tout ce qui pourroit plaire à Sa Majesté. Aussitôt la Duchesse met tous les moyens en œuvre pour que le Roi fît venir son frère à la Cour. La permission est donnée, mais le duc ne viendra qu'à Newmarket, il n'y viendra que pour cette affaire, et il retournera immédiatement en Écosse. Le Duc promet tout, s'embarque à Leith le 4 mars (1682), et arrive le 11 à Newmarket. Seulement alors on découvre que le projet de la Duchesse est impraticable sans le concours du Parlement.

Le Duc cependant reparoît à Londres malgré les ministres, et l'affaire des négociations avec Louis XIV étant consommée, il obtient la permission de s'établir enfin en Angleterre, et il part le 3 mai pour aller chercher la Duchesse sa femme qui étoit restée en Écosse.

A son retour, la frégate le Gloucester, qui le portoit lui et sa suite, se brise sur un écueil dans la rade d'Yarmouth. Ce naufrage fit éclater une preuve

bien touchante du dévouement religieux que peuvent inspirer les Princes dans l'adversité. Le Duc et sa femme passèrent sur la chaloupe avec quelques matelots. Plus de cent personnes restèrent à bord de la frégate. Au moment où la chaloupe gagna la terre, un cri de joie se fit entendre, et le Gloucester s'abîma dans les ondes. Ces braves et infortunés marins saluoient ainsi pour la dernière fois le Grand amiral d'Angleterre. Ce cri sublime sembloit lui dire de quelle gloire, de quelles prospérités il pouvoit un jour environner son trône, s'il ne méconnoissoit pas le génie naturel de son peuple.

Il étoit de retour à White-Hall le 27 mai. « Tout en paroissant ne pas se mêler des affaires ¹ », dit-il lui-même, « le Duc inspire au Roi des résolutions vigoureuses ». Il fait retirer par un jugement les chartes de la ville de Londres, et toutes les corporations du Royaume se voient menacées de subir la même loi ; « il commença », dit-il encore, « à demander compte à ses ennemis de leurs procédés, il crut devoir les effrayer en faisant un exemple du sherif de Londres, Pinkerton ». Celui-ci avoit eu l'insolence de dire que le Duc, après avoir mis le feu à la ville, revenoit pour en égorger les habitants. Il fut condamné à 100,000 l. sterl. de dommages-intérêts. Il est triste que ce fût au profit du Prince

¹ Mém. de Jacques II.

lui-même, surtout lorsqu'un des ministres du Roi, le Garde des sceaux d'Angleterre, le Juge suprême de la Cour des Pairs qui avoit condamné Stafford, avoit attribué dans un discours solennel, l'incendie de Londres aux Catholiques.

Charles avoit confirmé pour l'Écosse tout le plan de gouvernement que le Duc lui avoit présenté. Le comte d'Aberdeen, devenu si célèbre en 1689 sous le nom de duc de Gordon, étoit Chancelier. Lui et Queensbury furent chargés de toutes les affaires. Le Conseil qu'ils dirigeoient et les Évêques s'attachèrent surtout à poursuivre les Puritains, et Aberdeen donna les ordres les plus rigoureux contre les Conventionnels. La crainte de la prison et des amendes fit d'abord affluer les timides dans les églises; mais le scandale de leur maintien les faisoit reconnoître, autant que l'hypocrisie de ceux qui n'étoient ni Puritains, ni Épiscopaux. A cette époque se manifesta le premier levain d'athéisme en Écosse, jadis si étranger aux mœurs de ce pays ¹. La jeunesse en fut infectée la première, par l'habitude de voir et d'entendre les dérisions de leurs parents contre le nouveau culte public, par le spectacle des lâchetés continuelles que la persécution faisoit commettre aux foibles, et par cet élan naturel d'une génération toute nouvelle qui grandit au milieu du fanatisme des uns

¹ Mém. de Burnet.

et de l'hypocrisie des autres. Les étudiants de l'Université d'Édimbourg donnèrent plus d'une fois de l'embarras aux magistrats.

L'ouest et le midi de l'Écosse étoient particulièrement peuplés de Puritains et de Presbytériens. Ceux-ci se soumettoient sans répugnance au gouvernement, et ne désiroient que la tolérance de leur culte et la jouissance de leurs droits politiques. Mais l'une et l'autre leur étant ravies par le nouveau *test*, ils se trouvoient naturellement jetés dans la cause des Puritains, qui vouloient la République pure dans l'État comme ils l'avoient mise dans leur Église. La rigueur du nouveau gouvernement leur fit songer aux moyens d'aller chercher sur une terre étrangère, dans les vastes solitudes de l'Amérique septentrionale, cette liberté de fanatisme qu'ils désespéroient plus que jamais de recouvrer sur leur terre natale. Ce projet les occupa long-temps, et devint plus tard un des premiers incidents de la révolution qui détrôna Jacques II.

Leur projet qui étoit sincère d'abord et sans mélange de conspiration, devint une conspiration véritable, quand le Roi eut établi dans l'ouest et le midi de l'Écosse la plus absurde inquisition qui puisse déshonorer un gouvernement. La révolte du Pont de Bothwell avoit eu lieu en 1679, et l'Édit royal étoit de 1683. Les recherches devoient durer trois années, après lesquelles il y auroit amnistie pour

touts ceux qui signeroient le test. Les magistrats recherchoient pendant ces trois ans tous ceux que l'on présumoit complices, non-seulement des rebelles jugés ou contumaces, mais encore des personnes dont on parviendroit à découvrir la rébellion, pendant ce laps de temps. La complicité s'établissoit par des relations de famille ou d'affaires. Tel fut rebelle; donc il a inspiré au moins des soupçons dans le voisinage. Les voisins n'ont pas révélé leurs soupçons, ils ont parlé à des traîtres; donc ils étoient complices des traîtres, donc ils étoient traîtres et rebelles. Cette jurisprudence appuyée par des interrogations captieuses, par des espions, par des délateurs à gages, par la concussion des soldats, et par la torture, fut appliquée indistinctement, même à des femmes, et, spectacle horrible! jusqu'à une jeune fille de treize ans qui fut noyée. Le but de cette monstrueuse déclaration du Roi étoit d'avoir de l'argent, par les amendes et les confiscations: elle produisit des effets que la tyrannie ne sait jamais prévoir. A la vérité deux mille Presbytériens ou Puritains furent jugés et proscrits, mais le reste se hâta de signer le test, et conspira.

C'étoit le duc d'York qui étoit véritablement Roi d'Écosse, et même d'Angleterre. Charles paroissoit quelquefois le sentir vivement; et comme s'il eût voulu faire un contrepoids à l'ascendant de son frère, il rappela au ministère le comte de Sunderland pour

les affaires étrangères. La duchesse de Portsmouth le lui avoit, dit-on, persuadé. Il est probable qu'il s'y étoit déterminé de lui-même; Charles aimoit à balancer les partis, même dans son Conseil. Préférant son repos et ses plaisirs aux soins pénibles du Gouvernement; prévoyant d'ailleurs que l'état violent des affaires amèneroit tôt ou tard la nécessité d'un Parlement, il sembloit s'y préparer d'avance et présentoit à chaque parti des hommes qui lui devoient être chers: Sunderland au parti de l'Exclusion; Halifax, aux *Trimmers* ou modérés dont il étoit le chef; le comte de Rochester aux Anglicans et au duc d'York; le duc d'York enfin à tous les amis et à tous les ennemis du Pouvoir absolu. Aussi tout paroissoit calme au dehors, ou du moins dompté. Les Lords de l'Opposition vivoient retirés dans leurs terres, et le seul Shaftsbury bravoit encore la Cour dans la Cité de Londres, son dernier refuge depuis que la Chambre des Communes ne pouvoit plus être un foyer d'agitations populaires.

L'année 1683 fut signalée par la révélation d'une noire conjuration dont les détails sont très-obscurés dans les actes publics et dans quelques mémoires contemporains. Absurde et horrible dans son ensemble; dans son but et dans ses moyens, comme dans ses véritables auteurs, elle enveloppa cependant les personnages les plus célèbres et les plus fameux de l'Angleterre. Dans le complot déferé par

Titus-Oates, la Reine, le duc d'York; Rome, la France et l'Espagne furent accusés de vouloir élever la Religion catholique par des massacres et par le régicide. Ici on accusa Russel, Essex, Sidney, de vouloir établir la liberté par l'assassinat du Roi et de son frère. Cet événement, qui eut des suites mémorables, mérite d'être exposé avec soin, et dégagé de tous les nuages qui l'environnent encore, si l'on ne consulte que les actes publics. On lui a donné, dans ces actes, la dénomination unique de Conspiration de *Rye-House*; mais il y avoit deux conspirations distinctes, celle de *Rye-House* et celle des Seigneurs d'Angleterre et d'Écosse. Elles furent confondues, parce que l'une, qui avoit ses preuves juridiques, impliquoit avec des scélérats forcenés des hommes que leur nom, leur caractère et leur passion pour la Liberté, avoient rendus dangereux.

Depuis la dissolution du Parlement d'Oxford, le comte de Shaftsbury s'abandonnoit aux plus noires conceptions d'une ame devenue furieuse. Toujours attaché à nourrir les ambitions fantastiques de Monmouth, et à dominer la faiblesse de ce caractère présomptueux, il ne l'entretenoit que de l'irritation de la ville de Londres, et des moyens de faire une soudaine irruption contre la Cour. Shaftsbury raisonneoit en orateur factieux qui n'a jamais vu un champ de bataille. Monmouth, qui étoit guerrier, savoit la différence prodigieuse d'un mouvement

populaire et de la contenance d'une troupe disciplinée; il répondoit toujours qu'une insurrection étoit impossible, si elle n'étoit soutenue par des forces régulières. Alors Shaftsbury lui inspira l'idée d'entraîner les Gardes qui sans doute reconnoïtroient encore la voix de leur ancien général. Shaftsbury sauroit bien soulever la ville de Londres qui supportoit avec indignation la perte de ses privilèges.

Les mêmes idées avoient déjà préoccupé les chefs de l'Opposition parlementaire, et entre autres le député Trenchard, lorsqu'ils s'étoient rendus armés et accompagnés à Oxford. Ils comptoient particulièrement sur la ville de Taunton, où étoit cantonné le régiment des Gardes. Enfin, Shaftsbury s'entretenoit perpétuellement des projets les plus furieux avec les créatures qu'il avoit dans la Cité : West, avocat fanatique; Rumsey, ancien officier de Cromwell, qui avoit servi sous les ordres du maréchal de Schomberg, en Portugal; Fergusson, ministre puritain, dont l'audace égaloit la perfidie; Goodenough, sous-shérif de la ville, et un nommé Halloway, de Bristol, qui les flattait sans cesse de faire soulever toute sa province. Goodenough, entre autres, leur promettoit de mouvoir à son gré quatre mille bourgeois de Londres, avec lesquels on pourroit surprendre la Tour.

Ainsi dominé, obsédé par le comte de Shaftsbury,

qui lui montrait une couronne à saisir, Monmouth, qui avait un immense crédit en Écosse par les grandes propriétés de sa femme, et par le souvenir de son expédition en 1679, se flatta aussi d'appuyer, par le concours des Écossois, les mouvements qui se pourroient faire en Angleterre.

Mais s'il s'abandonnoit trop facilement à ces dangereuses illusions, il étoit capable de confiance en des conseils plus sages, et il s'ouvrit au comte d'Essex, qui, ne voulant pas être seul dans ses confidences hasardeuses, lui proposa le Lord Russel. C'est de cette manière que ces deux personnages, les plus sincères et les plus respectés dans l'Opposition du Parlement, connurent les projets désespérés de Shaftsbury. Ils firent comprendre à l'imprudent Montmouth qu'une telle entreprise ne seroit qu'une triste et inutile occasion de malheurs irréparables. Aussi Shaftsbury, dans ses fureurs, accusoit-il Monmouth de n'être qu'un émissaire de la Cour, Essex de s'être laissé acheter pour la vice-royauté d'Irlande, et Russel d'être la dupe de l'un et de l'autre. Monmouth, pour apaiser cet esprit emporté, lui proposa une entrevue qui fut fixée dans la Cité, à la taverne d'un nommé *Sephard*, gros marchand de vin, chez qui se réunissoient tous les membres de l'Opposition. Monmouth n'y trouva que les créatures de Shaftsbury qui lui-même n'y parut point. Cette entrevue chez *Sephard* devint le point capital

de tout le procès contre les Seigneurs; il sera nécessaire d'y revenir.

Cependant Essex, Russel, Monmouth lui-même, et leurs amis, reconnoissoient que Shaftsbury ne s'abandonnoit plus qu'à des conceptions insensées. Ils évitèrent soigneusement de se commettre avec lui et les siens; ils apprirent avec joie qu'il avoit précipitamment quitté l'Angleterre avec Fergusson qui depuis rentra en Angleterre; et tout en adoptant comme principe le droit de résistance ouverte à la violation des lois, ils admettoient aussi que ce terrible droit (s'il existe), ne peut être justifié que par des extrémités auxquelles on n'étoit point encore parvenu. Ils se résolvent donc à se tenir dans leurs châteaux, et à s'abstenir de toute participation aux affaires, ne doutant point que la Cour et le duc d'York ne leur donnassent enfin quelque occasion de reparoître sur la scène politique. Essex, en particulier, croyoit que si la spoliation des Chartres de Londres avertissoit suffisamment la nation de songer à sa défense, un éclat mal dirigé, un mouvement téméraire entraîneroit la ruine de toutes les libertés publiques. Il n'y a pas loin, sans doute, de ces idées à l'exécution même. Quand l'insurrection est déjà une théorie, la révolte, d'abord spéculative, devient inévitablement un fait. Aussi les Seigneurs dont on parle conspirèrent; mais leur conspiration, inconnue au Gouvernement, resta étrangère à la

conjuración des créatures que Shaftsbury lui-même avoit abandonnées par un exil volontaire. .

Après le départ de Shaftsbury, West continuoit à recevoir ses amis au Temple. Dans les grandes agitations politiques ou religieuses, un des symptômes les plus dangereux de toute société, c'est l'habitude convertie en besoin, de murmurer, de déclamer contre tout ce qui émane du Gouvernement. Cette habitude fatale devient une idée fixe, premier caractère de la folie, dans les cœurs pervers ou dans les têtes dérégées. Cette monomanie qui tourne perpétuellement dans le même cercle, est bientôt comme un vertige de fanatisme. Tout devient facile, tous les obstacles s'évanouissent, le crime n'a plus rien d'illégitime. En Religion, le crime le plus atroce est une inspiration céleste; en politique c'est le dévouement à la cause sacrée de la liberté. Ainsi dans les réunions de West, il n'étoit plus question des 4,000 hommes promis par Goodenough, ni de la révolte de Bristol promise par Halloway. Le régicide leur parut plus simple. Un nommé Rumbold, autre officier de Cromwell, leur dit à cette occasion qu'il possédoit à Rye, près de Hosden, une maison qui sembloit faite exprès pour surprendre le Roi et son frère quand ils alloient à Newmarket. Enfin, arriva au milieu d'eux, un nommé Walcot gentilhomme Anglois dont Cromwell avoit récompensé les services par un établissement

en Irlande. Il adhéroit à tous les projets de soulèvements dont ils s'étoient bercés d'abord, mais il combattit tout projet d'assassinat.

Tandis que ces misérables se livroient ainsi au feu de leur délire, parut la déclaration du Roi qui ordonnoit en Écosse la recherche pendant trois ans de tous ceux qui pouvoient avoir été complices ou recéleurs des rebelles du Pont de Botwel. Cette déclaration jeta la terreur dans les Comtés Presbytériens d'Écosse. Monmouth qui déjà par le moyen du lord Grey entretenoit des liaisons avec le comte d'Argyle, en Hollande, envoya en Écosse un homme de confiance nommé Aaron Smith, pour savoir quel parti on pourroit tirer des hommes qui avoient fait le projet de s'expatrier à la Caroline. Des Écossois de distinction se rendirent auprès de lui, à la tête desquels se trouvoit Baillie, Presbytérien zélé, vieillard qui avoit la réputation d'une austère vertu, et très-renommé par sa science dans les langues, dans la jurisprudence et dans les mathématiques. Il eut des conférences nombreuses avec Essex et Russel. Essex avoit une confiance entière dans Algernon Sidney qui avoit pris sur son caractère un ascendant absolu. Sidney s'étoit attaché au Lord Howard, entraîné vers lui par la haine qu'il lui trouvoit pour les noms de Roi et de Royauté. Russel, quoique très-proche parent de Howard, avoit contre celui-ci une antipathie invincible, et céda

cependant aux instances de Sidney pour admettre ce nouveau confident. Sidney de son côté n'avoit consenti qu'avec répugnance à recevoir Monmouth, de qui les prétentions à la Couronne étoient pour lui un sujet perpétuel de railleries. Howard l'y avoit déterminé. Ainsi Algernoon Sidney, Monmouth, Essex, Russel et Howard se trouvèrent liés à des projets encore vagues, mais dangereux et coupables. Hampden, petit-fils de ce fameux Hampden qui plaida juridiquement contre les taxes levées par Charles I^{er} sans l'autorisation du Parlement, compléta leur association.

Les secrètes intelligences qu'ils nouèrent avec ceux d'Écosse et avec le comte d'Argyle, ne sont pas encore bien connues. Mais il est avéré qu'Argyle entra dans les projets de Monmouth quels qu'ils fussent. Il demandoit 20,000 livres sterling pour acheter des armes en Hollande, lever un corps de cavalerie, équiper des navires de transport, descendre dans ses terres confisquées, soulever ses vaisseaux et les Presbytériens de l'Écosse.

L'année précédente, les députés des Presbytériens s'étoient transportés à la Caroline pour y apprécier les ressources que leur présenteroit la fondation d'une Colonie; mais à leur retour ils s'engagèrent dans ces projets d'insurrection, dont ils couvrirent les préparatifs par ceux que sembloit exiger la suite de leur première entreprise. C'est ainsi qu'ils trai-

tèrent avec Argyle pour lui procurer des vaisseaux et des armes. Tous ces plans regardoient l'Écosse ; et les Prédicants Presbytériens y parloient à leurs amis d'un soulèvement comme d'un événement prochain et inévitable. Si ces projets s'étendoient à l'Angleterre, et l'on est fondé à le croire, il est cependant avéré que rien ne le prouve, et il n'y eut aucun argent de levé pour les faire réussir. Monmouth et Argyle se trouvoient incontestablement les régulateurs de ce qui se tramoit contre l'Écosse. Russel et Essex en avoient certainement la confiance, s'ils n'en étoient pas absolument les complices avec Sidney, Howard et Hampden. Touts enfin espéroient au moins que les événements qui alloient se passer en Écosse donneroient aux affaires actuelles d'Angleterre une autre face et au gouvernement une autre direction. Voilà ce qui paroît le moins douteux ; car il faut recevoir avec défiance les relations du lord Grey sur le complot de Rye-House, lorsqu'il eut obtenu sa grace après la révolte de Monmouth en 1685. Le lord Grey pouvoit savoir la conspiration des créatures de Shaftsbury qui est proprement celle de Rye-House ; mais les véritables desseins de Russel, Essex et de ses amis lui furent étrangers, et il n'y tenoit lui-même que par le duc de Monmouth.

Telle étoit la situation respective des deux conspirations, lorsqu'on apprit dans le public l'arrestation

de quelques personnes, au nombre desquelles se trouvoit un ancien convulsionnaire de l'armée de Cromwell; c'étoit Wildman, jadis prophète, républicain ardent, qui avoit résisté avec énergie à l'établissement du Protectorat, et qui depuis avoit un peu calmé sa tête par l'étude de la médecine et de la jurisprudence. Lorsqu'il fut arrêté, on trouva dans la cave de sa maison deux petites pièces de canon d'un travail parfait; on les transporta solennellement à Whitehall, comme indices certains d'une rébellion prochaine. Cependant ces deux petites pièces de campagne lui venoient du duc de Buckingham, qui les avoit anciennement fait transporter chez ce Wildman, son ami, lorsque son hôtel fut vendu et démoli.

Deux jours après, le Roi publia un Édit contre divers conspirateurs. On y désignoit West et Rumsey, qui avoient disparu. Au premier bruit de ces nouvelles, le Lord Howard alloit déclamant partout sur ces bruits de conspiration : « Tout cela, » disoit-il, « signifie seulement que la Cour, maître des jurés, ne manquera pas de faux témoins. » Il étoit chez le Lord Russel quand on y apprit que West s'étoit venu remettre lui-même entre les mains de la justice. Il pâlit à cette nouvelle. « Auriez-vous quelque chose à craindre de West? » lui dit Russel. — « Absolument rien, » répliqua Howard. « Je me suis toujours tenu dans

« une réserve extrême avec lui. » Hampden, cependant, le voyant un jour consterné, lui donna le conseil de se cacher, s'il s'étoit compromis. Voici enfin l'enchaînement de toutes les découvertes que fit le Gouvernement.

Goodenough, cet ancien subdélégué d'un shérif de la Cité, s'étoit lié avec un marchand anabaptiste, dont le commerce étoit ruiné, nommé Keeling. Ce marchand, qui s'étoit prononcé avec fureur dans les troubles de la Cité, avoit eu l'audace d'arrêter le Lord-Maire; et Goodenough, non moins factieux, lui avoit parlé des projets médités contre le Roi et contre le duc d'York. Mais Keeling, voulant mériter sa grace pour le passé, alla découvrir ce qu'il savoit au Lord d'Armouth, qui le renvoya au ministre d'État Jenkins. Le ministre lui dit que dans une telle affaire il fallait plus d'un témoin.

Keeling avoit un frère qu'il conduisit chez Goodenough, avec lequel il s'entretint de leurs communs projets. Au sortir de là, il conduisit insensiblement son frère au bureau du ministre. Là il fallut prêter serment, et déclarer ce qui avoit été dit devant lui. Mais le Roi étoit alors à Windsor; et avant qu'il eût pu être consulté, le frère de Keeling eut le temps d'avertir Goodenough de pourvoir à sa sûreté, lui et ses amis.

Lorsque la déclaration du Roi contre les conjurés qui avoient pris la fuite, eut été publiée, West et

Rumsey, qui étoient du nombre, vinrent spontanément se présenter l'un après l'autre. Ils déclarèrent qu'un soulèvement avoit été projeté pour le 17 novembre, jour anniversaire de l'avènement de la Reine Élisabeth à la Couronne, où le peuple brûle l'effigie du Pape avec de grandes acclamations, après l'avoir portée avec de burlesques cérémonies dans toute la ville. Rumbold avoit offert sa maison de Rye aux conjurés, pour attendre le Roi et son frère sur la route de Newmarket. Rumbold avoit demandé quarante hommes à cheval, qui auroient été divisés en deux troupes sous le commandement de Walcot et de Rumsey. Walcot consentoit à l'attaque des Gardes; mais il ne vouloit pas attenter à la vie de S. M. Rumsey (l'un des révéléurs) s'en étoit chargé. Les conjurés avoient eu de grandes difficultés à s'entendre. Il ne s'agissoit de rien moins, en effet, que de se procurer quarante hommes et quarante chevaux, de les armer, de les équiper, de les cacher, de régler le plan de l'attaque, et d'aviser aux moyens d'échapper à tous les périls d'une telle entreprise. Le Roi, cependant, étoit allé à Newmarket; ils l'attendoient à son retour, lorsqu'un incendie fit avancer de huit jours le départ de S. M. Les conjurés n'étoient pas prêts alors, et le Roi revint à Londres sans avoir été attaqué.

West et Rumsey, qui firent cette révélation, n'avoient pas ignoré les entrevues de Monmouth et de

ses amis avec les députés écossois ; mais s'ils ne pouvoient rien indiquer de ces entrevues , ils en parlèrent et tirèrent surtout un grand parti de celle qui avoit eu lieu chez Sephard , lorsque Monmouth crut y trouver le comte de Shaftsbury pour qui elle avoit été assignée ; ils désignèrent donc Monmouth et le Lord Russel.

A ces deux noms , le Conseil qui recevoit ces dépositions n'osa passer outre , et envoya demander au Roi ses ordres à Windsor. En attendant , il se contenta de faire placer une sentinelle à la grande porte de l'hôtel du Lord Russel , comme s'il eût voulu l'avertir de pourvoir à sa sûreté. Russel méprisoit trop Rumsey pour croire qu'il en eût rien à craindre. Prendre la fuite eût été se déclarer criminel ; il attendit tranquillement , et resta chez lui.

Russel étoit loin de soupçonner que l'entrevue qui avoit eu lieu chez Séphard seroit la cause de sa perte. On a indiqué plus haut quelle importance elle devoit avoir ; il s'agit ici de la faire connoître.

Comme on l'a déjà dit , Shaftsbury , chagrin de voir que les principaux seigneurs mécontents repousoient les projets insensés qui troubloient sa tête , les accusoit de s'être vendus à la cour. Monmouth , pour prévenir les suites de cette irritation , lui avoit proposé une conférence chez Séphard. La veille du rendez-vous donné , Russel étoit venu à Londres pour voir son oncle , malade. Monmouth , prévenu

de son arrivée, lui rendit visite, lui parla de l'entrevue assignée pour le lendemain et le pria de l'accompagner, avec le lord Essex. Il y consentit, ayant d'ailleurs le projet d'acheter du vin de Séphard. Essex et Russel se rendirent donc avec Monmouth, le lord Grey et le chevalier Thomas Armstrong, au rendez-vous convenu. Shaftsbury n'y parut pas et ils furent surpris de n'y trouver que Rumsey et Ferguson. Monmouth et ses amis vouloient se retirer sur-le-champ; mais Russel les pria d'attendre qu'il eût fait son marché avec Séphard, et pendant la négociation de son emplette, Rumsey engagea la conversation avec le chevalier Armstrong sur le plus ou moins de facilité qui se pourroit trouver à surprendre les Gardes. Armstrong, qui les avoit commandés, cherchoit à lui prouver l'impossibilité de toute entreprise de ce genre. La conversation avec Armstrong se termina quand le lord Russel eut donné ses ordres à Séphard; il ne l'entendit même pas et il s'étoit retiré immédiatement avec ses amis.

Or, Rumsey avoit déclaré que chez Séphard on avoit examiné les moyens que Trenchard, député des Communes, avoit indiqués pour faire soulever les Gardes. Le Roi envoya chercher lord Russel qui comparut en Conseil devant Sa Majesté. Charles lui dit qu'il étoit bien éloigné de le soupçonner d'aucune entreprise contre sa personne, mais qu'il ne pouvoit douter de quelques complots formés contre

le Gouvernement. Russel nia simplement toute connoissance des mouvements attribués à Trenchard, et toute conversation chez Séphard à cette occasion. Il fut envoyé à la Tour.

Algernon Sidney, qui comparut après lui, se retrancha dans une brève déclaration. Il n'avoit rien à dire. Si l'on avoit des faits et des preuves, il tâcheroit de se défendre en temps et lieu.

Trenchard qui, le premier dans la chambre des Communes, avoit proposé le bill de l'exclusion, dit un *non* imperturbable à toutes les questions. Il n'y avoit aucune preuve contre lui.

Baillie, chef des Députés écossois auprès de Monmouth, parut ensuite avec deux gentilshommes nommés Campbell. Le Roi les interrogea lui-même et leur demanda s'ils avoient quelque part au complot tramé contre sa personne. Ils n'hésitèrent point dans leur dénégation. Mais quand il leur parla de conférences avec les seigneurs anglois pour un soulèvement en Écosse, Baillie voulut concilier son amour naturel pour la vérité avec la crainte de compromettre ses amis par des réponses improvisées. Il s'embarrassa et demanda enfin la permission de ne répondre que par écrit. Les deux Campbell qui l'accompagnèrent, restèrent muets de crainte: Baillie fut mis aux fers. Un autre gentilhomme nommé Cockrane avoit été mandé, mais seulement pour ses propos hardis contre le Duc d'York. Le gouverne-

ment ignoroit sa complicité avec Argyle; et Cockrane, au lieu de se rendre au Conseil, prit la fuite et passa la mer.

Quant au duc de Monmouth, le Roi au sortir du Conseil se rendit chez la Duchesse, lui parla tendrement des périls de son mari, lui dit que son hôtel seroit certainement visité, mais que les ordres étoient donnés de respecter son appartement. Monmouth n'osa se fier à cette promesse et se cacha.

Le lord Grey, en revenant à Londres, fut immédiatement cité au Conseil, où il se conduisit avec une grande présence d'esprit. Envoyé à la Tour, il eut assez de sang-froid pour profiter d'un moment d'embaras. Son gardien tomba sur le seuil même de la porte, et lord Grey disparut.

Enfin le lord Howard est cité lui-même un peu avant que le procès du lord Russel ne fût commencé. Après l'avoir cherché long-temps et vainement, on le trouva caché ridiculement dans un tuyau de cheminée : il pleuroit à chaudes larmes. Avant qu'il ne fût mis en cause, il n'y avoit aucune preuve contre ses amis. Ce fut lui qui les perdit tous pour se sauver lui-même.

C'est ainsi que fut réunie à la noire et abjecte conjuration de Rye-House tramée par des scélérats désespérés, la conspiration réellement formée par les plus grands seigneurs de l'Angleterre. L'équité de l'histoire ne permet pas de les confondre.

Le lord Howard étoit allé aux eaux avant l'ex-

plosion de cette affaire. Les seigneurs, dans la défiance qu'ils avoient de son caractère, lui dirent à son retour qu'ils avoient résolu de mettre fin à toutes leurs délibérations précédentes, et qu'il devoit se tenir comme eux en repos. Il n'avoit donc que de vagues renseignements à donner. Mais il avoit entretenu des liaisons avec Shaftsbury avant la retraite volontaire de celui-ci en Hollande, et successivement avec les créatures qu'il laissoit après lui. Howard déclara donc que l'on avoit concerté un soulèvement dans Londres et dans l'ouest de l'Angleterre, que Monmouth comptoit sur les Gardes et que Trenchard avoit promis de les enlever de leur cantonnement à Taunton. La prise d'armes avoit été fixée au 17 novembre; mais il ne savoit pas à qui étoit confié le soin de la diriger; il y avoit de plus un Conseil dont il étoit lui-même. On y avoit été incertain si le soulèvement commenceroit à Londres ou dans les provinces; enfin l'on s'étoit arrêté à la résolution d'attendre des nouvelles d'Écosse. Il ne savoit rien de plus, parce qu'il étoit allé aux eaux et dans ses terres.

Hampden, l'un des six, fut arrêté sur les indications données par le lord Howard. Mais comme Sidney, il répondit seulement qu'il se défendroit si l'on avoit des charges contre lui.

Tandis que l'on cherchoit le lord Howard dans son hôtel, un détachement de cavalerie cernoit le château du comte d'Essex où il vivoit retiré, sans

montrer le moindre signe d'inquiétude, même à sa femme, depuis le commencement de l'affaire. On lui avoit offert de l'enlever sans aucun péril pour lui. La crainte d'exposer, par une fuite si éclatante, son ami le lord Russel, qui étoit à la Tour, lui fit refuser ce parti avec fermeté. A l'aspect des cavaliers, il éprouva un moment de trouble dont il se remit sur-le-champ, mais qui devint extrême devant le Conseil. Il fut envoyé à la Tour.

Avant d'être arrêté, il avoit subi deux accès de cette mélancolie si commune en Angleterre, qui saisit particulièrement les hommes à imagination forte et chagrine, surtout dans les temps d'orages politiques. Il y fut livré en proie dans sa prison. Un vieux serviteur de confiance l'y avoit accompagné. Il l'envoie auprès de sa femme pour la rassurer. On ne l'accuse de rien de véritable, disoit-il; mais il est désespéré de causer la ruine d'une femme innocente et de ses enfants, innocents comme elle; il est donc résolu de s'ouvrir de tout ce qui est vrai au lord Clarendon son beau-frère, et déjà il l'a fait prier de venir auprès de lui à la Tour. La Comtesse lui répond sur le champ. «Élevez-vous,» lui dit-elle, «au dessus du malheur. Ne songez ni à moi, «ni à vos enfants, si le soin de leur fortune peut «exposer vos nobles amis. Quels que soient vos se- «crets, ne confiez rien à mon frère, du moins jus- «qu'au moment très prochain où je pourrai vous

« voir. » Sur cette réponse, il n'avoua rien à Clarendon ; il avoit seulement désiré, lui dit-il, donner quelques éclaircissements sur ce qu'il avoit dit au Conseil. Il renvoya son vieux serviteur à la Comtesse. « Votre générosité, » disoit-il, « m'a rendu tout le calme qui m'étoit nécessaire. » Il demandoit divers petits meubles à son usage, particulièrement un canif dont il avoit l'habitude de se servir pour ses ongles. Comme ces petits meubles étoient à la campagne, et qu'il lui falloit attendre, il dit avec indifférence qu'un rasoir lui rendroit le même office.

Cependant le Roi et le duc d'York étoient allés à la Tour, pour y voir l'épreuve d'une nouvelle machine d'artillerie. Au moment où ils s'embarquoient sur la Tamise pour partir, un grand cri se fit entendre derrière eux, et ils apprirent que le comte d'Essex venoit de se donner la mort, sans doute pour conserver à son fils ses biens et ses titres.

L'iniquité naturelle aux factions et à toutes les factions ne manqua pas de déclarer hautement que cette mort étoit l'effet d'un grand crime. Elle fut attribuée au duc d'York, d'abord sourdement, et bientôt publiquement. En vain les jurés, qui prononcent sur tous les cas d'homicide, reconnurent que celui-ci étoit volontaire ; en vain le corps d'Essex, remis à la Comtesse sa femme, fut examiné par son propre chirurgien ; en vain celui-ci constata, par l'état même des blessures, que l'infortuné n'a-

voit pu recevoir ainsi la mort que de sa main , les soupçons et la calomnie se répandirent avec scandale. Ces rumeurs firent naître des incidents , excitèrent des révélations et même provoquèrent des témoins dont l'âge innocent accrédoit les récits. Enfin la Comtesse , qui ne pouvoit rester indifférente à ces rumeurs , fit faire elle-même les recherches les plus exactes , décidée à réclamer une vengeance éclatante , s'il étoit vrai qu'elle eût perdu son mari par un tel crime. Elle n'y trouva aucune vraisemblance. Néanmoins , un nommé Braddon , naturellement porté à l'exagération , s'échauffa tellement qu'il entreprit , en son propre nom , de poursuivre la recherche de la vérité , quelle qu'elle fût. Une réunion de faits singuliers , de circonstances fortuites , se présentoit à son esprit déréglé , comme une démonstration contre la cour. Arrêté et cité en justice , par suite de ses violents discours , il fut condamné , comme suborneur de témoins , à 2,000 livres sterling d'amende. Mais l'impression resta dans les esprits , et plus tard le meurtre d'Essex fut imputé au Prince dans les manifestes de Monmouth et dans les pamphlets publiés pour le prince d'Orange. Cependant si , indépendamment de toutes les preuves morales , il existe des faits matériellement prouvés aux yeux de la justice et de l'histoire , c'est l'innocence du duc d'York et de la cour dans ce déplorable événement.

SOMMAIRE.

1683 — 1685.

Suite de la double Conspiration. — Procès du Lord Russel. — Chartes de Londres. — Procès d'Algernon Sidney. — Procès des divers Conjurés d'Angleterre. — Procès des Conjurés d'Écosse.

Soumission de Monmouth, et sa rétractation. — Réactions. — Sermon du Docteur Burnet. — Symptômes d'un changement de système dans le Gouvernement. — Le Roi veut éloigner le Duc d'York. — Mort de Charles II.

LIVRE VII.

1683 — 1685.

LE procès des accusés avait commencé par ceux d'entre eux qui appartenoient à la véritable conjuration de Rye-House. Toute preuve manquoit à l'égard d'Essex, Russel, Hampden et Sidney. Il importoit cependant à la Cour de persuader au peuple qu'il existoit un complot de régicide dans les chefs les plus élevés de l'Opposition, et la procédure fut conduite dans ce dessein. Walcot fut le premier mis en cause et convaincu, ainsi que Hone et Howse, d'avoir tramé dans divers conciliabules, non-seulement la révolte contre le Roi, mais encore l'assassinat du Roi; ils furent condamnés au supplice des traîtres.

Quant au Lord Russel, dès qu'il se vit prisonnier à la Tour, il ne douta plus de sa destinée prochaine, et ne s'occupa que de mourir dans les sentiments de piété qui lui étoient naturels. Un comité du Conseil s'étoit transporté auprès de lui pour l'in-

terroger sur ses relations avec les Écossais. Le Lord Howard n'étoit point encore arrêté; la Cour n'avoit sur ce point que des soupçons. Russel répondit avec douceur qu'il n'étoit point assez préparé, mais qu'il tiendrait ses réponses prêtes pour le Tribunal. Sidney répondit avec hauteur au même comité : « Ne cherchez point, » dit-il, « à m'extorquer, par l'artifice de vos questions, les preuves que vous n'avez point. Je n'ai rien à vous dire. »

Ce mémorable procès tient de si près aux événements du règne suivant qui s'approche, qu'il est impossible de ne pas donner quelque étendue à la relation des faits principaux; ils intéressent, d'ailleurs, des hommes qui conservent un grand nom dans la mémoire. Ces faits signalent aussi le commencement de la catastrophe qui doit changer la face de l'Angleterre et de l'Europe. L'histoire enfin ne seroit une leçon ni pour les peuples ni pour les hommes d'État, si elle se bornoit à ne montrer que l'extérieur des révolutions, oubliant qu'elle doit surtout montrer comment elles se préparent et s'accomplissent.

La cause du Lord Russel fit naître, devant le Tribunal, des incidents sur le droit assez remarquables. D'abord la légalité des jurés fut attaquée; ils étoient bourgeois de Londres, mais ils n'étoient pas *gens de fief*, comme la loi l'exigeoit. La compétence fut discutée : l'usage prévalut, et avec rai-

son; il étoit conforme à l'intention même du statut, puisque les membres d'une corporation telle que la Cité de Londres, sont ou peuvent être plus riches en capitaux et en effets de compagnies commerciales, que les plus riches propriétaires fonciers.

Le Lord Howard avoit cité la réunion chez Séphard, où, disoit-il, on avoit agité la question d'enlever les Gardes. Séphard déclara que Russel y étoit venu deux fois, et se joignit à Rumsey qui affirmoit le consentement du Lord à ce projet; mais ni l'un ni l'autre ne pouvoit citer aucune de ses paroles; et comme rien n'étoit argué sur les affaires d'Écosse, Russel n'avoit à se défendre que sur un fait qui jamais n'approcha de sa pensée, celui d'une conjuration contre la vie du Roi.

Ses défenseurs s'élevèrent contre le témoignage du Lord Howard, qui, selon eux, ne pouvoit être juridiquement admis. « Cet homme, disoient-ils, a pris Dieu et les hommes à témoin que la conspiration étoit une imposture, et que jamais aucun des accusés ne lui en avoit parlé. Recevez-vous aujourd'hui, comme témoignage, ses infames désaveux? » Le Solliciteur général répondit par les principes du droit : « Howard, complice lui-même, avoit trop d'intérêt à nier la conspiration avant d'être arrêté, pour que ses premières dénégations méritassent la moindre attention; c'est d'ailleurs la marche naturelle à tous les conspirateurs. »

Une objection plus sérieuse fut produite en faveur de Russel. « Sur quelle loi faites-vous le procès ?
 « Adoptez-vous le vieux statut de la vingt-cinquième
 « année d'Édouard III, ou le statut qui a défini les
 « crimes de haute trahison pendant la vie du Roi
 « régnant ? Par ce dernier statut, la prescription est
 « acquise au bout de six mois, et l'entrevue chez
 « Séphard est très-antérieure. » Les juges adoptèrent celui d'Édouard.

Alors Russel demanda que l'on citât contre lui une seule des actions définies par cette loi. Or, par celle d'Édouard, le législateur distingue deux espèces de trahison : l'une est l'intention et l'entreprise d'ôter la vie au Roi; l'autre est l'entreprise actuelle de faire la guerre contre lui. De plus, suivant le statut porté sous la Reine Marie : « Le concours de
 « deux témoignages est exigé sur quelqu'acte formel
 « qui tende à l'exécution de l'un ou de l'autre de
 « ces deux crimes. » On répondit que la seule pensée d'attenter à la vie du Roi, lorsqu'elle étoit manifestée par des faits extérieurs, étoit un des crimes prévus. Les avocats Hale et Cook prouvèrent immédiatement, par le texte même, qu'il s'agissoit dans le statut, non pas d'un dessein uniquement, mais d'un dessein et d'une entreprise contre la vie du Roi. Cependant, et quoique jamais en Angleterre on n'eût admis dans la dénomination de *Gardes* le sens qui s'attache au titre de *Gardes-du-Corps*,

dans les autres royaumes, et qu'il n'y eût qu'une seule dénomination universelle à tous les corps de l'armée, celle des troupes du Roi, le ministère public insista sur ce nom de *Gardes*, pour indiquer une résolution formelle d'attenter à la personne même du Roi, ce qui constituoit le crime de régicide. Howard lui-même affirma sous serment que jamais on n'avoit eu cette pensée. Mais les magistrats admirèrent en fait que le dessein du régicide étoit la conséquence naturelle du dessein d'enlever les Gardes du Roi.

Le Lord Russel avoit l'âme trop élevée pour chercher ailleurs que dans la vérité même la défense de son honneur et de sa vie. De subtiles discussions de droit, et ce qu'on nomme en France les questions préjudicielles, lui paroissoient peu convenables à sa propre dignité; il demanda que l'on entendît ses avocats sur le sens et l'application de la loi, par rapport au projet imputé d'enlever les Gardes du Roi. Les juges rejetèrent sa demande, sur son refus de reconnoître d'abord comme vrais les faits allégués par les témoins.

Il eut alors la pensée d'avouer avec la franchise naturelle à son cœur, la vérité toute entière, en ce qui lui étoit personnel. Ses amis qu'il consulta l'y engagèrent, certains qu'il ne pourroit être condamné tout au plus qu'à la peine méritée pour n'avoir pas révélé une haute trahison. Mais ses avocats, plus

instruits que lui des maximes de la jurisprudence , lui prouvèrent aisément l'essentielle différence qui existe entre ne pas approuver les desseins sur lesquels cependant on délibère , et ne pas révéler ces mêmes desseins , lorsqu'on les connoît sans y prendre part. Il renonça donc sans peine à sa pensée, laissant aux juges le soin de découvrir ce qu'ils vouloient apprendre, et aux jurés celui de se déclarer dans l'intégrité de leur conscience. Il parla peu, mais toujours avec dignité.

Ce fut dans la dernière séance du procès que l'on apprit la mort du comte d'Essex. Le ministère public en tira un parti terrible contre l'accusé sur l'esprit des jurés. Il leur montra qu'en se donnant la mort Essex confirmoit la conspiration. Russel fut condamné. Immédiatement après, il fit dire à Séphard qu'il lui pardonnoit, en le priant de se rappeler qu'il n'étoit allé qu'une fois dans sa maison. Séphard éperdu ne put rien répondre, sinon que son trouble devant les juges ne lui avoit laissé dans l'esprit aucune liberté.

Lorsque le jugement fut porté, ses amis le sollicitèrent de consentir à demander sa grace au Roi. Il les y autorisa, sous la condition que l'on n'exigeroit de lui aucune démarche qui entraînat un aveu implicite du crime dont il étoit innocent, c'est-à-dire, le projet d'assassiner le Roi. Il fit offrir d'aller vivre hors de l'Angleterre, et dans tel pays qu'il plairoit

à Sa Majesté, promettant d'y rester étranger à toute affaire politique. Sa femme, qui étoit la fille et l'héritière du comte de Southampton, implora aussi la clémence royale avec un torrent de larmes, offrant les vertus et les services de son père en expiation des erreurs qu'un sentiment exagéré de patriotisme avoit pu inspirer à son mari. Le comte de Betford, père de Russel, offrit 100,000 l. sterl. à la duchesse de Portsmouth. La cupidité de la favorite et le ressentiment du Roi furent invincibles. Charles II n'accorda d'autre grace que la remise de ce qui est ignominieux dans les sentences de haute trahison. « Mylord Russel, » dit-il, « éprouve aujourd'hui que « je possède la prérogative qu'il m'a disputée dans « l'affaire du comte de Danby. » Hélas ! le temps viendra aussi que Jacques II invoquera le secours du comte de Betford, et le vieillard lui répondra : Sire ! j'avois un fils !

La veille de l'exécution, Walcot, Hone et Howse subirent leur supplice. Walcot sur l'échafaud s'avoua coupable, mais il nia la réalité de tout complot arrêté. Il déclara « que souvent il avoit été question « de tuer le Roi, mais que tous les détails donnés « par West et Rumsey étoient une fable de leur « façon pour accréditer leur témoignage. Il avoit « combattu », dit-il, « les propositions de West pour « l'assassinat ; lorsque celui-ci promettoit la protec- « tion de Monmouth, il lui répondoit que le duc de

« Monmouth , au contraire , s'il montoit sur le trône ,
« seroit le premier à punir de tels attentats. » Hone
s'avoua également coupable de s'être trouvé à ces
détestables conciliabules , témoigna un vif repentir,
et protesta « que ceux des accusés de distinction
« qu'il connoissoit n'avoient pris aucune part à ces
« ténébreux complots. » Le lord Russel qui devoit
être exécuté le lendemain , sentit son ame soulagée
en apprenant ces déclarations , qui séparaient ainsi
les deux complots confondus dans un seul par le
Gouvernement.

Il avoit reçu et lu sans s'émouvoir la sentence que
lui apportèrent les shérifs , et conserva jusqu'à la
fin une douceur inaltérable , animée par une piété
tout-à-la-fois douce et fervente. Il s'occupa soigneu-
sément de son apologie , dont il remit trois copies
signées de sa main à milady Russel , qui soutenoit
maintenant son malheur avec une noble et tendre
constance. Il écrivit ensuite une lettre au Roi , de-
mandant pardon à Sa Majesté de tout ce qu'il avoit
pu faire contre son devoir. « Jamais , » disoit-il , « je
« n'ai trempé dans aucun dessein préjudiciable ni à
« votre personne , ni à votre dignité. Aucune de
« mes actions ne m'a été inspirée que par les mouve-
« ments d'un zèle ardent , mais sincère pour les vé-
« ritables intérêts de la Couronne et du pays. Quoi-
« que durement traité , je pardonne sans peine à tous
« ceux qui m'ont desservi auprès de Vous. Que ma

« mort appaise au moins, Sire, le mécontentement
« de Votre Majesté ; je veux mourir dans la confiance
« que ma femme et mes enfants n'en seront pas la
« victime comme le père. » Après sa dernière entre-
vue avec milady Russel, entrevue qu'il soutint avec
une tendre gravité, il dit : « L'amertume du calice
« est passée. » Le matin, il dormoit d'un profond
sommeil quand on l'éveilla. Il monta sa montre en
disant : « Le temps n'est plus, l'éternité va com-
« mencer. »

Lorsque les shérifs se furent présentés pour le
conduire à l'échafaud, il trouva le lord Cavendish
qui l'attendoit sur l'escalier de la Tour pour l'em-
brasser. Cavendish avoit déjà voulu changer de vê-
tements avec lui pour qu'il s'évadât. Russel ne l'avoit
pas permis. Du fond de sa retraite ignorée, Mon-
mouth avoit également voulu se montrer pour l'al-
ler voir à la Tour. Il s'y étoit opposé. Après avoir
reçu le dernier embrassement de Cavendish, il se
retourne précipitamment vers lui : « Mon ami, » lui
dit-il, « je vous en conjure, pensez à la Religion.
« Vous ne pourriez comprendre combien de force et
« de consolation j'y ai puisé dans mon malheur ! »

Toutes les rues qu'il traversa, de la Tour au
lieu du supplice, étoient occupées par une innom-
brable multitude, et chacun suivant ses propres
sentiments, le couvroit d'injures ou de marques de
compassion. Burnet et Tillotson l'accompagnoient

dans son carrosse ; il chantoit les Psaumes avec eux. Arrivé sur l'échafaud , il remit aux shérifs la quatrième copie de son apologie , et prenant la parole , il protesta en peu de mots que jamais il n'étoit entré dans aucun dessein qui eût pour but d'attenter à la vie et à la couronne du Roi. Il pria Dieu pour Sa Majesté et pour la Religion protestante. Ensuite il se recueille un moment pour prier en silence ; il se déshabille , et d'une contenance modeste et ferme , il tend sa tête au bourreau , qui ne la fit tomber qu'au second coup de hache.

A peine l'exécution étoit consommée que son apologie étoit publiée dans toutes les rues de Londres. La Cour en fut justement alarmée. Russel y avoit travaillé avec soin ; elle montre tout-à-la-fois une ame sincère et une imagination ardente. Les sentiments qu'il y exprimoit devenoient d'autant plus dangereux pour la Cour qu'ils étoient populaires , et qu'ils paroisoient au peuple signés du sang d'un martyr de la Religion et de la liberté. L'Angleterre excusoit sans peine ce qu'elle soupçonnoit des démarches de Russel pour un soulèvement ; mais elle ne voyoit qu'un arrêt porté sans preuve légale et par une torture violente donnée à la loi. Elle ne croyoit pas surtout que Russel fût le moins du monde complice des scélérats qui la veille venoient d'être conduits à l'échafaud. La Cour elle-même ne le croyoit pas. L'attendrissement excité par sa fer-

meté modeste sur l'échafaud, par le souvenir de ses vertus privées, par la lecture de son apologie, fut universel et profond. De telles émotions dans les peuples sont une révolution commencée. C'est une grande question que celle de la clémence dans certains crimes d'État et dans certains coupables. Une ame vraiment royale eût pardonné peut-être au lord Russel; le péril du pardon n'eût jamais surpassé le danger d'être inexorable. Mais Charles II avoit laissé périr le vicomte de Stafford, qui étoit innocent.

Il n'est pas sans intérêt de savoir comment l'Ambassadeur de France rendit compte de ces événements au Roi son maître. On voit dans son rapport la réserve d'un courtisan qui n'ose ni cacher ni faire connoître toute l'impression qu'ils faisoient sur l'Angleterre. La position de l'Ambassadeur étoit alors des plus délicates, puisqu'il avoit été chargé d'exciter, de corrompre même les chefs de l'opposition parlementaire.

Il avoit d'abord écrit avec une simplicité toute laconique, et sans autre réflexion, que le comte d'Essex *s'étoit coupé la gorge avec un rasoir*. Plus tard il annoncera, dans un postscriptum remarquable par son énergique briéveté : *M. de Sidné (Sic) a eu le cou coupé*. Voici comment il parla de l'exécution de Russel dans sa lettre du 3 août.

« Mylord Roussel eut, samedi (31 juillet), la tête
« coupée sur la place de Lincoln-in-filds (Lincolns-

« inn-fields). Il y avoit des troupes d'infanterie et de
« cavalerie. La place est très grande et il s'y trouva
« un nombre infini de personnes et de spectateurs.
« Mylord Roussel témoigna beaucoup de fermeté
« (comme font ordinairement les Anglois en mou-
« rant). Il dit en peu de mots qu'il mouroit pour
« être bon protestant , et que tous ceux qui l'étoient
« devoient se réunir pour s'opposer aux entreprises
« des Papistes. Il protesta de n'avoir rien su de la
« conspiration contre la personne du Roi d'Angle-
« terre , mais il ne dénia pas d'avoir eu connaissance
« de ce qui se projettoit pour s'opposer à un Gou-
« vernement arbitraire et remédier aux désordres de
« l'État. Il donna un écrit au Shérif Nort (North),
« qui a été porté à Sa Majesté Britannique. Le doc-
« teur Burnet et le docteur Tilleson (Tillotson) l'as-
« sistoient ; ce sont deux Presbytériens fort renom-
« més. Plusieurs personnes trempèrent leurs mou-
« choirs dans son sang. C'est une coutume parmi les
« Anglois , qui marque leur vénération pour celui
« qui meurt. Le peuple fut fort tranquille et on garda
« un profond silence. Les sentiments étoient fort par-
« tagés. Beaucoup disoient que c'étoit un traître qui
« méritoit la mort ; d'autres , en aussi grand nombre,
« disoient qu'il n'étoit pas coupable , et que les té-
« moins qui avoient déposé contre lui n'étoient pas
« valables.

« On ne fera pas sitôt le procès aux autres pri-

«sonniers. Les juges sont allés dans les provinces
«tenir les assises accoutumées.»

Le départ des Juges avoit suspendu le procès des autres prisonniers. Pendant cet intervalle, l'Hôtel de ville fut sommé de rendre ses chartes, en exécution de l'arrêt qui l'avoit ordonné. Cet ordre, mis en délibération, excita de fortes oppositions. Tous les membres des Corporations, disoit-on à l'Hôtel de ville, font le serment de conserver des Privilèges dont ils sont les dépositaires et les protecteurs. «Attendons au moins que le Roi lui-même nous les enlève.» Cet avis prévalut; aussitôt les chartes sont arrachées de vive force, l'Hôtel de ville est fermé, le Roi se réserve la nomination des magistrats, et casse plusieurs Échevins ou officiers de la cité. Il prend une pareille mesure pour d'autres villes du Royaume, et leur envoie de nouvelles chartes.

Par le droit public de l'Angleterre, tous les privilèges (*privatæ leges*) des corporations émanent de la Couronne, qui a droit sans doute de les révoquer, mais de les révoquer après un jugement légal. Ce jugement étoit porté contre la ville de Londres. La Couronne étoit donc ici dans son droit. Aussi la question se borne-t-elle à savoir si l'exercice de ce droit étoit un acte de sagesse. Plus tard Jacques II fera reporter en pompe à l'Hôtel de ville par le Chancelier d'Angleterre cette même charte que la ville ne voudra plus recevoir, sans un jugement qui casse le premier.

Mais cette affaire des chartes, si grave dans un pays où tout se traite légalement, avoit pour véritable cause la nécessité des affaires du Roi. Au 12 juillet, Charles n'avoit reçu de la France que 380,000 livres sur le paiement du subsidè de la seconde année qui étoit révolue dès le 1^{er} mars¹. Les Ambassadeurs de l'Empire, de la Suède et de la Hollande lui proposoient de se rendre médiateur entre la France et l'Espagne; de son côté, l'Espagne lui offroit de l'argent s'il vouloit la soutenir contre *les hostilités de Louis XIV.* Le duc d'York s'étoit empressé d'en donner avis à l'Ambassadeur Barillon. Celui-ci reçut ordre de payer 350,000 francs, à compte sur la seconde année du subsidè, faisant espérer un paiement prompt des 770,000 francs qui devoient la compléter. Mais en compensation du retard actuel sur le subsidè, Charles reçut de la cour de Versailles d'amples félicitations sur la découverte du Complot de Rye-House, avec l'offre de livrer tous les conspirateurs qui se pourroient trouver en France. Barillon reçut aussi l'ordre de ne payer les 770,000 francs qu'en prenant ses sûretés sur les démarches éventuelles du Roi. Et en effet, lorsqu'il prononça la dissolution du Parlement d'Oxford au mois de mars 1681, Charles s'étoit engagé à convoquer un autre Parlement dans les termes fixés par

¹ Lettres de Barillon.

le bill triennal, c'est-à-dire dans les trois ans. Ce délai approchoit de sa fin, les Ministres sollicitoient le Roi de ne violer ni la loi ni sa parole; déjà des écrits se publioient pour rappeler l'un et l'autre; Charles n'en étoit pas fort éloigné, pressé comme il l'étoit par ses alliés naturels, et par la gêne qu'il éprouvoit de l'impérieuse économie de la France. Il lui falloit donc se préparer les moyens de maîtriser les élections, à tout événement, et l'affaire des chartes n'avoit pas d'autre but. Il est vrai que son frère y voyoit une conquête de la Couronne sur les libertés publiques. Touts deux y trouvoient encore un avantage immense pour des ames peu généreuses. En dénaturant l'institution des jurés, ils se vengeoient de leurs ennemis qu'ils frappoient à coup sûr du glaive de la justice. Dans le droit des Chartes, le Lord Maire nommoit les Shérifs, qui nommoient les Jurés, et le Lord Maire étoit élu par les Communautés de la Cité. Ces diverses fonctions dépendoient maintenant de la Cour, qui eut ses jurés dévoués à toutes ses volontés. Il est juste aussi de reconnoître que l'Hôtel de ville étoit devenu un foyer de factions dans ces derniers temps. Charles usa de représailles comme sur un champ de bataille; mais la société n'est pas un état de guerre, et les Gouvernements qui ne savent imiter que la justice des factions se soumettent par là même au droit de la force qui tôt ou tard peut les accabler. Quoi qu'il en soit, le

Roi, toujours indécis entre ses alliés et la France, ajourna la question du Parlement qu'il avoit promis, laissa au duc d'York les soins du Gouvernement, et attendit que le temps dénouât les difficultés présentes.

De même que les corporations subirent d'immenses changements, la magistrature eut aussi les siens, et ce fut alors que parut au poste éminent de Lord Chef de justice Jefferyes, déjà connu par un zèle brutal et farouche, surtout par un talent dont il resta l'éternel modèle, celui de plier et torturer les lois à toutes les iniquités. Le procès des conspirateurs fut repris sous ses auspices après les assises des provinces, et recommença par Algernoon Sidney.

Les jurés, comme dans le procès de Russel, ne possédoient aucun bien fonds : Sidney les refusa. « On a décidé ce point dans l'affaire du Lord Russel, » répliqua Jefferyes; et il ne permit pas que la question fût examinée. L'iniquité étoit palpable, puisque le procès se jugeoit, non pas devant des jurés de la Cité de Londres, mais du comté de Middelsex. Quant au fond de l'affaire, on n'alléguait nul fait positif. A la vérité, le Lord Howard avoit dit qu'il existoit un comité des six, dont il étoit membre avec Sidney. Mais là s'arrêtoit la preuve. Quant aux deux autres témoins, West et Rumsey, ils affirmèrent séparément l'existence du comité, mais seulement par oui

dire ; West l'avoit apprise de Rumsey qui l'avoit apprise de West. Ainsi, par le fait, Howard se trouvoit seul et unique témoin : la loi en exigeoit deux.

Or, dans les papiers de Sidney, s'étoit rencontré un manuscrit de sa main, non encore achevé, sorte de réponse à un écrit du temps, intitulé *le Patriarche*, et dont l'auteur fort obscur, nommé *Filmer*, s'attachoit à démontrer le droit divin de l'autorité royale. Filmer remontoit très-haut. « Dieu, » disoit-il, « a donné la souveraineté du monde au « premier père, qui l'a transmise telle qu'il l'avoit « reçue à son premier né ; ainsi de génération en « génération : et voilà comme les Rois sont les héritiers du fils aîné du premier père ou du premier « patriarche ¹. »

Ce raisonnement ne parut pas péremptoire, au moins dans l'application, à Sidney qui d'ailleurs adoptoit pleinement dans son principe et dans ses conséquences le dogme de la souveraineté du peuple. Dans sa réfutation, il répondoit à Filmer que, « si « le droit des princes souverains résulte de leur « descendance de Noé par le fils aîné de ce patriarche, ils sont tous par le fait des usurpateurs, « puisqu'il n'est aucun d'eux qui puisse établir une

¹ Ce système a été renouvelé de nos jours, dans un livre intitulé *De l'Autorité*, publié par M. l'Abbé T**, à son retour d'Angleterre.

« pareille généalogie. Si, » continuoit-il, « un seul
 « existoit qui fût capable de produire une telle dé-
 « monstration, celui-là seroit le seul souverain lé-
 « gitime au monde et du monde. » Le développe-
 ment de ces idées l'avoit conduit fort loin contre le
 gouvernement monarchique. Son esprit exalté ne
 lui faisoit concevoir qu'un seul bon gouvernement,
 la République; et cependant il convenoit quelque-
 fois qu'une République périroit nécessairement en
 Angleterre, par le seul fait de l'établissement né-
 cessaire d'une armée. Quoi qu'il en soit, ce roman
 inédit de ses rêveries républicaines fut un heureuse
 découverte pour le génie inventif de Jefferyes; il
 en fit le second témoin qui manquoit au procès.

« La loi, » disoit-il, « exige deux témoins; mais,
 « pour les cas de haute trahison, il suffit d'en avoir
 « d'abord un qui dépose sur le fait même, et ensuite
 « un second qui dépose sur une circonstance que
 « l'on peut y rapporter, *comme celle d'avoir vu*
 « *acheter un couteau.* Or, dans l'affaire présente,
 « le Lord Howard est le témoin qui affirme qu'il
 « s'agit d'un régicide, et que l'accusé étoit du co-
 « mité des six. Que faut-il de plus maintenant que
 « ce livre même de l'accusé, pour prouver ses des-
 « seins régicides? »

Le Solliciteur général Finch mit le sceau à cette
 monstrueuse interprétation en soutenant que le livre
 étoit ce que la loi nomme *action formelle.* « Or, »

s'écria-t-il avec emphase, « *scribere et agere*, « *unum est et idem.* » Sidney fut condamné; il remit au marquis d'Halifax un mémoire pour le Roi; il y supplioit Sa Majesté de vouloir elle-même examiner ce procès. Jefferyes, qui en fut informé, s'écria, dans un transport de fureur, que sa tête sauteroit ou celle de Sidney. Pendant le procès, Sidney avoit souffert les démentis, les interruptions, les insultes même de Jefferyes avec une modération étonnante pour tous ceux qui connoissoient l'emportement naturel de son caractère. Quand les shérifs lui remirent la sentence, il la lut froidement, et leur dit avec douceur qu'il leur pardonnoit. « Mais, » ajouta-t-il, « faites un retour sur vous-mêmes. La justice du « Ciel vous demandera compte de ma vie, que vous « avez livrée en choisissant des jurés sans foi et « vendus à mes ennemis. » Un des shérifs répandit des larmes. Sidney écrivit ensuite son apologie qu'il leur remit sur l'échafaud.

Sidney n'avoit sur la Religion que des sentiments sans arrêt, aussi peu réglés par des principes que ses opinions politiques; c'étoit un déisme vague. Cependant il appela des ministres puritains auxquels il exprima la douleur que lui inspiroient ses fautes. Il parut au supplice avec intrépidité, pria un moment, et reçut le coup mortel. L'Ambassadeur de France manda cet événement à Louis XIV, dans une lettre du 31 décembre, où il parloit de Monmouth.

Il dit simplement : « M. de *Sidné* a eu le cou « coupé; il n'a point parlé en mourant, comme « font ordinairement les Anglais. »

Le témoignage de West et Rumsey devenoit de plus en plus si décrié, qu'à peine osoit-on l'opposeraux accusés qui restoient à juger. Aussi, Hampden, qui étoit du comité des six, ne pouvant être convaincu par l'unique témoignage du Lord Howard, fut condamné à une amende de 40,000 livres sterling.

Des six qui dirigeoient l'entreprise d'un soulèvement en Écosse, mais contre lesquels il n'existoit aucune preuve, et qui ne pouvoient légalement être condamnés que par l'adjonction de leur complot à celui des créatures de Shaftsbury, Essex s'étoit donné la mort; Russel et Sidney l'avoient subie par jugement; Hampden se trouvoit en quelque sorte dévoué à une perpétuelle prison, par l'impossibilité de payer son amende; Howard échappoit à toutes les peines légales par ses aveux. Le duc de Monmouth restoit seul à punir, également protégé par sa retraite inconnue, et par la tendresse du Roi.

Les Écossois compromis devoient être jugés en Écosse, où ils avoient été renvoyés. Quant aux complices de West et Rumsey, qui étoient encore sous la main de la justice en Angleterre, il ne restoit plus qu'Halloway et le chevalier Armstrong. Halloway, qui étoit jugé déjà par contumace, fut pris en Amérique; il avoua que lui et deux autres s'étoient char-

gés d'une entreprise pour faire soulever la ville de Bristol; que les mécontents de ce pays, s'ils se pronçoient, devoient se porter avec eux sur le cantonnement des Gardes, à Taunton, pour les entraîner; que ces tentatives n'avoient eu aucune suite; que West et Rumsey proposèrent d'assassiner le Roi et le duc son frère; qu'il ne voulut jamais entrer en délibération sur un projet si criminel; que West, Rumsey, Rumbold et son frère approuvoient seuls cette proposition, avec un cinquième qui ne fut pas nommé. On crut qu'il s'agissoit de Ferguson, qui étoit revenu de Hollande, ou peut-être de Goode-nough. Ses aveux et son discours funèbre, qui fut imprimé, portèrent la conviction dans le public sur l'incohérence de cette conjuration avec le complot formé sous la direction du comité des six.

Le chevalier Armstrong étoit aussi condamné par contumace; il fut saisi en Hollande et ramené en Angleterre. Il avoit été Lieutenant-Colonel des Gardes et Grand-Écuyer. Le duc de Monmouth avoit eu en lui une extrême confiance. Devant les juges, il réclama le bénéfice des lois qui lui donnoient, comme contumace, un an pour se mettre volontairement en jugement. Il demanda que son procès, comme celui d'Hallovy, fût régulièrement recommencé. On lui répondit qu'ayant été pris par force avant l'expiration de l'année accordée aux contumaces, le bénéfice de la loi ne pouvoit lui être appliqué. « Je ne

« souhaite, » disoit-il, « que la justice. » — « Vous
« l'aurez tout entière, » lui répliqua Jefferyes, chef de
Justice, et il fit exécuter la sentence portée par con-
tumace. Armstrong avoit toujours mené une vie
licencieuse. Il passa le peu de jours qui lui restoient
encore dans la prière. « Il témoigna, » dit Burnet,
« jusqu'à de la joie de finir par un supplice infame ;
« parce qu'il n'a fallu rien moins, » disoit-il, « pour
« le réveiller du profond assoupissement où il avoit
« vécu et pour lui inspirer un juste sentiment de
« l'énormité de ses crimes. » Il protesta en mourant
qu'il n'avoit jamais conspiré contre la vie du Roi et
du Prince son frère.

Cette exécution termina en Angleterre les pour-
suites juridiques de cette double conspiration. Le
Lord Chef de Justice, Jefferyes, alla de suite en
rendre compte au Roi qui étoit à Windsor. Charles II
en le voyant tira de son doigt une bague de prix
et la mit au doigt de Jefferyes, en lui adressant ce
singulier conseil : « Vous allez tenir les Assises dans
« les provinces, » dit-il, « les chaleurs sont grandes ;
« prenez garde de trop boire. » Jefferyes en effet
portoit ce vice à l'excès et alors sa brutalité n'avoit
plus de retenue. La bague du Roi fut nommée dans
le monde, *la bague teinte d'un beau sang*, par
allusion au sang de Russel et de Sidney.

En Écosse les formes légales de la justice furent
encore plus violemment méprisées. Les preuves qui

n'existoient pas furent cherchées par des tortures jusqu'alors inusitées. Un nommé *Spence*, domestique du lord Argyle, inspira des soupçons à Londres et fut envoyé à Édimbourg. Le lord Perth, chef de Justice, exige qu'il réponde sous serment à toutes les questions qui seront faites. *Spence* invoque les lois du pays qui ne permettent pas de forcer personne à répondre sous serment *super inquirendis*. Le serment fut cependant exigé par diverses tortures qui font horreur. Il résista huit jours à ces épreuves rigoureuses; enfin il capitula sous la promesse qu'il ne serviroit de témoin contre personne, qu'il ne lui seroit fait aucune interrogation nouvelle et qu'il seroit mis en liberté. A ces conditions, il désigna quelques Écossois avec qui le lord Argyle correspondoit au moyen d'un chiffre à deux clefs, dont il indiqua une. Le Gouvernement avoit déjà l'autre, et l'on sut par ce moyen qu'Argyle négocioit pour un soulèvement, mais qu'il n'y avoit rien encore de conclu.

Carstares, ministre puritain, fut également forcé par la torture à faire le serment de répondre aux interrogatoires. Il avoua des discours qu'il avoit entendus sur les moyens de tuer le duc d'York, ajoutant qu'il y avoit opposé les principes de la Religion qui réprouvoient l'homicide. Carstares étoit un homme habile et doué d'une ame forte. Il avoit beaucoup de secrets qu'il garda malgré toutes les souffrances de

la torture. Ses liaisons intimes avec le Prince d'Orange font présumer justement que ce Prince n'étoit pas étranger aux entreprises d'Argyle et de Monmouth. Carstares fut nommé son chapelain.

Quant à Baillie, le chef des Députés d'Écosse auprès de Monmouth, à défaut d'une accusation motivée sur des faits connus, on lui opposa une lettre du Roi qui l'accusoit non pas de la conspiration de Rye-House, mais de complicité pour un projet de soulèvement. Sommé de faire le serment sur cette lettre, il se récria contre l'iniquité d'une forme inusitée, qui oblige l'homme à se dénoncer lui-même, ou à se sauver par un parjure; et il refusa le serment. Condamné pour ce refus à six mille livres sterling d'amende, il fut remis en jugement et condamné à mort par suite des indices que la torture de quelques autres suspects avoit procurés contre lui. Octogénaire et déjà mourant des suites de sa longue captivité, il protesta de son innocence relativement à tout projet d'attenter à la vie du Roi et du Prince.

Il est certain que Baillie étoit coupable d'un complot pour soulever l'Écosse, et d'intelligence avec Monmouth, Russel, Sidney, Essex, Argyle. Le Ministre Carstares étoit de plus coupable de machinations avec Fagel, Grand-Pensionnaire de Hollande; et le Gouvernement l'ignora toujours. Ils méritoient donc la mort; mais il les falloit convaincre. Autre-

ment la justice, qui émane du Ciel même pour la conservation de la société, n'est plus qu'un redoutable et détestable instrument des vengeances humaines ; et la société doute enfin s'il existe d'autres droits et d'autres lois que la force.

Ces formes iniques de la justice étoient le résultat d'une division qui avoit éclaté dans le Conseil d'Écosse. Le chancelier Aberdeen, depuis duc de Gordon, avoit incliné pour la douceur, dans les recherches ordonnées sur la révolte de Bottwellbridge. Queensbury, Lord Trésorier, tenoit à l'exécution littérale de l'édit du Roi : il en résultoit d'immenses récoltes pour le trésor. En effet, une grande et incroyable question s'agitoit dans le Conseil. On avoit observé que si les sectaires accouroient en foule aux offices de l'Église, leurs femmes n'y venoient point. Les hommes évitoient ainsi l'amende, et les femmes s'en croyoient naturellement exemptes. Il fut proposé au Conseil de les y assujétir ; et comme l'amende se trouvoit encourue pour chaque jour d'absence, le butin devenoit immense. « Pour tout payer, » dit un historien, « il eût fallu vendre l'Écosse entière. » Le Conseil s'étant divisé sur cette grave question, le comte de Perth, chef de Justice, fut envoyé à Withe-Hall : on y décida que les femmes des sectaires devoient l'amende.

Le duc d'York, depuis la conspiration, avoit un pouvoir absolu sur les affaires d'Écosse et le Roi

ne s'en mêloit plus. Aussi le système des amendes et de la rigueur prévalut. Le comte de Perth, quoique naturellement doux, s'aperçut de ces dispositions et revint en Écosse armé d'inflexibilité. Ce fut lui qui ordonna d'arracher le serment par la torture aux divers accusés ou suspects de conspiration. Aberdeen, chancelier, avoit été accusé auprès de la Cour d'*être modéré*, crime sans excuse dans les temps de réactions. Il fut destitué. Le comte de Perth avoit mérité par ses rigueurs d'être Chancelier. Il remplaça d'Aberdeen.

Mais le principal personnage de la conspiration, Monmouth, avoit reparu tout à coup sur la scène politique. C'étoit un peu avant le procès d'Algernon Sidney. Le duc de Monmouth, qui s'étoit tenu caché en Angleterre, songeoit à passer au service de l'Espagne dans la guerre qu'elle soutenoit contre la France. Le lord Halifax crut devoir réveiller la tendresse du Roi en sa faveur. Il vouloit par ce moyen mettre un contrepoids dans la balance des affaires. Il sut persuader à Monmouth d'écrire au Roi son père, qui fut touché de ses lettres. Le Roi lui promit sa grace, sous la condition d'une révélation complète de son crime. D'abord Monmouth hésita sur la forme de la révélation exigée. Halifax lui conseilla, lorsqu'il seroit rentré en grace, de supporter avec patience le premier feu des reproches de son parti. Les vacances, lui dit-il, approchent;

et le bill de *l'habeas corpus*, exige que les accusés contre lesquels il n'existe aucune preuve soient mis en liberté; ainsi on reconnoîtra bientôt que vous n'aurez acheté votre réconciliation aux dépens de personne.

Monmouth, suivit d'abord ce conseil et promit de demander son pardon au Roi; mais il ne voulut consentir qu'à une soumission vague et polie envers le duc d'York. Le Roi garda un silence absolu sur cette négociation, et ne parla de la réconciliation future que la veille même à son frère. Le Duc en fut consterné. Il proposa en conseil que Monmouth fût au moins envoyé à la Tour, un moment et pour la forme. « Je lui ai promis sa grace, » répondit séchement le Roi. Monmouth vint en effet, avoua sa faute en termes généraux, et demanda son pardon. Il s'adressa ensuite au duc d'York, le priant d'intercéder pour lui auprès de Sa Majesté. Charles reçut son fils avec effusion de cœur.

Le lendemain le Roi dit devant sa Cour, que *Jacques*, c'étoit le nom familier qu'il donnoit à Montmouth, avoit confirmé les aveux du lord Howard. La nouvelle s'en répandit sur le champ dans tous les lieux publics de la ville, et la gazette de Londres annonça que le duc de Monmouth avoit révélé ce qu'il y avoit de plus secret dans la conspiration. Monmouth au désespoir nia le fait, avec les expressions du plus vif mépris pour le lord

Howard. Halifax eut beaucoup de peine à le calmer, rejetant ce mot du Roi ou sur sa facilité naturelle ou sur l'importunité des Courtisans. Monmouth consentit à se contraindre, jusqu'à ce qu'il eût ses lettres de grace. Mais à peine les eut-il en sa possession, qu'il pressa le Roi de rétracter la fatale parole, lui amenant des témoins qui soutenoient que lui, Monmouth, n'avoit point déclaré ce qui lui étoit attribué. Le Roi voulut avoir par écrit au moins ce que Monmouth avoit réellement avoué. Alors Halifax lui conseille encore d'écrire au Roi. Il lui représente qu'après toutes ses intelligences avec les ennemis de la Cour, il ne devoit pas s'arrêter devant le mot de conspiration auquel d'ailleurs il pourroit donner un sens plus ou moins restrictif: il s'agissoit enfin d'un Roi et d'un père; il s'agissoit aussi de ses amis exposés à de grandes persécutions. Monmouth se rendit, et le Roi fut encore touché de sa lettre. Mais bientôt Monmouth reçut d'autres conseils. On lui fit entendre que sa lettre, sans avoir force de preuve, n'en fortifioit pas moins la croyance publique, déjà ébranlée, sur l'adhésion prétendue de ses amis à la conjuration de Rye-House. La conscience des jurés en pourroit être frappée. Le procès de Sidney n'étoit point encore commencé. Il commettoit enfin une bassesse. La mobilité de son imagination ne put résister à de telles idées. Il court chez le Roi, le vi-

sage tout ému de désespoir , et lui redemande sa lettre. Le Roi la rendit. Mais , dit-il , n'exigez pas le désaveu que vous me demandez. Vous me ruinez , ajouta-t-il avec bonté , si vous me résistez sur ce point. Le duc de Monmouth eut la folie de rester inébranlable , et fut exilé de la Cour. Ses amis exaltèrent sa conduite comme un acte héroïque , et peu de jours après il se rendit à la Cour du prince d'Orange.

Monmouth , dit le duc d'York ¹ , avoit déclaré qu'il savoit toute la conspiration , excepté le projet d'assassinat. Il avoit visité les gardes , lorsqu'il fut question de les surprendre. Un soulèvement étoit préparé dans les comtés d'York et de Chester. Le major Hurst , de Chichester , devoit surprendre Portsmouth. Un mouvement devoit aussi éclater en Écosse , le docteur Owen , M. Méad et les autres ministres presbytériens les plus renommés étoient d'accord avec Argyle , qui devoit seconder ce mouvement. Enfin , dit le Prince , il avoit personnellement désigné plusieurs des conjurés. Sa mémoire , ou le malheur , ont certainement trompé l'illustre historien sur ce fait. Car , excepté Argyle , Owen , Méad et le major Hurst qu'il désigne , il n'eût pas manqué de nommer Essex , Russel , Hampden et Sidney , si Monmouth les avoit nommés lui-même. Il est d'ail-

¹ Mém. de Jacques II.

leurs très probable que le Roi, qui avoit caché à son frère son projet de pardonner à Monmouth, ne lui a pas montré la lettre qu'il avoit reçue de son fils, et qu'il lui avoit rendue. Enfin le témoignage même de l'Ambassadeur de France¹ ne permet pas de douter que Jacques II ne se soit trompé dans ses souvenirs.

Le Roi conçut un vif chagrin de cette rupture. Quoiqu'il témoignât publiquement beaucoup d'aigreur sur la bienveillante hospitalité qui accueillit Monmouth à la cour du prince d'Orange, il n'en témoignoit pas moins en particulier à ce Prince une sorte de reconnaissance. Il lui avoit montré un cachet secret dont il se serviroit pour toutes les lettres qu'il pourroit lui adresser, par déférence pour le Conseil ou pour son frère. Ainsi les lettres officielles que ce Prince recevoit du Roi son oncle, pour se plaindre des égards prodigués à Monmouth, portoient l'empreinte du cachet mystérieux, et le Prince en concluait justement qu'il ne pouvoit déplaire en continuant de bien traiter le cher proscrit². Guillaume avoit aussi connu les secrètes pensées de Charles II sur le duc d'York, lorsqu'il vint à Londres après la dissolution du Parlement d'Oxford. « J'adoucirai les choses, » disoit le Roi, « ne crai-

¹ Lettres de Barillon, du 23 décembre 1683.

² Mém. de Burnet.

« gnez pas que de mon vivant il les pousse à l'ex-
« trémité. Je connois son caractère, et je crains pour
« lui que s'il monte sur le trône, il n'y puisse rester
« quatre ans. »

Louis XIV prenoit alors un tel ascendant sur l'Europe, qu'il jugea sans doute inutile de s'occuper encore du Roi d'Angleterre. Que pouvoit-il craindre de lui ? Le prince d'Orange étoit en mésintelligence ouverte, sinon avec les États-Généraux, du moins avec l'État de Hollande et la ville d'Amsterdam, qui offroient le Stathoudérat au prince de Frise. Toute son habileté n'avoit pu résoudre la République à se liguer avec l'Espagne. Aussi Louis XIV, qui ne craignoit plus rien, ni de ces deux puissances, ni de l'Angleterre, affecta de ne plus payer le subside convenu avec Charles II. Ce Prince n'avoit reçu que 30,000 livres sur la troisième et dernière année qui se trouvoit expirée depuis long-temps. Aussi n'écoutoit-il pas sans complaisance toutes les instances que l'on multiplioit autour de lui, pour convoquer le Parlement en exécution du bill triennal. Sensible aux menaces que l'Ambassadeur Barillon avoit été chargé de lui faire, au sujet du fatal traité de Douvres avec la duchesse d'Orléans, il ne le fut pas moins quand il eut découvert enfin les intrigues de cet Ambassadeur avec les chefs du parti populaire. A ces griefs se joignoit un secret dépit, quand il considéroit l'affluence de la cour autour de son frère et sa propre

solitude. Le calme du présent ne pouvoit le tromper ni sur l'avenir, ni sur le désordre actuel de ses affaires, ni sur les sentiments publics, ni sur le mépris des étrangers, ni, suivant l'expression d'un historien, *sur la trahison d'un Prince pour lequel il avoit tout fait*¹. Quel étoit ce Prince? L'historien ne le dit pas, et le laisse deviner. Quoi qu'il en soit, Charles s'enveloppe dans sa dissimulation, et laisse encore tout le soin des affaires au duc d'York, ou plutôt se ménage un reste de popularité en rejetant sur son frère toute la responsabilité d'une administration vindicative, cupide et souvent inique.

Charles, pour acquérir les bienveillances du peuple, avoit marié au prince d'Orange la fille aînée de son frère. Le même sentiment lui fit conclure le mariage de la sœur de cette Princesse avec le Prince George, frère du Roi de Danemark. le Duc eût préféré des alliances catholiques, il lui fallut obéir. Mais il trouva une sorte de dédommagement en faisant accorder les premiers emplois de l'Irlande à des seigneurs Catholiques, tandis qu'en Angleterre les lois pénales étoient plus rigoureusement que jamais imposées aux Non-Conformistes. Mais il en résulta de fortes amendes.

On essaya encore quelques procès politiques, déjà très multipliés depuis la rupture du Parlement. Quel-

¹ Mém. de d'Alrymple.

ques - uns étoient justes , d'autres au moins téméraires. Un accusé, absous par le Grand-Jury de Londres, fut remis en jugement et condamné dans les assises de Comtés. Mais en général les jurés commencèrent à s'inquiéter de leur servile obéissance, et le cri de l'opinion publique les avertit qu'ils faisoient le serment d'être justes. Cependant un grand scandale fut réparé, si ce n'est dans l'exactitude légale, au moins dans la morale outragée. Ce fut la condamnation de Titus Oates, pour le crime que l'on nomme *Scandalum magnatum*. Confiant dans l'impunité qu'il croyoit avoir acquise, il avoit employé des expressions diffamatoires contre le duc d'York. Ce Prince le poursuit juridiquement, et Titus Oates fut condamné à une prison perpétuelle, à l'exposition au pilori, quatre fois par année, enfin à être frappé de verges, pendant le trajet de la prison à l'exposition. La terrible conspiration des Papistes eut aussi son terme par la mise en liberté, sous caution, des seigneurs Catholiques et du comte Danby renfermés à la Tour, justice tardive que le Duc fit rendre et que le Roi n'eût osé accomplir peut-être, parce que c'étoit violer la prérogative du Parlement, et qu'il songeoit à le convoquer.

La faction de l'exclusion étoit réellement terrassée, et la chaleur du parti vainqueur soutenoit encore dans le public une sorte d'horreur contre elle par les projets dont elle s'étoit vue accusée dans le

complot de Rye-House. Mais il s'élevoit aussi comme un nuage de mécontentements qui menaçoit d'un orage. Les sentiments comprimés prenoient leur essor dans les écrits, dans les satires et surtout dans la chaire. Le zèle des juges voulut faire un exemple sévère, et la Cour n'osa le confirmer. Un ministre presbytérien, Roswell, avoit été dénoncé par trois femmes qui citèrent, chacune en particulier, littéralement l'une comme l'autre, plusieurs fragments d'un sermon qu'elles disoient avoir entendu. Les fragments cités étoient dans le cas de haute trahison. L'accusé présente son manuscrit aux juges, ils refusent de l'examiner; des témoins qui avoient recueilli son sermon par les procédés sténographiques, attestent que les fragments dénoncés n'ont pas été prononcés; l'accusé prouve que ses accusatrices sont des femmes de mauvaise vie; elles-mêmes ne peuvent produire personne qui les ait vues au sermon. Jefferyes, chef de justice, s'écrie avec sa fureur habituelle, que prêcher dans un conventicule étoit déjà un crime de haute trahison. « Une telle témérité, » dit-il, « doit disposer les jurés à tout croire, quels que soient les témoins. Or il y en a trois; c'est plus qu'il n'en faut. » Sur cette observation impérative, les jurés déclarent que Roswell est coupable. Ici l'accusé demanda que les jurisconsultes examinassent au moins à quel degré de culpabilité pouvoient s'élever les passages du sermon que l'on ar-

guoit de haute trahison. C'étoit là précisément ce que l'on avoit refusé à Sidney pour son livre, avec cette différence que dans le procès de Sidney, les jurés n'avoient point encore prononcé. Mais la condamnation de Roswell parut si odieuse, que le Roi, sans accorder la grace du condamné, ordonna un sursis indéfini à l'exécution de la sentence.

Si de tels faits (et, comme on l'a déjà vu, ils sont multipliés), expriment le principe d'un Gouvernement, la société de son côté réagit et proteste par ses défiances ombrageuses, par ses résistances d'opinion, par ses préjugés, ses injustices même. De nombreux symptômes se manifestent et la montrent telle qu'elle est, soumise, mais irritée. L'habileté ne consiste pas à les mépriser et à les étouffer, mais à les étudier pour en supprimer la cause, pour empêcher que le mal repoussé dans le corps politique ne devienne enfin mortel. Autrement une révolution est bientôt faite dans les esprits; le moment seul n'est pas venu encore, mais il vient enfin. Qui pourroit ne pas juger ainsi, par le seul fait que l'on va citer?

Le 5 novembre, jour anniversaire de la conspiration des poudres, il étoit d'usage de prêcher sur cet événement dans les Églises publiques et dans toutes les Chapelles des corporations et des établissements publics. Le *Papisme* est le sujet légalement obligé de ces prédications politiques. Un des mi-

nistres anglicans les plus fameux et justement célèbre, choisit ce texte de l'Écriture :

« Délivre-moi de la gueule du Lion ! Tu as exaucé
« ma prière, et je ressemble à un homme assis sur
« la corne de la Licorne ! »

Ici l'allusion étoit palpable, puisque le lion et la licorne forment l'écusson royal. La gueule béante du lion, c'étoit le *Papisme* dont le duc d'York menaçoit l'Angleterre. *Je ressemble à un homme assis sur la corne de la licorne !* L'orateur par cette image énergique ne représentoit-il pas le Roi futur renversé et foulé par les futurs vainqueurs du *Papisme* ? Il ne manqua pas de citer les imprécations de Jacques I^{er} contre celui de ses successeurs qui tenteroit de rétablir l'autorité de l'Église romaine sur l'Angleterre. Un tel sermon, prononcé dans une telle solennité, en de telles circonstances, par un homme des plus habiles, qui s'enveloppoit du manteau même de la Religion et des lois pour frapper impunément d'anathême l'héritier présomptif de la Couronne, étoit certainement le symptôme le plus vif de la situation réelle du pays. Que pouvoit ici le Gouvernement ? Il n'osa pas même exiger que le Garde des Rolles renvoyât le chapelain qui avoit prêché ainsi, et cependant la Chapelle des Rolles étoit une des Chapelles royales. Mais prenant de lui-même son parti, l'orateur se retira volontairement en France, et de là en Hollande. C'étoit le docteur Burnet.

Cependant on aperçoit divers indices qui sembloient annoncer un grand changement dans la politique du Roi. L'Ambassadeur de France mandoit à Louis XIV que d'après les avis reçus de l'Envoyé de Hollande, ainsi que du comte d'Avaux lui-même, Ambassadeur de France à la Haye, les partisans du prince d'Orange s'expliquoient ouvertement sur une intelligence secrète, rétablie entre Monmouth et le Roi son père. « De plus, » ajoutoit Barillon, « les marchands de Londres se plaignent avec amertume de « la nouvelle ordonnance publiée à Toulon, qui interdît le commerce des vaisseaux anglois avec la « ville de Gênes. Le Roi s'en plaint comme d'une « violation des traités. Je sais, » continuoit Barillon, « qu'on n'a rien omis pour aigrir ce Prince : on lui « fait croire que Votre Majesté lui a fait un tort « irréparable parmi ses sujets, *en leur faisant con-* « *noître* qu'il préfère ce qui peut être agréable à « Votre Majesté, aux intérêts les plus considérables « de la nation angloise. » Le duc d'York lui-même sollicitoit Barillon de faire mettre un terme à des récriminations dangereuses, que le Lord Halifax et les ennemis de la France, disoit-il, ne manquoient pas d'envenimer dans l'esprit du Roi. Louis XIV, en effet, se hâta de faire relâcher tous les vaisseaux que l'on avoit pris à Gênes et conduits à Toulon. Dans le même temps, pour plaire à Charles II, ou pour retenir la duchesse de Portsmouth dans ses

intérêts , il délivra et fit enregistrer à la chambre des Comptes de Paris (le 22 janvier 1685) des lettres de naturalité pour le jeune duc de Richmond, sous le nom du prince Charles de Lenox, duc de Richmond, fils naturel du Roi d'Angleterre Charles II et de Louise-Renée de Penancouet-de-Kéroual , duchesse de Portsmouth, née sujette de France. Enfin le subsidé expiré depuis le premier avril de l'année précédente, époque à laquelle il étoit encore dû 1,370,000 liv. sur 1,500,000, avoit été peu à peu soldé par des envois successifs de 50,000 livres; il se trouvoit même un excédant de 30,000 francs, le 11 février 1685 : cette date doit être remarquée.

Mais le Roi n'en paroissoit pas moins très-réservé envers le Duc son frère. Monmouth étoit venu secrètement en Angleterre ¹; et s'il ne vit point le Roi, ce qui est douteux, il étoit retourné à la Haye, comblé de joie. Il y avoit des réunions mystérieuses chez la duchesse de Portsmouth, auxquelles assistoient Barillon, Sunderland et Godolphin. La présence de Barillon semble annoncer qu'il s'agissoit de la France; mais il y avoit aussi d'autres projets, d'après le témoignage de *May*, le plus intime confident de Charles II. Le Duc dit lui-même que la Duchesse avoit un pouvoir absolu sur le Roi. « Elle ne déses-
« péroit pas de renvoyer le duc d'York, » ajoute-t-il, « et

¹ Mém. de Burnet.

« si Sa Majesté eût vécu plus long-temps, elle y eût « réussi. » En effet, suivant le témoignage de May, il fut d'abord question d'envoyer le Duc en Écosse, et le Roi lui en fit la proposition qu'il repoussa vivement. « Il n'y a point de milieu, » répondit Charles, avec un ton très-haut. « Il faut que ce soit « le cadet ou l'aîné qui fasse un voyage. »

Le comte de Rochester, beau-frère du duc d'York, avoit été élevé à la présidence du Conseil et à la Vice-Royauté d'Irlande. Le titre de Vice-Roi emportoit le commandement général des troupes; mais Sunderland conseilla au Roi de séparer cette prérogative de la Vice-Royauté, en nommant un Général, qui, en cas de besoin, pourroit tenir tête au Vice-Roi. Charles II, qui aimoit peu Rochester, et qui ne vouloit pas que son frère fût maître de l'Irlande, comme il l'avoit été de l'Écosse, adopta cet avis; et Rochester, courroucé, ne partit point pour l'Irlande; il resta au Conseil.

D'un autre côté, Halifax étoit en mésintelligence ouverte avec le comte de Rochester. Dès l'année 1682, il l'avoit averti vainement qu'on lui reprochoit, sinon des malversations, au moins trop de négligence dans la direction des affaires du trésor. Il lui citoit particulièrement le bas prix de la mise en ferme des revenus de la Couronne. Rochester ayant continué de protéger les traitans, Halifax en porta des plaintes devant le Roi, en plein Conseil, pro-

duisit même des offres qui excédoient de 40,000 livres sterling l'adjudication déjà faite. Dans les derniers temps, Halifax déclara encore au Conseil qu'il y avoit de nombreuses ratures et même des feuillets enlevés sur les livres du trésor. Il sollicita le Roi d'en faire personnellement la vérification, et le jour en fut fixé au 12 février. On ne doutoit plus de la disgrâce complète de Rochester, et le contre-coup de sa chute porteroit naturellement sur le duc d'York son beau-frère.

Le jour fixé pour cet examen, Barillon écrivoit à Louis XIV : « Le sieur Chidley (Envoyé d'Angle-
« terre) mande que le bruit est à la Haye que
« M. le prince d'Orange pourroit bien venir ici
« *quand M. le duc d'York sera en Écosse.* Le Roi
« d'Angleterre paroît fort résolu de réprimer cette
« insolence du prince d'Orange, s'il ose venir ici
« sans sa permission, en l'obligeant à retourner sans
« le voir. La permission ne lui sera pas accordée,
« s'il la demande. » En écrivant ainsi, Barillon ne soupçonnoit pas l'existence du cachet mystérieux que Charles avoit donné à son neveu; mais cette lettre prouve que le prince d'Orange savoit le voyage pour l'Écosse. Quoi qu'il en soit, au moment où l'Ambassadeur écrivoit cette lettre, il apprit que le Roi venoit d'être frappé d'apoplexie, et manda sur-le-champ cette nouvelle à Louis XIV par un courrier extraordinaire.

Charles, en effet, avoit ressenti quelque malaise dès la veille. La nuit avoit été agitée : le matin , il s'étoit levé; il manda le docteur King, qui l'aïdoit dans ses expériences de chimie dont ce Prince aimoit à s'occuper. King trouva du désordre dans les discours du Roi ; il en prévint le Lord Péterborough qui le fit rentrer. Ce fut alors que Charles tomba en apoplexie. King, qui étoit médecin, prit sur lui la responsabilité de l'événement, en attendant d'autres secours; lia le bras du Roi avec son mouchoir, et lui tira du sang, ce qui le fit revenir. Sur-le-champ le duc d'York donna des ordres pour fermer tous les ports, afin que la nouvelle de l'extrémité où se trouvoit le Roi son frère ne fût pas un prétexte au prince d'Orange et au duc de Monmouth d'accourir en Angleterre ¹.

Pendant le Roi eut de fréquentes alternatives de bien et de mal, du 12 jusqu'à la nuit du 15. Il n'y eut à Londres ni assemblée ni tumulte. Les médecins publièrent le 14 qu'il n'y avoit plus de danger.

Le Roi en effet recouvroit une grande liberté de parole et d'esprit. Il s'informoit souvent si sa maladie étoit une apoplexie, et les médecins lui affirmoient que non. Il ne s'occupoit d'ailleurs d'aucune affaire, et ne disoit rien qui s'y pût rapporter. Le duc d'York s'occupoit lui seul du Gouvernement dans cette conjoncture si décisive; Sunderland et Rochester pa-

¹ Lettres de Barillon.

roissoient avoir toute sa confiance. Il renouveloit surtout à Barillon les plus fortes protestations de respect, d'attachement et de reconnaissance pour Louis XIV¹. « Il m'a paru, » écrivoit l'Ambassadeur, « reconnoître plus que jamais la nécessité où il sera « de la protection et de l'amitié de Votre Majesté pour « sa dignité et son Gouvernement. »

Le 15 février, à midi, Barillon, prévenu qu'il n'y avoit plus d'espérance, court à Withe-Hall, et le Duc lui dit : « Les médecins croient que le Roi est « en extrême danger. Je vous prie d'assurer le Roi « votre maître qu'il aura toujours en moi un servi- « teur fidèle et reconnoissant. » Barillon étoit allé un moment dans l'appartement de la duchesse de Portsmouth. « Au lieu de me parler, » dit-il, « de sa dou- « leur et de la perte qu'elle alloit faire, elle entra « dans un cabinet, et me dit : M. l'Ambassadeur, je « m'en vais vous dire le plus grand secret du monde, « et il iroit de ma tête si on le savoit. Le Roi dans « le fond de son cœur est Catholique, et personne « ne lui dit l'état où il est et ne lui parle de Dieu. « Je ne puis plus avec bienséance rentrer dans la « Chambre, outre que la Reine y est presque toujours. « M. le duc d'York songe à ses affaires, et en a trop « pour prendre le soin qu'il devrait de la conscience « du Roi. Allez, dites-lui que je vous ai conjuré de

¹ Lettres de Barillon, 16 février.

« l'avertir, et qu'il songe à ce qui se pourra faire
« pour sauver l'ame du Roi son frère. Il est le maître
« dans la Chambre; il peut faire sortir qui il voudra.
« Ne perdez point de temps, car si vous différez tant
« soit peu, il sera trop tard. »

Barillon s'empressa de parler au duc d'York. « Ce
« Prince revint comme d'une profonde léthargie, »
continue l'Ambassadeur, « et il me dit : Vous avez
« raison, il n'y a point de temps à perdre. Je hasar-
« derai tout, plutôt que de ne pas faire mon devoir
« en cette occasion. »

Les mesures à prendre étoient embarrassantes. Il s'agissoit de parler secrètement au Roi, de le déterminer à l'abjuration, d'écarter tous les assistants et particulièrement les Prélats qui obsédoient le lit du mourant; le pain et le vin, pour la cène, étoient déjà préparés; il falloit trouver un prêtre catholique; ceux de la Reine et de la Duchesse étoient trop connus, d'ailleurs ils ne parloient point anglois. Enfin le comte de Castel - Maine rencontra chez la Reine un prêtre écossois, nommé Hudelston, qui avoit sauvé Charles II, après la bataille de Worchester. On le déguisa et il fut introduit secrètement auprès de la chambre du Roi.

Le duc d'York avoit déjà prévenu son frère. Il fait retirer tout le monde, excepté le comte de Baths, Premier Gentilhomme de la Chambre, et le comte de Feversham, actuellement de service. Le Duc pré-

sente Hudelston au Roi. « Sire , » lui dit-il, « voici
« un homme qui vous a sauvé la vie et qui vient
« encore pour sauver votre ame. » Le Roi se con-
fessa , promit de se déclarer ouvertement Catholi-
que, s'il revenoit en santé, reçut l'absolution et les
sacrements. « Tout cela , » dit Barillon , « dura envi-
« ron trois quarts d'heure. Chacun se regardoit dans
« l'antichambre et personne ne se disoit rien que des
« yeux ou à l'oreille. La présence de Mylord Baths
« et de Mylord Feversham qui sont protestants a un
« peu rassuré les évêques. Cependant je ne pense
« pas que le secret puisse être long-temps gardé. »

Après cette cérémonie , les portes furent ouvertes.
L'évêque de Baths , par des exhortations éloquents,
excite le Roi mourant au repentir de ses fautes ; il
le presse de recevoir la communion suivant les
rites de l'Église anglicane ; le silence absolu du Roi
ne le découragea pas ; il lui demande si du moins
il ne desiroit pas recevoir l'absolution , et sur un
signe qu'il prit pour un consentement, il la lui donna.
Le Prélat en fut blâmé par les autres évêques ; ils
le blâmèrent aussi d'avoir présenté à la bénédiction
du Roi, le jeune duc de Richemond, né de l'adultère,
sans que le mourant, qui conservoit toute sa pré-
sence d'esprit , donnât à la Religion de son royaume
le moindre signe de regret sur sa vie désordonnée.
Les Protestants zélés qui ne pouvoient alors savoir
ce qui s'étoit passé , par les soins de la duchesse de

Portsmouth, furent violemment scandalisés de ses dernières recommandations au duc d'York. « N'abandonnez pas, » lui dit-il, « la duchesse de Portsmouth. « Je l'ai toujours aimée, je meurs en l'aimant encore. « Je vous la recommande avec son fils, et mes autres « enfants, » sans désigner autrement le duc de Monmouth, dont il ne dit ni bien ni mal.

Le Roi souffroit beaucoup, mais avec une grande résignation. Il se plaignoit surtout de grandes douleurs dans les entrailles. Il passa toute la nuit du 15 au 16, avec une entière connoissance de toutes choses. A six heures du matin, il dit : ¹ « Faites ouvrir les rideaux, afin que je voie encore le jour. » Peu après il tomba dans l'agonie et mourut un peu après onze heures. Il étoit âgé de 54 ans. Son règne avoit été de 24 ans, 8 mois et 9 jours, depuis la restauration ; ou de 36 ans 8 jours, en comptant depuis le supplice de son père Charles I^{er}.

Si le duc d'York, maintenant Roi, n'eût été accusé, par les rebelles qui vont l'attaquer à main armée, d'avoir excité par le poison les premiers effets de la maladie de Charles II, on ne parleroit point ici de cette noire accusation, effet trop commun, surtout dans les révolutions, de la défiance et de la haine qui cherchent toujours dans un grand crime la cause des événements les plus naturels.

¹ Lettres de Barillon.

Ce fut particulièrement la destinée de Jacques II.

« On vit après la mort du Roi, » dit Burnet, dont nous abrégeons la relation, « de grands indices de « poison. » Il ne fut permis aux médecins d'examiner que les parties intactes. Lower et Needham, médecins habiles, ayant remarqué des taches livides sur la membrane extérieure de l'estomac, Needham demanda des chirurgiens pour en faire la dissection; ceux-ci feignirent de ne pas l'entendre. Needham les demanda une seconde fois, et il entendit Lower qui disoit à un de ses voisins : « Ce Needham nous perdra tous avec sa curiosité ! ne sent-il pas que l'on « ne veut pas y voir clair ? » Quand les anatomistes voulurent examiner l'estomac, ils ne le trouvèrent plus. Le Fèvre, médecin français, avoit observé une couleur noirâtre à l'épaule; il y fit une incision et me dit (ajoute Burnet) « que certainement elle étoit « malsaine. » « Short, qui étoit aussi médecin, et « Papiste, mais à sa manière, » continue le même écrivain, « s'exprima plus librement que les médecins « protestants. » Il mourut peu de temps après une visite qu'il fit chez un Catholique dont il étoit le médecin. Il y avoit pris un grand verre de vin d'absinthe, et il dit à Lower et à plusieurs de ses confrères, « qu'il mouroit certainement empoisonné, à « cause des discours qu'il avoit tenus. » L'extrême négligence que l'on mit à la pompe funèbre, et le soin que l'on avoit pris de ne point exposer le corps

du Roi selon l'usage sur un lit de parade, l'opportunité de sa mort à l'instant même où un changement de système politique alloit se déclarer, tout se réunissoit pour accréditer les plus noirs soupçons. « La voix publique, » ajoute Burnet, « accusa les Papistes, soit qu'ils eussent mis en œuvre quelques domestiques de la Duchesse de Portsmouth, soit qu'ils eussent employé le tabac en poudre, comme d'autres l'ont pensé. » En effet, les vaisseaux capillaires s'étoient rompus en grand nombre dans le cerveau, et cette partie étoit complètement désorganisée. Burnet qui admet ici l'empoisonnement par des Catholiques, ajoute formellement que, relativement au duc d'York, il n'a jamais entendu personne accuser le Prince d'avoir trempé dans ce crime. Mais voici d'autres conjectures plus fortes encore. Lorsque la duchesse de Portsmouth vint à Londres en 1699, elle fit entendre que Charles II étoit mort de poison. M. Henly, gentilhomme du Hampshire, qui avoit ouï parler des discours de la Duchesse, voulut l'entendre parler elle-même ¹ : « Elle lui dit, qu'elle ne cessoit d'exhorter le Roi sur la fin de ses jours à vivre en parfaite et bonne intelligence avec son Parlement, et se remettre en grace avec son peuple pour se procurer à lui-même du repos ; qu'il avoit enfin pris la résolution de convoquer un

¹ Mém. de Burnet, p. 639.

« Parlement et d'éloigner son frère ; qu'il l'auroit
« exécutée le lendemain du jour qu'il fut surpris par
« la maladie qui l'emporta ; que le Roi lui avoit fait
« la confiance de ses nouveaux desseins , et qu'elle
« n'en avoit ouvert la bouche qu'à son propre con-
« fesseur ; qu'elle croyoit que celui-ci en avoit dit
« quelque chose à certaines personnes qui , pour pré-
« venir un arrangement dans les affaires , désagréable
« pour eux , avoient pris l'horrible moyen qu'on a
« dit. »

Ces détails ainsi réunis peuvent sans doute laisser des soupçons , mais pour croire au crime il faut des preuves et il n'y en a point , tandis que la maladie du Roi et sa mort s'expliquent d'une manière très-naturelle. Le Roi se livroit sans retenue à tous les excès de la débauche. Il entroit dans la 54^e année de son âge , et un dépôt d'humeurs s'étoit fixé au pied ¹. Ce mal fut pris pour la goutte , et par des applications imprudentes , l'humeur disparut tout-à-coup , peu de jours avant l'attaque d'apoplexie. Lorsque les médecins arrivèrent , ils approuvèrent la saignée subite faite par le docteur King ; et pour mieux dégager la tête embarrassée , ils y appliquèrent des poêles chauds que le Roi ne sentoit même pas. Il y eut des rechutes successives et des traitements multipliés. On fit subir au malade des saignées abondantes

¹ Lettres de Barillon.

et des vomitifs énergiques. On le couvrit de vésicatoires à la tête, aux épaules, aux bras et aux jambes. Est-il donc surprenant que les chirurgiens aient trouvé de nombreux désordres, ou même une désorganisation complète dans le cerveau et dans les organes essentiels à la vie, déjà depuis long-temps altérés? Si les factions et le peuple expliquent tout par l'imputation d'un crime, l'histoire ne doit juger ni comme les factions, ni comme le peuple.



SOMMAIRE.

1685.

Avénement de Jacques II à la Couronne.—État de l'Europe.—
Promesses du Roi.
Négociations avec l'Ambassadeur de France, pour un subsidé.—
Projets du Roi sur la Religion Catholique.—Esprit des Ca-
tholiques d'Angleterre.—Couronnement et serment du Roi.
—Projets d'exclure de la Couronne, les héritiers Protestants.
• —Élections pour le Parlement.—État de la Cour.

LIVRE VIII.

1685.

LORSQUE Charles II mourut, il n'y avoit plus de guerre en Europe que celle de l'Empire contre les Turcs. Une trêve conclue à Ratisbonne, au mois d'août précédent, avoit suspendu pour vingt années les griefs suscités, depuis la paix de Nimègue, par la France ou contre la France. Mais la future succession de l'Espagne tenoit toujours en activité les prétentions ou les alarmes; et la hauteur de Louis XIV envers la République de Gênes, depuis la trêve, annonçoit que les occasions ne manqueroient pas au désir de reprendre les armes. L'Angleterre, il est vrai, liée par des traités avec la Hollande et l'Espagne, pouvoit tenir la balance entre Louis XIV et les puissances naturellement fédérées contre lui; mais ces traités étoient l'ouvrage du feu Roi. Son successeur pouvoit les éluder ou les rompre; et même la continuation des dissensions de l'Angleterre devoit servir la France autant qu'une alliance

toujours incertaine : déjà l'expérience l'avoit prouvé. Telle s'étoit montrée en effet la constante politique de Louis XIV avec Charles II; elle ne changera pas sans doute sous le nouveau Roi, s'il reste fidèle à son système d'élever son autorité sur l'abaissement du pouvoir parlementaire.

Louis XIV, d'ailleurs, avoit appris à connoître le prince d'Orange, qui, lui-même, trouvoit la paix plus dangereuse que la guerre. C'étoit malgré Guillaume que la trêve de Ratisbonne avoit été signée, comme autrefois le traité de Nimègue. Il voyoit que la trêve laissoit toutes les questions indéçises par rapport aux Pays-Bas espagnols, si ardemment convoités par la France. Il redoutoit, il devoit redouter le voisinage de la France pour la Hollande, et il ne craignoit pas moins l'alliance de Louis XIV avec le duc d'York devenu Roi d'Angleterre, pour la sûreté de ses droits futurs à la Couronne. Jacques II, Catholique, ne pouvoit-il pas songer à exclure du trône la princesse d'Orange, comme il s'en étoit vu menacé lui-même, et comme la Reine Marie avoit voulu faire désigner jadis Philippe II pour son successeur? Guillaume étoit donc le chef naturel de tous ceux qui redoutoient ou la vengeance ou la politique hasardeuse du nouveau Roi.

Mais à peine Charles II eut-il rendu le dernier soupir, que Jacques, duc d'York, maintenant Roi,

soit par l'instinct subit et irréfléchi des vrais intérêts de son pays et de sa couronne, soit par une dissimulation profonde, étonna également ses amis et ses ennemis par les premières paroles qu'il adressa au Conseil du Roi qui venoit d'expirer.

« Mylords, » dit-il, « avant de commencer aucune affaire, il faut que je vous déclare mes sentiments. Puisqu'il a plu à Dieu de m'élever sur le trône, et que je vais succéder à un si bon Roi comme à un si bon frère, j'ai voulu vous dire que je ferai tous mes efforts pour l'imiter dans sa grande douceur et dans son affection pour son peuple.

« On m'a représenté dans le monde comme un homme passionné pour l'autorité absolue ; mais ce n'est pas la seule fausseté qu'on ait publiée de moi. Je ferai tout mon possible pour conserver le gouvernement de l'État et de l'Église, tel qu'il est présentement établi par les lois. Je sais d'ailleurs que par ses maximes l'Église d'Angleterre est pour la monarchie, et que ses membres se sont montrés bons et fidèles sujets ; ainsi j'aurai toujours soin de la défendre et de la maintenir.

« Pour rendre un Roi d'Angleterre aussi grand que je pourrois désirer de l'être, je sais que les lois du Royaume suffisent ; et comme je n'abandonnerai jamais les justes droits et prérogatives de la Couronne, jamais aussi je n'enlèverai à au-

« trui ce qui lui appartient. J'ai souvent risqué ma
« vie pour la défense de cette nation ; j'irai encore,
« s'il le faut, aussi avant que personne, pour lui con-
« server ses justes droits et privilèges. »

Rien ne peut se comparer à l'effet subit et inattendu de ces paroles. Au milieu des félicitations empressées du Conseil, le comte de Rochester pria le Roi son beau-frère de permettre que cette déclaration fût rendue publique ; et le Roi, qui l'avoit prononcée comme d'inspiration, objecta qu'il ne l'avoit ni écrite ni préparée. Mais le Garde des Sceaux insista, fort assuré, disoit-il, de la fidélité de sa mémoire ; et prenant la plume, il reproduisit sur-le-champ les paroles mêmes du Roi. Cette rédaction, improvisée comme le discours que l'on venoit d'entendre, et approuvée par Sa Majesté elle-même, fut communiquée immédiatement au public, qui la reçut avec une allégresse universelle.

Jacques II, il faut bien le dire puisqu'il en convient lui-même ¹, fut en quelque sorte surpris par l'empressement du Conseil à saisir ses promesses, à les fixer, à les rendre publiques. En lisant et en approuvant la rédaction du Garde des Sceaux, il comprit l'étendue de ses engagements par rapport à l'Église anglicane, mais il n'osa pas en modifier l'expression. « Au reste, » dit-il, « si mes déclara-

¹ Mémoires de Jacques II, tom. 3, p. 4.

« tions subséquentes furent conformes à celles-ci ,
 « dans les termes , j'étois bien persuadé que le monde
 « les entendroit comme moi. Pouvoit-on s'attendre
 « que je me ferois un devoir de soutenir ce qui ,
 « dans ma conscience , étoit une erreur ? Au lieu de
 « m'engager à défendre et protéger la Religion do-
 « minante , si j'avois dit que jamais je ne chercherois
 « à la renverser , j'aurois mieux exprimé mes véri-
 « tables sentiments. » Cette première démarche du
 Roi , ainsi interprétée par lui-même , explique tous
 les événements de son règne ¹.

Dans ces premiers moments , la conduite et les
 paroles publiques du Roi furent conformes à sa dé-
 claration. Il conserva dans leurs emplois ou digni-
 tés tous ceux qui les occupoient. Mylord Halifax ,
 qui devoit se croire dans la disgrâce , voulant es-
 sayer une apologie de sa conduite , fut interrompu
 par ces paroles magnanimes : « Je ne me souviens
 « que de vos services pendant le bill d'exclusion. »
 Cependant ces paroles mêmes firent sentir qu'il se
 souvenoit aussi du bill de l'exclusion , et ceux qui
 le remarquèrent affectèrent des inquiétudes pour
 l'avenir ; comme si l'héroïsme de la vertu pouvoit

¹ Voyez à la fin de cette histoire la lettre de Bossuet et celle
 du Lord Melford au Cardinal de Janson , sur la question de sa-
 voir , si le Roi pouvoit en conscience , comme Catholique , pro-
 mettre de *protéger et défendre l'Église Anglicane.*

aller jusqu'à l'abnégation même de la mémoire.

L'Angleterre étoit passée tout à coup de l'anxiété sur les sentiments du souverain à une confiance illimitée, de même qu'aux premiers beaux jours de la restauration : tant il est vrai que les peuples n'aspirent qu'à la protection des lois et d'un gouvernement juste. Les Villes, les Comtés, les Corporations s'empressèrent à l'envi de signaler leur zèle par des adresses de félicitations; l'université d'Oxford fut remarquée sur tout par la vivacité de ses expressions, et par ses promesses d'une obéissance absolue. Mais le clergé de Londres ne le fut pas moins, quoique dans un autre sens. « Nous espérons, » disoit-il, « que Votre Majesté conservera inviolablement dans tous ses droits la Religion protestante qui nous est plus chère que la vie. »

Cependant les funérailles du feu Roi étoient l'objet de l'attente publique. On se demandoit s'il étoit vrai que Charles II fût mort dans le sein de l'Église Romaine; et le peuple d'ailleurs attendoit avidement le spectacle que lui donne la pompe des grandeurs humaines jusque dans ce dernier et magnifique témoignage de leur néant. Ce spectacle ne lui fut pas donné. Il eût fallu, dit-on, disputer, et peut-être céder sur le cérémonial religieux; Charles II fut donc inhumé sans appareil à Westminster, le 24 février. « Les cérémonies que l'on supprima, » dit son frère lui-même, « ne firent que rendre les obsèques

« plus conformes à l'humilité chrétienne. » Mais les ennemis secrets du Roi furent choqués de cette négligence. Et, à vrai dire, il paroît difficile d'excuser Jacques II, même par le motif de la Religion; car peu de temps après il se fit couronner avec une somptueuse solennité, selon toutes les formes de l'Église Anglicane. Quoiqu'il en soit, tous les Grands Officiers de la Couronne déposèrent sur la fosse de Charles II les insignes de leurs charges. Mais le Roi les leur rendit, et cette confirmation de leurs emplois, qui fut approuvée universellement, fit taire les clameurs élevées sur la parcimonie des funérailles.

Lorsque le Roi meurt en Angleterre, la perception des subsides cesse immédiatement avec sa vie. Nul receveur des douanes n'eût osé en recevoir les revenus, sans s'exposer à la forfaiture. Cependant le commerce de Londres, pour éviter la baisse des marchandises qu'eût occasionnée une importation subite affranchie des droits ordinaires, demandoit que la perception fût continuée provisoirement. Tous les officiers de la douane vinrent en corps exposer leur embarras et demander une décision. Le Garde des sceaux proposa de percevoir les produits, mais de les tenir en séquestre, jusqu'à ce que le Parlement eût rendu légale cette perception. Quelques autres membres du Conseil ouvrirent un avis qui se rap-

1 Mém. de Jacques II.

portoit au même but, en conciliant tout à la fois le respect de la loi, les intérêts du trésor et ceux du commerce. C'étoit de faire payer, non pas en argent, mais en obligations conditionnelles. Préférant les mesures d'autorité que suggéra le Lord Chef de Justice Jefferyes, le Roi fit publier une proclamation qui ordonnoit de *lever et d'employer le revenu comme dans le règne précédent*. Cette mesure étoit utile sans doute au commerce, mais elle étoit une usurpation qui jadis avoit coûté le trône et la vie au père du Roi. Les mécontents murmurèrent sourdement et prononcèrent de tristes augures, les esprits modérés se rassurèrent, en voyant que le Roi promettoit, par la même déclaration, de convoquer un Parlement. Les hommes exaltés le remercièrent « d'avoir étendu la sollicitude royale jusqu'à conser-
« ver les douanes, » et appuyèrent l'expression de leur zèle par cette maxime : *Thesaurus Regis, vinculum pacis, bellorum nervi*. Ceux qui s'exprimoient ainsi feignoient d'oublier que les mesures proposées par le Conseil conservoient également le lien de la paix et le nerf de la guerre, plus l'autorité des lois.

Mais la promesse d'un Parlement, et l'utilité réelle de la mesure prescrite, entraînaient la confiance du plus grand nombre. On trouvoit d'ailleurs dans le Roi une marche ferme et décidée. Ses paroles annonçoient tour à tour qu'il ne craignoit pas plus ses

ennemis qu'il n'abandonneroit ses amis. En voyant la confirmation de tous les emplois du dernier règne, on se disoit que le Roi d'Angleterre avoit oublié les injures faites au duc d'York. Il prit d'ailleurs sur le champ, à l'égard des puissances étrangères, une attitude qui flatta l'orgueil national. D'abord il protesta ouvertement de sa résolution d'entretenir une parfaite union avec la Hollande, et même il rappela l'envoyé Shudleigh qui ne gardoit aucune mesure avec le prince d'Orange. Il avoit envoyé le lord Churchill à Louis XIV pour lui notifier la mort de Charles II, mais il lui avoit ordonné la stricte égalité du cérémonial. « Enfin, » disoit le public, « nous avons un Roi qui ne s'abaissera point devant l'orgueil de la France. » Charles II en effet s'étoit montré plus qu'indifférent sur la dignité de sa couronne et le rang de ses ministres dans les cours étrangères.

En formant son conseil, le Roi parut effectivement ne se souvenir que des services, en conservant Halifax, Sunderland et Godolphin. On a vu que le marquis d'Halifax, deux jours avant la maladie de Charles, avoit déferé le comte de Rochester au Conseil, comme infidèle dans la gestion des affaires du trésor. Rochester l'un des commissaires de la trésorerie avec Godolphin devoit être Vice-Roi d'Irlande, mais Sunderland avoit déterminé Charles à ôter de la Vice-Royauté le pouvoir sur l'armée. Sun-

derland de son côté avoit soutenu le bill de l'exclusion avec non moins de chaleur qu'Halifax avoit mis de talent et de vigueur à le repousser. Godolphin s'étoit prononcé pour l'exclusion avec une vivacité qui paroissoit tout à fait hors d'un caractère aussi doux, aussi conciliant, aussi modeste, aussi fin, aussi réservé. Comment Jacques II donna tout à coup sa confiance à Sunderland et à Godolphin, c'est ce qu'il seroit difficile d'expliquer, même en lui attribuant la plus haute magnanimité, si l'on ne consultoit que les actions extérieures, sans pénétrer dans l'intérieur de la politique. Mais pendant toute la maladie de Charles II l'Ambassadeur de France avoit singulièrement pressé Louis XIV de recommander Sunderland au duc d'York; et dans ses lettres postérieures à la mort du Roi il représentoit ce Ministre comme ayant rendu au Prince devenu Roi d'éminents services sous le dernier règne. Il est donc raisonnable de penser que Sunderland et Godolphin ne s'engagèrent si vivement dans le parti de l'exclusion que du consentement même de Charles. C'est ce que disoit la duchesse de Portsmouth pour elle-même. Quoi qu'il en soit Jacques II mit tout d'abord le plus grand soin à réconcilier son beau frère le comte de Rochester avec le comte de Sunderland, et s'abandonna entièrement à leurs conseils. Rochester qui devoit aller en Irlande fut nommé Grand Trésorier; sa place de Président du Conseil fut donnée au

marquis d'Halifax son ennemi ; le comte de Sunderland resta Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères ainsi que le comte de Middleton ; le comte de Clarendon eut les Sceaux ; et Godolphin , qui perdoit son office à la Trésorerie par le rétablissement de la charge de Grand Trésorier , devint Lord Chambellan de la Reine.

Rien ne fut changé dans le Conseil Privé : il resta composé de personnes qui se haïssoient, ou qui suspectoient le Roi , ou que le Roi suspectoit lui-même. Le Conseil se tenoit comme à l'ordinaire ; mais on s'aperçut bientôt qu'il se tenoit uniquement pour la forme et que toutes les affaires se décidoient secrètement avec Rochester, Sunderland et Godolphin.

Dès le 18 février, c'est-à-dire, deux jours après la mort de son frère, le Roi manda l'ambassadeur Barillon dans son cabinet et lui découvrit ses plus secrets desseins, pour le présent comme pour l'avenir. Il s'excusa d'abord et le chargea de l'excuser auprès de Louis XIV, s'il avoit pris sans le consulter, *comme il le devoit*, dit-il, *et comme il le veut faire en tout*, la prompte et importante résolution d'annoncer la convocation du Parlement pour le mois de mai suivant. Mais il eût été trop périlleux, continua-t-il, de s'emparer des revenus établis pendant la vie du feu Roi, sans promettre cette convocation. « Je connois les Anglois. Il ne faut pas leur témoigner de crainte dans les commencements. Des

« cabales se seroient formées pour demander le Par-
 « lement, les mal intentionnés se seroient attiré ainsi
 « la faveur de la Nation. Ils en auroient abusé dans
 « la suite. En hésitant, j'aurois perdu tout le mérite
 « de les avoir prévenus. Enfin, c'est un coup décisif
 « pour moi d'entrer en possession des revenus que
 « l'on pouvoit contester; et dans la suite il me sera
 « plus facile ou d'éloigner le Parlement ou de me
 « maintenir par d'autres voies convenables.» Cette
 apologie se termina par de vives protestations d'at-
 tachment à Louis XIV. Sans l'appui, sans la pro-
 tection de ce grand Prince que pourroit-il entre-
 prendre de ce qu'il médite en faveur des Catholiques?
 Mais en le voyant si facilement reconnu et proclamé
 Roi, il espère qu'en se conduisant avec sagesse et
 fermeté, tous ses desseins trouveront la même
 facilité.

Le lendemain Rochester vint achever ce que cette
 conférence laissoit à deviner à l'Ambassadeur. Il
 demanda nettement que Louis XIV mît le Roi son
 maître en situation *de se soutenir sans Parlement*,
 et il termina, dit Barillon, par demander avec
 instance une somme considérable. Ce seroit laisser
 le Roi d'Angleterre à *la merci de son peuple*, si
 le secours de la France lui étoit refusé dans un mo-
 ment si décisif. « Soyez assuré, ajoutoit Rochester,
 « que vos ennemis et ceux du Roi mon maître se-
 « roient fort aises que l'on ne fît rien de considérable

« en France, dans une conjoncture comme celle-ci. » Enfin, le Roi eut successivement avec Barillon deux autres conférences pour le persuader. On ne manquera pas, disoit-il, de chercher à me détourner de mon amitié pour la France, en me faisant des offres spécieuses, et je ne m'y laisserai pas entraîner facilement, sans doute; mais le Parlement essayera tous les moyens ou de m'ébranler ou de m'effrayer, en agitant toutes les questions qui le rendront populaire. D'abord on parlera des Catholiques, et tout ce que l'on proposera contr'eux retombera directement sur moi. Tantôt ce sera la ville de Londres. On exigera la restitution de ses Chartes. Faut-il que je m'expose à rétablir moi-même une espèce de République dans la capitale du Royaume ?

Enfin, dans une dernière conférence, les Ministres parlèrent du subside accordé au feu Roi, jusqu'au 1^{er} avril 1684. Ils prétendirent que Louis XIV avoit promis 2,000,000 par an, au lieu de 1,500,000 livres, pour chacune des deux dernières années; ils demandèrent que ce subside primitif fût soldé, et continué sur le pied de 2,000,000 par an. Le lord Churchill, qui alloit partir pour la France, devoit en faire la demande formelle, et l'appuyer surtout en déclarant que par la mort de Charles II, le Roi se croyoit dégagé du traité conclu avec l'Espagne.

Mais le jour même où Barillon rendoit compte de ces ouvertures, il reçut une dépêche de Louis XIV

qui avoit prévenu les vœux déjà si vifs du Roi d'Angleterre. « A la première nouvelle de la mort de Charles II, Louis XIV envoyoit 500,000 livres à son ambassadeur, pour assister le Roi dans les plus pressants besoins qu'il pourroit avoir dans les commencements de son règne; » ce sont les termes de la lettre.

Quoique cette somme fût due au feu Roi, moins 30,000 livres, dès le 1^{er} avril de l'année précédente, le sentiment de générosité qui avoit animé Louis XIV, en prévenant si à propos les désirs de Jacques II, produisit sur ce Prince un effet extraordinaire, que l'on éprouve je ne sais quelle peine secrète à lire ou à retracer, tant l'expression en est peu digne de la Majesté d'un Roi. Au lieu de reprendre et de terminer la conférence de la veille, il ne fut plus question de discuter, mais d'admirer. Sa Majesté Britannique avoit les larmes aux yeux, en parlant à l'ambassadeur; « vous avez rendu la vie au Roi, » lui dit Sunderland à l'oreille. Enfin au milieu de toutes les extases d'une reconnoissance infinie, tout projet de convention fut écarté. Il faut s'en remettre absolument à la sagesse du Roi de France et à l'amitié de M. l'ambassadeur. Churchill ne sera plus chargé que de faire des remerciements; que peut-on craindre maintenant avec l'amitié d'un Roi si magnifique? Barillon cependant amortit un peu l'essor de ces transports, en disant que les lettres de change avoient

besoin d'être négociées. Il pressentoit avec raison que le Roi son maître pourroit être moins vif dans ses générosités, en apprenant la prochaine convocation du Parlement; ce qui étoit vrai.

Louis XIV, qui alloit bientôt révoquer l'édit de Nantes, chargeoit son ambassadeur de bien observer la force du parti catholique et les mesures que Jacques II alloit prendre pour la Religion. Il lui recommandoit surtout d'insister pour que le Prince d'Orange et le duc de Monmouth ne pussent revenir en Angleterre. Peu de jours après, et apprenant que le Parlement étoit convoqué, il réprimanda Barrillon d'avoir parlé de *toute la somme* qu'il lui avoit envoyée; néanmoins il lui laissa la liberté d'agir de manière à ne pas diminuer la reconnoissance qu'avoit si vivement témoignée le Roi d'Angleterre.

Jacques II s'ouvroit avec intimité à l'ambassadeur de France. « Il m'étoit impossible, » lui disoit-il, « *de ne pas donner quelques marques de douceur dans le commencement de mon règne, et je devois ôter au monde l'opinion que je ne pardonne jamais.* Je sais qu'en laissant en fonctions plusieurs des ministres du feu Roi, j'ai inspiré des alarmes aux Catholiques; mais je ne vois pas aliéner des gens qui me serviront à rendre le Parlement plus traitable sur le revenu dont j'ai pris possession. » Les Catholiques en effet se récrioient vivement contre Rochester qui avoit persuadé

au Roi d'agir ainsi; mais pour les consoler le Roi forma parmi eux un petit Conseil particulier qui prit peu à peu sur lui un ascendant invincible, surtout lorsqu'il fut appuyé par le comte de Sunderland, secrètement jaloux de Rochester.

Les premières actions publiques du Roi, sur le fait de sa Religion, excitoient naturellement la vive attention de ses amis et de ses ennemis. Personne ne se seroit étonné de le voir assister, comme par le passé, mais sans appareil, aux offices catholiques de la chapelle de la Reine douairière. Il n'en pouvoit être ainsi de sa présence, comme Roi, avec le cortège d'un Roi. « Les Grands-Officiers le suivront-ils dans une Église qu'ils ne reconnoissent point? « Refuseront-ils de le suivre? » Ces questions étoient délicates; elles occupèrent diversement son Conseil qui inclinoit à ne pas heurter des préjugés autorisés par les lois, puisqu'il n'étoit personne qui mît en doute sa religion personnelle : mais il pensa autrement. Dès le dimanche qui suivit la mort de son frère, il voulut assister, avec toute la pompe royale, au service divin. « Dissimuler ma religion, » dit-il la veille, à Barillon, « ne peut convenir à mon caractère, et « si je cours quelques hasards, j'espère que Dieu me « protégera; et puisque le Roi votre maître me veut « soutenir, je crois n'avoir rien à craindre. » La messe fut donc célébrée publiquement dans une chapelle de Saint-James, les portes ouvertes : le Roi et la

Reine y assistèrent ensemble. Le duc de Norfolk, qui portoit l'épée de l'État, s'étant arrêté à la porte, le Roi lui dit : « Mylord, votre père eût été plus loin. » — « Le père de Votre Majesté, Sire, n'eût pas été « jusque-là, » répliqua Norfolk. Au moment de l'élévation, tous les seigneurs protestants qui étoient restés dans le vestibule de la chapelle se retirèrent. A ce sujet, Barillon écrivoit à Louis XIV que cette démarche avoit excité de sinistres soupçons pour l'avenir. « On ne parle au peuple, » dit-il, « que du « projet de ruiner l'église protestante pour y substi- « tuer l'église catholique. » Ainsi l'Angleterre se livre déjà aux terreurs qu'on lui suggère de revoir les persécutions et les rigueurs de la Reine Marie.

Ces clameurs n'arrêtèrent pas le Roi. Soutenu d'ailleurs par les éloges et l'approbation de Louis XIV, il se résolut, deux mois plus tard, à faire sa communion paschale, le jeudi saint, entouré de ses gardes et de ses grands officiers, comme dans les pays catholiques. La veille, il s'ouvrit de son dessein à Rochester, Sunderland et Godolphin. Le comte de Rochester combattit cette résolution, avec une grande véhémence, et répondit enfin qu'à moins d'un ordre formel de Sa Majesté de l'accompagner jusqu'à la porte, il ne le feroit pas. Les deux autres n'y opposèrent aucune difficulté. Le Roi répondit avec raison à Rochester que cet ordre même de l'accompagner jusqu'à la porte ne l'excuseroit pas,

si l'action en elle-même étoit coupable. Enfin, après une assez vive contestation, le Roi ne voulut pas lui donner l'ordre; et Rochester adopta le moyen terme que lui ouvrit le Roi, d'aller à la campagne. « Cette résolution, dit Barillon, d'aller à l'église
 « avec ses officiers et ses gardes, fait faire plus de
 « réflexions que quand il assista publiquement à la
 « messe. » Mais déjà Louis XIV avoit chargé son Ambassadeur d'insinuer au Roi d'Angleterre qu'il devoit demander des Évêques au Pape. « Et comme
 « il ne faut pas douter, » ajoutoit-il, « que Sa Sainteté
 « ne les choisisse du clergé d'Angleterre, parmi
 « lesquels je suis averti qu'il y a bien des gens imbus
 « de la doctrine de Jansénius, je serai bien aise que
 « vous fassiez connoître adroitement audit Roi l'in-
 « térêt qu'il a de les bien discerner, afin que ce
 « royaume, sortant d'une hérésie, ne tombe pas
 « dans une autre, qui ne seroit guères moins dange-
 « reuse. »

Tout cela se passoit dans les premières semaines du nouveau règne. Jacques II comptoit sur le parti épiscopal pour établir d'abord les Catholiques dans une entière liberté de leur culte. Il s'étoit ouvert à Barillon sur les moyens de gagner l'Église anglicane, en lui sacrifiant les Non-Conformistes; mais il fut bientôt désabusé. L'Évêque de Londres se déclara violemment contre les Catholiques, et fit déclamer dans toutes les chaires contre le *Papisme*. Le

Roi reprochoit un jour à l'Évêque de Bath, qui avoit prêché dans la chapelle royale protestante, d'avoir fait quelques réflexions contre les Catholiques. « Sire, » lui répondit vivement ce prélat, « si Votre Majesté s'étoit occupée elle-même de son devoir dans l'Église, mes ennemis n'auroient pas eu « cette occasion de m'accuser. » Tous ces symptômes étoient assez graves pour engager le Roi et ses confidens catholiques à bien examiner s'ils étoient ou s'ils seroient assez forts pour dompter des résistances, d'autant plus dangereuses, qu'elles auroient pour appui et la Religion et les lois du pays. Il eût été naturel, juste, sage et sans péril de faire confirmer les premières promesses faites à Breda en 1660, qui assuroient la liberté de conscience; mais ce qui étoit déloyal et absurde, c'étoit de jurer le maintien de l'Église anglicane, de faire espérer la tolérance aux Non-Conformistes, d'exciter les Évêques à les persécuter, et de croire que l'Église catholique s'élèveroit ainsi sur les ruines des uns et des autres: tristes spéculations, indignes surtout de la cause sacrée que le Roi, dans son aveuglement, vouloit ou croyoit servir.

Il faut rendre justice aux Catholiques d'Angleterre, sur ces dangereux systèmes. A l'exception d'un très-petit nombre, ils étoient effrayés de l'avenir qu'ils entrevoyoit pour eux-mêmes. Ils ne demandoient que la liberté de conscience. Barillon s'exprimait

moit ainsi, dès le mois de mars, avec son souverain : « Il est certain, » disoit-il, « qu'il y a de la division « parmi les Catholiques ; les uns sont même assez « dangereux, car ils affectent une grande modéra- « tion ; ils craignent les désordres, étant pour la « plupart riches et bien établis ; ils prétendent être « *bons Anglais*, c'est-à-dire, ne pas désirer que le « Roi d'Angleterre ôte à la nation ses privilèges et « ses libertés. » Ces Catholiques pensoient comme Bossuet et la Sorbonne, sur les promesses du Roi de maintenir l'Église Anglicane ; et l'Ambassadeur de France les dépeignoit à Louis XIV comme dangereux pour le Roi d'Angleterre !

Barillon reprochoit encore à ces Catholiques, *bons Anglais*, de penser qu'en évitant une rupture avec le prince d'Orange, héritier présomptif de la Couronne, et avec le Parlement, on prévien droit de grands malheurs pour l'avenir ; mais, dans la même lettre, il disoit formellement que les chefs du parti catholique avoient inspiré au Roi le dessein de s'attacher surtout à convertir la princesse Anne, pour éloigner de la succession la princesse d'Orange. Sur cela, il sollicitoit Louis XIV de s'assurer, par un subsid e réglé, les volontés de Jacques II, et de le porter ainsi à se rendre irréconciliable avec le prince d'Orange, en donnant des espérances à la princesse Anne. « Il seroit fort mal aisé de pouvoir juger ce « qui arrivera, » continuoit-il, « de tant de projets.

« Mais le parti opposé à la Cour ne s'endort pas, et
« il est difficile que les desseins d'un parti ne soient
« pas connus à l'autre; c'est ce qui fait penser à beau-
« coup de gens que les affaires ne se passeront pas
« sans troubles, et que le Roi d'Angleterre ne jouira
« pas paisiblement de la couronne dont il s'est mis
« si facilement en possession. »

Le Roi s'étoit empressé d'annoncer de sa main la mort de Charles II au prince d'Orange, et son Conseil cherchoit à ménager une réconciliation entre eux. L'un et l'autre le témoignoit plus qu'ils ne le désiroient sans doute; Jacques II, pour enlever un chef secret à ses ennemis; Guillaume, pour inspirer de la jalousie à Louis XIV, et pour lier plus étroitement les Provinces-Unies et l'Angleterre. Guillaume avoit envoyé sur-le-champ au Roi son beau-père une lettre remplie, dit Barillon, de soumission et de respect. Son Envoyé, qui avoit sur ce point des pouvoirs illimités, renouvela ses instantes sollicitations au nom du Prince. Jacques II répondit qu'il lui seroit impossible de croire à la sincérité de ces protestations, si Guillaume restoit ennemi de Louis XIV, s'il ne rompoit immédiatement toute liaison avec le duc de Monmouth, et s'il ne congé- dioit sur-le-champ les officiers anglois, dont la fidélité lui étoit suspecte, et qui se trouvoient au service des États-Généraux.

Rochester, beau-frère du Roi et oncle de la Prin-

cessé, désiroit non seulement d'écartier tout sujet de rupture, mais encore de concilier les intérêts du Roi régnant avec ses héritiers présomptifs. Il penchoit donc vers tout ce qui pourroit y conduire. Sunderland, d'accord avec le Ministre de France, excitoit le Roi surtout à se donner entièrement à Louis XIV, et s'attachoit à lui prouver combien étoit contraire à ses intérêts le Prince d'Orange et son parti. Cependant Sunderland avoit de secrètes liaisons avec Guillaume; mais il vouloit affermir son propre crédit, balancer d'abord et détruire celui de Rochester. Godolphin se joignoit à lui.

Le prince d'Orange offrit de nouveau toute satisfaction au Roi. Il éloignera le duc de Monmouth, il congédiera les officiers suspects. Si, relativement à la France, il ne répondit qu'en termes généraux, son Envoyé déclara que la soumission du Prince étoit sans exception; en un mot, soit à l'égard des affaires intérieures de l'Angleterre, soit à l'égard de la Hollande, le Prince ne feroit rien qui fût opposé aux sentiments et aux intérêts de son beau-père. Il étoit difficile de promettre davantage. Mais Jacques II exigea que cette explication, au lieu d'être verbale, fût écrite de la main même du Prince. N'ayant pu l'y résoudre, il donna ordre à son Ministre auprès des États-Généraux, qui alloit revenir en Angleterre, de prendre congé des États sans voir Guillaume en partant. « J'insiste beaucoup, » écrit Barillon, « sur les

« dangers d'une réconciliation, fût-elle sincère. Le
« Roi d'Angleterre, ajoutoit-il, se croit si fort de l'a-
« mitié de Votre Majesté, qu'il désireroit un soulève-
« ment des factieux. Il pense que le moindre mouve-
« ment de leur part le mettroit en état de s'établir
« mieux encore qu'il ne le sera, si le Parlement se
« conduit bien à son égard. » Quel délire !

La réunion prochaine du Parlement, et la céré-
monie du couronnement, qui devoit avoir lieu au
mois de mai, n'occupent pas moins la Cour que le
Pays. Le Parlement d'Écosse avoit été convoqué un
peu plus tôt que celui d'Angleterre, parce que le Roi,
certain de son dévouement absolu, désiroit que la
conduite du premier servît d'exemple au second. On
y reviendra quand on aura parlé du couronnement.

Les droits incontestables que le Roi tenoit de sa
naissance pouvoient toujours lui être contestés,
comme Catholique, dans un pays où les lois pros-
crivent sa Religion et privent ceux qui l'exercent de
tous les droits politiques. Mais une ancienne loi, que
le malheur des temps avoit rendue nécessaire, et qui
remontoit aux sanglantes guerres des York et des
Lankastre sur la succession, déclare que la Couronne
efface et détruit toutes les incapacités qui se pou-
voient trouver dans la personne régnante. C'est
ainsi que Henri VII, usurpateur sur un usurpateur,
se couronna lui-même sur le champ de bataille où
Richard III perdit tout à la fois la victoire, la cou-

ronne et la vie. Une fois possesseur de la Couronne, son droit, quoique défectueux par sa naissance, ne fut plus contesté. Le droit d'Élisabeth n'étoit pas moins équivoque, il fut affermi par l'investiture de la Couronne. Cromwell lui-même désiroit d'être couronné roi pour ce motif, quoique sa politique le déterminât enfin à ne prendre que le Protectorat. On ne pourroit donc plus arguer contre Jacques II d'une incapacité légale, à raison de sa Religion, du moment qu'il auroit été couronné. Aussi dès l'instant même que son frère eut fermé les yeux, il s'occupa des moyens de présenter à l'esprit des peuples cette consécration nécessaire de sa possession actuelle de l'autorité royale ; et il en fixa la cérémonie avant l'ouverture du Parlement.

Mais ce Couronnement d'un Roi Catholique, dans une Église et par une Église qui avoit reçu, des lois du pays, la mission de se protéger elle-même par la destruction des Catholiques, présentoit sans doute des difficultés délicates et nombreuses. Un Comité particulier fut formé pour les résoudre, et pour concilier tout, la foi et la nécessité. Rome qui fut consultée ne pouvoit pas se montrer plus sévère pour Jacques II que pour le Prince de Suède, Sigismond, qui, après avoir été élu Roi de Pologne et revendiquant ses États héréditaires sur le duc de Sudermanie, son oncle, se fit couronner par l'Archevêque (Luthérien) d'Upsal. D'ailleurs les an-

ciennes formes subsistoient encore, à peu près comme dans les temps antérieurs à Henri VIII. L'ancien serment n'avoit pas même été changé sous les Rois protestants; et le Roi dit en confidence à l'Ambassadeur de France, que le principal serment étoit de maintenir l'Église dans les libertés et concessions que lui avoit accordées le Roi Édouard le Confesseur. Or Saint-Édouard étoit bien évidemment Catholique. Il faut gémir sur les princes qui croient ainsi rassurer leur conscience, et qui, dans l'acte le plus auguste, prenant Dieu à témoin des promesses qu'ils font aux hommes, jurent tacitement à Dieu que la parole sacramentelle qui les exprime et les sanctionne exprime et sanctionne virtuellement des promesses contraires.

La Reine devoit aussi être couronnée, pour avoir le droit d'être Régente du Royaume, en cas de minorité, si elle avoit des enfans.

Ce fut le 3 mai que s'accomplit cette cérémonie, majestueux symbole de l'alliance du souverain et du peuple. On en verra peut-être avec quelque intérêt les principaux détails; les uns, par l'image et le souvenir des vieux temps, montrent tout à la fois et la souveraineté qui se perpétue comme les races humaines, et ses droits et ses devoirs, également inviolables, toujours rappelés aux sujets comme au Prince, et toujours consacrés devant l'Être éternel, de qui émane toute justice et toute souveraineté;

les autres manifestent le passage presque insensible des temps qui s'écoulent, à ceux qui de loin se montrent déjà dans l'avenir.

L'Évêque de Londres, en sa qualité de Doyen de Westminster, et douze Chanoines, apportent sur l'autel deux couronnes, trois sceptres, un globe impérial, une épée, l'huile destinée au sacre dans une colombe d'or. Le Doyen bénit ces symboles.

Arrivent ensuite le Roi et la Reine, précédés des Grands Officiers et des divers Ordres de l'État. Les Pairs Catholiques faisoient partie du cortège. Deux Lords représentoient les anciens ducs d'Aquitaine et de Normandie. Tous les Pairs tenoient leur couronne à la main. Les Officiers de la Couronne portoient le Bâton de Saint Édouard, les Éperons d'or et l'Épée d'État.

Le Primat, Archevêque de Cantorbery, assisté des Évêques, fit la cérémonie du couronnement et du sacre.

Le Roi et la Reine étant assis sur leurs trônes, l'Évêque de Londres va successivement sur trois points différents de l'Église, et demande au Peuple s'il accepte pour Roi et Souverain le Roi Jacques II, afin que Sa Majesté puisse être couronnée et sacrée.

Après les acclamations, les prières et le sermon d'usage, le Roi et la Reine vont s'agenouiller devant l'autel, et le Primat reçoit leurs serments. Voici la formule pour le Roi :

L'Archevêque. « Voulez-vous solennellement pro-
« mettre et jurer que vous gouvernerez le Peuple
« de ce royaume d'Angleterre et des pays qui en
« dépendent suivant les Statuts, les Lois et les Cou-
« tumes d'Angleterre? » — « Je le promets solen-
« nellement. »

« Voulez-vous, selon votre pouvoir, faire exécuter
« la Loi et la Justice avec clémence, dans tous vos
« jugements? » — « Je le veux. »

« Voulez-vous, de tout votre pouvoir, maintenir
« les Lois divines, la véritable profession de l'Évan-
« gile; et voulez-vous conserver aux Évêques et au
« Clergé de ce Royaume, et aux Églises commises
« à leurs soins, tous les droits et privilèges qui,
« suivant les Lois, appartiennent ou appartiendront
« à eux et à chacun d'eux? » — « Je promets de
« faire toutes ces choses. »

Et mettant la main sur les Évangiles: « J'exécu-
« terai et garderai les choses que j'ai promises ci-
« dessus; ainsi, Dieu me soit en aide. »

Après avoir reçu l'onction, le Roi mit son épée
sur l'autel. Ensuite le Prélat procéda au couronne-
ment. Le Peuple, toujours superstitieux, observa que
la couronne chancela. En effet, Henri Sidney, Grand-
Maître de la Garde-Robe, l'empêcha de tomber,
et dit au Roi en riant: « Ce n'est pas la première
« fois que notre famille a soutenu la Couronne. »

Pendant l'acte du couronnement, le premier Pair

de chaque Ordre des Barons, Vicomtes, Comtes, Marquis et Ducs mirent la main à la couronne du Roi, pour signifier leur volonté de la soutenir, tenant eux-mêmes leurs propres couronnes de l'autre main, chacun selon son rang et son titre. Ils mirent leurs couronnes quand le Roi fut couronné lui-même.

Après le *Te Deum*, le Clergé, collectivement par l'organe de l'Archevêque de Cantorbery, et les Pairs, chacun par le premier de son Ordre, rendirent foi et hommage en ces termes :

« Je suis devenu votre homme-lige de ma vie et
 « de mes membres ; et je vous porterai foi et
 « loyauté, pour vivre et mourir avec vous, contre
 « et envers tous : ainsi, Dieu me soit en aide. »

L'Évêque d'Ely prononça le sermon d'usage. On y remarqua surtout une citation de Constance Chlore, qui disoit que ceux-là seroient les plus fidèles qui se distinguoient le plus par leur droiture de cœur envers l'Être souverain. « Comptons aussi, » ajouta l'orateur, « que ceux de nos Princes qui sont doués
 « de cette vertu seront les plus fidèles au serment
 « qu'ils font au pied de l'autel, de ne point toucher
 « à la Religion de ce Royaume. »

Ainsi déjà s'exprimoit au dehors une défiance qui ne pouvoit plus se retenir dans le secret du cœur, et l'on sembloit dire au Roi lui-même que la fidélité des Peuples seroit subordonnée à la sienne.

Tout l'ancien cérémonial fut observé, à l'exception de la communion. L'office terminé, le Roi et la Reine passèrent dans la chapelle de Saint Édouard et déposèrent la couronne sur l'autel. Immédiatement après, ils se rendirent, accompagnés du même cortège, dans la salle du festin. Le Grand Sénéchal, le Grand Connétable et le Comte Maréchal du Royaume entrèrent à cheval, précédant le premier service de la table du Roi et de la Reine, au milieu du tonnerre des instruments guerriers.

Un peu avant le second service, le Grand Connétable et le Comte Maréchal rentrèrent, ayant au milieu d'eux le Champion du Roi, nommé Dymoke, monté sur un cheval de bataille, et armé de toutes pièces. Un Héraut fit trois fois le défi suivant :

« S'il y a quelqu'un, de quelque qualité qu'il soit, « grande ou petite, qui dise et nie que notre souverain Seigneur, le Roi Jacques, Roi d'Angleterre, « de France et d'Irlande, défenseur de la foi, n'est « pas le légitime Roi de ce Royaume d'Angleterre ; « et qu'il ne doit pas jouir de la Couronne impériale « de ce même Royaume ; voici leur Champion, qui « dit qu'il en a menti et qu'il est un faux traître : « étant prêt de se battre en personne contre lui ; et « il veut hasarder dans cette querelle sa vie contre « lui, à quel jour il lui voudra nommer. »

Au troisième défi, le Champion jette son gantelet à terre ; il ne fut pas relevé. Ensuite le Roi d'armes et

les Hérauts proclament le Roi en latin , en français et en anglois.

Cependant le Roi prend une grande coupe de vermeil, porte la santé de son Champion et lui remet la coupe. Le Champion lui fait raison du toast, vide la coupe d'un seul trait et la remet à son écuyer qui l'emporte. C'étoit le privilège d'une terre qui appartenoit aux Dymoke depuis quatre cents ans.... Quatre ans n'étoient pas encore écoulés, que Charles Dymoke, fils de celui-ci, joua le même rôle, porta le même défi et dans les mêmes termes, dans le même lieu, entouré des mêmes assistants, déclara *faux traître* quiconque prétendroit que Guillaume et Marie, qui usurpoient la Couronne, n'étoient pas Roi et Reine légitimes du royaume d'Angleterre!

Après le festin, les tables furent abandonnées au peuple. Mais, pendant toute la cérémonie, le Roi ne fut pas tranquille sur la sûreté de sa personne; il avoua du moins au ministre de France que tout lui faisoit croire qu'il y avoit eu quelque dessein formé contre lui. Mais il n'en existe d'autre indice que le *rapport de l'Ambassadeur*.

Quoi qu'il en soit, le marquis d'Halifax, Gardes-sceaux, n'avoit point assisté au Couronnement; et le comte de Rochester refusoit constamment d'accompagner le Roi, même à la porte de la chapelle catholique. Cet éloignement de deux hommes aussi considérables suffit pour marquer les divers sentiments qui

agitoient le public. Le Roi s'étoit flatté de cette idée, que les évêques étoient catholiques dans le cœur : il jugeoit ainsi par la modération et la douceur de l'archevêque de Cantorbéry. Le public même soupçonnoit que ce vieillard embrasseroit la foi de l'Église Romaine, parce qu'il faisoit des efforts sincères pour contenir le zèle affecté des prédicateurs et pour empêcher toute allusion violente à la Religion du Roi. Les autres évêques avoient fait la même promesse, et le Roi, qui les avoit appelés pour la leur demander, leur dit en les congédiant ¹ : « Je vous tiendrai ma parole ; « et je n'entreprendrai rien contre la Religion établie par les lois , si vous ne me manquez pas les « premiers. Mais si vous oubliez votre devoir à mon « égard, n'attendez pas que je vous protège, et croyez « que je trouverai bien les moyens de faire mes affaires « sans vous. »

Ces paroles, prononcées avec un ton fier et menaçant, étoient bien inutiles pour le doux et vertueux archevêque de Cantorbéry, prélat royaliste par principe de religion, tolérant par caractère et attaché par conviction ou par habitude à la foi de son église. Mais, pour un motif bien différent, elles n'étoient pas moins inutiles à Compton, évêque de Londres. Le premier étoit à la tête des Anglicans modérés ; il eût toléré les Catholiques pour que la liberté de

¹ Lettre de Barillon.

conscience fût accordée aux Non-Conformistes. Le second, né pour les armes et les mouvements politiques bien plus que pour le calme du sanctuaire, fier de sa naissance (il étoit fils de Spencer, comte de Northampton), ambitieux, audacieux, connoissant toute la force qu'il pouvoit trouver dans le fanatisme populaire, dans les inquiétudes publiques et dans la chaleur des factions; déjà enfin surnommé l'*Évêque protestant*, comme s'il eût été le plus sincère Confesseur de la Foi, il persécutoit avec rigueur les Non-Conformistes pour avoir le droit de proscrire tout ce qui étoit Catholique, même le Roi, s'il aspirait à renverser l'Église anglicane.

Depuis l'avènement des Stuarts, c'étoit l'Épiscopat qui avoit défendu l'autorité royale; c'étoit lui surtout qui, dans ces derniers temps, avoit maintenu le droit héréditaire dans la personne de l'héritier catholique. Toutes ces menaces contre un corps si puissant étoient donc au moins téméraires; et si le Roi, dominé par des conseils imprudents, aspirait à le renverser, il lui falloit s'unir aux sectaires qui étoient ennemis de la Royauté, ou s'appuyer uniquement sur les Catholiques. Mais le secours des uns étoit au moins douteux, s'il n'étoit pas excessivement dangereux. Le petit nombre des autres ne permettoit pas de faire pour eux et avec eux l'expérience d'une révolution religieuse.

Cependant les Catholiques auxquels il donnoit sa

confiance, l'excitoient incessamment à ne pas ménager l'Épiscopat anglican. Ils ne se contentoient plus d'obtenir la liberté de conscience : leurs vues s'étendoient plus loin. Ils persuadèrent au Roi que jamais sa personne et la Religion Catholique ne seroient en sûreté, tant que les héritiers présomptifs seroient protestants ; et dans cette vue ils s'attachèrent au projet d'intervertir l'ordre de la succession, d'en écarter la Princesse d'Orange, et d'assurer la Couronne à la Princesse de Danemark, si elle vouloit abjurer la foi anglicane. C'est ce qui résulte d'une lettre confidentielle de l'ambassadeur de France du 12 mars, que les historiens et M. Fox n'ont point connue. Louis XIV jugeoit alors plus sainement de ces projets dangereux que les Catholiques factieux d'Angleterre. « Il est bien à souhaiter, » répondit-il, « que le Roi puisse porter la Princesse Anne, sa fille, « à embrasser la Religion Catholique ; mais il n'y a « pas lieu de croire qu'il puisse éloigner par ce « moyen la Princesse d'Orange de la succession à « la Couronne, et y faire passer, à son exclusion, « la Princesse Anne, sa cadette. » Louis XIV ne désapprouvoit pas absolument ce projet ; il se contenta de recommander une surveillance exacte sur ce point à son ministre.

De tels projets ne pouvoient échapper ni aux amis du prince d'Orange, héritier présomptif, ni au parti épiscopal. Sans parler de ce qui s'y trou-

voit de contraire à la droiture naturelle comme à l'esprit même de la Religion, ces projets étoient politiquement mal habiles et dangereux. En effet, le Clergé anglican se défioit du prince d'Orange, qui étoit Calviniste; il présuinoit avec raison qu'une fois sur le trône, ce Prince favoriseroit les sectaires, ennemis-nés de l'Épiscopat, et qu'il leur accorderoit la liberté de conscience. De leur côté, les Catholiques modérés espéroient aussi que la tolérance leur seroit accordée par le Prince, comme elle l'est en Hollande, ne fût-ce que pour balancer l'immense crédit du parti anglican sur le peuple : c'est là que se bornoient les vœux actuels de ces Catholiques. Le temps, qui efface enfin les préventions publiques, feroit le reste pour eux, quand seroit venu enfin le moment fixé par la Providence. La raison seule sembloit donc devoir indiquer au Roi, qui redoutoit le prince d'Orange, qu'il ne falloit pas donner au parti anglican d'autre protecteur que lui-même. Il n'en fut pas ainsi. Le Clergé anglican et ceux des Seigneurs qui étoient royalistes, mais zélés protestants, s'aperçurent des projets de la Cour; et voyant l'héritier légitime dans le prince d'Orange, ils comprirent que ce Prince étoit le seul protecteur de leur Religion et de leurs lois. « Ils veulent, » dit Barillon, « que la Royauté subsiste; mais ils ne désirent pas que l'autorité royale ait trop de force. « Ainsi leur inclination les porte à favoriser pré-

« sentement le prince d'Orange, et à laisser seule-
« ment régner le Roi d'Angleterre paisiblement pen-
« dant sa vie, sans souffrir qu'il puisse rien changer
« ni dans la Religion, ni dans les lois. »

Le comte de Rochester et le comte de Clarendon, oncles des deux Princesses, étoient, avec le marquis d'Halifax, à la tête de ce parti dans le Conseil. Godolphin y adhéroit secrètement, tout en se dévouant aveuglément aux moindres désirs du Roi. Le comte de Sunderland pensoit comme eux. Mais il désiroit prendre des engagements particuliers et personnels avec Louis XIV. Sa dextérité lui avoit gagné la confiance de la Reine et des Catholiques; il vouloit tout-à-la-fois renverser Halifax que le Roi n'aimoit pas, et Rochester qui commençoit à devenir importun par ses résistances; il se jeta ou parut se jeter tout entier dans le système des Lords Arundel, Bellasis et Talbot, depuis duc de Tirconnel, Catholiques, confidens les plus intimes du Roi.

Ces projets et ces dispositions diverses de tous les esprits recevoient de la prochaine réunion du Parlement une physionomie qu'il seroit difficile d'exprimer. Le temps des élections est surtout celui où le peuple d'Angleterre manifeste le plus fortement ses craintes, ses espérances, ses griefs et ses passions, tels qu'il les éprouve. C'est alors que les engagements politiques se prennent, engagements inviolables pendant la durée du Parlement. Les in-

térêts qui alloient se débattre avoient une importance dont chaque parti connoissoit la gravité. Le *Roi n'avoit encore que des desseins mal déterminés* dans son esprit; mais il se croyoit assez fort pour emporter de haute lutte, et par la fierté de son langage, tous ceux qu'il proposeroit, quels qu'ils fussent. Le premier, le principal pour lui, étoit de se faire attribuer un revenu perpétuel qui lui procurât d'abord l'indépendance par rapport aux subsides éventuels, et successivement une armée capable de soutenir l'autorité absolue qu'il aspiroit à conquérir. Ses projets en faveur de la Religion catholique venoient en seconde ligne. C'est par là qu'il espéroit s'attacher la protection de Louis XIV, pour compléter son système d'autorité, quoique, naturellement jaloux de la France et même de la grandeur de Louis XIV, il se fût prêté sans peine à tout autre moyen d'abaisser la prépondérance du Parlement.

Ce qui s'étoit passé à la fin du dernier règne, par rapport aux Chartes des villes et corporations, lui donnoit toute espérance de voir triompher le parti de la Cour dans les élections, et il pensoit avec raison que les Wighs n'enverroient à la chambre des Communes qu'une opposition impuissante. Cependant il s'expliquoit ouvertement sur sa résolution de casser immédiatement le Parlement, s'il n'obtenoit, pour tout son règne, un revenu tel qu'il le

désiroit. Il donna l'ordre à Jefferyes, Chef de justice, qui alloit tenir les assises dans les comtés, de répandre partout cette menace, et il en parla même au Conseil. Alors le marquis d'Halifax n'hésita point à lui représenter, mais avec mesure, que jamais les Rois d'Angleterre ne s'expliquoient ainsi d'avance : de telles menaces ne feroient que donner de l'ombrage au Parlement, qui, dans son obéissance même, veut toujours paroître agir en pleine liberté. « De ces commencements, » ajoutoit-il, « peut dépendre tout le bonheur de Votre Majesté. Ne blessez point la fierté naturelle aux grandes assemblées. Ceux même qui sont timides ou indécis *« prennent souvent alors la vanité pour du courage. »* Cette remontrance déplut au Roi. « Je ne prétends pas souffrir, » dit-il, « qu'aucun de ceux qui ont la moindre part aux affaires osent publiquement avoir un autre avis que le mien. »

Les élections avoient été presque partout à peu près comme le Roi paroissoit les désirer ; et quand elles furent terminées, il disoit lui-même que de cinq cents députés il n'y en avoit pas quarante qu'il n'eût volontiers nommés, s'il avoit dû les choisir. Mais en tenant ce langage, il ne s'apercevoit pas que toutes les situations politiques étoient changées. Depuis la Révolution, les Torys, c'est-à-dire, ceux qui tenoient par principe à l'autorité royale, ne se distinguoient point du parti épiscopal ; et cette maxime

de Jacques I^{er} : *Point d'Évêques, point de Roi*, étoit devenue, depuis les malheurs de Charles I^{er}, une maxime d'État ; de là toutes les lois pénales contre les sectes qui ne reconnoissoient point l'Épiscopat. Tant que les Rois furent Anglicans eux-mêmes, ils s'appuyèrent naturellement et nécessairement sur les Torys. Mais tout changea dans les esprits, quand le duc d'York devint Catholique. Les Torys furent divisés en Torys d'État et en Torys d'Église, distinction qui devenoit plus marquée à l'occasion de ce nouveau Parlement, convoqué par un Roi Catholique. La cause royale se trouvoit donc divisée elle-même ; et les projets du Roi, quels qu'ils fussent, ne pouvoient pas trouver des appuis aussi fermes dans ses défenseurs naturels, si ces projets, comme tout le faisoit penser, étoient en opposition avec les intérêts de la religion du pays.

Cependant la Cour n'avoit négligé aucun moyen de s'assurer les élections. Voulant flatter l'orgueil national, ou calmer les inquiétudes, elle fit entendre partout que le Roi, vivement recherché par l'Espagne, les États-Généraux et l'Empereur, tiendrait avec fermeté la balance de l'Europe, si même il ne se déclaroit pas formellement contre la France. Effectivement on avoit remarqué la manière dont il avoit reçu le Maréchal de Lorges, Ambassadeur extraordinaire de Louis XIV, au sujet de son avènement à la Couronne. C'étoit la première audience

solennelle depuis le nouveau règne, et Jacques II reçut le Maréchal, assis et couvert, de la même manière que Louis XIV recevoit les envoyés : grande nouveauté alors pour les Anglais, puisque Charles II n'observoit aucun cérémonial, et traitoit l'Envoyé de Gênes comme celui de l'Empereur même. Aussi en parla-t-on avec une certaine satisfaction ; tant les peuples sont sensibles à tout ce qui intéresse la dignité publique ! Mais Louis XIV n'en fit que rire, et dit fort plaisamment au Maréchal de Villeroy : « Le Roi mon frère est fier, mais il aime assez les pistoles de France. »

Un moyen plus efficace avoit été employé pour les élections. Par le renouvellement des Chartes, toutes les corporations se trouvoient à la merci de la Cour. Aussi, pour ne citer qu'un exemple, la province de Cornouailles nommoit seule quarante députés. Mais le comte de Bath, Gouverneur, remplit les corporations de sa province d'officiers aux gardes, et nomma, par le fait, les quarante députés.

Malgré ces mesures, si le parti des Wighs ne put faire élire les membres des derniers Parlements, il obtint quelques triomphes. Le frère de mylord Russel et le père de Hampden furent élus. Ces deux noms étoient devenus fort illustres et représentoient naturellement tous ceux qui haïssoient ou redoutoient la Cour. Enfin la grande majorité des élections, quoique

très prononcée pour le maintien et le respect des prérogatives de la Couronne, se faisoit remarquer par un zèle non moins actif pour la Religion protestante. Presque tous les députés appartenoient au parti épiscopal, et ne tardèrent pas à se réunir, avant même l'ouverture des chambres, pour conférer entre eux sur les moyens de procurer ce qu'ils nommoient *des garanties à la religion et aux libertés du pays*. C'est là que se manifesta la distinction des Torys purs et des Torys d'Église ou Protestants zélés. Il fut convenu tout d'abord que les Communes demanderoient au Roi des sûretés convenables pour que ses enfants, s'il lui en survenoit de la Reine, fussent élevés dans la Religion anglicane¹; demande qui se rapportoit visiblement aux projets formés sur la princesse Anne de Danemark, puisqu'il n'étoit plus probable que le Roi eût des enfants de la Reine.

Le parti épiscopal ou anglican n'avoit pas vu sans surprise que les lords Catholiques, exclus par le bill du Test, eussent pris leur rang de Pairs à la cérémonie du couronnement. Tout annonçoit que ce parti formeroit une grande majorité dans les Communes, et il se montroit décidé à ne rien relâcher sur la sévérité des lois pénales; seul moyen d'éloigner les lords Catholiques de la Haute Chambre, et d'arrêter ainsi les projets du Roi contre l'Église an-

¹ Lettre de Barillon.

glicane. Enfin, tous les zélés Protestants des deux chambres convinrent de saisir cette occasion, pour délibérer à fond, quand le moment seroit venu, sur les moyens d'arrêter le progrès des Catholiques. On parla même d'attaquer ouvertement les ministres qui avoient eu la confiance de Charles II, dans les derniers temps de son règne; par là on jetoit le Roi dans la double nécessité ou de les défendre, ou de laisser discuter les questions qu'il redoutoit le plus.

Un dessein plus profond et plus dangereux étoit de proposer, immédiatement après le discours de la Couronne, d'expulser de la chambre des Communes les députés réélus qui, dans les précédentes sessions, avoient porté le bill d'exclusion contre le duc d'York. Sous l'apparence du respect et du zèle, on avoit en cela deux motifs. Le premier, d'aigrir la nation contre le Roi qui prouveroit, en y donnant son adhésion, qu'il n'oublioit point, et qu'il vengeroit les anciennes injures; le second, de faire tomber Sunderland et Godolphin, ses ministres actuels, qui, après avoir si fortement soutenu le bill d'exclusion, n'en avoient pas moins la confiance intime du Roi. Sunderland étoit surtout l'objet des plus fortes animosités. On le soupçonnoit d'avoir été l'instrument, avec la duchesse de Portsmouth, des liaisons de Charles avec Louis XIV. En lui reprochant ainsi d'avoir trahi la cause de l'Angleterre, on couvroit une injure plus vive, l'injure d'avoir

trahi les Communes, qu'il paroissoit servir quand il les excitoit, de concert avec Charles II sans doute, à insister, comme elles l'avoient fait, sur le bill d'exclusion ¹.

Une attaque ainsi couverte contre les ministres actuellement en crédit, devenoit plus dangereuse pour le Roi. L'Angleterre portoit alors une attention inquiète sur les symptômes de guerre qui se manifestoient, malgré la trêve de vingt ans entre l'Espagne et la France. Louis XIV faisoit marcher des troupes vers les Pays-Bas, et Jacques II souhaitoit passionnément que toute guerre avec l'Espagne fût au moins ajournée, craignant avec raison que le Parlement ne le mît dans la nécessité ou de se déclarer contre la France, ou de s'aliéner l'esprit de la nation en restant uni à la France.

Enfin une contradiction manifeste alloit saisir tous les esprits, et appelleroit nécessairement une discussion approfondie sur l'état des lois, par rapport à la Religion de l'État. D'abord, les lois pénales sont les mêmes contre les Catholiques et les Non-Conformistes. N'est-il pas absurde et impossible de poursuivre en justice et de condamner les Catholiques au nom du Roi, qui lui-même est Catholique? De plus, les charges publiques ne peuvent être exercées que par des citoyens soumis à l'Acte d'Uniformité, c'est-à-dire, par des Protestants de l'Église Anglicane.

¹ Lettre de Barillon.

Or, ceux qui en sont investis jurent qu'ils ne reconnoissent d'autre chef à cette Eglise que le Roi, et ce Roi reconnoît lui-même une autre Eglise et un autre chef de l'Eglise. Comment concilier ces choses inconciliables ? Par l'abolition des lois pénales, sans doute. Mais alors qu'arrive-t-il dans un pays comme l'Angleterre, où tout se règle par les lois écrites, et, à défaut de ces lois, par l'autorité des précédents ? Ici les difficultés devenoient immenses. Sous la Reine Marie, la Religion catholique étoit redevenue Religion de l'Etat. Par ce seul fait, toutes les anciennes lois contre l'hérésie reprirent leur vigueur. Sous la Reine Elisabeth, ce fut la foi de l'Eglise anglicane qui redevint la Religion de l'Etat. De là naquirent ces lois pénales que le Roi se proposoit d'abolir ; mais si elles sont abolies, ce n'est plus l'Eglise anglicane, qui est l'Eglise de l'Empire ; elle n'a plus de privilège qui la distingue des autres sectes protestantes ; sa Religion n'est plus la Religion de l'Etat ; ou plutôt, par le seul fait des lois antérieures, il se trouvera encore une Religion de l'Etat, et c'est la Religion catholique. Or, dans ce cas ; il y a encore des lois pénales, mais ce sont les lois contre l'hérésie ; en un mot, il reste encore les lois portées sous la Reine Marie ; et certes ce n'étoit pas à cette conclusion que le futur Parlement prétendoit arriver. Une discussion approfondie sur cette législation épineuse étoit donc inévitable.

Toutes ces réflexions agitoient profondément les esprits, et surtout le parti épiscopal qui alloit dominer au Parlement. Le Roi même, tout en affectant une grande hauteur de résolution et de langage pour l'abolition des lois pénales, n'étoit pas moins étonné, pour ne pas dire inquiet, de l'esprit général qui se manifestoit. Il chercha donc immédiatement à s'affermir du côté de la France, tout en flattant le public de ses bonnes dispositions pour la Hollande, et en négociant même avec les ministres des États-Généraux.

Louis XIV avoit à peine envoyé à son Ambassadeur les 500,000 livres qui causèrent une joie si excessive à Jacques II, qu'il le blâma immédiatement d'avoir mis tout-à-coup cette somme à la disposition du Roi. Barillon, toujours réservé, n'en avoit cependant rien fait encore; et il eut sujet de s'en applaudir, quand le Roi son maître lui recommanda expressément de bien observer si Jacques II, pour adoucir le ressentiment de ses sujets, à l'égard de sa religion, ne seroit pas capable de se désister de son attachement apparent aux intérêts de la France.

Peu de jours après, l'Ambassadeur eut successivement des conférences avec le Roi et ses ministres, Rochester, Sunderland et Godolphin. Jacques II se disoit résolu à refuser tout subside conditionnel du Parlement, et même à se maintenir, s'il le falloit, à force ouverte, dans la jouissance perpétuelle du revenu affecté au feu Roi; mais lever des troupes

avant la séance du Parlement, ou appeler des forces étrangères, si le Parlement étoit dissous de haute lutte, seroit une alternative trop périlleuse. On ne pouvoit donc adopter le plan d'une conduite stable et vigoureuse contre le Parlement, si d'avance l'on n'étoit assuré d'un secours pour le présent, et d'un subside régulier pour l'avenir. Le secours actuel ne pouvoit être au-dessous de trois millions, y compris les 500,000 livres déjà envoyées par Louis XIV, ni le subside futur moindre de trois millions.

Barillon se montra fort surpris, et marqua son étonnement au comte de Rochester en particulier; il lui donna le conseil de s'en rapporter absolument à la sagesse et à l'amitié du Roi de France. « Il suffit
« d'exposer les choses comme elles sont. Pourquoi
« un subside? Pourquoi un traité? La grandeur et
« la seule générosité de Louis XIV doivent suffire,
« et elles se manifesteront toujours quand il le fau-
« dra. N'a-t-il pas déjà prévenu même les premiers
« désirs du Roi d'Angleterre? » Ici Rochester fit observer à Barillon que les derniers traités avec Charles II n'avoient pas été inutiles au Roi de France. Quoique la dernière année du subside ait été suspendue, lui, Rochester, a fermé les yeux en laissant prendre Luxembourg et dicter les conditions de la paix telles que Louis XIV l'a voulu. Un nouveau traité peut donc n'être pas moins utile à ses intérêts. Il s'agit de tout en ce moment pour le Roi d'Angle-

terre. On ne marchandé pas trois millions pour en obtenir deux ; on espère donc que rien ne sera diminué sur ce qui est demandé.

Le Roi s'expliquoit plus ouvertement sur ses desseins réels. « Je connois, » disoit-il, « l'aversion du
« peuple d'Angleterre contre la Religion catholique,
« et je ne puis surmonter cet obstacle qu'avec l'appui
« du Roi de France. Mon but unique est d'y tra-
« vailler. Je sais trop que jamais je ne serai dans une
« entière sûreté, si la Religion Catholique n'est éta-
« blie de manière à n'être jamais abolie ; je n'y
« pourrai parvenir qu'avec du temps, et en *prenant*
« *de grandes précautions* pour l'avenir. Sur cela,
« j'ai des vues dont vous serez informé quand il
« conviendra. Pour le présent, il s'agit de jeter les
« fondemens de mon règne. »

Quant au comte de Sunderland, Barillon s'aperçut qu'il connoissoit à fond, ce sont ses termes, les intentions et les desseins de son maître. L'adroit Sunderland parla en conséquence, témoigna un dévouement absolu à Louis XIV, insinua que Jacques II ne paroisoit ménager, en ce moment, le prince d'Orange, que pour lui ôter l'occasion de montrer un chef aux factieux. D'ailleurs les mécontents seroient charmés sans doute que les refus de la France obligeassent le Roi d'Angleterre à se réconcilier entièrement avec son gendre, dussent-ils payer cette réconciliation par les plus abondants subsides.

En rendant compte de ces diverses conférences, Barillon explique assez ouvertement ce qu'il falloit entendre par *les grandes précautions* dont le Roi lui avoit parlé. C'est ici qu'il développe les vues du Conseil secret des Catholiques exaltés, pour faire exclure la Princesse d'Orange, en amenant sa plus jeune sœur à la religion du Roi leur père. L'Ambassadeur examine les difficultés de ce dessein, et ne pense pas que Jacques II puisse jouir paisiblement de sa Couronne. « Mais il s'agit d'un coup décisif, » ajoute-t-il ; « c'est d'engager le Roi d'Angleterre à dépendre entièrement de Votre Majesté ; de lui faire faire, en un mot, des choses qui lui ôtent la possibilité de prendre un autre chemin. »

Louis XIV répondit, en rappelant que le dernier traité de subside avec Charles II avoit été de 2,000,000 pour la première année, de 1,500,000 livres pour chacune des deux autres, et non pas de 2,000,000 pour chacune des trois années, ainsi que le prétendoient Jacques II et ses Ministres. La condition de ce subside avoit été que le feu Roi n'assembleroit pas son Parlement, et qu'il favoriseroit les intérêts de la France, en toute occasion et principalement alors contre l'Espagne. Mais ce subside est actuellement payé ; il n'existe point de traité entre les deux Rois et rien n'exige pour le moment des stipulations nouvelles. Cependant, ajoutoit Louis XIV, « Le Roi d'Angleterre peut suivre dès à présent les mouve-

« ments de sa fermeté pour réduire son Parlement à
« lui accorder ce qu'il désire, et ceux de son zèle
« pour le rétablissement de notre religion, sans
« craindre que je l'abandonne. » Après ces protesta-
tions pour le présent, et la promesse d'entrer en
négociation pour un traité particulier, si la mauvaise
conduite du Parlement le rendoit nécessaire, le
Roi de France annonçoit à son Ambassadeur un
envoi de 900,000 livres, pour subvenir aux plus
pressants besoins du Roi d'Angleterre, avec la dé-
fense absolue de rien délivrer sans un ordre formel.

En apprenant ce refus de faire actuellement un
traité positif, Jacques II ne put dissimuler son mé-
contentement réel, à travers même ses démonstra-
tions de reconnaissance et d'inviolable dévouement
à Louis XIV. Godolphin et Rochester avoient obéi
au Roi qui vouloit un traité, mais ils ne l'approu-
voient pas. Sunderland au contraire insistoit sur
des engagements formels, et son système avoit au
moins pour appui une politique tranchante et hardie.
A ses yeux, le Parlement, le prince d'Orange et la
maison d'Autriche devoient être considérés comme
ayant des intérêts communs et inséparables. Dans
cette situation réelle des choses, par rapport à
Jacques II, Sunderland ne vouloit point de demi-
mesure. Il faut au contraire, disoit-il, une éclatante
rupture avec eux dès que le Parlement aura fixé le
revenu, si l'on veut se lier à la cause de Louis XIV.

Les vues de Jacques II étoient plus limitées. Il vouloit une alliance étroite et entière avec Louis XIV, mais pour un but qu'il ne montrait pas à découvert, si ce n'est à Barillon. Ce qu'il lui disoit alors étoit-ce pour flatter le Roi de France et l'engager à donner un subside ? « Je ne me suis pas encore ouvert avec mes Ministres autant qu'avec vous, » lui dit-il. « Mais avant la séance du Parlement, il me falloit cacher mes desseins, et ne pas laisser pénétrer jusqu'où je veux conduire les affaires. » Alors il laissoit entrevoir ses projets. Non seulement il parloit de l'établissement de la Religion Catholique, mais encore de l'abolition de l'*Habeas corpus*, que les Anglois, dit Barillon lui-même, regardent comme le plus ferme fondement de leur liberté. Jacques II ne concevoit pas qu'avec un tel acte il pût gouverner. Enfin, ajoutoit-il, le Roi de France connoîtra, peut-être trop tard, ce qu'il auroit fallu faire. Barillon pria le Roi son maître d'ajouter encore 1,100,000 livres aux 900,000 livres déjà promises, pour qu'il y eût au moins un fonds de deux millions toujours prêt pendant la séance du Parlement. Il pensoit que Jacques II en seroit pleinement content.

Louis XIV parut croire que toutes ces instances avoient pour but d'avoir les moyens actuels d'acheter les voix du Parlement; et, dans cette vue, il annonça l'envoi prochain de 600,000 livres, qui, réunies aux 900,000 livres précédemment promises, et aux

500,000 livres envoyées dès la nouvelle de la mort du Roi, compléteroient effectivement deux millions. Mais oubliant, ou feignant d'oublier, que ces 500,000 livres se trouvoient déjà délivrées pour solder le subside de Charles II, il enjoignit à Barillon de ne donner que 400,000 livres, et de réserver strictement les 1600,000 livres restantes, avec ordre de témoigner que toute nouvelle instance seroit inutile autant que désobligeante.

Contrarié par cette réserve, Barillon annonça aux Ministres et au Roi d'Angleterre qu'il alloit recevoir encore 600,000 livres, et insista de nouveau près de Louis XIV, pour obtenir l'autorisation de délivrer les 1500,000 livres, non compris les 500,000 livres déjà payées. Mais Louis XIV ne vouloit rien donner, si le Parlement accordoit le revenu dont Jacques II s'étoit mis provisoirement en possession. Il déclara donc formellement à son Ministre qu'il devoit se borner à délivrer 470,000 liv., pour solder le subside de Charles II; ce qui étoit déjà fait, puisque Barillon avoit même payé 500,000 livres. Quant aux 1530,000 livres qui restoient, Louis XIV lui ordonnoit encore de les garder; à moins que le Parlement ne refusât à Jacques II le revenu du feu Roi, ou que ce Prince, éprouvant trop d'obstacles à l'établissement de la Religion Catholique, ne fût obligé de casser le Parlement et *d'employer la force pour réduire ses sujets à la raison*. Louis XIV

finissoit par lui recommander de s'attacher surtout à bien observer les négociations de l'Ambassadeur de Hollande avec les Ministres Anglois. Il soupçonnoit le Roi de prendre des mesures opposées aux intérêts de la France, et de former des liaisons avec le Prince d'Orange. La conjecture de Louis XIV étoit vraie. Jacques II et ses Ministres négocioient avec la Hollande, tout en s'excusant par la nécessité de dissimuler *avant de jeter le masque*. Mais Louis XIV se refusa fermement aux nouvelles instances dont Barillon se rendoit l'intermédiaire. « S'il a de mauvais desseins, disoit-il, je ne veux pas contribuer à le mettre en état de s'opposer à tout ce qui peut être de ma satisfaction. »

Il écrivoit ainsi le jour même de l'ouverture des deux Chambres, et déjà la Couronne du Roi d'Angleterre étoit attaquée à main armée.



SOMMAIRE.

1685. — (SUITE).

Ouverture du Parlement et discours du Roi. — Premières inquiétudes. — Parlement d'Écosse. — Invasion du Comte d'Argyle en Écosse. — Invasion de Monmouth en Angleterre. — Bataille de Sedgemoor.

LIVRE IX.

1685. — (SUITE).

JACQUES II fit en personne l'ouverture du nouveau Parlement, et s'exprima en ces termes ¹ :

« MYLORDS ET MESSIEURS,

« Lorsqu'il a plu à Dieu de disposer du feu Roi
 « mon très-cher frère, et de m'établir sans opposi-
 « tion sur le trône de mes ancêtres, je pris en même
 « temps la résolution de convoquer un Parlement,
 « dans la pensée que je ne pouvois mieux faire, pour
 « jeter les fondements d'un règne aussi doux, aussi
 « heureux que le mien doit l'être pour vous.

« Je veux bien vous répéter ce que je répétais à

¹ On se sert ici du discours tel que l'Ambassadeur de France l'envoya le jour même à Louis XIV. La traduction en est un peu trainante, mais elle est fidèle. Celui, au contraire, qui est publié dans la Vie de Jacques II, écrite sur ses mémoires par Clarke, atténue singulièrement la force des promesses royales.

« mon Conseil Privé, la première fois que je m'y
« rendis, et que j'y fis connoître mes sentiments sur
« les principes de l'Église anglicane.

« Dans les temps les plus fâcheux, les membres
« de cette Église se sont toujours signalés par une
« fidélité si inviolable, soit en défendant mon père,
« soit en secondant les intentions de feu mon frère,
« d'heureuse mémoire, que je ne cesserai jamais de
« la défendre et de la protéger. Je ferai tous mes
« efforts pour maintenir les lois qui sont aujourd'hui
« établies dans l'Église et dans l'État; et comme je ne
« permettrai jamais qu'on viole, en aucune manière,
« les prérogatives de la Couronne, aussi ne ferai-je
« tort à personne, ni dans ses biens, ni dans ses
« droits; et puisque, par le passé, j'ai hasardé ma
« vie pour la défense de la nation, vous ne devez pas
« douter qu'à l'avenir je ne m'emploie, autant qu'au-
« cun de vous, à lui conserver tous ses privilèges.

« J'affecte de vous parler dans les mêmes termes
« que ceux dont je me servis lors de mon avènement
« à la Couronne, afin que vous soyez persuadés que
« j'avois réfléchi sur ce que je dis alors, et afin que
« vous puissiez compter sans crainte sur la promesse
« que je fais si solennellement. . . . »

Avant de prendre la parole, Jacques II n'avoit
reçu encore aucun de ces témoignages de confiance
ou d'espérance que fait naître la présence du souve-
rain dans ces grandes occasions où il se communique

à la nation. Tous les yeux étoient fixés sur les siens, dans un silence qui témoignoit assez haut les vœux ou les incertitudes du Parlement. Mais le Roi, doué d'un organe facile, mit dans ces paroles une expression si vive et si pénétrante, qu'il se fit comme une révolution soudaine dans cette majestueuse réunion. Chacun portoit alternativement sur le Roi et sur l'assemblée des regards de surprise, de joie et de triomphe. Le Roi continue :

« Mais après vous avoir donné ces assurances du
« soin que j'aurai de vos droits et de votre Religion,
« il me semble que je dois espérer quelque reconnais-
« sance de votre part ; et je me flatte de trouver en
« vous autant de zèle et d'amitié que j'en puis rai-
« sonnablement attendre dans cette occasion, où il
« s'agit principalement de m'assurer un revenu pen-
« dant ma vie, ainsi que vous l'avez pratiqué à
« l'égard du feu Roi mon frère. . . . »

Ici éclate un assentiment unanime. Le Roi poursuit son discours.

« Je pourrois apporter plusieurs raisons. Les avan-
« tages qui se tirent du commerce, l'entretien de la
« flotte, les besoins de la Couronne, et l'intérêt de
« l'État, que je ne dois pas gouverner en suppliant,
« m'en fourniroient de suffisantes, pour faire voir la
« justice de cette demande. Mais, accoutumés à
« connoître par vous-mêmes ce qui est juste et rai-
« sonnable, vous n'avez besoin que de vos propres

« lumières pour voir clairement tout ce que je pour-
« rois ajouter.

« Cependant je prévois que l'on peut alléguer un
« argument fort ordinaire, et que, pour flatter l'in-
« clination des peuples à de fréquents Parlements,
« on pourroit croire plus à propos de m'accorder,
« de temps en temps, le subside que l'on jugeroit
« nécessaire. Je suis donc bien aise d'y répondre une
« fois pour toutes; et comme c'est la première fois
« que je vous parle comme Roi. »

A ces mots, tous les visages se couvrent comme
d'un nuage.

« Je vous déclare qu'il faut agir avec moi
« d'une autre manière, et que le meilleur moyen
« pour m'engager à vous assembler souvent, est de
« me bien traiter. Ainsi j'espère que vous m'accor-
« derez ce que je vous ai demandé, et que vous me
« l'accorderez promptement, afin que la session ne
« dure pas long-temps, et que nous puissions nous
« revoir à notre commune satisfaction.

« MYLORDS ET MESSIEURS,

« Il faut que je vous fasse part des nouvelles que
« j'ai reçues ce matin. J'apprends qu'Argyle a mis
« pied à terre dans la Haute-Écosse, du côté du
« couchant, avec tous ceux qu'il a amenés de Hol-
« lande, et qu'on y a publié deux déclarations, l'une
« sous son nom, et l'autre au nom de ceux qui sont

« en armes. Il faudroit trop de temps pour vous
« informer du contenu de ces déclarations. Je me
« contenterai de vous dire qu'on m'y traite d'usur-
« pateur et de tyran. J'ai donné ordre que la plus
« courte vous fût communiquée. Je prendrai les meil-
« leures mesures que je pourrai pour ne pas laisser
« la déclaration de ces rebelles et de ces factieux sans
« la récompense qu'elles méritent ; et je ne doute pas
« que cela n'augmente encore le zèle que vous devez
« avoir pour la défense du Gouvernement, et que
« vous ne m'accordiez sans délai le revenu que je
« vous ai demandé et comme je vous l'ai demandé. »

Après le discours du Roi, les Communes se réunirent dans leur Chambre et délibérèrent immédiatement sur le discours de la Couronne. Seymour prit la parole, et sans s'opposer à ce que le revenu du feu Roi fût accordé à Jacques II, il demanda qu'avant de s'en occuper, la Chambre examinât la validité des élections. Outre les accusations générales de brigues, de corruption et de défaut de liberté, il argua de nullité radicale toutes les élections faites sous la présidence des magistrats nommés depuis la révocation des anciennes Chartes. « Ces Chartes, » dit-il, « étoient confirmées par un temps immémorial, par l'approbation expresse de plusieurs Parlements. Ni les Lois, ni l'usage ne permettoient de les annuler. Ainsi, le principe des élections étant défectueux, les députés nommés de cette manière

« ne sont pas de véritables membres du Parlement.
 « Cependant, Messieurs, dans quel temps fut-il plus
 « nécessaire à la Nation de s'exprimer par des choix
 « libres et légitimes ? N'est-ce pas surtout à cette
 « époque, où elle est menacée de voir changer ses
 « Lois et sa Religion ? Ceux qui connoissent l'aver-
 « sion de l'Angleterre contre le Papisme, et son
 « attachement invincible à ses libertés, savent bien
 « qu'ils ne pourront parvenir à leurs desseins qu'a-
 « vec la puissance parlementaire. Aussi est-il néces-
 « saire d'empêcher, par l'observation des Lois, qu'ils
 « ne se procurent un Parlement soumis à leurs
 « volontés. Déjà il est question d'abolir le *Test*,
 « seul rempart qui nous reste contre l'invasion du
 « Papisme. Une fois cet obstacle renversé, les Pa-
 « pistes rentrent dans les charges publiques et réta-
 « blissent leur Religion sur les ruines de la nôtre.
 « Déjà encore on parle hautement de nous ravir
 « l'*habeas corpus*. Que nous restera-t-il contre le
 « Gouvernement arbitraire, si ce dernier asyle de nos
 « libertés ne peut rester inviolable ? »

« Ce discours, » dit Barillon, « prononcé avec beau-
 « coup de force, eut l'approbation secrète de beau-
 « coup de députés ; mais personne ne se leva pour
 « l'appuyer. Ces questions, » ajoutoit-il, « se repro-
 « duiront dans la suite. » Quoi qu'il en soit, les Torys,
 sincèrement attachés à la Couronne, insistèrent pour
 le revenu. Parmi les Wighs, les plus modérés ne

vouloient pas que le Roi se crût forcé de recourir à la France, comme Charles II. Ils étoient flattés même des bruits qui circuloient alors d'une bonne intelligence entre Jacques II et le prince d'Orange. D'autres craignoient que leur opposition ne fût considérée comme un penchant à soutenir la révolte d'Argyle et les projets déjà connus de Monmouth. Les plus habiles feignirent d'accorder de bonne grace ce qu'ils ne pouvoient empêcher, dans l'espérance que, bientôt peut-être, si le Roi faisoit quelque tentative contre les Lois civiles et religieuses, ils auroient occasion de le rendre odieux au peuple, en opposant son ingratitude à la confiance du Parlement. Le revenu du feu Roi fut donc, presque sans discussion, alloué pour toute la vie de Jacques II, le jour même. Il semontoit à 1,200,000 l. sterl. Quelques jours après, le Roi, par un discours noble et populaire, démontra que les conjonctures nouvelles du Royaume, l'état de la flotte et les services publics exigeoient d'autres secours, qui lui furent immédiatement accordés, mais pour huit années.

Si Jacques II fut satisfait du Parlement sur ce point, il se montra inquiet et irrité d'une mesure qui fut prise à l'unanimité par rapport à la Religion. Les Communes, formées en Comité, examinèrent d'abord le discours du Roi, et s'attachèrent aux moyens de fixer ce qu'il falloit entendre par les termes de Religion Protestante. Il fut résolu sans contradic-

tion : « que la Chambre devoit se pourvoir devant le
« Roi, aux fins de défendre et de soutenir de leurs
« vies et de leurs fortunes, la Religion Réformée de
« l'Église d'Angleterre, et que Sa Majesté seroit sup-
« pliée de mettre à exécution les Lois contre les dis-
« sidents quelconques. »

Cette décision de la Chambre formée en comité, devoit être mise en discussion publique le lendemain. Le Roi, pour prévenir ce coup dangereux, manda les députés les plus accrédités avec ceux qui étoient le plus attachés à sa cause, et leur reprocha sévèrement de s'être laissé entraîner à une telle résolution. « Si la Chambre, » dit-il, « persiste à me
« présenter son adresse, je saurai lui répondre en
« termes si décisifs, qu'elle ne s'y exposera plus. »

Le lendemain en effet, après le rapport du Comité, il y eut de vifs débats, et le parti de la Cour fit adopter un moyen terme, qui étoit de montrer une confiance illimitée dans les promesses du Roi, tout en manifestant un ferme attachement à la Religion du pays. En conséquence la résolution suivante fut portée au Roi, simultanément avec le bill du revenu.

« Les Communes comptent sur la parole et sur
« les déclarations réitérées de Sa Majesté, pour le
« maintien et la défense de l'Église d'Angleterre, telle
« qu'elle est actuellement établie par les lois : *laquelle*
« *leur est plus chère que leurs propres vies.* »

En prononçant ces derniers mots, l'Orateur présenta le bill du revenu, et dit au Roi « que les Communes avoient passé ce bill, seul et sans condition pour la sûreté de leur Religion, quoique, » ajouta-t-il, « *elle leur fût plus chère que leurs vies.* » Le Roi parut ne pas remarquer l'intention affectée de l'Orateur. Mais il exprima tout son mécontentement aux évêques, et surtout aux Députés qu'il jugeoit dévoués à ses intérêts : « Malice ou ignorance, » leur disoit-il, « comment avoir prêté les mains à un dessein si peu respectueux pour votre Roi ? En me laissant ainsi demander par le Parlement de poursuivre avec rigueur l'exécution des lois pénales contre les dissidents, n'est-ce pas me constituer moi-même le persécuteur des Catholiques ? »

Le même jour on proposa aux Communes le projet insidieux dont il a déjà été parlé, d'exclure ceux des Députés actuels qui avoient porté le bill d'exclusion contre le duc d'York. Mais le parti de la Cour avoit reçu l'ordre de s'y opposer avec vigueur, et la proposition n'eut aucune suite. Il en fut ainsi d'un projet d'adresse pour prier le Roi de s'employer à conserver le repos de l'Europe. On vouloit en quelque sorte lui tracer une route à suivre par rapport à la France. Mais, dans les conférences particulières où l'on agita ce projet, on comprit sans peine que la proposition devant se renfermer en termes très-généraux, le Roi y pourroit trouver une occasion

de lever des troupes, et même de s'unir étroitement à Louis XIV, sous ce prétexte qui lui seroit fourni de maintenir la paix en Europe.

Dix jours avoient suffi pour assurer à la Couronne un revenu tel, que jamais, depuis Guillaume-le-Conquérant, aucun Roi d'Angleterre ne s'étoit vu dans une situation aussi florissante. Outre son apanage comme duc d'York, il avoit, de plus que le feu Roi son frère, huit cent mille livres sterling, avec l'habitude et l'amour d'une économie quelquefois sévère.

Le Parlement d'Écosse, qui avoit été réuni un peu auparavant, avoit montré une égale générosité, un dévouement plus ardent et surtout sans condition, enfin un enthousiasme, un abandon qui inspira même des inquiétudes à celui d'Angleterre. Jacques II, sous le dernier règne, s'étoit surtout attaché la noblesse et les propriétaires d'Écosse. Leur haine contre les Puritains et les Presbytériens lui garantissoit leur zèle pour sa personne. L'établissement récent encore de l'Épiscopat et les *Lords des articles* le rendoient naturellement absolu sur le Parlement. La Convocation de cette assemblée fut donc sa première pensée. La lettre qu'il lui écrivit devoit la flatter : à la vérité, il leur disoit franchement qu'il s'agissoit d'augmenter son pouvoir, et de donner ainsi l'exemple à ses autres États ; « mais c'é-
« toit uniquement, » disoit-il, « pour mieux protéger
« leur Religion, leurs lois, leurs droits et leurs pro-

« priétés , contre les fanatiques et les assassins ; » désignant ainsi la moitié de son royaume , peuplée de Puritains et de Presbytériens. Le duc de Queensbury avoit ouvert le Parlement en son nom , et développa ce que la lettre du Roi n'avoit qu'indiqué. Après lui , le comte de Perth , Chancelier , exhorta le Parlement à signaler son zèle , « en détruisant , » disoit-il , « une « race de scélérats , ennemis de tout Gouvernement « comme de toute Religion. »

« Quoique ces misérables , » dit à cette occasion le Roi dans ses mémoires , « ne méritassent point de « quartier , je n'étois animé d'aucun esprit de per- « sécution ; je ne voulois qu'éviter de nouveaux trou- « bles. » Cette apologie est bien peu digne d'un Roi Chrétien. Lorsqu'il s'agissoit , quinze ans auparavant , de rétablir la Religion Catholique en Angleterre , de concert avec Louis XIV , Jacques II , alors duc d'York , imaginoit que ce seroit un moyen bien efficace pour y parvenir que de livrer les Non-Conformistes aux persécutions de l'Église Anglicane. C'étoit du moins affoiblir deux ennemis au profit d'un troisième , que l'on vouloit élever sur leurs ruines communes. Mais en Écosse , où il n'existoit que des Églises protestantes , quel étoit le but de ce zèle ardent pour une de ces églises , hérétique aux yeux du Prince ? Depuis douze ans , les dragons et les tribunaux du Conseil d'Écosse étoient employés à convertir à une Église protestante d'autres sectaires Protestants.

Toute assemblée religieuse, même autour des foyers domestiques, étoit un crime; dans les champs, c'étoit un crime de haute trahison; et le Roi, dès son avènement à la Couronne, provoque de nouvelles rigueurs! Étoit-ce un gage donné à l'Église d'Angleterre de sa fidélité aux promesses de la protéger et de la défendre? Il n'aspiroit qu'à la détruire elle-même! Quels sinistres conseils recevoit donc ce malheureux Prince, qui se faisoit persécuteur pour une Religion qui n'étoit pas la sienne!

Un Roi ne dit pas impunément aux partis qui triomphent un moment : « Écrasez vos ennemis ! » Hélas ! on peut tuer des hommes, mais on ne tue pas un peuple. Cependant le Parlement d'Écosse se hâta de répondre qu'il extirperoit le fanatisme, et il fit une législation jusqu'alors inconnue. « Entre
« autres choses, » dit le Roi, « il ordonna : Que
« toute personne, citée comme témoin dans les af-
« faires de trahison, de conventicules dans les champs
« ou dans les maisons, ou de toute autre irrégularité
« ecclésiastique, seroit regardée comme complice de
« ces crimes, si elle refusoit de déposer. » On a déjà
vu que le comte de Perth, alors Grand Juge d'Écosse, employoit la torture contre les témoins cités devant le Tribunal.

Ce Parlement ajouta de nouvelles extensions aux lois sur la trahison. Il imposa le serment à tous les sujets, quoiqu'il ne fût exigé auparavant que des

hommes en place; et comme ce serment étoit en même temps politique et religieux, la nation entière se trouva lancée dans une immense carrière de vexations, tout à la fois politiques et religieuses. Un autre bill, obligeoit les hommes de seize à soixante ans à suivre le Roi, en armes, partout et aussi souvent qu'il le voudroit. Enfin, pour répondre à l'invitation de donner un grand exemple au Royaume d'Angleterre, ce Parlement proclama l'obéissance passive et sans réserve, et protesta contre tout principe contraire ou dérogoire à la sacrée, suprême et absolue puissance et autorité du Roi. Quatre ans après, l'Écosse proclama Guillaume III.

Ainsi affermi en Angleterre et en Écosse, ayant également jeté en Irlande les premiers fondements d'une puissance irrésistible, et poursuivant toujours ses négociations avec la cour de France, Jacques II avoit exprimé à l'ambassadeur Barillon un vœu bien extraordinaire, celui de voir éclater une révolte. Le ciel exauce quelquefois les vœux insensés. Celui-ci fut accompli. Argyle descendit en Écosse, et Monmouth en Angleterre : le premier, vers la fin de mai ; le second, dans le mois de juin. Les Parlements des deux Royaumes se trouvoient encore assemblés.

Après l'inique sentence qui l'avoit proscrit en Écosse, et après que l'ingénieuse tendresse de sa fille eut dérobé sa tête à ses ennemis, le comte

d'Argyle s'étoit rendu secrètement à Londres, avec l'espérance d'obtenir de Charles II une entrevue et sa grace. Le Roi lui avoit refusé l'une et l'autre, fermant cependant les yeux sur son asyle, qui ne lui étoit pas absolument inconnu. Argyle se réfugia sur le continent, dans la Frise, et se livra entièrement aux funestes conseils de la vengeance. La rigueur du Gouvernement d'Écosse contre les Presbytériens excitoit alors les ames les plus fières à chercher une autre patrie, et dans tout le Royaume on ne s'occupoit que de colonies à fonder dans le nord de l'Amérique. Ce projet de colonies fut d'abord sincère, et bientôt servit à voiler un projet d'invasion. Argyle, par l'antique puissance de sa maison, offroit naturellement un chef aux mécontents. Ce fut à lui qu'ils s'adressèrent.

On a déjà vu que Monmouth avoit lié leurs Députés avec plusieurs Seigneurs de l'Angleterre, quand la conspiration qui porte le nom de Rye-House fut dénoncée par ses auteurs mêmes. Tous ceux qui avoient échappé aux suites de cette conspiration, tant d'Écosse que d'Angleterre, s'étoient retirés en Hollande, et Argyle se transportoit souvent à Amsterdam pour y conférer avec eux. Exalté par ses propres ressentiments et par leurs conseils, il se persuada sans peine que sa cause étoit la cause même de la patrie, et que sa présence exciteroit seule un soulèvement immédiat en Écosse. Rejetant avec hau-

teur tout moyen qui sembloit marquer la crainte de ne pas réussir, il ne demandoit qu'un vaisseau. Une riche veuve d'Amsterdam, apprenant que le seul défaut d'argent retenoit Argyle, lui envoya 10,000 livres sterling; et, avec cette foible somme, un négociant de Venise lui procura de Venise même un vaisseau, des armes et des munitions, qui arrivèrent heureusement en Hollande. Quand il fut question de partir, il s'éleva de vifs débats entre lui, le lord Melvil, le chevalier Patrice Hume et le chevalier Jean Cochrane, ses principaux confidens. Monmouth, prévenu de leurs dissensions, se rendit secrètement auprès d'eux pour les réconcilier; et ce fut alors qu'ils se réunirent, pour l'engager à descendre lui-même en Angleterre. « Tandis qu'à la tête de mes nombreux vassaux, je réunirai, » disoit Argyle, « tous ceux qu'opprime la tyrannie du nouveau règne, doutez-vous que le souvenir de votre clémence après les désastres de Bothwell-Bridge n'ait rendu votre nom aussi cher à l'Écosse, que celui de Jacques Stuart y est odieux? Paraissez dans le nord de l'Angleterre. Tout vous y appelle; proscrit dans votre patrie, chassé de la Hollande, et bientôt de la Flandre espagnole, vous n'aurez d'asile que dans l'Angleterre qui attend son libérateur. » Il montrait à cette ame ambitieuse quels secours il trouveroit dans tous les officiers que Jacques II avoit forcé le Prince d'Orange de congédier, dans le parti toujours puissant, quoique maintenant

abattu, qui avoit si vivement poursuivi l'exclusion du Roi, dans les alarmes de la Nation sur sa Religion et sa liberté, dans les embarras d'un règne nouveau et mal affermi, dans l'impossibilité enfin de résister à deux invasions simultanées et aux soulèvements qu'elles devoient exciter sur tous les points de l'Angleterre.

Monmouth n'étoit point préparé. Il eût voulu d'ailleurs commander l'expédition d'Argyle, qui ne lui en offrit point le commandement. Long-temps irrésolu, et retenu d'ailleurs à Bruxelles par une passion très-vive pour Lady Wentworth, femme enthousiaste, qui avoit subjugué son cœur et qui avoit tout sacrifié pour lui, son penchant naturel lui faisoit désirer la retraite. Mais son cœur ardent et sa foible tête s'animoient aux tableaux de la gloire que lui présentoit Argyle. Ces noms de héros et de libérateur de son pays que faisoient retentir ses amis, l'entraînèrent enfin : il céda et promit de descendre en Angleterre. Ainsi, assuré de cette diversion, Argyle ne balança plus : il partit vers le 12 mai, avec cent personnes qui se joignirent à sa fortune.

La cour de Withe-Hall, tout occupée alors et du prochain Parlement, et du Couronnement, et des prêtres catholiques, et de l'argent que Louis XIV exposoit à sa vue, sans permettre à Barillon de s'en dessaisir, n'eut pas le moindre soupçon de l'entreprise. Dès le 10 mai cependant, l'Ambassadeur de

France prévoyoit des troubles prochains en Irlande et en Écosse, mais il n'appuyoit cette conjecture sur aucun fait. Le 14, il annonçoit à Louis XIV, qu'un Écuyer de Monmouth avoit été arrêté à Londres, et immédiatement relâché sous caution, parce qu'on n'avoit rien trouvé de suspect dans ses démarches ni dans ses discours. Cependant le 20, on avoit appris, par des lettres de commerce, qu'une expédition d'armes étoit partie du Texel pour le nord de l'Irlande ou pour l'Écosse, et Barillon sollicitoit le Roi son maître d'enchaîner Jacques II par un traité. « Les esprits, » disoit-il, « sont agités ; le Parlement sera difficile ; « la fidélité des troupes est douteuse ; et cependant le « Roi, exempt de toute alarme, paroît charmé au « contraire d'une occasion que la fortune lui offre de « lever des troupes, d'obtenir un revenu plus étendu « et de réduire par la force tout ce qui pourroit un « jour s'opposer à ses vues secrètes. » Le 28 mai enfin, il ignoroit encore où avoit pu se porter le comte d'Argyle, et ce fut le 31 seulement, veille de l'ouverture des deux chambres, qu'il apprit tout à la fois le débarquement d'Argyle en Écosse et les préparatifs de Monmouth contre l'Angleterre.

Le 1^{er} juin en effet il termina son discours aux deux chambres, comme on l'a vu, en disant un mot de l'Écosse et des deux proclamations publiées par les rebelles. L'une étoit d'Argyle à ses vassaux ; il leur ordonnoit de défendre leur maître par les

armes, déclarant qu'il étoit soutenu de plusieurs Princes protestants. L'autre étoit au nom d'Argyle et des Gentilshommes écossais qui l'avoient accompagné; elle s'adressoit aux anciens Covenantaires et à tous les Presbytériens. Il les excitoit à rétablir l'ancienne Ligue, autrefois jurée par Charles II. Tous les malheurs de la Nation, l'usurpation des Églises presbytériennes, le rétablissement de l'Épiscopat, l'iniquité des juges, la tyrannie des soldats, étoient le fruit de la violation de cette alliance sainte. Jacques, duc d'York, ne l'ayant pas jurée, n'étoit pas Roi légitime de l'Écosse: il professoit une religion contraire aux lois; à quel titre un Apostat recevroit-il le serment des peuples? La Nation étoit donc rentrée dans ses droits naturels, et le moment étoit venu de renverser la Tyrannie et le Papisme.

Jacques II n'avoit point communiqué au Parlement d'Angleterre cette seconde proclamation, dont la publicité lui sembloit dangereuse; mais, quoique surpris pour ainsi dire sans défense, la fortune le favorisa plus qu'il ne devoit l'espérer. Argyle et ses conseils étoient divisés, même avant de partir, et leurs dissentiments les suivirent partout. Argyle souhaitoit bien plus encore de rentrer dans ses domaines et s'y défendre à main armée, que de renverser l'État. Ses compagnons vouloient une révolution complète. De là l'incertitude dans les plans, et de violents débats quand il falloit agir. Les compagnons d'Argyle,

pour éviter une longue navigation à l'est, au nord et à l'ouest de l'Écosse, vouloient débarquer à l'est, de manière à se rendre immédiatement à Stirling ou à Glasgow, de là dans le comté d'Argyle. Mais Argyle ordonna impérieusement, et l'expédition se dirigea vers le nord, pour tourner à l'ouest. Arrivé aux Orcades, il envoya une chaloupe à terre, et ses gens furent pris. Alors il suivit son premier plan, qui étoit de descendre dans ses domaines.

Mais cette longue navigation donna au Conseil d'Écosse le temps nécessaire pour se mettre en défense. Il prit en effet des mesures vigoureuses; il saisit d'abord comme otages et fit venir à Edimbourg la famille du Comte et tous les gentilshommes du pays d'Argyle. Cette mesure fit sa perte. Des frégates furent envoyées en croisière entre le nord de l'Irlande et l'Écosse. Quand Argyle débarqua dans ses terres, il trouva en mouvement contre lui les vassaux des Hamilton, des Athol et des Macdonald, anciens ennemis de sa maison, et resta douze jours dans l'île de Bute, pour attendre ses propres vassaux. Mais les gentilshommes du pays étoient déjà en otage à Edimbourg, et aucun d'eux ne pouvoit donner un mouvement favorable à son parti. Toutefois ce sentiment de famille et d'honneur, qui unit tous les membres d'une tribu écossaise à leur chef, lui amena deux mille cinq cents hommes, avec lesquels il pouvoit marcher dans le centre du pays où

les Ligueurs l'attendoient ; il voulut rester encore pour attendre ses montagnards et la diversion promise par Monmouth. En effet un parti de cinq cents montagnards étoit venu le joindre ; il se fortifia sur la côte de Cantir , y mit ses vaisseaux et ses armes ; il s'empara aussi d'un poste qui étoit le rendez-vous des forces royalistes, espérant les défaire à mesure qu'elles arriveroient. Mais le château où il avoit mis ses munitions et son artillerie fut forcé par Thomas Hamilton, qui commandoit les vaisseaux du Roi en Écosse. Le drapeau d'Argyle, qui flotloit sur ce château, avoit pour légende : *Contre le Pape, l'Épiscopat et l'Ératicisme*. Ce dernier mot désignoit la secte d'un Allemand , nommé *Erastus*, qui attribue au magistrat civil le droit de régler la Religion. Argyle, enfin, se trouvoit presque en face des troupes régulières amenées par le Lord Dumbarton. Il prit, mais il étoit trop tard, la résolution de marcher sur Glasgow, dans l'espérance d'y arriver avant les forces royales. Glasgow étoit le centre et le foyer de tous les partis puritains et presbytériens. Arrivé là, il pouvoit renouveler cette insurrection qui éclata subitement après le meurtre de l'Archevêque de Saint-André. Il y marcha la nuit ; mais, égaré par son guide, il se trouve, lui et sa petite armée, enfoncé, abîmé dans des marais impraticables ; ses chevaux, ses équipages, tout y resta. Alors plus d'ordre, plus de commandement, nulle

ressource, que de séparer l'infanterie en petits corps isolés, pour échapper aux périls du moment et attendre. Mylord Dumbarton divise également ses forces, et poursuit les fugitifs dans toutes les directions qu'ils peuvent avoir prises. Plusieurs gentilshommes se firent jour, l'épée à la main, entre autres Jean Cochrane et son fils, qui s'étoient retranchés dans un enclos; mais bientôt après ils furent faits prisonniers. Argyle, cependant, marchoit seul, à cheval, vers la Clyde; c'étoit le 17 juin. Deux paysans veulent l'arrêter; il blesse l'un de son pistolet; l'autre le frappe à la tête, et le renverse de son cheval. Argyle se relève, et court à la rivière pour la traverser à la nage: un troisième paysan l'attaque au moment où il étoit hors de péril. Argyle lui présente son second pistolet dont l'amorce résiste; frappé d'un grand coup à la tête, il tombe dans l'eau en s'écriant: « Ah! malheureux Argyle! » A ce nom, un des trois paysans, attendri et consterné, veut qu'il s'échappe, et, les yeux en larmes, conjure vainement ses compagnons de l'abandonner aux hasards de sa fortune. La crainte de leurs propres périls, ou l'espoir d'une récompense les arrête. Argyle fut conduit à Glasgow, de là à Edimbourg, le bourreau marchant toujours devant lui avec sa hache, pendant toute la route. Quatre jours après, Monmouth étoit en Angleterre.

Cette invasion avoit coûté peu de sang sur le

champ de bataille, et la justice en fit peu couler. Le Conseil d'Écosse se montra clément. On excusa les vassaux d'avoir suivi la bannière du chef de leur tribu. Les gentilshommes ne furent point inquiétés. Le comte de Dundonald, père de Cochrane, obtint la grace de son fils, il est vrai, à prix d'argent. Parmi les prisonniers, se trouvoient le chevalier Ayloffé et Rumbold, tous deux Anglois. Ayloffé, au moment où il fut pris, s'étoit fait plusieurs blessures avec un canif, et défioit à haute voix ses ennemis; mais les intestins n'avoient point été lésés : on le guérit et on l'envoya, lui et Rumbold, à Londres. Il parut devant le Roi, qui l'interrogea lui-même, et il s'obstina dans un morne silence. Il étoit allié de Sa *Majesté par le chancelier Hyde-Clarendon, son oncle.* Jacques II peut-être lui vouloit pardonner. « Vous voyez, » lui dit-il, « que votre vie est à moi; vous devriez la racheter par quelques paroles dignes d'être mises dans la balance avec votre faute. — Vous pouvez me donner la vie, qui en doute? » répond enfin Ayloffé; « mais la bonté vous manque pour le vouloir jamais. » Il fut exécuté.

Rumbold étoit déjà condamné pour la conspiration de Rye-House, et il déclara sur l'échafaud que le gouvernement royal lui sembloit préférable au gouvernement républicain. « Néanmoins, » dit-il, « je ne crois pas qu'un Dieu bon et sage ait tiré les hommes du néant, comme des chevaux tout sellés et

« bridés, pour être menés à outrance par les Rois. » Il ajouta que la conspiration dite de Rye-House étoit une fable; qu'à la vérité, en sa présence et dans l'appartement de West, on avoit proposé d'assassiner le Roi et le duc d'York; qu'alors il avoit parlé de sa maison de Rye comme d'un lieu favorable pour une embuscade, mais que jamais il n'avoit existé ni plan ni résolution arrêtée pour exécuter le crime. Triste condition des hommes entraînés dans les factions! Argyle pouvoit-il associer un tel homme à ses projets!

Condamné injustement trois années avant sa révolte, Argyle avoit été mis justement hors de la loi par un bill du Parlement d'Écosse. On ne lui fit point de procès; on attendit seulement les ordres du Roi, qui ne les fit point attendre. Il subit la mort avec le courage naturel à sa famille, avec une fermeté pieuse digne d'une meilleure cause. Le sang d'Argyle fut le dernier qui coula pour cette rébellion.

Mais déjà le duc de Monmouth venoit de descendre à Lime, dans le comté de Dorset. Aussitôt que son projet fut connu, l'Angleterre craignit une guerre civile. Trois semaines auparavant, et le jour même où fut annoncé le débarquement d'Argyle, Jacques II avoit reçu des lettres du prince d'Orange, à l'occasion des préparatifs de Monmouth. Guillaume se plaignoit d'avoir été trompé par de fausses promesses. Monmouth ne lui avoit parlé que de ses

vifs désirs de rentrer en grace avec son souverain; Monmouth étoit le plus perfide des hommes. « Que
« le Roi parle, et Guillaume se rendra lui-même en
« Angleterre. » Jacques, mécontent, dissimula son
ressentiment, et remercia le Prince. Néanmoins Mon-
mouth n'avoit éprouvé en Hollande aucun obstacle
à ses desseins, quand il s'y décida enfin, malgré
toutes ses répugnances. Mais il ne fallut rien moins,
pour l'y résoudre, que l'exaltation des républicains
et des fanatiques dont il étoit obsédé. Lady Wentworth
elle-même se joignoit à eux. Fergusson, prêchant
fougueux, lui montrait sans cesse le Ciel bénissant
une si belle entreprise. « Que le héros de l'Angle-
« terre se montre, et les Gardes, et les hommes de
« guerre, et les peuples se réunissent à lui. Londres,
« toujours irritée, n'attend qu'un libérateur. Le duc
« d'York trouvera-t-il deux armées pour contenir
« la capitale, et pour marcher aux provinces révol-
« tées? » Monmouth, cependant, avoit assez d'expé-
rience de la guerre pour savoir la foible ressource
que pouvoit offrir une populace émue et tumultueuse.
« C'est une entreprise d'*enfants perdus*, »
répétoit-il sans cesse. « Nous n'avons ni officiers,
« ni promesses de personnes distinguées en Angle-
« terre, ni amis, ni argent; et nous ne ferons
« qu'aggraver les malheurs du pays. » Fletcher-
de-Salton, tout à-la-fois homme de lettres, ora-
teur et guerrier, Fletcher, qui, selon l'expression

d'un historien , eût été dans Rome le rival et l'ami de Caton , combattoit fortement l'entreprise , comme il l'avoit déjà fait auprès d'Argyle. « Mais, » dit lord Grey, « le comte de Richemond avoit moins « de ressources que nous encore, et il détrôna son « rival. — Oui, » répliqua Fletcher, « Richemond « tenta la fortune, et fut Roi; mais les seigneurs de « son parti étoient autant de princes non moins « puissants que Richard III. » Fergusson alors exhaloit les violents transports d'un faux enthousiasme. « C'est la cause de Dieu et de la liberté, » s'écrioit-il; « Dieu n'en abandonnera les défenseurs que s'ils « lui sont eux-mêmes infidèles. » Monmouth cède enfin, non pas à l'espérance du succès, mais à un sentiment qui lui étoit naturel. Déjà lié par une promesse au comte d'Argyle, il croyoit peu honorable pour lui de paroître trop ménager sa sûreté personnelle, quand il voyoit des amis si ardens et si dévoués.

Une femme enthousiaste avoit envoyé 10,000 liv. sterling au comte d'Argyle pour son expédition. Monmouth n'avoit pas même une telle ressource. Il lui fallut mettre ses diamants en gage pour acheter un vaisseau et des armes. Le vaisseau sortit d'Amsterdam avec Monmouth, quatre-vingt-deux officiers et cent-cinquante personnes. Fletcher, qui avoit réprouvé l'entreprise, n'hésita point à se dévouer à la fortune de son ami; et Fergusson rédigea

le manifeste, pièce informe, diffuse, fanatique et surtout impolitique, puisqu'elle blessait tout à la fois les Anglicans, les Torys d'État et les Républicains. Mais Fergusson étoit Presbytérien fougueux, et Argyle avoit lui-même appelé aux armes tous les Presbytériens d'Écosse; appel dangereux pour les desseins de Monmouth, puisque l'Angleterre étoit fortement attachée à l'union de l'Église et de l'État.

La proclamation étoit au nom de « Jacques, duc de Monmouth, et des nobles Seigneurs et autres, « présentement en armes pour la défense et la conservation de la Religion protestante et celle des « droits, loix et privilèges d'Angleterre, contre l'infraction qui en a été faite, et pour l'affranchissement de la tyrannie et usurpation perpétrée dans « ce Royaume par Jacques, duc d'York. »

Après quelques axiomes métaphysiques sur les lois et sur les Gouvernements en général, suivoit une longue énumération des attentats imputés à Jacques II, pour renverser les lois civiles et religieuses de l'Angleterre; l'incendie de Londres, l'alliance avec Louis XIV pour détruire la Hollande, la conspiration des Papistes, le meurtre de Godfrey, l'assassinat du comte d'Essex, les tyrannies exercées depuis que l'usurpateur a arraché la Couronne au feu Roi son frère, les prêtres et les Jésuites qu'il a fait venir autour de lui, l'exercice public de leur idolatrie, etc.

« Par toutes les raisons alléguées ci-dessus ; » continuoient les rebelles , « Nous déclarons solennelle-
« ment la guerre à Jacques, duc d'York, comme
« étant meurtrier et assassin des innocents, un Pa-
« piste, un usurpateur de la Couronne, un traître
« à la Nation, et un tyran du Peuple. Nous ajoutons
« que ceux qui paroîtront sous ses étendards ne doi-
« vent point s'attendre d'être épargnés, ni que nous
« leur fassions aucune grace. Nous avons résolu for-
« tement de les poursuivre à outrance, avec ses ad-
« hérents, jusqu'à ce que nous l'ayons réduit à subir
« ce que les lois, les constitutions et les statuts du
« Royaume, aussi bien que les lois de la nature, de
« l'Écriture sainte et des Nations, ordonnent contre
« ceux qui sont ennemis de Dieu, de leur patrie,
« de tous les hommes en général, et enfin de tout
« ce qui est vertueux, honnête et bon : promettant
« de ne jamais faire aucun accommodement avec cet
« ennemi. »

Après avoir libéralement promis ce que promet-
tent tous les factieux, pour le rétablissement des
lois et le règne de la justice, entre autres la li-
berté des élections, la restitution des anciennes
chartes, et l'inviolable maintien de l'*Habeas cor-
pus*, les auteurs du Manifeste revenoient sur l'a-
troce et absurde accusation de parricide qu'ils por-
toient contre le Roi. Monmouth, non-seulement
comme fils de Charles II, se présentoit comme le

vengeur de son père, à qui le duc d'York auroit arraché le trône et la vie; mais encore il se réservoir de justifier en Parlement ses droits héréditaires à la Couronne d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, comme fils légitime du feu Roi. Cependant, disoit-il, par générosité, de son propre mouvement, et par son affection pour la nation angloise, il n'insistoit point actuellement sur son droit, ni sur son titre: il remettoit ses intérêts entre les mains d'un Parlement légitimement assemblé, qui en ordonneroit selon sa haute sagesse.

Monmouth, ambitieux, devoit surtout déguiser son ambition, et ne chercher ses titres que dans la victoire: mais prostituer ainsi au mensonge le nom sacré des lois, c'étoit tout à la fois éloigner de sa cause la haute noblesse, qui ne laisseroit pas dégrader ainsi la royauté pour le fils équivoque d'une femme obscure et diffamée; les partisans du prince d'Orange, qui ne pouvoient s'engager à soutenir une prétention au moins douteuse contre le droit légitime et naturel d'un illustre Prince; les Républicains, auxquels, suivant l'expression d'Algernon Sidney, il importoit peu, s'il leur falloit subir un Roi, que ce Roi fût Jacques, duc d'York, ou Jacques, duc de Monmouth; enfin tous les sectateurs de l'Église anglicane qui voyoient la ruine infailible de leur Religion et de la Royauté dans cette tolérance universelle que Monmouth promettoit aux

sectaires. Tous les nobles cœurs furent indignés surtout en voyant que, dans ce manifeste, Monmouth, foible instrument du fanatique Fergusson, donnoit l'autorité de son nom et de sa popularité aux atroces calomnies qui accusoient le Roi son oncle du meurtre d'Essex et de la mort de Charles II.

Guillaume avoit une politique plus profonde. Soit qu'il favorisât secrètement l'entreprise de Monmouth, pour populariser en Angleterre les calomnies et les défiances qui s'amonceloient contre Jacques II, soit qu'à l'exemple de Jules César, dans la conjuration de Catilina, il fût étranger à celle de Monmouth sans l'ignorer, il n'oublioit pas qu'il étoit l'héritier présomptif de la Couronne. Sans doute il vouloit susciter au Roi des embarras et des troubles dont il recueilleroit le fruit; mais il ne vouloit ni que Jacques II fût renversé comme usurpateur, ni que Monmouth fût reconnu fils légitime de Charles II, ni que la Royauté dégénéraît en République au milieu des guerres civiles. Aussi offrit-il sur le champ de descendre en Angleterre, avec les régiments Écossois et Anglois qu'il avoit au service des États-généraux. « Monmouth, disoit-il à Skelton, Ambassadeur de Jacques II, a le génie de la guerre. Il est plus habile que tous ceux qui seront envoyés contre lui. Un seul mot, et je pars. » Il envoya même à Londres son favori Bentinck pour faire cette offre. Mais le Roi crut avec raison Guillaume plus redou-

table que Monmouth, et il n'accepta que les régiments. Il refusa également 4,000 hommes que lui offrit l'Ambassadeur d'Espagne.

Barillon, dans cette conjoncture, pressoit Louis XIV d'offrir lui-même une armée auxiliaire, et demandoit l'autorisation de parler et d'agir suivant les circonstances. Mais Louis XIV, qui voyoit l'empressement des deux Chambres en faveur de Jacques II, répondit formellement par un refus de troupes et d'argent. « C'est la bonne fortune du Roi d'Angleterre qui lui amène le duc de Monmouth, dit-il; je ne vois rien qui vous presse d'employer maintenant des fonds uniquement destinés à faciliter l'exécution de ses desseins pour le rétablissement de notre Religion dans ses États. » Jacques II de son côté se félicitoit d'avoir un prétexte de lever de nouveaux régiments, et croyoit que l'entreprise de Monmouth ne serviroit qu'à étendre son autorité. Quant au Parlement, il porta un bill d'*atteinder* contre le duc de Monmouth et pria le Roi de mettre sa tête à prix : ce que fit Jacques II, par une proclamation émanée du Grand Sceau. Pendant les sanglantes guerres des York et des Lancastre, on n'avoit pas songé à cette ignoble et dangereuse pratique des temps barbares. C'est Barillon qui en fait la remarque à Louis XIV.

Monmouth fut reçu à Lime sans résistance, quoiqu'il y eût 800 hommes dans la ville en état de

porter les armes. En moins de quatre jours, deux mille personnes se réunirent à lui, mais toutes de la classe du peuple. Ayant promptement organisé sa petite armée, il assigne le commandement de la cavalerie à Fletcher de Salton et au lord Grey, se réserve celui de l'infanterie, et donne ordre à Grey de se porter sur Bridport. Fletcher fut envoyé à une autre expédition.

Cependant le lord Grey reparoit bientôt à grande course de cheval, et annonce que ses gens ont été vivement repoussés. Grey n'avoit consulté que sa frayeur; il avoit pris honteusement la fuite; tandis que son détachement se battoit avec courage, et se rendoit maître de Bridport. « *Que ferai-je du lord Grey?* dit Monmouth à un de ses Capitaines. Vous êtes le seul général en Europe, répondit celui-ci, qui puissiez faire une semblable question. » Monmouth feignit de ne pas l'entendre. La douceur de son naturel, l'importance du nom de Grey dans ces commencements, l'emportèrent sur toute autre considération; et par une fatalité singulière, Monmouth, qui conservoit un lâche au premier poste, perdoit précisément le seul homme qui pouvoit affermir sa fortune, si elle pouvoit l'être. Fletcher de Salton, pour aller à l'expédition qui lui étoit confiée, monta le premier cheval qu'il trouva sous sa main. C'étoit celui d'un homme qui venoit se joindre à Monmouth. Le maître du cheval s'emporte violemment et frappe

de sa canne l'impétueux Fletcher, qui, dans son transport, l'abat à ses pieds d'un coup de pistolet. Au désespoir de cette scène dangereuse, Monmouth le força de se soustraire aux ressentiments qui éclatoient de toutes parts.

Cependant il se voyoit déjà entouré de 6,000 hommes, et il crut nécessaire de les discipliner : comme si, dans les guerres civiles, la rapidité, la témérité même des entreprises n'étoit pas le seul moyen de succès, pour frapper l'imagination des peuples et pour ôter toute reflexion aux hommes déjà compromis. Néanmoins il marcha sur Taunton, où son nom étoit adoré. Accueilli comme un Souverain qui vient visiter ses peuples, il trouva les murailles et les rues jonchées de verdure et de fleurs, toutes les maisons ouvertes à son armée. Vingt-six jeunes filles des familles les plus distinguées de la ville viennent lui présenter à genoux un drapeau qu'elles ont brodé de leurs mains, et la Bible. Ému de ces vives démonstrations, il baise la Bible avec enthousiasme, et s'écrie : « Oui, je suis venu pour défendre ces vérités saintes, et je les scellerai de mon sang, « s'il est nécessaire. »

Ses progrès firent à Londres une grande sensation, qui cependant fut amortie par la nouvelle, arrivée en même temps, de la ruine d'Argyle. Jacques II avoit d'abord envoyé contre Monmouth le duc d'Albermale, fils du général Monk, pour prendre le com-

mandement des milices. Mais Albermale soupçonnoit avec quelque raison l'esprit des milices, et ne marchoit qu'avec précaution. Le Roi d'ailleurs lui avoit donné l'ordre d'attendre des troupes régulières, que devoit amener le lord Churchill. Aux 2,000 hommes confiés à Churchill, le Roi joignit bientôt des forces plus nombreuses, et confia le commandement général au lord Feversham, né Français, du nom de Duras. Il donna aussi des commissions pour lever des régiments nombreux, particulièrement aux seigneurs Catholiques. « Ces levées causent un grand « chagrin aux Anglois, » disoit Barillon dans ses lettres à Louis XIV, « car la plupart sont attachés « à la Religion protestante et à l'*ancien* Gouverne- « ment. Cependant on n'y trouve point à redire pu- « bliquement, et le Parlement n'ose ou ne veut pas « le désapprouver, ayant mis Sa Majesté Britannique « en état de payer une armée, en lui donnant de l'ar- « gent avec profusion. Tout cela produit un grand « mouvement dans les esprits; mais les affaires vont « leur chemin, et le Roi d'Angleterre ne se met point « en peine des discours, pourvu qu'il vienne à son « but qui est d'être puissamment armé. Le Roi », disoit-il encore quelques jours après, « aura 30,000 « hommes, avec les régiments qui viennent de Hol- « lande; ce qui déplaît grandement à tous les An- « glois, et même à ceux qui font les levées. On dit « ici que son dessein n'est pas de finir sitôt l'affaire

« de M. de Monmouth, afin d'avoir un prétexte d'achever les levées qui sont commencées. »

Tandis que le Roi faisoit venir de Hollande les régiments Anglois et Écossois, le prince d'Orange demandoit lui-même aux États-Généraux trois mille hommes, sous prétexte de les envoyer au secours du Roi son beau-père. Il faisoit aussi demander des troupes à l'Électeur d'Hanovre. Ces démarches alarmèrent Louis XIV, qui soupçonnoit que le Prince agissoit pour lui-même, et que les régiments Anglois et Écossois, partis pour l'Angleterre, seroient bien plus dévoués au Prince qu'à Jacques II. Aussi Louis XIV, qui avoit retiré les fonds envoyés à son ambassadeur, se hâta de les lui renvoyer, « pour appuyer en cas de besoin, » lui mandoit-il, « les desseins que le Roi d'Angleterre voudroit former en faveur de notre Religion. »

Déjà cependant Monmouth se voyoit environné de vingt mille hommes. Un soulèvement se préparoit à Londres pour lui ; et le colonel Basset, l'un des capitaines de Cromwell, lui avoit amené un corps de partisans assez considérable. Mais au milieu de cette affluence populaire, il voyoit avec une secrète inquiétude que nul personnage de la haute noblesse ne venoit donner du crédit à son parti. L'histoire de l'Angleterre et de ses révolutions lui étoit assez connue, pour qu'il sût très-bien que jamais insurrection populaire n'y avoit réussi, sans le con-

cours de la haute aristocratie. Dans cette perplexité, il se laissa séduire à une proposition, que déjà il avoit repoussée avant d'arriver à Taunton, et que ses amis avoient aussi considérée comme une extravagance.

Fergusson et le lord Grey lui avoient en effet proposé de s'arroger le titre de Roi. Mais à Taunton, voyant la neutralité de la noblesse, il se laissa persuader que les mécontents les plus distingués desiroient secrètement savoir quel étoit le Prince qui devoit succéder à celui que l'on déclaroit indigne et usurpateur.. « Il faut, » lui disoit-on, « opposer le « nom de Roi au nom de Roi, des proclamations « royales à des proclamations royales. Sans cela, il « ne paroîtroit aux yeux du peuple et des proprié- « taires qu'un chef de rebelles. » Tant l'image même de la royauté imposoit aux esprits ! Ce langage étoit déjà trop d'accord avec les ambitieuses pensées de son cœur pour ne pas le séduire. Entraîné aussi par une popularité enivrante, il prit enfin le titre de Roi. Son premier acte de royauté fut d'écrire au duc d'Albermale, pour le sommer de se rendre ; et au Parlement, pour lui ordonner de se dissoudre. Ses menaces furent reçues avec dérision dans l'armée royale. Ceux des Protestants zélés qui soutenoient le droit héréditaire, au moins dans l'intérêt du prince d'Orange, s'indignèrent de voir la royauté ainsi dégradée. Les républicains y virent un outrage

à la souveraineté du peuple; enfin, les mécontents de toutes les classes trouvèrent dans cet acte insensé un démenti de sa première proclamation, qui attribuoit à l'autorité du Parlement le redressement de tous les griefs. Sa réputation de bonne foi et de désintéressement reçut une atteinte profonde; et celui de ses agents qui, à Londres, devoit soulever les artisans, lui manda sur-le-champ qu'il n'étoit pas obligé de tenir sa parole à celui qui trahissoit la sienne.

Jusqu'à l'arrivée des troupes régulières, les généraux royalistes cherchoient moins à combattre Monmouth qu'à retenir les habitants, sans oser commettre devant lui les milices du pays. Monmouth ne sut pas profiter de ces lenteurs; et, préoccupé de son projet de discipliner la multitude armée qui l'environnoit, il perdit quelques jours à Taunton. Il en partit enfin le 6 juillet et marcha sur Bridgewater, où il fut reçu comme un libérateur. Son dessein étoit d'aller s'établir à Bristol. Il fut heureux dans diverses rencontres avec divers partis de cavalerie; et quelquefois les milices se retiroient à son approche. Arrivé à une demi-journée de Bristol, il se dispoit à brusquer une attaque de vive force pendant la nuit. Mais le duc de Beaufort qui commandoit les royalistes, notifia aux habitants qu'il brûleroit leur ville au moindre mouvement séditieux. « A Dieu ne plaise, » dit Monmouth, à cette nou-

velle, « que je porte le fer et le feu dans cette noble « ville ! » parole insignifiante dans un chef de parti.

Le duc de Monmouth venoit d'apprendre que l'armée royale arrivoit enfin près de lui. Un nouveau plan de campagne étoit nécessaire. Il s'agissoit ou de se porter rapidement sur Gloucester et d'y passer la Saverne, ou d'aller chercher dans le Wellshire les nombreux partisans qui lui étoient annoncés. Dans le premier plan, il falloit soutenir, pendant une longue marche, des affaires d'arrière-garde avec la cavalerie du Roi, et peut-être même enfin tout l'effort de l'armée royale, si elle parvenoit à l'atteindre. Dans le second, il pouvoit successivement attaquer les différents corps de l'armée avant leur jonction contre lui. Ce parti fut préféré, mais c'étoit rétrograder. Aussi dès qu'il somma la ville de Bath, les habitants fermèrent leurs portes; et Monmouth, continuant sa marche vers le sud, vint s'établir à Philips-Norton. Sur ces entrefaites, un magistrat de la petite ville de Frome publioit la proclamation des rebelles et soulevoit les habitants. L'insurrection se répandit dans les villes voisines, et une multitude innombrable se mit en marche pour joindre l'armée du nouveau Roi. Mais le comte de Pembroke avec un parti de cavalerie, l'atteignit et là dispersa.

D'un autre côté, le duc de Grafton, fils naturel du feu Roi, sortoit de Bath avec un corps de l'avant-garde royale. Arrivé devant Philips-Norton, il se lance

avec impétuosité dans une rue que Monmouth avoit barricadée. Malgré cette brusque surprise, les rebelles soutinrent le choc avec impétuosité, enveloppèrent les grenadiers de Grafton, et le réduisirent lui-même à s'échapper en forçant le passage l'épée à la main. L'action s'engagea ensuite hors de la ville, avec un nouveau détachement, qui, repoussé de buisson en buisson, se replia dans la plaine et rejoignit l'armée royale qui venoit d'arriver. Alors Monmouth et Feversham, déployant toutes leurs forces en présence l'un de l'autre, se canonnèrent pendant six heures.

Dans cette situation, Monmouth et son Conseil délibérèrent long-temps s'il attaqueroit l'armée royale, qui se retira enfin. L'affaire de Bridport avoit donné à Monmouth la mesure du courage de lord Grey. N'osant lui confier le soin de poursuivre Feversham, il se contenta de rester jusqu'au soir sur le champ de bataille. Pendant la nuit, il se retira lui-même et se dirigea sur Frome où il arriva le matin. C'est là qu'il apprit que les régiments de Hollande venoient de débarquer à Gravesende, que le comte d'Argyle étoit prisonnier, et que le lord Dumbarton étoit en marche avec les troupes qui avoient détruit le parti du Comte en Écosse.

Cette affaire de Philips-Norton lui avoit montré ce qu'il pouvoit espérer du courage de son parti. Mais il est rare que, dans les entreprises périlleuses,

les hommes, les plus valeureux même, ne soient plus frappés de ce qui peut leur nuire que de ce qui peut les servir. Monmouth, accoutumé aux opérations régulières de la guerre, ne voyoit qu'une multitude sans discipline dans son armée; il n'apercevoit ni l'indécision de Feversham, ni son incapacité, ni la répugnance des milices, ni l'enthousiasme passionné de cette multitude qui se devoit à sa personne. Les nouvelles qu'il apprit à Frome réveillèrent dans son ame toutes les raisons qu'il avoit jadis alléguées lui-même contre cette aventureuse expédition. Un découragement absolu s'empara de lui. Nulle diversion en sa faveur, aucune défection, aucune désertion dans l'armée royale, une neutralité désespérante dans la noblesse. Le seul parti à prendre n'est-il pas de licencier l'armée, de l'abandonner à son malheureux sort, de gagner soi-même quelque port et de repasser sur le continent? Ces réflexions d'une ame abattue indignoient quelquefois son courage naturel, mais il s'y abandonnoit.

Pendant les deux jours de repos qu'il laissa prendre à ses troupes, les propositions de licenciement et de retraite furent agitées en conseil de guerre. Il est bien rare que de telles délibérations ne viennent se résoudre par des résolutions timides; cependant elles furent repoussées. Un seul homme, le colonel Vener, les soutint, et le lord Grey lui-même fut le plus ardent à les condamner. De ce moment, le duc

de Monmouth , tout en se défiant de sa fortune , prit la résolution de vaincre ou de périr. On se mit en marche pour revenir à Bridgewater , et recueillir sur la route les auxiliaires qui lui étoient annoncés , mais qui ne se trouvèrent qu'en petit nombre. A Wells , il enlève quelques équipages de l'armée royale , et arrive à Bridgewater sans obstacle. Là , on résolut d'exécuter le premier plan , que l'on avoit abandonné , de se porter sur Gloucester , de passer la Saverne , et de s'établir dans les comtés de Chester et de Saloop où le parti avoit de nombreux partisans. Ce qui toucha le plus vivement le foible , mais généreux , Monmouth , ce fut , dans cette conjoncture critique , la fidélité dévouée de ses gens. Un grand nombre demanda et obtint la permission d'aller voir leurs parents ou leurs amis à Taunton et dans les environs. L'épreuve étoit délicate , et personne ne manqua au jour fixé pour le retour promis.

Avant de quitter Bridgewater , Monmouth monta sur une tour pour observer le pays. A l'aide d'une longue-vue , il découvrit l'armée de Feversham , campée négligemment et comme assurée de vaincre ; la cavalerie d'un côté , l'infanterie de l'autre , sans ordre , ou du moins sans précaution apparente. Il résolut de le surprendre dans la nuit même. S'étant assuré d'abord que l'infanterie royale n'étoit pas retranchée , il se réserva de l'attaquer en personne , donnant à lord Grey l'ordre de tourner , avec la ca-

valerie, le village occupé par celle de Feversham, et de venir prendre à dos l'infanterie qu'il attaqueroit en face lui-même. « Souvenez-vous de Bridport, » lui dit le capitaine Mathews. — « Je ne ferai pas cet affront à Mylord, » répliqua Monmouth; « la commission que je lui donne est d'ailleurs trop facile. »

A onze heures du soir, l'armée se met en marche, Grey chargé de la cavalerie, le colonel Wade commandant l'avant-garde de l'infanterie, et Monmouth le corps de bataille: un habile canonnier, Hollandois, dirigeoit l'artillerie qui se composoit de trois canons de fer.

Un obstacle imprévu arrêta le lord Grey. L'armée de Feversham n'étoit pas retranchée, mais elle étoit couverte par un fossé ou canal, qui servoit à l'écoulement des eaux d'un marais voisin. Grey prit sur-le-champ la fuite.

Monmouth ordonne à l'infanterie de franchir le fossé. Wade se dispose à obéir et se fait suivre avec rapidité par son avant-garde. Mais un de ses bataillons survient et engage le feu sur le bord du fossé, ce qui avertit l'ennemi. L'avant-garde de Wade suit cet exemple, et il devient impossible de donner ou de faire exécuter régulièrement aucun ordre.

Ainsi avertie, l'armée de Feversham se réveille dans une grande confusion, et plie d'abord, excepté les troupes écossaises du lord Dumbarton. Mais bientôt tout se rallie et se met en mouvement, in-

fanterie, cavalerie, artillerie. Le canon de Feversham porte le ravage et la confusion dans les rangs toujours serrés, mais sans ordre. Monmouth n'est plus écouté. Chacun se porte où il croit que son courage peut être nécessaire, les uns l'épée à la main, les autres se battant corps à corps, sans autres armes que leurs bras et la fureur, les plus braves s'avancant, frappant, tombant et mourant ensemble. Dans cette confusion nocturne, dans ces combats individuels qui durèrent plus de trois heures, mais qui n'étoient plus et ne pouvoient plus être dirigés dans une impulsion commune par la voix du Général, Monmouth, pris en flanc par l'artillerie, menacé par la cavalerie qui venoit de poursuivre Grey, s'abandonna à son désespoir et fuit du champ de bataille. Son aile gauche, commandée par Mathews et Holmes, cède à la supériorité des royalistes. Wade, avec son avant-garde, tient encore pendant plus d'une heure. Mais le jour paroît, les munitions sont épuisées, Monmouth a pris la fuite, l'aile gauche a commencé sa retraite. Wade se retire lui-même, et bientôt la retraite est une fuite complète et irréparable. « On eut de la peine à rompre l'infanterie des rebelles, » dit Barillon. « Ils combattirent avec les crosses de mousquet et les scies qu'ils avoient au bout de grands bâtons, au lieu de piques. Tout fut pour tant rompu un peu après la pointe du jour. »

Telle fut la bataille de Sedgemoor. Elle fut don-

née dans la nuit du 15 au 16 juillet. Les royalistes, au rapport de Barillon, y perdirent 300 hommes, et les rebelles 1500, outre 500 prisonniers. Monmouth fut diversement jugé pour sa conduite dans cette mémorable affaire. Jacques II, dans ses mémoires, convient que le succès de l'armée royale eût été douteux, si la cavalerie de Grey n'eût pris la fuite sans combat. Hume pense que Monmouth eût probablement été vainqueur, s'il n'eût abandonné le champ de bataille. Fox trouve cette assertion téméraire, et il est difficile de croire qu'après avoir manqué, par la fuite du lord Grey, leur projet, d'ailleurs bien conçu, de surprendre Feversham, les rebelles qui se soutinrent cependant jusqu'au point du jour, eussent pu résister à l'action devenue régulière de tous les corps de l'armée royale. S'il faut en croire Fergusson, le duc de Monmouth fut pressé de prendre la fuite par le lord Grey, qui l'avoit rejoint sur le champ de bataille. Mais Wade, dans sa relation, ne parle pas même de la fuite de Monmouth, et l'on ignore surtout le moment où il disparut. Cependant on ne peut douter qu'il ne se soit retiré tandis que l'on se battoit encore, et c'étoit trop tôt pour un cœur brave comme le sien.

Quoi qu'il en soit, la victoire de Feversham délivra le Roi d'un grand péril. A la nouvelle de cette victoire, l'ambassadeur de France écrivit à Louis XIV en ces termes : « Si M. le duc de Monmouth s'étoit

« pu cacher ou sauver, sa dernière action lui a acquis une telle réputation parmi les Anglois, « qu'il auroit pu attirer beaucoup de gens à lui, « toutes les fois qu'il se seroit montré aux Peuples. « Touts les Anglois presque, sont au désespoir de « voir régner sur eux un Roi catholique. Touts les « protestants zélés vont mettre leur espoir au Prince « d'Orange. »

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

	PAGES.
AVANT - PROPOS.	v
<i>Sommaire du Livre I, 1660 — 1662.</i>	2
De l'état du Gouvernement après les Tudors. — Prérôgatives de la Couronne et du Parlement. — Changements opérés dans le principe du Gouvernement par l'aliénation du domaine Royal. — Caractère des Stuarts. — Contradiction de leurs Principes avec leur Religion et les lois du Pays. — Testament de Charles 1 ^{er} .	
Restauration des Stuarts en 1660. — Convention. — Charles II. — Le duc d'York. — Le duc de Gloucester. — Enthousiasme de la nation. — Popularité du Roi. — Déclaration de Breda. — Hyde (Clarendon), Chancelier. — Premiers actes du Parlement et du Ministère de Clarendon. — Amnistie et Régicides. — L'armée est licenciée. — Tumulte des Millénaires. — Mécontentement des Royalistes.	
Effets de la restauration en Écosse. — Gouvernement tyrannique dans ce Royaume. — Procès du marquis d'Argyle et de son fils. — Parlement violent. — Épiscopat. — Amnistie dérisoire et cruelle.	
Premiers symptômes d'une double direction dans le Gouvernement en Angleterre. — Mort du jeune duc de Gloucester. — Nouveau Parlement. — Projet de réunion des	
1.	31

sectes Protestantes à l'Église Anglicane. — Acte d'uniformité. — Les Presbytériens chassés de leurs Églises. — Rigueurs de l'Église Anglicane. — Procès des Régicides, de Henri Vane et du général Lambert.

Sommaire du Livre II, 1662 — 1672. 52

Ascendant de la duchesse de Cléveland. — Décadence du Chancelier. — Vente de Dunkerque. — Division dans le Conseil.

Première guerre de Hollande. — Le duc d'York, Grand Amiral. — Jean de Witt, tuteur du jeune Prince d'Orange. — Victoires et revers. — Malheurs publics. — Incendie et Peste de Londres. — Traité de Breda.

État de la nation. — Religion. — Fanatisme et Athéisme. — La Cour. — Ombrages du Parlement. — Le Roi sacrifie le Chancelier.

Alarmes de l'Angleterre et de l'Europe sur les premières conquêtes de Louis XIV. — Traité de la Triple Alliance contre Louis XIV, et négociations secrètes avec lui.

Défiances du gouvernement et de la nation. — Intrigues de Cour. — Le duc d'York secrètement Catholique. — Ses ennemis lui opposent le jeune duc de Monmouth, fils naturel du Roi.

Prétendue conversion du Roi. — Traité clandestin avec Louis XIV, pour détruire la Hollande et renverser l'Église Anglicane. — Lois de Dracon en Écosse. — Voyage de la duchesse d'Orléans à Douvres. — Nouveaux traités. — Ministère de Shaftsbury, ou *Cabale*. — Subsidés demandés pour soutenir la Hollande contre les projets de Louis XIV, et employés frauduleusement pour la détruire.

Soupons du Parlement. — Le Roi fait mutiler un député

des Communes. — Mort de la duchesse d'York. — Le duc se déclare Catholique. — Préparatifs contre la Hollande. — Attaque de la flotte de Smyrne. — L'Échiquier est fermé. — Édit de tolérance. — Le Roi s'attribue le droit de suspendre les Lois. — Déclaration de guerre à la Hollande, de concert avec Louis XIV.

Sommaire du Livre III, 1672 — 1678. 110

Invasion de la Hollande. — Princes d'Orange. — Élévation de Guillaume III. — Il intéresse toute l'Europe à la cause de son pays, et l'Angleterre elle-même. — Assemblée du Parlement. — Grieffs de la nation. — Remontrances des Communes. — Brusque changement du Roi. — Il abandonne son ministère. — Comte de Shaftsbury. — Bill du Test. — Nouveau ministère. — Le comte Danby.

Suite de la guerre. — Assemblée du Parlement. — Les Communes s'opposent au mariage du duc d'York. — Le Parlement est prorogé. — Tumulte dans les Communes. — Nouvelle réunion du Parlement. — Son attitude sévère et hostile contre le ministère. — Habilitété du Roi. — Il satisfait aux vœux publics en signant la paix.

Politique Française. — Politique vénale de Charles II. — Il se porte médiateur, et se vend à la Cour de France. — Inquiétudes publiques. — Assemblée du Parlement. — Il demande la guerre contre Louis XIV. — Il refuse de croire aux promesses du Roi.

Intrigues pour le duc de Monmouth contre le duc d'York. — Monmouth aspire à la succession Royale. — Il est déclaré Généralissime. — Voyage du Prince d'Orange à Londres. — Sa politique. — Son mariage avec la Princesse Marie. — Le Roi trompe le Parlement, son gen-

dre et la France. — Louis XIV traite avec l'opposition. — Divise et annule l'Angleterre. — Se rend maître des négociations de Nimègue et dicte la paix. — Abaissement de la Cour d'Angleterre et grandeur du Prince d'Orange.

Sommaire du Livre IV, 1678 — 1679. 166

Titus-Oates, ou le Complot des Papistes. — Papiers de Coleman. — Mort de Godfrey. — Politique du comte Danby. — Papiers du Lord Montagu. — Parlement. — Dépôts de Titus-Oates et de Bedlow. — Nouveau Test. — Accusation contre le comte Danby. — Négociation de toutes les Factions avec la France. — Le Parlement est dissous, et le duc d'York exilé. — Nouveaux Ministres. — Suite du Complot. — Iniquités Sanguinaires des Juges.

Sommaire du Livre V, 1679 — 1680. 228

Le nouveau Parlement. — Liberté de la presse. — Le Conseil du Roi divisé. — Shaftsbury et le Triumvirat. — Espérances de la duchesse de Portsmouth. — Bill de l'*Habeas Corpus*.

Affaires d'Écosse. — Assassinat du Primat. — Révolte de Bothwell-Bridge. — Le duc de Monmouth pacifie l'Écosse.

Prorogation du Parlement. — Maladie du Roi. — Le duc d'York rappelé. — Shaftsbury renvoyé du ministère. — Pétitions. — Complot du Tonneau à farine.

Négociations de tous les partis avec Louis XIV. — Shaftsbury dénonce juridiquement le duc d'York. — Délibérations du Conseil sur ce Prince. — Il est renvoyé en Écosse. — Parlement. — Bill d'exclusion, dans les Com-

munes. — Politique et négociations de la France en Angleterre. — Le Bill d'exclusion rejeté par la Haute Chambre. — Fureur des Communes.
 Le Vicomte de Stafford, condamné pour le complot des Papistes. — Pitié du peuple. — État de la nation et des factions. — Le Parlement est prorogé. — Déclaration violente des Communes. — Dissolution du Parlement.

Sommaire du Livre VI, 1680 — 1683. 280

Négociations de Charles II avec la France. — Agitation des esprits. — Ouverture du Parlement d'Oxford. — Affaire de Fitz Harris. — Traité secret avec Louis XIV. — Dissolution du Parlement. — Appel du Roi à la nation, contre la violence des Communes.

Changement subit dans les esprits et dans les affaires. — Double direction dans le Gouvernement. — Voyage du Prince d'Orange.

Gouvernement d'Écosse, sous le duc d'York. — Parlement d'Écosse. — Formulaire pour la Religion. — Condamnation du comte d'Argyle. — Argyle s'évade par la piété de sa fille. — Le duc d'York est rappelé, et fait confirmer le système de rigueur établi en Écosse. — Amnistie barbare et dérisoire.

Retour de Sunderland au ministère. — Les deux complots, connus sous le seul nom de Rye-House. — Complot de Rye-House par les créatures de Shaftsbury. — Complot des Lords Russel, Essex, Sidney, etc. — Découverte du complot de Rye-House. — Essex trouvé égorgé à la Tour.

Sommaire du Livre VII, 1683 — 1685. 334

Suite de la double Conspiration. — Procès du Lord Rus-

sel. — Chartes de Londres. — Procès d'Algernoon Sidney. — Procès des divers Conjurés d'Angleterre. — Procès des Conjurés d'Écosse.

Soumission de Monmouth, et sa rétractation. — Réactions. — Sermon du Docteur Burnet. — Symptômes d'un changement de système dans le Gouvernement. — Le Roi veut éloigner le duc d'York. — Mort de Charles II.

Sommaire du Livre VIII, 1685. 384

Avènement de Jacques II à la Couronne. — État de l'Europe. — Promesses du Roi.

Négociations avec l'Ambassadeur de France, pour un subsidé. — Projets du Roi sur la Religion Catholique. — Esprit des Catholiques d'Angleterre. — Couronnement et serment du Roi. — Projets d'exclure de la Couronne les héritiers Protestants. — Élections pour le Parlement. — État de la Cour.

Sommaire du Livre IX, 1685 — (Suite). 436

Ouverture du Parlement et discours du Roi. — Premières inquiétudes. — Parlement d'Écosse. — Invasion du Comte d'Argyle en Écosse. — Invasion de Monmouth en Angleterre. — Bataille de Sedgemoor.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

